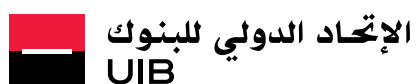




RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

EXERCICE 2023



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

EXERCICE 2023

I. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF À LA GESTION DE L'UIB EN 2023 **P. 08**

1. Profil De L'UIB Et Aperçu Du Groupe SG p. 10
2. Environnement Économique p. 12
3. Où En Sommes-nous ? p. 14
4. Où Allons-nous ? p. 123
5. Responsabilité Sociétale & Environnementale p. 130
6. Vie Culturelle & Sociale p. 131
7. Annexes p. 132



II. ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023 **P. 146**

1. Bilan p. 148
2. État des Engagements Hors Bilan p. 149
3. État de Résultat p. 150
4. État de Flux de Trésorerie p. 151
5. Notes aux états Financiers p. 152



III. RAPPORTS GÉNÉRAL ET SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS **P. 192**

1. Rapport Général Des Commissaires Aux Comptes p. 195
2. Rapport Spécial Des Commissaires Aux Comptes p. 199





VI. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE RELATIF À LA GESTION DU GROUPE UIB

P. 212

1. Périmètre et Méthodes de consolidation p.214
2. Activité des Filiales de l'UIB p.215

V. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

P. 230

1. Bilan Consolidé p. 232
2. État des Engagements Hors Bilan Consolidé p. 233
3. État de Résultat Consolidé p. 234
4. État de Flux de Trésorerie Consolidé p. 235
5. Notes aux états Financiers p. 236



VI. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

P. 256

VII. CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE, FIXATION DE SON ORDRE DU JOUR ET PROJET DE RÉSOLUTIONS

P. 264



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF À LA GESTION DE L'UIB EN 2023

1. Profil De L'UIB Et Aperçu Du Groupe SG	p. 10
2. Environnement Économique	p. 12
3. Où En Sommes-nous ?	p. 14
4. Où Allons-nous ?	p. 123
5. Responsabilité Sociétale & Environnementale	p. 130
6. Vie Culturelle & Sociale	p. 131
7. Annexes	p. 132



PROFIL DE L'UIB ET APERÇU DU GROUPE SG

PROFIL DE L'UIB

L'UIB est l'une des premières banques privées de Tunisie. Elle fait partie du Groupe Société Générale, l'un des premiers groupes bancaires internationaux. Créée le 9 décembre 1963, l'UIB a été privatisée en novembre 2002 avec le rachat d'une partie de son capital (52,34%) par le Groupe Société Générale.

UNE BANQUE UNIVERSELLE

Le modèle économique de l'UIB est celui d'une banque universelle, dont la vocation est d'offrir une gamme complète de services à tout type de clientèle : Particuliers, Professionnels, PME, Grandes Entreprises nationales et internationales, Institutionnels... Banque de référence en Tunisie, l'UIB continue de renforcer ses atouts en bénéficiant du support du Groupe Société Générale présent dans 65 pays. L'UIB est perçue aujourd'hui comme une banque locale adossée à un grand groupe international ayant une grande ambition à l'échelle des pays du Maghreb et du continent Africain.

UN GRAND RÉSEAU NATIONAL ET INTERNATIONAL

Le réseau de l'UIB compte actuellement 147 points de vente (140 agences, 5 centres d'affaires, 1 agence GE et 1 agence Multi-marchés) répartis dans toute la Tunisie. La force de l'UIB est de faire partie d'un vaste réseau international de banques de détail et de bénéficier des synergies avec l'ensemble des filiales et des métiers du Groupe Société Générale.

APERÇU DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

25 MILLIONS

DE CLIENTS DANS LE MONDE

126 000

COLLABORATEURS DE
152 NATIONALITÉS

65

PAYS

13,1%

SOLIDITÉ FINANCIÈRE
CET 1

25,1 MILLIARDS €*

PRODUIT NET BANCAIRE

2,5 MILLIARDS €*

RÉSULTAT NET PART
DU GROUPE

NOTATION FINANCIÈRE

A- OUTLOOK POSITIF FITCH
A1 PERSPECTIVES STABLES MOODY'S
A PERSPECTIVES STABLES R&I
A PERSPECTIVES STABLES S&P

* Sur la base des chiffres publiés au niveau des Indicateurs d'Activité Trimestriels courant le mois de Février 2024



“Le Groupe allie solidité financière, dynamique d’innovation et stratégie de croissance durable avec pour objectif la création de valeur pour l’ensemble de ses parties prenantes. Il s’engage en partenaire de confiance dans les projets de ceux qui bâtissent aujourd’hui le monde de demain.”



UN GRAND GROUPE BANCAIRE

Une banque universelle solide, au service de ses clients et de l'économie, autour de 3 pôles métiers complémentaires :

- Banque de détail en France,
- Banque de détail à l'international
- Banque de Grande clientèle et solution investisseurs,

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

CENTRICITÉ CLIENT

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE EN S'APPUYANT SUR LES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES

VALEURS

ESPRIT D'ÉQUIPE

INNOVATION

RESPONSABILITÉ

ENGAGEMENT

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL

- > L'économie mondiale s'est montrée plus résiliente que prévu et ce, dans un contexte marqué par de multiples chocs. Selon le FMI, la croissance mondiale estimée à 3,1%, devrait se maintenir au même niveau en 2024 (dont 4,6% pour la Chine, 2,1% pour les États-Unis et 0,9% pour la zone Euro). Les prévisions pour 2024 sont supérieures de 0,2 point de pourcentage à celles de l'édition d'octobre 2023 des Perspectives de l'économie mondiale en raison (1) d'une résilience plus forte que prévu aux États-Unis et dans plusieurs grands pays émergents et pays en développement, et (2) de l'appui budgétaire mis en place en Chine. Néanmoins, la projection de la croissance mondiale en 2024 est inférieure à la moyenne annuelle historique (2000-2019) s'élevant à 3,8%, en raison (1) des politiques monétaires en matière de lutte contre l'inflation, (2) du retrait graduel de dispositifs d'appui budgétaire et (3) la faiblesse de la croissance tendancielle de la productivité.
- > Dans son rapport paru en Janvier 2024, la Banque Mondiale s'attend à une poursuite du repli de l'inflation mondiale pour s'établir à environ 3,7%, en relation avec l'affaiblissement de la demande sous l'effet des politiques monétaires restrictives adoptées par les principales banques centrales, outre la baisse attendue des prix internationaux des produits de base.
- > Concernant la situation de l'emploi, le taux de chômage de la zone euro s'est stabilisé à 6,4% en Décembre,

au même niveau qu'en Novembre 2023 et ce, malgré une conjoncture économique morose, selon des données publiées par Eurostat. En glissement annuel, le taux de chômage a baissé de 0,3 point en Décembre. L'indicateur reste au niveau le plus bas depuis que l'Office européen des statistiques a commencé à compiler cette série, en Avril 1998, pour les pays ayant adopté la monnaie unique européenne.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE & BANCAIRE NATIONAL

La croissance de l'économie tunisienne est estimée à 0,4% en 2023. Dans son dernier rapport publié en Février 2024, la BAD prévoit des perspectives encourageantes pour la Tunisie et dresse un panorama économique positif avec des prévisions de croissance et d'inflation maîtrisées. Le rapport prévoit notamment une croissance de 2,1% pour la Tunisie en 2024. Cette évolution favorable s'explique par plusieurs facteurs, dont la reprise du secteur touristique, la consolidation des réformes économiques et l'amélioration du climat des affaires. L'inflation devrait également connaître une tendance baissière qui atteindrait 5,7% en 2024. Cette évolution permettra de préserver le pouvoir d'achat des ménages et de soutenir la consommation intérieure.

La Banque Centrale de Tunisie quant à elle prévoit dans son rapport publié en Janvier 2024, une amélioration du rythme de l'activité économique (+2,1%) qui devrait toucher les différents secteurs, notamment le secteur agricole, les industries exportatrices et les services (tourisme) et ce, en sus de la reprise du secteur minier. Toutefois, la Banque Centrale de Tunisie considère que la trajectoire future de l'inflation demeure

entourée de risques haussiers en relation, notamment, avec la remontée des prix internationaux sur fond de l'escalade des tensions géopolitiques, de l'aggravation du stress hydrique et d'une accentuation des pressions sur les finances publiques.

Les perspectives des prix à la consommation laissent présager une poursuite de la détente graduelle de l'inflation avec un taux qui se situerait au voisinage de 7%, en moyenne, en 2024 contre 9,3% en 2023.

Dans son dernier rapport publié en Mars 2024, l'agence américaine Moody's a modifié la perspective du gouvernement tunisien de négative à stable et a également changé la perspective de la Banque Centrale de Tunisie de négative à stable. Le changement de perspective à stable reflète l'opinion de Moody's selon laquelle les pressions auxquelles le gouvernement tunisien est confronté n'augmenteront ou ne diminueront pas de manière significative au-delà de ce qui est compatible avec un niveau de notation Caa2. L'agence américaine souligne qu'une réduction significative du déficit du compte courant a soutenu la résilience de la réserve de change de la BCT, qui reste un soutien important, pour les prochains amortissements de la dette extérieure, comme le démontre le remboursement à partir des réserves d'un euro-obligations de 850 MEUR en Février 2024.

De même, l'agence de notation américaine Fitch a livré une excellente nouvelle courant le mois de Mars 2024 en indiquant que la Tunisie n'a pas besoin du FMI pour faire face à ses engagements et que les banques locales peuvent assurer aisément ce rôle. Fitch précise que le secteur bancaire tunisien semble être en mesure de répondre favorablement aux demandes de financement croissantes de l'État pour 2024 et explique cette prévision par la

montée des dépôts accompagnée d'une faible demande de prêts.

Ci-après l'évolution des principaux indicateurs macroéconomiques en 2023 :

- **La croissance économique** nationale serait de **0,4%*** sur l'ensemble de l'année 2023 (1,6% hors agriculture) vs **2,5%** en 2022,
- Durant l'année 2023, **les exportations** ont enregistré une hausse de **+7,9%** contre une croissance de **+23,4%** durant l'année 2022 pour atteindre 62 milliards de dinars. Tandis que **les importations** ont évolué à un rythme moins élevé enregistrant ainsi une baisse de **-4,4%** contre une croissance de **+31,7%** durant l'année 2022 pour s'élever à 79,1 milliards de dinars contre 83 milliards de Dinars durant l'année 2022. À la suite de cette évolution marquée par des exportations plus dynamiques (+7,9%) que les importations (-4,4%), **le déficit commercial** s'est allégé pour s'établir à un niveau de **-17,1 milliards de dinars** au terme de l'année 2023 vs **-25,2 milliards de dinars** en 2022, soit un allègement de 8,1 milliards de dinars ou 32%. Le taux de couverture a gagné 8,9 points par rapport à l'année 2022 pour s'établir à **78,4%**,
- Pour l'ensemble de l'année 2023, **la balance courante de la Tunisie** s'est soldée par un déficit de **4,1 milliards de dinars (soit 2,6% du PIB)** contre un déficit de **12,5 milliards de dinars (soit 8,7% du PIB)** en 2022, soit le niveau le plus bas enregistré depuis 2007. La contraction du déficit commercial à 17,1 milliards de dinars en 2023 vs 25,2 milliards de dinars une année auparavant, et l'amélioration de l'excédent de la balance des services (+6 milliards de dinars en 2023 vs 5,4 milliards de dinars en 2022) ont favorisé la réduction notable du déficit courant,
- **L'indice général des prix à la consommation** a enregistré une

évolution moyenne de **9,3%** en 2023 vs **8,3%** en 2022 avec une tendance baissière quasi-continue amorcée depuis le mois de Mars 2023, pour atterrir à **8,1%** à fin Décembre 2023 contre **10,1%** à fin Décembre 2022, soit un repli de 2 points de pourcentage sur les 12 mois glissants,

- Concernant **la situation de l'emploi et du chômage**, au quatrième trimestre de l'année 2023, le nombre de chômeurs est estimé à 667,5 mille contre 638,1 mille au troisième trimestre de la même année. Avec cette hausse du nombre des chômeurs, le taux de chômage augmente pour s'établir à **16,4%** (contre 15,8% au troisième trimestre de l'année 2023 et **15,2%** au quatrième trimestre de 2022). Le taux de chômage **des hommes** a augmenté, passant de **13,4%** au troisième trimestre à 13,8%, tandis que pour **les femmes**, le taux de chômage a atteint **22,2%** au cours du quatrième trimestre de l'année 2023, comparé à 21,7 % au troisième trimestre de la même année. Par ailleurs, Le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur a baissé à **23,2%** au quatrième trimestre de l'année 2023 (contre 24,6 % au troisième trimestre de l'année 2023 et 24,0% au quatrième trimestre de 2022),
- **Le dinar** s'est déprécié de **-3%** face à l'Euro et de **-0,1%** par rapport au Dollar américain et ce, sur la moyenne de l'année 2023. La devise tunisienne a également baissé face aux monnaies des pays de proximité enregistrant la dépréciation la plus importante face au Dinar algérien (-5%). En revanche, le dinar s'est fortement apprécié vis-à-vis de la monnaie du pays avec lequel la Tunisie affiche un déficit commercial abyssal : +4% face au yuan chinois,
- **Les Investissements Directs Etrangers** ont enregistré une hausse de **+13,5%** pendant l'année 2023

par rapport à 2022 pour atteindre **2 522,3 millions de dinars**. Le flux des IDE hors énergie a permis, en 2023, de réaliser 638 opérations d'investissement d'une valeur totale de 1 916,3 millions de dinars permettant de créer 14 746 nouveaux emplois directs,

- **Le niveau des avoirs nets en devises** s'est stabilisé au voisinage de **26 milliards de dinars (ou 118 jours d'importation)** en 2023 vs **22,9 milliards de dinars** en 2022 ce qui équivaut à **101 jours d'importation**,
- **Le volume (quotidien) global moyen du refinancement** a atteint 15 milliards de dinars en 2023 vs **14,9 milliards** en 2022,
- **Le taux directeur ainsi que le TRE (Taux de Rémunération de l'Épargne)** ont enregistré une hausse de **+75 pbs** entre Décembre 2022 et Décembre 2023 et ce, suite à la décision du Conseil d'Administration de la BCT du 30 Décembre 2022,
- **Le taux moyen du marché monétaire (TMM moyen)** a augmenté de +122 pbs entre 2022 et 2023 passant de **6,78%** en Décembre 2022 à **8%** en Décembre 2023 terminant l'année 2023 à 7,99% soit, à son niveau le plus élevé depuis l'année 1996,
- Le downgrade de **la Note Souveraine** de la Tunisie par l'agence de notation Fitch de **CCC+** en 2022 à **CCC- avec perspectives négatives** courant le mois de Juin 2023. L'Agence de notation américaine Moody's a également abaissé la note souveraine de la Tunisie de **Caa1** en 2022 à **Caa2 avec perspectives négatives** en Janvier 2023. Par ailleurs, et dans son dernier rapport paru courant le mois de Mars 2024, Moody's a révisé la perspective du gouvernement tunisien de négative à stable tout en gardant la même note souveraine (soit Caa2).

* Dernière estimation de l'INS du mois de Février 2024

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

STRATÉGIE UIB

L'UIB poursuit le renforcement de sa rentabilité, en s'appuyant sur (1) une activité résiliente sur chacun des marchés Retail et Corporate, (2) le rééquilibrage du portefeuille (crédits-dépôts, Retail-Corporate, Premiums-Essentiels), (3) l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et la maîtrise des divers risques et (4) le renforcement et (4) le renforcement du capital humain. Elle entre ainsi dans l'année 2024 avec des acquis mais aussi avec des points de fragilité qui invitent la Banque à (a) améliorer son agilité, (b) aiguiser ses avantages comparatifs dans les activités de la Banque de détail, (c) reprendre l'initiative dans la banque d'entreprises, (d) poursuivre ses programmes en matière d'optimisation, d'automatisation, de digitalisation des parcours clients, (e) améliorer la qualité de service à la clientèle, (f) renforcer sa gestion rigoureuse des coûts et des risques et (g) poursuivre ses programmes en matière de formation et de valorisation du collectif des talents de la Banque.

NOTRE AMBITION À HORIZON 2025 ...

*Pour figurer parmi les **3 premières** banques privées tunisiennes d'ici **2025** en étant reconnue comme une banque **proche** de ses clients, **rassurante** pour ses parties prenantes et **ouverte** sur son écosystème, l'UIB doit travailler sur trois dimensions (ses Clients, son Capital Humain et son Image).*

**AU SERVICE DE CETTE
AMBITION, L'UIB
POURSUIVRA LE
DÉPLOIEMENT DE SA
STRATÉGIE 2022-2025 EN
FAVEUR DE :**

SES CLIENTS:

- Être une banque relationnelle de référence sur le marché Retail tunisien, proche de ses clients, choisie pour sa qualité de service, l'engagement de ses équipes, la transparence de son offre et de ses tarifs et la facilité de ses outils digitaux ;
- Être une banque locale reconnue par les entreprises tunisiennes, et ce, en s'appuyant sur le groupe Société Générale pour les accompagner dans leur croissance ;
- Jouer pleinement son rôle d'intermédiation dépôts-crédits dans l'économie par un meilleur équilibre Corporate-Retail et Essentiels-Premium ;
- Proposer les meilleurs produits et services à ses clients en exploitant pleinement les synergies d'outils avec le Groupe SG, en retenant les solutions bancaires les plus robustes et en nouant des partenariats de distribution avec des startups (BaaP) et de production avec des commerçants non bancaires (BaaS).

SON CAPITAL HUMAIN:

- Développer la formation en cohérence avec les orientations stratégiques de la banque, en décentralisant les formations au plus près de l'apprenant et en développant les outils d'apprentissage en continu ;
- Renforcer l'employabilité des collaborateurs tout au long de leur vie professionnelle en améliorant la visibilité des parcours de carrière et en les préparant aux métiers de demain (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences GPEC) ;
- Repérer, valoriser et promouvoir les talents afin de préparer la relève managériale autour des valeurs de la banque : esprit d'équipe, innovation, responsabilité, engagement ;
- Consolider l'attractivité de l'UIB pour les candidats au recrutement et la fierté d'appartenance pour les collaborateurs.

SON IMAGE:

- Mieux communiquer en interne et en externe sur ses forces et atouts dans le palmarès des banques tunisiennes, ainsi que sur ses engagements de responsabilité sociétale et environnementale, au service de l'économie et de la société tunisienne ;
- Renforcer sa culture d'entreprise de banque plus chaleureuse, plus généreuse, mieux organisée et plus audacieuse ;
- Entretenir et renforcer la confiance de ses parties prenantes, clients, collaborateurs, actionnaires et régulateurs en appliquant les meilleurs standards dans les traitements et en renouvelant les prix, labels et certifications qui attestent de son professionnalisme, de sa robustesse informatique, de sa solidité financière et de sa conformité réglementaire.



SOLIDITÉ DU BILAN

Un bilan solide et une gestion optimale en matière d'allocation du capital

- Maintenir un ratio de solvabilité supérieur à 11% et un ratio Tier one supérieur à 8%
- Maintenir un ratio de liquidité supérieur à 100%
- Maintenir un ratio Crédits/Dépôts inférieur à 120%

UN SOCLE DE RENTABILITÉ SAINE ET DURABLE

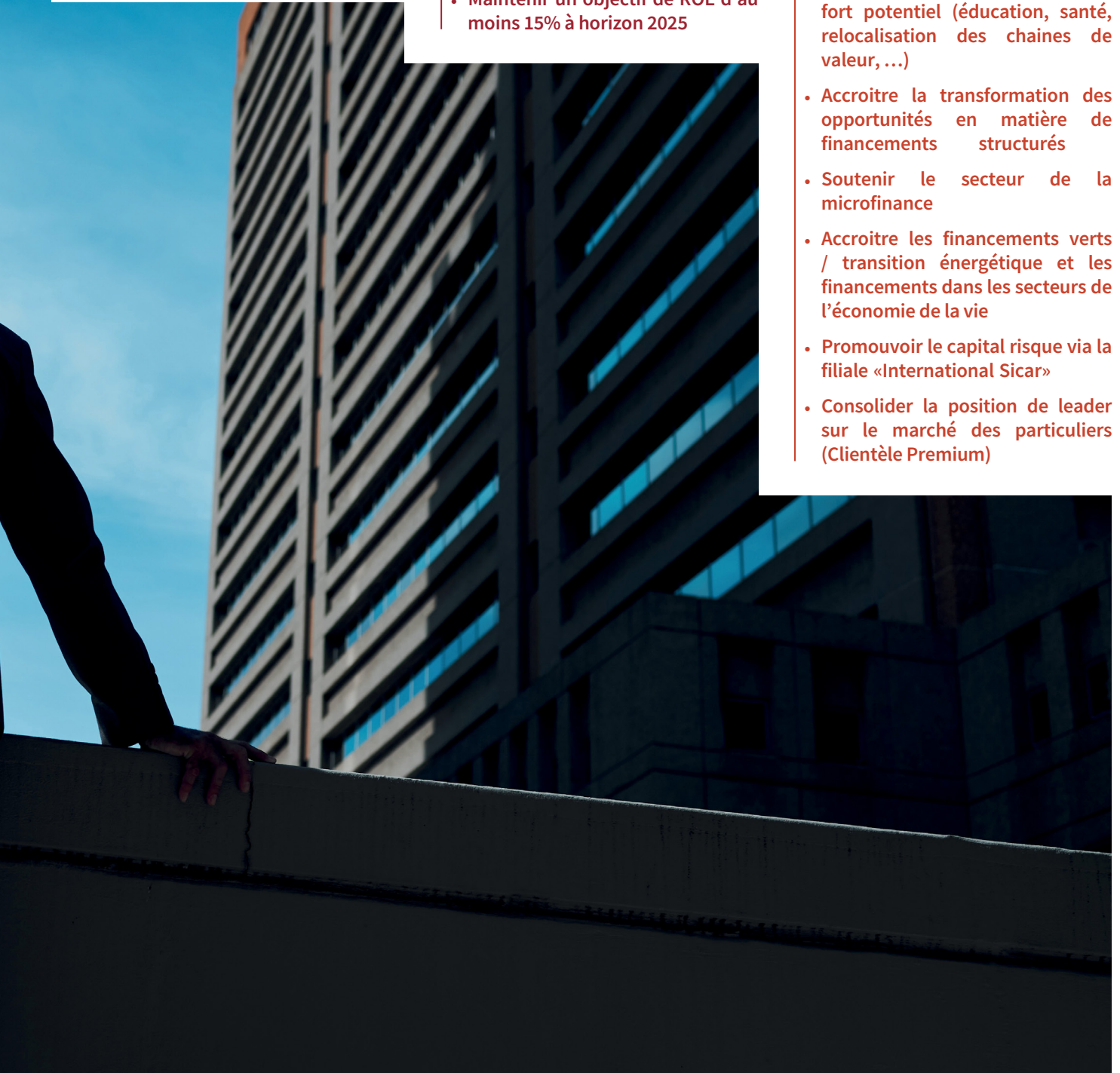
Pérennisation de la rentabilité

- Continuer à observer une stricte discipline en matière de frais de gestion (avec un coefficient cible de 45% à horizon 2025) et de gestion des risques de marchés et de crédits avec un coût de 50 Bps en moyenne, un taux d'actifs classés à 7% et un taux de couverture à 80%
- Maintenir un objectif de ROE d'au moins 15% à horizon 2025

DÉVELOPPEMENT CONFORME DU BUSINESS & RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE REBOND

Développement conforme avec maintien de position de leader sur le marché des particuliers et augmentation des PDM sur les autres marchés

- Atteindre des parts de marché plus significatives sur l'ensemble des sous-segments Corporate à fort potentiel (éducation, santé, relocalisation des chaînes de valeur, ...)
- Accroître la transformation des opportunités en matière de financements structurés
- Soutenir le secteur de la microfinance
- Accroître les financements verts / transition énergétique et les financements dans les secteurs de l'économie de la vie
- Promouvoir le capital risque via la filiale «International Sicar»
- Consolider la position de leader sur le marché des particuliers (Clientèle Premium)



AXES

DÉVELOPPEMENT
SAIN, RENTABLE
ET CONFORME DU
BUSINESS & SOLIDITÉ
DU BILAN

1. RELATION CLIENT RETAIL

Ambition 2025 : Un dispositif Retail plus proactif, facilitant l'accès au crédit et à l'expertise, enrichi par de nouvelles offres et combinant le meilleur du digital et de l'humain

Rééquilibrage Du Business Modèle Retail

- Renforcer l'efficacité commerciale sur les essentiels;
- Accélérer le développement sur les premiums et les professionnels;

Trajectoire Opérationnelle Pérenne

- Améliorer la satisfaction client et l'image de marque pérenne;
- Faire évoluer les usages, automatiser les parcours clients et collaborateurs et sortir des sentiers battus;

Innovation Et RSE

- Se différencier sur le marché à travers une démarche visionnaire en termes d'innovation et de RSE.

2. RELATION CLIENT CORPORATE

Ambition 2025 : Devenir une banque de référence pour les clients GE, EML et MNC tant sur le haut du Bilan que le bas du bilan et les flux et se diversifier vers les PME/ETI

Coverage

- Augmenter les parts de marché sur les secteurs d'avenir pour lesquels l'UIB a de l'appétit au risque;
- Renforcer la position auprès des clients GE, Emerging Leaders et Entreprises de Taille Intermédiaire en développant les encours de crédit et les commissions tout en maîtrisant les RWA ;
- Relancer la prospection des Multinationales à fort potentiel de dépôt et de flux dans les secteurs cibles, en synergie avec la BDD pour capter leurs salariés;
- Enrichir l'offre sur les produits à valeur ajoutée : financements structurés, leasing, factoring, prévoyance collective et épargne retraite collective;
- Se positionner en acteur de référence sur les enjeux RSE à travers l'accompagnement de la transition énergétique et environnementale;
- Maintenir une démarche d'amélioration continue de la qualité de service et de la satisfaction client.

Paiements

- Accroître les flux;
- Développer les synergies entre les métiers monétique et transaction banking.

Salle Des Marchés

- Elargir l'offre par le lancement de nouveaux produits;
- Renforcer la synergie Trade/Change;
- Renforcer la proactivité avec les commerciaux pour le développement de l'activité change.

3. EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE / VOLETS MÉTIERS

Ambition 2025: Tirer pleinement parti de la modernisation du CBS et de l'industrialisation des processus pour améliorer la qualité de service et la maîtrise des risques opérationnels

- Poursuivre le déploiement d'un socle IT à la pointe et développer les capacités DATA;
- Poursuivre le programme d'efficacité opérationnelle en s'appuyant sur les briques digitales au service des clients;
- Poursuivre le déploiement d'une organisation Agile pour améliorer le Time-to-Market;
- Poursuivre la sécurisation du dispositif au service des stratégies de développement.

4. EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE / VOLET RÉGLEMENTAIRE

Ambition 2025 : Maintenir les meilleurs standards de solidité financière, de sécurité informatique et de conformité réglementaire et mener à bien les nouveaux projets IFRS et NPL

- Consolider le respect des standards en matière de solidité financière et de conformité réglementaire : à travers le renouvellement des labels et des certifications obtenus (AML 30000, MSI 20000);
- Se préparer à l'adoption des normes IFRS afin de répondre aux exigences du régulateur et rassurer les clients en tant que banque réactive et à la pointe sur les sujets réglementaires;
- Respecter les échéances fixées par la Circulaire BCT 2022-01 sur le dispositif de prévention et de résolution des créances non performantes.

5. DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN

Ambition 2025 : Renforcer l'engagement des équipes en investissant dans la formation, les parcours de carrière, l'environnement de travail, la reconnaissance et la culture d'entreprise

- Développement de l'expertise des collaborateurs;
- Développement de l'engagement collaborateur;
- Amélioration de la qualité de vie au travail;
- Promotion de la marque employeur;
- Digitalisation des processus RH.

6. ANTICIPER LES TENDANCES À LONG TERME (RSE, INDUSTRIE, INNOVATION)

Ambition 2025 : Obtenir une reconnaissance externe de notre démarche RSE à horizon 2025

- Être un acteur précurseur sur les enjeux RSE et en matière de transition énergétique des clients en se basant sur l'expertise du groupe Société Générale;
- Conseiller et financer les grands projets industriels et d'infrastructure publics et privés;
- Jouer pleinement le rôle de moteur de l'innovation notamment dans le domaine des fintech et des startups et développer des innovations de rupture dans le marché bancaire (BaaS et BaaP).

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

LES TEMPS FORTS 2023

MAÎTRISE DES RISQUES, EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE ET CONFORMITÉ

EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE

- Montée de version du **global bancaire Amplitude Up de la V11.3.6 à V11.3.12** s'inscrivant dans le cadre de la maintenance évolutive continue d'Amplitude et permettant par la même occasion de faire bénéficier les métiers d'un ensemble de correctifs et d'évolutions importantes
- Mise en place d'une nouvelle version de l'outil **d'OCRE** permettant d'améliorer l'expérience collaborateur (meilleure ergonomie et gestion des menus /écrans) et la sécurité du SI à travers le renforcement des pistes d'audit et de la traçabilité des données sensibles
- Refonte en cours du dispositif des Allocations Voyages d'Affaires
- **Automatisation du processus de traitement des virements étranger** en TND via la mise en place d'un robot de validation des Swift MT 103 en provenance des correspondants LORI
- **Automatisation de l'envoi** des mails de notification des **Remises Documentaires Import** aux conseillers clientèle, Responsables d'Agence, Responsables des Centres d'affaire et aux collaborateurs du Service Remise Import & Export suite aux ouvertures Remdoc Import

- Mise en production d'une solution de **mise en forme des attestations de retenue à la source** (générées d'Amplitude Achats) selon les normes exigées par l'administration fiscale
- Mise en place d'une nouvelle version de la plateforme éditique **WSM Multi-Agence** permettant une meilleure efficacité opérationnelle du conseiller
- Externalisation de **21 DAB's hors site** auprès d'un prestataire de transport et de traitement des fonds (taux de disponibilité de **98,5%** en 2023 vs **83,9%** en 2022)

MAITRISE DES RISQUES

- Upgrade de l'outil **FCCR** (Financial Crime Risk Client Rating) offrant une architecture ainsi qu'un processus d'authentification conformes aux exigences en matière de sécurité et d'efficacité
- Poursuite de l'amélioration du Système de Notation Interne des contreparties Corporate en faisant évoluer l'application **SNI** à travers la mise en place d'une nouvelle scorecard offrant la possibilité au métier de traiter les données bilancielle manquantes et d'enrichir le segment de la contrepartie

CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

- Activation du **processus de Revue KYC** sur la nouvelle version de **Well'Com** avec une automatisation et une supervision du traitement, une amélioration de l'expérience utilisateur et la possibilité de lancer manuellement un dossier de revue KYC périodique et de détecter des événements déclencheurs de la revue KYC sur événement

DES AVANCÉES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE EN METTANT EN PLACE LE CONCEPT D'AUTOMATION FACTORY

- L'UIB s'est lancée dans une démarche d'industrialisation des projets d'automatisation et/ou digitalisation de la banque à travers la création d'une chaîne de Delivery comportant une équipe polyvalente organisée en mode agile, capable de traiter au fil de l'eau les usages digitaux et de produire des Values. Cette chaîne d'industrialisation vise à être un accélérateur de l'automatisation de ses processus
- Les principales livraisons en 2023 de l'automation factory sont:
 - » Déploiement de la solution **«AutoFxER»**, en remplacement de la solution actuelle Megara Quotes, offrant aux collaborateurs de la Salle des Marchés une plus grande flexibilité en terme d'intégration des cours de réévaluation BCT récupérés de Reuters sur la solution Carthago Forex ainsi qu'une nouvelle expérience utilisateur reposant sur un socle technologique up to date en termes de sécurité, évolutivité, ergonomie, etc
 - » **Automatisation du traitement des engagements sinistres** permettant une gestion optimisée des tombées anticipées des crédits liées à des sinistres décès
 - » **Automatisation du contrôle des Autorisations de découvert**

DES AVANCÉES EN MATIÈRE DE CENTRICITÉ CLIENT ET D'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE EN S'APPUYANT SUR LES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES

- Digitalisation du processus de **gestion des conventions bancaires** avec l'employeur en automatisant la création, la validation et le suivi de la signature des conventions
- Mise en production de 6 nouvelles releases de cash management **MY Business** pour la clientèle Corporate comportant des nouveautés et des améliorations ainsi que la migration des derniers clients d'IBE vers MY Business et le décommissionnement complet de l'ancienne plateforme IBE
- Mise en place d'un nouvel outil **BBE «Billets de Banques Etrangères»** permettant la création et le suivi automatique et supervisé des reportings réglementaires destinés à la BCT
- Lancement de l'activité de la filiale **UIB ASSURANCES** sur une agence pilote (MISR)
- Déploiement de la Release 01 de l'application **Système de Gestion des Sinistres «SGS»** au profit de la filiale UIB Assurances permettant la gestion du cycle de vie d'un dossier de sinistre depuis sa création jusqu'au paiement

UTILISATION DE LA DATA AU PROFIT DU BUSINESS

Capitalisation sur les socles DATA acquis pour le développement de use-cases DATA au profit du métier avec une organisation projet en mode agile, capables de mettre en place à travers une combinaison innovante de socles digitaux, des outils et applications optimisées:

- Déploiement du **Smart Retail Data Hub** qui est la golden Source pour l'alimentation des cas d'usages DATA demandés par la banque de détail

- Mise en place du **tableau de bord de pilotage des canaux et usages digitaux** (1^{er} cas d'usage Banque De Détail) permettant un meilleur pilotage et suivi de l'activité commerciale
- Déploiement du **Daily report – Automatisation du calcul des réalisations du réseau au quotidien** au profit de la Banque de Détail et sa mise à disposition sur la plateforme éditique
- conclusion d'un partenariat d'innovation avec une startup pour un Proof of Concept (POC) d'une solution de vice de forme de chèque basée sur l'Intelligence Artificielle

EVOLUTION DU DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES LIES A LA SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION – SSI

CONFORMITÉ PAR RAPPORT AUX STANDARDS INTERNATIONAUX

- **Renouvellement de la certification internationale du Système de Management de la Sécurité de l'Information SMSI selon la norme ISO 27001 sur le périmètre CUSTODY**
- **Maintien de la CERTIFICATION INTERNATIONALE PCI-DSS pour la 5^{ème} année** consécutive pour la sécurisation des données des cartes de paiement
- **Programme KOPERNIK pour la sécurisation des données monétiques : clôture de 97%** des mesures prévues par le programme et passage en mode RUN à partir de Juillet 2023
- **Programme NIST** : Evolution du score de couverture de risque de 2.77 en 2022 à 3.63 en 2023

PROGRAMME NIST : PRINCIPALES RÉALISATIONS PAR CHANTIER

CHANTIER SÉCURITÉ DES APPLICATIONS

- Revue et complétion des ASAs de toutes les applications sur l'outil groupe MASAI
- Réalisation du pentest des applications exposées sur Internet (Omnicanal, E-banka, Extranet) et applications du périmètre SGSS
- Mise en conformité de l'application Delta Achat avec les exigences du programme réglementaire SECAIA
- Déclinaison du standard Secure by Design

CHANTIER SÉCURITÉ DES DONNÉES

- Déploiement du module de classification des données sur les outils bureautiques
- Revue de la circulaire relative au dispositif de lutte contre les risques de fuite des données

CHANTIER FONDAMENTAUX DE LA SÉCURITÉ

- Passage en mode RUN du programme AD Secure pour la sécurisation de l'annuaire AD
- Application de l'inspection des flux chiffrés pour le filtrage web
- Lancement du projet de mise en place d'une solution de gestion des certificats et des clés de chiffrement

CHANTIER DETECTION & REACTION

- Obtention du **label Detect & React**
- Déploiement du roadmap des uses cases sur l'outil de collecte, de corrélation et d'analyse de pistes d'audit SIEM

CHANTIER SENSIBILISATION ET PROMOTION DE LA CULTURE CYBERSÉCURITÉ

- Sensibilisation des prestataires intervenant sur le SI UIB sur les risques cyber et les bonnes pratiques
- Réalisation de Campagnes de phishing de difficultés 2 et 3
- Sensibilisation des repeat clickers

DES AVANCÉES EN LIEN

AVEC LE RENFORCEMENT DE L'INFRASTRUCTURE SI

Les principaux chantiers INFRA clôturés en 2023 avaient pour objectif de continuer l'effort de modernisation, de sécurisation et de consolidation des infrastructures afin d'améliorer la disponibilité (Redondance, backup,...) des applications, de réduire le time to market dans la mise en place des projets métiers (Digitalisation, DATA, Automatisation des processus,...), et de garantir une meilleure qualité de service aux clients internes et externes de la Banque, et ce, à travers :

- **La mise en place du réseau d'administration :** Mise en place d'une infrastructure dédiée afin de faciliter l'hébergement de tous les outils d'administration. Cette infrastructure est entièrement distincte des infrastructures de production, et complètement hyperconvergée. Cette distinction garantit une gestion optimale de ces outils
- **La mise en place de Control-M, une solution d'ordonnancement des tâches informatiques** qui permet (1) une automatisation avancée des traitements informatiques, (2) une gestion centralisée et (3) une optimisation des ressources, contribuant ainsi (1) à améliorer l'efficacité opérationnelle, (2) à réduire les risques d'erreurs et (3) à respecter les délais des processus informatiques. Cette solution a été déployée (1) au niveau de la société UIB-Assurances, (2) sur l'application My Business et (3) sur les opérations de Traitements de Fin de Journée
- **La mise à niveau des infrastructures AIX :** Ce projet vise à mettre à jour le système des Infrastructures IBM AIX vers la version 7.2.5.6
- **La modernisation des infrastructures réseaux des Data Center :** ce projet consiste à mettre à niveau des équipements obsolètes dans les Data centers primaire et secondaire en les remplaçant par des équipements de nouvelle génération. Cette initiative inclut également la mise en place des optimisations nécessaires pour garantir des performances supérieures, une disponibilité accrue et un niveau de sécurité renforcé
- **La mise en place d'une solution de Monitoring des serveurs et des applications (SolarWinds):** ce projet consiste en l'extension de la solution Solarwinds par des licences et un module de supervision des serveurs et des applications dont l'objectif est d'apporter une gestion proactive, une amélioration des performances, une sécurité renforcée et une disponibilité accrue des applications contribuant ainsi à une meilleure qualité de service. Le périmètre pilote défini en 2023 couvre les contrôleurs de domaine de l'UIB (AD), la plateforme de messagerie et la plateforme BPM
- **La mise à la disposition de la plateforme de test des sauvegardes:** Mise à la disposition d'une plateforme dédiée qui permet de s'assurer de la bonne exécution de la sauvegarde sur le site de secours à travers des tests
- **La mise en place d'une solution Satellite :** Ce projet consiste en la mise en place d'une solution Satellite Red Hat qui offre une suite complète d'outils de gestion qui simplifient et automatisent divers aspects de l'administration des systèmes Red Hat notamment le déploiement automatique des correctifs de sécurité contribuant ainsi à améliorer l'efficacité opérationnelle, la sécurité et la conformité
- **La migration et Extension de Tripwire :** Il s'agit de la migration et l'extension de l'outil de suivi de l'intégrité des fichiers pour les applications critiques ce qui constitue une couche de sécurité proactive essentielle et confère une sécurité renforcée en détectant promptement les modifications non autorisées. Cela prévient les menaces, assure la conformité aux normes et garantit la stabilité des applications en minimisant les risques de défaillance
- **La réalisation de test Plan de Continuité d'Activité global avec test de charge** sur toutes les applications critiques
- **La migration Windows 2008:** dans le cadre de la gestion d'obsolescence des infrastructures migration effectuée de tous les serveurs Windows 2008
- **Le lancement d'une mission d'étude et de mise en place des processus ITIL** dans l'objectif d'améliorer la qualité des services IT. Cette mission d'étude a été lancée pour définir la vision cible de la banque en matière de gestion de services IT ainsi que la mise en place des processus ITIL avec un focus particulier fait sur la gestion des incidents et la gestion des changements
- **La migration de l'infrastructure télécompensation sur des serveurs NAS:** Migration des données télécompensation CHEQUE ET EFFETS sur une plateforme de stockage hautement disponible. Ce projet vise à transférer les images chèques et effets hébergés sur des serveurs fiables NAS sur la baie de Production ce qui assure la haute disponibilité des données, leur sécurisation renforcée et leur réplication améliorant ainsi la disponibilité et la résilience du système
- **L'optimisation et le renforcement de la fiabilité des infrastructures dans le cadre d'une amélioration et de la sécurisation globale: plusieurs initiatives ont été mises en place pour renforcer**

la surveillance en temps réel de plusieurs composants de l'infrastructure: Automatisation du suivi de la validité des certificats électroniques; Automatisation de la surveillance des ressources matérielles des infrastructures (CPU, mémoire et disque) ; Surveillance de l'état des tables des bases de données, Suivi des comptes techniques

DES INFRASTRUCTURES PHYSIQUES RÉNOVÉES

Volet Travaux :

- # Achèvement des travaux de réaménagement total des agences **Rex Palace et kheireddine Pacha**
- # Achèvement des travaux de structure et de gros œuvres de l'agence **Jemâa Zitouna**
- # Avancement des travaux d'aménagement de la nouvelle Agence **Marsa Sidi Abdelaziz** (80%)
- # Achèvement des travaux de réaménagement partiel des agences **Tataouine, Djerba Midoun et Sfax Hedi Chaker**
- # Achèvement des travaux d'aménagement des DABs hors sites de **VTL Menzel Temime et VTL Menzel Bouzelfa**
- # Achèvement des travaux génie civil pour le remplacement de **10 Dabs**

Volet Energétique :

- # Mise en place d'un système de gestion de l'énergie électrique sur **50** nouveaux sites pour atteindre 103 sites équipés par le système
- # Obtention d'une prime lors du prix «**Efficacité énergétique & environnement 2023**» organisé par le groupe Société Générale
- # Mise en place d'une installation photovoltaïque à l'agence **kheireddine**

RESSOURCES HUMAINES

- Renforcement du programme d'intégration et mise en œuvre d'une stratégie de développement de la marque employeur et des relations avec les établissements d'enseignement supérieur par la création de l'entité Recrutement, intégration et développement de la marque employeur
- **Création de l'entité «Développement RH»** regroupant les activités de «Gestion de carrières / Gestion Prévisionnelle et Transformations RH» avec pour objectifs de faire évoluer le dispositif de gestion de carrières dans une optique d'accompagnement RH, d'instauration de la démarche GPEC tout en veillant sur les vecteurs de transformation RH (communication RH, Inclusion & diversité, Expérience collaborateur,...)
- **Dynamique d'évolution de carrières et de mobilité riche et diversifiée au titre de l'année 2023** (couvrant 28% de l'effectif de la banque) offrant différentes opportunités professionnelles
- **Renforcement du programme d'accompagnement RH** par la mise en place de plans de développement individuels visant à offrir un suivi personnalisé et ciblé aux collaborateurs de la banque dans leur progression professionnelle
- **Renforcement du programme de formations de la montée** en compétences (Agilité, Contrôle réglementaire, Softskills,...) et déploiement de différents parcours de formations métiers (BDD, Intégration des nouvelles recrues, Coporate, Risques,...)
- Tenue de 9 comités de carrières avec les différents Pôles et Directions témoignant l'engagement à promouvoir le

développement professionnel des collaborateurs de la banque et la proximité RH auprès des différentes parties prenantes

- Finalisation des prérequis RH en lien avec la mise en place de la **Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences**
- Poursuite des travaux de mise en place du portail externe du projet **E-recrutement** destiné à automatiser le processus de recrutement (de bout en bout) et d'optimiser la démarche de dépôt et de tri des candidatures (déploiement prévu en 2024)
- **Mise en place de tableaux de bords RH** à fréquence trimestrielle (Evolution de l'effectif, absences, mobilités,...)

CONFORMITÉ

- **Reconduite pour la 5ème fois consécutive de la certification AML 30000**, première norme certifiable de lutte contre le blanchiment d'argent en Tunisie
- **Poursuite des travaux d'appropriation de l'application GoAML**, solution logicielle conçue pour la CTAF pour identifier efficacement la criminalité financière
- **Déploiement de la revue périodique et de la revue sur événement sur le workflow Well'Com**
- **Mise en place d'un filtrage des transferts internationaux** reçus en faveur des associations
- **Déploiement du projet Data quality** en vue de l'amélioration de la qualité des données transmises pour le filtrage contre les listes des sanctions
- Conduite de l'exercice **d'évaluation des scénarii AML** non pris en charge par les outils de profilage
- **Mise en place de profilage des**

opérations en Billets de Banque Etrangers non prises en charge par les outils de profilage

- Lancement des travaux pour la **mise en place d'un canal local pour le dispositif d'alerte**
- Mise en place des pré-requis du **déploiement de la norme d'échange automatique des données avec les pays de l'OCDE CRS**
- **Mise en place des conventions de délégation du KYC** en faveur des filiales UIB;
- Lancement des travaux sur le périmètre conformité de la filiale UIB Assurances
- **Mise en place du premier jalon de la cartographie des risques de non-conformité** sur le périmètre de la réglementation des changes

SECRETARIAT GÉNÉRAL

TOUR DE CONTRÔLE KYC:

- **Sécurisation du dispositif KYC à la revue périodique:** Déploiement de l'outil Well'Com PRI
- **Sécurisation du dispositif KYC à l'entrée en relation PRO:** Déploiement de l'outil Well'com PRO
- **Lancement du dispositif Assurance qualité** à l'Entrée en relation et conduite du changement
- **Un taux de revue périodique KYC de 90%** sur 44K dossiers Cibles avec 97% sur la partie Réglementaire

SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS:

- **Mise en place d'un nouveau système de contrôle d'accès** au niveau du siège Lafayette
- **Mise en place d'un dispositif de sécurité** (vidéo-surveillance & système anti-intrusion) au niveau de 22 DAB hors sites
- Réalisation d'un test d'évacuation au mois de Mai 2023

CONTRÔLE PERMANENT:

- **Mise en place d'un programme d'accompagnement et de sensibilisation** continue des collaborateurs sur les thématiques risque opérationnel
- Refonte et mise à jour de la rubrique intranet «Contrôle Permanent» sur le site institutionnel

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION:

- **Mise en place d'un dispositif de gouvernance, suivi & pilotage de la Lutte contre la corruption**

RISQUES

RECouvreMENT :

- Fusion des directions de recouvrement amiable et du contentieux avec la nomination d'un nouveau responsable
- Déclinaison d'un plan opérationnel du recouvrement et de résolution des NPLs en ligne avec les cibles définies par la BCT

PILOTAGE & REPORTINGS :

- Ajustement & validation des politiques d'octroi de crédit aux particuliers et aux professionnels et actualisation des circulaires internes
- Ajustement de la procédure forçage et mise en place d'un suivi permanent
- Poursuite de l'amélioration de la qualité des reportings avec un suivi rapproché des irréguliers (comités mensuels et trimestriels de suivi des irréguliers avec les PBDD et PBFi)

DATA ET PROJETS :

- Participation à l'organisation avec l'équipe projet d'un séminaire de formation IFRS destiné aux administrateurs de la banque
- Participation au projet de mise en place d'un outil d'octroi de crédit Corporate avec phase de test prévue au 2^{ème} semestre 2024
- Mise en production d'un modèle de notation interne SNI challengeur en 2023 (lancement d'une mission externe d'audit et de backtest)
- Poursuite du projet Sûretés (Validation de la liste des experts, de la convention et des tarifs à appliquer)
- Poursuite des projets en lien avec la gestion des risques (Restructurés, IFRS9...)

BDD

DIRECTION DE LA BDD

1. Dotation des **Responsables Marchés d'animateurs** afin de se rapprocher du terrain en termes d'animation, de prospection et de montée en compétence de la force de vente
2. Ralliement du périmètre des **PME gérées par les agences** à la Banque de Détail, et ce dans un double objectif de :
 - 2.1. Pilotage et animation dédiés et ciblés du réseau autour du développement de la PME
 - 2.2. Optimisation des synergies de développement entre la PME et le marché des Particuliers
3. Dotation du Marché PRO, TPE, Associations et PME/Agences d'une **structure de middle office** en vue d'appuyer la filière Engagements en termes de qualité et fluidité de montage des dossiers et d'assurer la montée en compétence de la force de vente
4. Renforcement de l'entité de **Gestion des Engagements et Prévention des Risques**, en vue d'assurer une meilleure culture du risque.

RÉSEAUX ET STRUCTURES RÉGIONALES

1. Création de deux nouveaux métiers :
 - 1.1. **Conseiller PREMIUM/PRO** sur les agences dont le potentiel le justifiait, et ce pour une plus forte synergie entre les 2 marchés (4 Conseillers)
 - 1.2. **Conseiller Bancaire Mobile**, métier destiné à venir en appui aux agences dans un objectif de captation de potentiel avec des moyens optimisés
2. Transformation d'une agence GE en une **agence Multi-marchés**
3. Emergence d'une **nouvelle Direction de Développement Commercial sur la région du Sud Est** dans l'objectif d'une plus grande proximité d'un resserrement de l'animation et de l'accompagnement de la force de vente

FORMATION

1. Accompagnement managérial (**coaching**) des RA par des cabinets externes – **3 pilotes finalisés / 30 RA formés**
2. Mise à jour des **cursus de formation des RA et des Conseillers Essentiels, Premium et PRO** dans une perspective d'une meilleure maîtrise de l'analyse et du montage des dossiers de crédit
3. Certification PSPO au profit de 8 collaborateurs de la BDD : 5 adjoints aux Directeurs de Développement Commercial, 1 Responsable Agence, 2 ETP Marketing et expérience Client.

VISUAL MANAGEMENT

1. 132 Agences déployées
2. Instauration de rituels managériaux et d'animation (Stand-Up meeting quotidien et Coaching Hebdomadaire) et pérennisation de la démarche

ACCOMPAGNEMENT SUR TERRAIN

1. Plan d'accompagnement des collaborateurs des agences par les adjoints DDC
2. Programme d'assistance et de support des agences par le dispositif organisationnel au niveau de la Direction de la BDD par les animateurs rattachés aux Responsables Marché

RÉFÉRENTIEL DIDACTIQUE SUR INTRANET

1. Mise à disposition progressive d'une boîte à Outils leur permettant une meilleure appropriation de l'offre, des techniques de vente et de la posture de conseil (Essentiel Sur, Tout savoir sur, et Si On en parlait, Evolution du socle PROACT' vers PROACT' +, une version évolutive comportant de nouvelles fiches : Journée type; Visual Management; ...)
2. Lancement du canal «EXCELLENCE TV», le canal de l'excellence relationnelle et de l'accompagnement des métiers, 100% home made, comportant un contenu média destiné à accompagner la force de vente sur la maîtrise de :
 - L'offre et les solutions clients
 - Les techniques de vente
 - Les procédures, avec une priorisation de celles en lien avec le risque réglementaire et le risque opérationnel

PILOTAGE DES RÉALISATIONS INDIVIDUELLES

1. Mise en place d'outil de monitoring individuel de la production de crédits

AFFINEMENT DU PILOTAGE DES DIFFÉRENTS INDICATEURS

Enrichissement du Daily report par

1. Intégration d'indicateurs en lien avec le suivi des dépôts à vue et de l'épargne par marché
2. Suivi des tombées et rachats de crédit pour assurer un meilleur suivi du développement des encours
3. Suivi des clôtures de comptes
4. Suivi de l'évolution des packs

UPGRADE DES MODALITÉS DE RESTITUTION DE L'INFORMATION

1. Développement d'un outil de visualisation dynamique des réalisations en matière d'Engagements

MODERNISATION ET AUTOMATISATION DES OUTILS ET DES PROCESSUS

1. Refonte de l'outil de gestion des conventions employeurs
2. Développement d'un outil permettant la mise en œuvre, le suivi et la restitution d'indicateurs pour les campagnes NPS Agences par le CRC

INDICATEURS DE SUIVI DE DÉCLINAISON DE LA STRATÉGIE

1. Mise en place de KPI permettant de suivre la déclinaison de la stratégie 2022-2025 avec suivi trimestriel

CORPORATE

ACTIONS COMMERCIALES

- **Financement des acteurs de la microfinance**
- **Tenue de visites mensuelles en régions**, par les Responsables du Pôle Entreprises et BFI, à la rencontre des clients et prospects
- **Clôture de la ligne de crédit SUNREF conclue avec l'AFD** (financements verts)
- **Accompagnement des clients dans leur développement à l'international**, à travers le réseau Société Générale
- **Suivi et animation d'actions de synergie entre la Banque de Détail et le Pôle Entreprises et BFI**, en vue de concrétiser des entrées en relation sur les marchés BDD et des plans de salaires

NOUVELLE ORGANISATION

- Rattachement de l'entité GTB (Trade et Cash Management) au Pôle Support et Opérations à partir de Mai 2023, à l'occasion de la création d'une Direction des Paiements regroupant les activités Trade, Monétique et Cash Management
- Création d'une cellule au sein du Pôle Entreprises et BFI, assurant le traitement et le suivi des forçages
- Renforcement de l'effectif de la Salle des Marchés, afin de permettre le renforcement de la synergie avec les commerciaux et permettre aux acteurs de la Salle des Marchés de participer aux visites clients,
- Renforcement du staffing du Pôle Entreprises et BFI en matière d'animation, de développement et de suivi des engagements (un Responsable du Marché GE et un Adjoint au Responsable du Marché PME / ETI en charge des Centres d'affaires et du développement des synergies avec la Banque de détail)
- Formation en Algérie et en France, en 2023, d'un Expert RSE rattaché au Pôle Entreprises et BFI, en vue de sa nomination courant 2024, pour assurer:
 - L'évaluation des risques environnementaux et sociaux liés aux clients et aux transactions
 - L'assistance des différentes parties prenantes dans la phase d'identification des risques E&S
 - La contribution au développement de la culture de gestion des risques et à l'identification des opportunités liées aux aspects environnementaux et sociaux

PILOTAGE COMMERCIAL

- **Projet en cours pour la mise en place d'une solution d'octroi du crédit corporate** qui permettra, notamment, le monitoring des dossiers de crédits. Ceci permettra de se conformer aux délais réglementaires imposés par la Circulaire 2024-02 pour l'étude et la décision, et qui sont de vingt jours ouvrables pour les demandes de financement d'investissement et les nouvelles demandes de financement du cycle d'exploitation, 10 jours ouvrables pour les demandes de renouvellement du financement du cycle d'exploitation et trente jours ouvrables pour les demandes de financement d'investissement en pool bancaire ou nécessitant une évaluation approfondie ou une expertise
- **Suivi mensuel des réclamations par Centre d'Affaires et par catégorie**, en termes de délais de résolution, à travers un tableau de bord dédié
- **Définition de parcours de formation pour les intervenants du Pôle Entreprises et BFI**, notamment:
 - Les parcours de formation pour les Assistants Relation Client, Assistants Commerciaux d'Entreprises et Responsables Centres d'Affaires
 - Le parcours Chargés d'Affaires assuré par le CBF (Certificat Chargé d'Affaires Corporate), sur une durée de 18 jours répartis sur plusieurs mois, et couvrant les volets métiers, comportementaux et Juridiques

ACCOMPAGNEMENT DES CLIENTS SUR TERRAIN

- **Accompagnement des clients sur terrain lors de la mise en place de MyBusiness (Nouvel outil Cash Management)**

NOUVELLES CONVENTIONS

- La convention entre UIB et SOTUGAR
- La convention Green Banking - Initiative entre l'ANME et le CBF



LES TEMPS FORTS 2023 :

DISPOSITIF DE COMMUNICATION

09

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

257

91 POSTS FACEBOOK
83 POSTS LINKEDIN
83 POSTS X (TWITTER)

54

INSERTIONS PRESSE

68

MESSAGES GAB ET ECRANS
DYNAMIQUES

543

COMMUNICATIONS INTERNES

04

CAMPAGNES RADIO
2 COMMERCIALES
2 INSTITUTIONNELLES

73

MISES À JOUR SITE INTRANET

89

MISES À JOUR SITE
INSTITUTIONNEL



RÉSEAU UIB

- GAB
- Écrans dynamiques



RÉSEAUX SOCIAUX

- Photos
- Vidéos



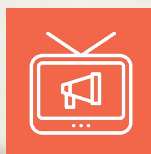
PRESSE

- Insertions presse
- Communiqués de presse



SITE INTERNET & INTRANET

- www.uib.com.tn
- intranet.uib.socgen



TV & RADIO

LES TEMPS FORTS 2023 :

DISPOSITIF DE COMMUNICATION

ASSOCIATION SPORTIVE UIB –
PLAY OFF



QUALIFICATION DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DE L'UIB AU PROCHAIN TOUR (PLAY OFF) DE LA TUNISIA PRIMA LEAGUE

Bonne chance à nos champions !



**FONDATION
ARTS & CULTURE BY UIB
MÉCÈNE PRINCIPAL DE LA
36^{ème} ÉDITION DU FESTIVAL
INTERNATIONAL DE MUSIQUE
SYMPHONIQUE D'EL JEM**

Les Nocturnes d'El Jem
du 05 juillet au 12 août

Retrouvez l'actualité du Festival sur nos réseaux sociaux :
 Facebook: UIB - GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE /
 Twitter: @SG_UIB

Achetez vos billets en ligne sur
<https://billet.festivaljem.tn>

FESTIVAL EL JEM

**L'UIB PARTENAIRE
DU 1^{er} SOMMET
EURO-MEDITERRANEEN
DES TECHNOLOGIES
FINANCIERES**

Be a part of tomorrow's
finance !

08 & 09 juin 2023
Hôtel Laico Tunis

Euromed-fintech.com

E.C.O
C.A.R.E
E.V.E.N.T

EUROMED FINTECH

**L'UIB PARTENAIRE
DE L'ÉCONOMISTE
MAGHRÉBIN POUR
LE FORUM DE
L'ÉCONOMISTE**

La nouvelle mondialisation
Une chance pour la Tunisie ?
**Judi 27 avril 2023 - Hôtel
Laico Tunis**

LE FORUM
de L'ÉCONOMISTE

FORUM DE L'ECONOMISTE MAGHRÉBIN

**FONDATION
ARTS & CULTURE
by UIB**

**LA FONDATION
ARTS & CULTURE BY UIB
SPONSOR DU FESTIVAL
EL YASSEMINE DE
RADES**

**Du 25 juillet au 15 août
2023**

مهرجان الياسمين برادس
Festival El Yassemine de Radès

FESTIVAL RADES



**L'UIB SPONSOR
DE LA 5^{ème} ÉDITION
DU FESTIVAL D'ÉTÉ
ENFIDHA 2023**

Du 13 au 30 juillet 2023



FESTIVAL D'ÉTÉ D'ENFIDHA



  SCANNE MOI

**L'UIB PARTENAIRE
DU PROGRAMME
SUNREF TUNISIE**

Évènement Bilans et
Perspectives

13 juin 2023
Hôtel Africa Jade
Thalasso - Korba

SUNREF TUNISIE





**TUNISIA
DIGITAL
SUMMIT**

**L'UIB SPONSOR OFFICIEL
DE LA 7^{ème} ÉDITION HYBRIDE
DU TUNISIA DIGITAL SUMMIT**

Hôtel Laico - Tunis
21 - 22 juin 2023

TDS

LES TEMPS FORTS 2023 : DISPOSITIF DE COMMUNICATION



AGO FONDATIONS UIB



DATA WORKSTATION ON THE STAGE



AGO FÉMININ BY UIB



FEMMES MAGHRÉBINES



19-04-2023 AGO DE L'UIB



FORMATION AGILE SCRUM



IL EST NÉCESSAIRE PLUS QUE JAMAIS DE PROTÉGER VOS DONNÉES PERSONNELLES.

JOURNÉE DE LA PROTECTION DES DONNÉES



L'UIB CÉLÈBRE L'AMOUR ET VOUS SOUHAITE UNE JOYEUSE SAINT VALENTIN

JOURNÉE DE LA SAINT VALENTIN



CHAQUE GESTE EST UNE PROMESSE POUR LE FUTUR

Faites un don pour lutter contre le cancer sur donbyuib.com.tn

FONDATION SOLIDARITÉ & INNOVATION

JOURNÉE CONTRE LE CANCER

CE 5 JUIN, JOURNÉE MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT, PRENEZ PART AUX EFFORTS MONDIAUX POUR #COMBATTRELA POLLUTION PLASTIQUE

Sauvegardons notre environnement, une bouteille en plastique à la fois



JOURNÉE MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT



MOIS DE RAMADAN

MOIS DE RAMADAN



AID EL FITR

AID EL FITR

60 EARTH HOUR

EARTH HOUR

LE 25 MARS

DE 20H30 À 21H30

HEURE DE LA TERRE



COMMÉMORATION DE LA JOURNÉE DES MARTYRS

09 Avril 1938 - 09 Avril 2023

JOURNÉE DES MARTYRS



JOURNÉE MONDIALE DE L'ART

JOURNÉE MONDIALE DE L'ART



CONTRIBUONS DÈS AUJOURD'HUI AU BONHEUR DE DEMAIN

JOURNÉE MONDIALE DU BONHEUR



PAS À PAS, FAISONS DE NOTRE PLANÈTE UN MONDE MEILLEUR

22 avril, le Jour de la Terre.

JOUR DE LA TERRE



CÉLÈBRONS LA FÊTE DU TRAVAIL !

1^{er} mai

FÊTE DU TRAVAIL



MERCI D'ÊTRE LES PILIERS DE NOTRE AVENIR

Bonne fête à tous les Papas !

FÊTE DES PÈRES



LEUR AMOUR BÂTIT NOTRE AVENIR

Joyeuse fête des mères

FÊTE DES MÈRES



BONNE FÊTE DE L'INDÉPENDANCE

20 mars 1956 - 20 mars 2023

FÊTE DE L'INDÉPENDANCE



L'AFRIQUE ET SA DIVERSITÉ

JOURNÉE DE L'AFRIQUE



AÏD AL IDHA

AÏD AL IDHA



À L'OCCASION DU NOUVEL AN DE L'HÉGIRE

L'UIB souhaite une bonne fête à tous les tunisiens

NOUVEL AN HÉGIRE



PARITÉ - ÉGALITÉ - ÉQUITÉ POUR UN AVENIR MEILLEUR!

Joyeuse Fête de la Femme

FÊTE NATIONALE DE LA FEMME



FÊTE DU MOULED

FÊTE DU MOULED



الذكرى 60 لعيد الجلاء

الإتحاد الدولي للبنوك يتمنى عيد سعيد لكل التونسيين

FÊTE DE L'ÉVACUATION



COMMÉMORATION DE LA PROCLAMATION DE LA RÉPUBLIQUE - 25 JUILLET 1957

L'UIB souhaite une bonne fête à tous les Tunisiens

FÊTE DE LA RÉPUBLIQUE



LE DÉPISTAGE PRÉCOCE SAUVE DES VIES

Ensemble, nous sommes et serons plus fort.e.s !

OCTOBRE ROSE



NOVEMBRE BLEU

Mobilisons-nous en faveur du dépistage précoce contre les cancers masculins. Parlons-en aux hommes autour de nous !

NOVEMBRE BLEU



JOURNÉE MONDIALE DU CLIMAT

Agissons aujourd'hui pour un meilleur avenir demain



JOURNÉE DU CLIMAT



BONNE ANNÉE

عام سعيد

VŒUX DE FIN D'ANNÉE

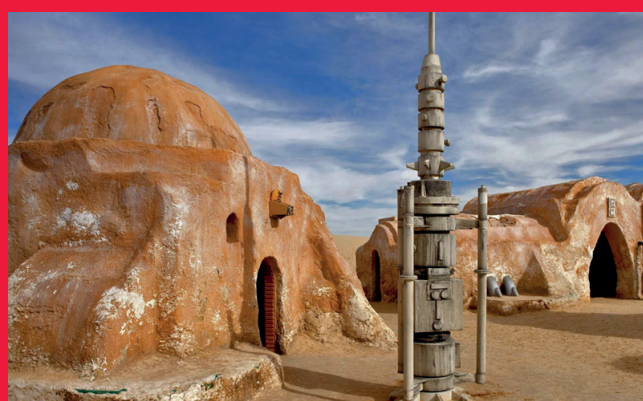


LA MINUTE CULTURELLE

Histoires de neige



FONDATION
ARTS & CULTURE
by UIB



LA MINUTE CULTURELLE

La saga "Star Wars" et le sud tunisien



FONDATION
ARTS & CULTURE
by UIB



LA MINUTE CULTURELLE

Toutes les couleurs de l'Afrique



FONDATION
ARTS & CULTURE
by UIB



LA MINUTE CULTURELLE

En avant la grande musique !



FONDATION
ARTS & CULTURE
by UIB



**À L'OCCASION DE LA FÊTE
DE LA RÉVOLUTION**

L'UIB souhaite une bonne fête à tous les Tunisiens

FÊTE DE LA RÉVOLUTION



LA MINUTE CULTURELLE

Les gâteaux de nos grand-mères



FONDATION
ARTS & CULTURE
by UIB



LA MINUTE CULTURELLE

Toutes les femmes de Tunisie



FONDATION
ARTS & CULTURE
by UIB



LA MINUTE CULTURELLE

Dernière ligne droite pour les Nocturnes d'El Jem



FONDATION
ARTS & CULTURE
by UIB



LA MINUTE CULTURELLE

Éloge amoureux des Tunisiennes



FONDATION
ARTS & CULTURE
by UIB

LES TEMPS FORTS 2023 :

PRIX & CERTIFICATIONS

CONFIRMATION DE LA CERTIFICATION MSI 20000 AU TITRE DE L'ANNÉE 2023



L'UIB CONFIRME SA SOLIDITÉ ET SA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Après le maintien de la
certification MSI 20000
pour le 3^{ème} cycle
consécutif



Après avoir obtenu la certification MSI 20000 en 2015, 2018 et en 2021, l'Union Internationale de Banques, confirme sa solidité et sa performance financière après le maintien de la certification MSI 20000 - pour le 3^{ème} cycle consécutif - par l'organisme COFICERT - CFC, assurant que la banque continue à répondre aux exigences de la certification octroyée.

La confirmation de cette certification, sur la base des modèles d'analyse et du protocole d'évaluation de l'organisation MSI sur le référentiel MSI 20000®, vient asseoir la solidité financière de l'UIB et sa résilience pour bénéficier d'une confiance accrue auprès de ses clients et ses actionnaires.

**MAINTIEN DE LA
CERTIFICATION
AML30000 POUR
LE 2^{ÈME} CYCLE
CONSÉCUTIF**

**AML
30000[®]**



L'Union Internationale de Banques, première banque en Tunisie à être certifiée AML30000 en 2019, a reçu pour le 2^{ème} cycle consécutif, une re-certification émise par COFICERT, un organisme spécialisé dans les certifications financières et extra-financières.

L'AML 30000 est la norme internationale dédiée à la Lutte contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme, communément appelée LBA/FT. Le référentiel de AML 30000 est décliné en 14 cahiers des charges. Un cahier des charges pour chaque secteur d'activité, tel que défini par le Groupe d'Actions Financières GAFI.

L'approche de certification repose sur l'évaluation de 2 axes : Le dispositif et l'effectivité.

La confirmation de la certification délivrée par l'organisme COFICERT, témoigne de l'efficacité du dispositif de Lutte contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme de l'UIB et de sa conformité aux dispositions nationales et internationales.

LES TEMPS FORTS 2023 :

PRIX & CERTIFICATIONS

UIB CERTIFIÉE PCI-DSS



L'UIB CERTIFIÉE PCI-DSS POUR LA 5^{ème} ANNÉE CONSÉCUTIVE

L'UIB se conforme, depuis 2018, au standard international PCI-DSS en matière de fiabilité, d'assurance et de sécurité des supports, données et processus monétiques



L'UIB CERTIFIÉE PCI-DSS POUR LA 5^{ème} ANNÉE CONSÉCUTIVE

L'UIB se conforme, depuis 2018, au standard international PCI-DSS en matière de fiabilité, d'assurance et de sécurité des supports, données et processus monétiques



L'Union Internationale de Banques (UIB), a été certifiée pour la cinquième année consécutive, PCI - DSS (Payment Card Industry - Data Security Standard) et devient ainsi l'unique banque tunisienne à obtenir ce label cinq fois de suite sans interruption. Cette performance a été réalisée grâce aux infrastructures de la banque et à son processus monétique qui répondent aux normes les plus strictes et les mieux sécurisées du marché ainsi qu'à sa conformité au standard international PCI-DSS V3.21. En effet, l'UIB se conforme, depuis 2018, au standard international PCI-DSS, édicté par les systèmes internationaux de paiement (Visa, Mastercard, American Express, JCB et Discover), en matière de fiabilité, d'assurance et de sécurité des supports, données et processus monétiques.

Cette procédure de labellisation de l'UIB est de nature à renforcer la confiance de ses clients en sa capacité à respecter les normes et les exigences internationales et à garantir une protection maximale de leurs données et de leurs cartes de paiement (traitement, transport, stockage de données...). Cette (re) certification dénote, une fois de plus, de la dynamique de progrès et de sécurisation du dispositif monétique de l'UIB en impliquant l'ensemble de ses acteurs internes et parties prenantes.

**UIB CERTIFIÉE
ISO/IEC
27001:2013
ACTIVITÉ SGSS**



**L'UIB CONFIRME SON RESPECT
DES NORMES ET EXIGENCES
INTERNATIONALES**

Après l'obtention de la norme
ISO/IEC 27001:2013 activité SGSS



L'Union Internationale de Banques (UIB) a obtenu la **certification ISO/IEC 27001:2013 activité SGSS pour la 2^{ème} année consécutive**, prouvant ainsi que son système de management de la sécurité de l'information (**SMSI**) répond parfaitement aux exigences de ce standard international. Il est rappelé que l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) - propriétaire de la norme ISO/IEC27001 - est un réseau comprenant plus de 160 pays réunissant des experts qui mettent en commun leurs connaissances pour élaborer des normes internationales en sécurité, qualité et environnement. Norme internationale la plus largement répandue en matière de sécurité de l'information, ISO 27001 est la première certification en Tunisie sur le périmètre dépositaire local pour les investisseurs institutionnels étrangers.

Entrainant une réévaluation régulière des risques tout en permettant une amélioration continue, cette certification, reconnue internationalement, garantit la mise en œuvre d'un système de management et de mesures de sécurité organisationnelles et techniques. Grâce au respect des normes et des exigences internationales, cette procédure de labellisation de l'UIB est de nature à renforcer la confiance de ses clients en sa capacité à garantir une sécurité maximale de ses transactions. Aussi, ce jalon permet à l'UIB de continuer à inscrire sa démarche dans une perspective dynamique de progrès et de sécurisation de son système de management en impliquant l'ensemble de ses acteurs internes et parties prenantes.

LES TEMPS FORTS 2023 :

PRIX & CERTIFICATIONS

PRIX EFFICACITÉ ENVIRONNEMENTALE



Prix de l'efficacité environnementale pour l'édition 2023 et pour la 2ème année consécutive, visant la neutralité carbone à horizon 2050 avec pour cible intermédiaire la réduction des émissions de 50% à horizon 2030. L'UIB a ainsi remporté un nouveau prix suite à son projet de mise en place d'un système de gestion de l'énergie électrique.

UIB-SGSS MEILLEUR DÉPOSITAIRE LOCAL EN TUNISIE EN 2023



Award du meilleur dépositaire local en Tunisie en 2023 par le prestigieux magazine « Global Custodian », 6^{ème} nomination de la part de ce magazine depuis 2015 : l'UIB-SGSS Tunisie a été primée comme meilleur dépositaire en Tunisie (2023 Agent Banks Frontier Market) par le magazine «Global Custodian» avec des notes qui globalement excèdent la moyenne du secteur.

TROPHÉE DE LA PARITÉ PROFESSIONNELLE



Fidèle à son engagement dans la promotion de la dimension genre et des droits fondamentaux au travail des femmes, l'Union internationale de Banques s'est vue remettre le «**Trophée de la parité professionnelle**» décerné par le Magazine Femmes Maghrébines, le 8 mars 2023 et ce, en présence de Monsieur le Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie.

Cette première édition dédiée au secteur bancaire et financier s'est fixée comme critère d'évaluation l'égalité femme-homme dans la stratégie RH des banques, la culture d'entreprise de Diversité & Inclusion, la communication sur le sujet du genre, ainsi que la féminisation des instances dirigeantes.

À cette occasion, quatre femmes du secteur bancaire ont été honorées dont Madame Ilhem Bouaziz Directrice générale adjointe de l'UIB en charge de la Banque de Détail et Présidente de l'association Féminin by UIB.

L'Union Internationale de Banques (UIB) confirme, ainsi, sa volonté de promouvoir et de faire progresser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la Banque et de renforcer, de façon durable, les notions de parité, d'équité et d'égalité des chances au niveau de son engagement social et sociétal.

Aujourd'hui, nous travaillons plutôt sur une démarche « Mixte and Win » a déclaré Madame Ilhem Bouaziz. «Nous agissons au quotidien pour que le rôle des femmes dans l'entreprise soit davantage valorisé et encouragé avec comme objectif une égalité pérenne basée sur la méritocratie».

CHIFFRES CLÉS & POSITIONNEMENT DE L'UIB

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

- **6 285,9 MTND** d'encours en 2023 soit un taux d'évolution de **7%** vs 2022 (vs 7,9% pour les 6 autres grandes banques privées et 6,8% pour les 9 autres grandes banques)
- **5^{ème}** banque privée en termes de dépôts à la clientèle
- **+4 668,7 MTND** de dépôts additionnels depuis 2008 (+8,9% par an vs +9,1% pour les 6 autres grandes banques privées et 8,5% pour les 9 autres grandes banques)

DÉPÔTS À VUE

- **1 732,5 MTND** d'encours en 2023 soit un taux d'évolution de **7,2%** vs 2022 (vs 5% pour les 6 autres grandes banques privées et 4,6% pour les 9 autres grandes banques)
- **7^{ème}** Banque Privée en termes de Dépôts à Vue
- **27,6%** du total des dépôts (vs 41,7% pour les 6 autres banques privées et 37,9% pour les 9 autres grandes banques)
- **+1 112,5 MTND** de collecte additionnelle depuis 2008 (+6,6% par an vs +10,2% pour les 6 autres grandes banques privées et 9,6% pour les 9 autres grandes banques)

DÉPÔTS D'ÉPARGNE

- **2 289,5 MTND** d'encours en 2023 soit un taux d'évolution de **7,1%** vs 2022 (vs 10,9% pour les 6 autres grandes banques privées et 10,6% pour les 9 autres grandes banques)
- **4^{ème}** banque privée en termes de mobilisation d'épargne
- **36,4%** du total des dépôts (vs 29% pour les 6 autres banques privées et 32,4% pour les 9 autres grandes banques)
- **+1 723,3 MTND** d'épargne additionnelle depuis 2008 (+9,1% par an vs 11% pour les 6 autres grandes

banques privées et 9,2% pour les 9 autres grandes banques)

CRÉDITS NETS À LA CLIENTÈLE

- **6 531,1 MTND** de crédits nets à la clientèle en 2023 soit un taux d'évolution de **2,4%** vs 2022 (vs 3,5% pour les 6 autres grandes banques privées et 0,3% pour les 9 autres grandes banques)
- **4^{ème}** banque privée en termes de crédits nets à la clientèle
- **+5 215,2 MTND** de crédits nets additionnels depuis 2008 (+10,5% par an vs 8,9% pour les 6 autres grandes banques privées et 8,2% pour les 9 autres grandes banques)

RAPPORT CRÉDITS/ DÉPÔTS

- un rapport Crédits/Dépôts de **103,9%** en 2023 (vs 78,5% pour les 6 autres grandes banques privées et 90,7% pour les 9 autres grandes banques)

MARGE D'INTÉRÊTS

- **301,6 MTND** de marge d'intérêts en 2023, soit une évolution de **9,1%** vs une évolution de 17,2% pour les 6 autres grandes banques privées et 6,8% pour les 9 autres grandes banques
- **3^{ème}** banque privée en termes de marge d'intérêts
- **+267,2 MTND** de marge d'intérêts additionnelle depuis 2008, soit le plus fort taux de croissance du secteur (+14,5% /an vs une moyenne de 10% pour les 6 autres grandes banques privées et 8,6% pour les 9 autres grandes banques)

MARGE SUR COMMISSIONS

- **150,6 MTND** de marge sur commissions, soit une croissance de **0,7%** en 2023 (vs 4,2% aussi bien pour les 6 autres grandes banques privées que pour les 9 autres grandes banques)
- **2^{ème}** banque privée en termes de marge sur commissions

- **29%** la part des commissions dans le PNB vs 19,5% pour les 6 autres grandes banques privées et 18,6% pour les 9 autres grandes banques
- **125,7 MTND** de marge sur commissions additionnelle depuis 2008, soit le plus fort taux de croissance du secteur (+11,9%/an vs une moyenne de 9,7% pour les 6 autres grandes banques privées et 9,1% pour les 9 autres grandes banques)

PRODUIT NET BANCAIRE

- **519,5 MTND** de PNB en 2023, soit une évolution de **5,8%** (vs +10,3% pour les 6 autres grandes banques privées et 8,4% pour les 9 autres grandes banques)
- **4^{ème}** banque privée en termes de PNB
- **+451,4 MTND** de PNB additionnel depuis 2008, soit le plus fort taux de croissance du secteur (+13,5% par an vs une moyenne de +10,6% pour les 6 autres grandes banques privées et +10% pour les 9 autres grandes banques)

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION (HORS AMORTISSEMENTS)

- **58,1 MTND** de charges générales d'exploitation (hors amortissements) en 2023, soit une évolution de 7,6% (vs 11,3% pour les 6 autres grandes banques privées et 7,8% pour les 9 autres grandes banques)
- **+41,4 MTND** de charges additionnelles depuis 2008, (ce qui correspond à une évolution de +8,1%/an vs une moyenne de 10,9% pour les 6 autres grandes banques privées et 10,6% pour les 9 autres grandes banques)

CHARGES OPÉRATOIRES

- **256,4 MTND** de charges opératoires en 2023, soit une évolution de **+6,9%** vs 9,8% pour les 6 autres grandes banques privées et 8,3% pour les 9 autres grandes banques

- Coefficient d'exploitation (y compris l'amortissement) de **49,4%**, soit l'évolution la plus remarquable du secteur entre 2007 et 2023 (-55 pts de pourcentage)

RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

- **263,6 MTND** de RBE en 2023, soit une évolution de **4,9%** par rapport à l'année précédente vs 10,7% pour les 6 autres grandes banques privées et 8,5% pour les 9 autres grandes banques
- **+266,3 MTND** de RBE additionnel depuis 2008, soit le plus fort taux de croissance au niveau des grandes banques privées (avec un RBE en 2007 de -2,6 MTND)

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

- **214,2 MTND** de résultat d'exploitation en 2023 vs 213,9 MTND en 2022, soit une légère évolution de **0,1%** (avec un Résultat d'exploitation en 2007 de -180 MTND)

RÉSULTAT AVANT IMPÔT ET ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES

- **214,3 MTND** de résultat avant impôt et éléments extraordinaires en 2023 vs 214,2 MTND en 2022, soit une légère évolution de **0,1%**

RÉSULTAT NET (BÉNÉFICE APRÈS IMPÔT)

- **126,6 MTND** de résultat net après impôt (**87,7 MTND**) soit une baisse de **-4,2%** par rapport à 2022

ROE & ROA

- Capitaux propres : **949,8 MTND** vs 850,6 MTND en 2022
- Total Bilan : **7 680,9 MTND** vs 7 207,2 MTND en 2022
- ROE : **14,1%** vs 16,6% en 2022
- ROTE : **14,4%** vs 17,0% en 2022
- ROA : **1,7%** vs 1,9% en 2022

DÉPÔTS/EMPLOYÉ

- **4,387 MTND** de dépôts par employé en 2023 vs 4,034 MTND en 2022, soit une hausse de **8,7%**

CRÉDITS/EMPLOYÉ

- **4,558 MTND** de crédits par employé vs 4,377 MTND en 2022, soit une hausse de **4,1%**

PNB/EMPLOYÉ

- **0,363 MTND** de PNB par employé vs 0,337 MTND en 2022, soit une hausse de **7,6%**

COMMISSIONS/FRAIS DE PERSONNEL

- Les commissions couvrent **80,5%** des Frais de personnel en 2023 vs 86,3% en 2022

PNB / NOMBRE D'AGENCES

- **3,534 MTND** de PNB par agence vs 3,339 MTND en 2022, soit une hausse de **5,8%**

RBE / NOMBRE D'AGENCES

- Un RBE moyen de **1,793 MTND** par agence vs 1,710 MTND en 2022, soit une évolution de **4,9%**

TAUX D'ACTIFS CLASSÉS

- Les actifs classés sont de **668,7 MTND** au 31/12/2023 (vs 585,7 MTND au 31/12/2022), correspondant à **8,7%** des engagements de la banque au 31/12/2023 (7,7% en 2022 et 45% en 2007)

TAUX DE COUVERTURE DES ACTIFS CLASSÉS

- Les engagements en défaut nets des agios réservés totalisent **538,5 MTND** et les provisions constituées pour risques de contrepartie au titre des actifs classés s'élèvent à **378,6 MTND** au 31/12/2023, soit un taux de couverture des actifs classés par

les provisions de **70,3%** et un taux de couverture par les provisions et agios réservés de **76,1%**

RATIO DE SOLVABILITÉ

Compte tenu :

- du contrat **de prêt subordonné à durée indéterminée**, conclu avec la SG en 2008 et **approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du 9 août 2008**, d'un montant de **40 millions de dinars**, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999; ce prêt étant remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie et rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie

Les fonds propres nets de l'UIB sont de **1 038 MTND*** dont 919,6 MTND sur les Fonds Propres Nets de Base et 118,4 MTND sur les Fonds Propres Complémentaires

L'encours des risques nets encourus pondérés est composé des encours pondérés des risques de crédit, du risque opérationnel et du risque de marché en application de la circulaire BCT N°2018-06 du 05 juin 2018 « La nouvelle Norme d'adéquation des Fonds Propres ». En tenant compte des risques encourus totalisant 7 219,8 MTND à fin 2023 (dont 908,2 MTND au titre du risque opérationnel**), le ratio de solvabilité est de **14,38%** vs 13,66% en 2022. Le ratio Tier one étant de **12,74%** vs 11,90% en 2022

RATIO CRÉDITS/DÉPÔTS

- un ratio Crédits/Dépôts de 112,0% en 2023 vs 115,5% en 2022 et contre un seuil réglementaire maximal de 120%

La Banque n'a pas enregistré d'événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport a été établi

* Tenant compte d'une distribution de dividendes de 17% de la valeur nominale de l'action

** circulaire BCT 2016-03

ACTIVITÉ, SITUATION & RÉSULTATS DE L'UIB ET DES AUTRES ENTITÉS DE SON PÉRIMÈTRE

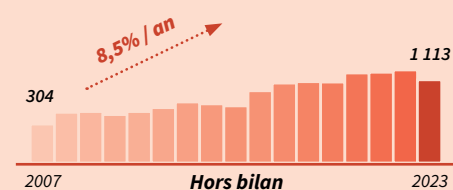
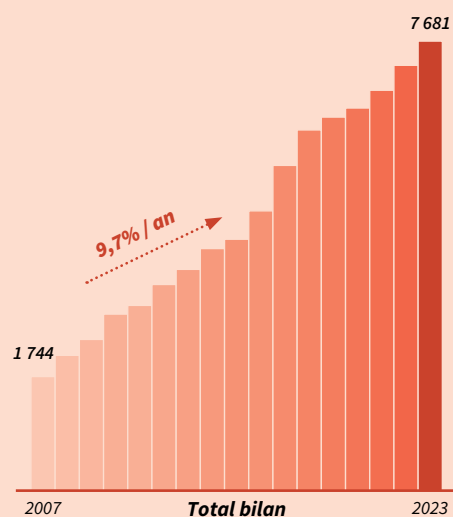
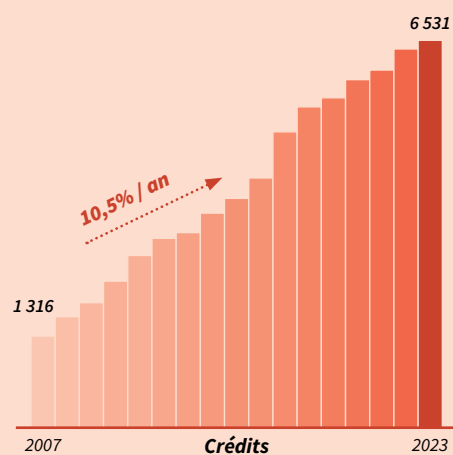
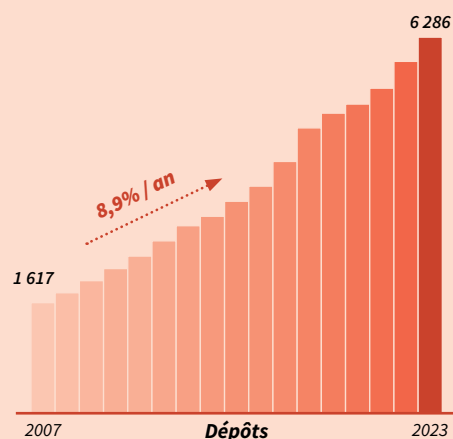
ACTIVITÉ 2023

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

- Augmentation de l'encours des dépôts de la clientèle de **7,0%** (5 877 MTND à **6 286 MTND**)
- Accroissement de l'encours net des crédits à la clientèle de **2,4%** (6 378 MTND à **6 531 MTND**)
- Progression du total bilan de **6,6%** (7 207 MTND à **7 681 MTND**)

Des indicateurs bien orientés tout au long de la période 2007-2023

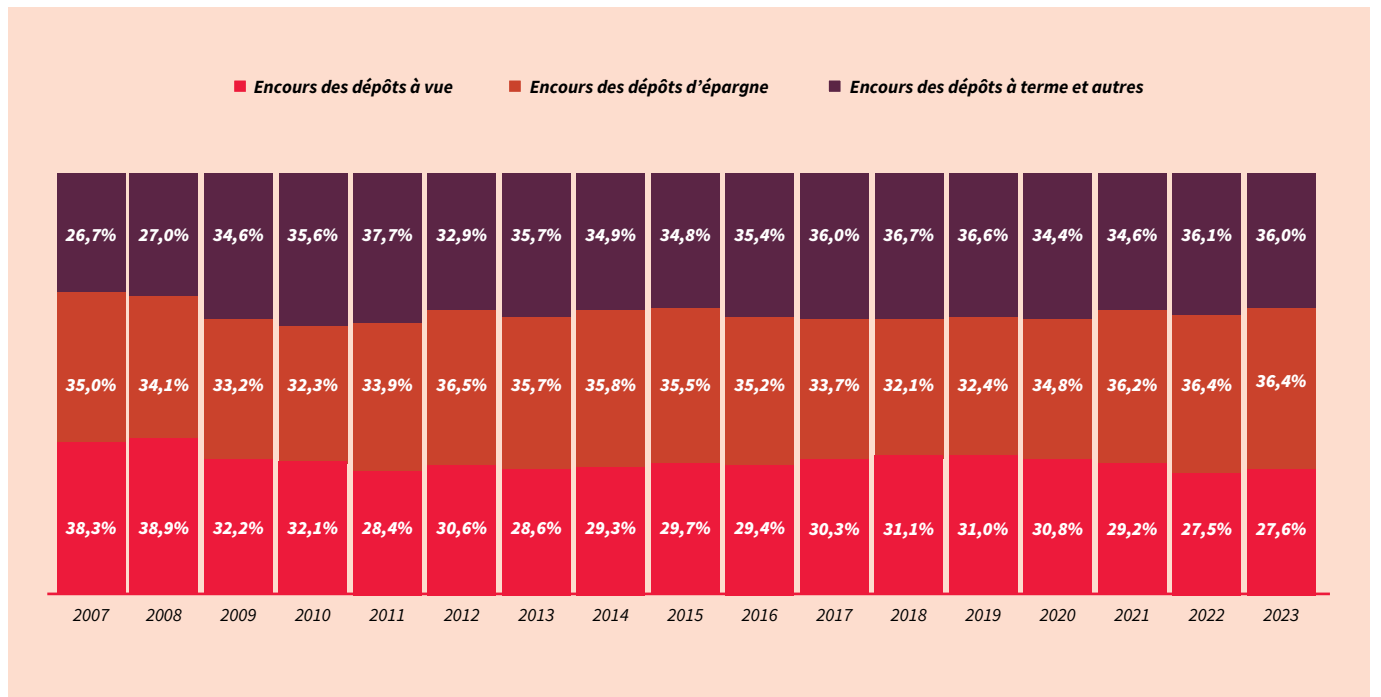
- Dépôts **x 3,9 fois**
dont x4 fois sur les comptes épargne et x2,8 fois sur les Dépôts à Vue
- Crédits **x 5,0 fois**
- Bilan **x 4,4 fois**
- Hors bilan **x 3,7 fois**



DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

L'UIB poursuit la consolidation de sa base des dépôts stables (Dépôts à Vue et Épargne)

CHIFFRES EN MTND	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Δ 23/22	TCAM 23/07
Encours des dépôts à vue	620	690	645	723	688	822	845	924	1 010	1 078	1 250	1 460	1 540	1 579	1 580	1 616	1 732	7,2%	6,6%
Encours des dépôts d'épargne	566	606	666	727	821	983	1 056	1 128	1 209	1 288	1 390	1 507	1 612	1 786	1 959	2 137	2 290	7,1%	9,1%
Encours des dépôts à terme et autres	431	479	695	801	913	885	1 056	1 099	1 183	1 295	1 482	1 722	1 819	1 767	1 873	2 124	2 264	6,6%	10,9%
TOTAL RESSOURCES CLIENTÈLE	1 617	1 775	2 006	2 251	2 423	2 690	2 956	3 151	3 402	3 661	4 122	4 689	4 972	5 133	5 412	5 877	6 286	7,0%	8,9%



RESSOURCES : STRUCTURE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

Le marché Retail fournit **81,5%** des ressources collectées en dinars et **78,2%** du total ressources (Dinars & Devises)

				EN MTND
DÉPÔTS COLLECTÉS PAR CATÉGORIE D'AGENT EN TND*	2022	2023	Δ 23/22	STRUCTURE 2023
PARTICULIERS	3 707	4 067	9,7%	73,3%
PRO/TPE/ASS	410	455	10,9%	8,2%
S/TOTAL RETAIL	4 117	4 522	9,8%	81,5%
PME	37	42	14,4%	0,8%
PME Agences	43	56	29,2%	1,0%
EMERGING LEADERS	212	147	-30,7%	2,6%
Étatique	74	86	16,3%	1,5%
ETI	100	111	11,4%	2,0%
GE PRIVEES	117	134	14,6%	2,4%
MULTINATIONALES	427	453	6,0%	8,2%
S/TOTAL CORPORATE	1 009	1 027	1,9%	18,5%
TOTAL BANQUE	5 127	5 550	8,3%	100,0%

* Chiffres hors autres sommes dues et dettes rattachées.

				EN MTND
DÉPÔTS COLLECTÉS PAR CATÉGORIE D'AGENT EN DEVICES*	2022	2023	Δ 23/22	STRUCTURE 2023
PARTICULIERS	180	182	0,8%	32,0%
PRO/TPE/ASS	74	80	7,4%	14,0%
S/TOTAL RETAIL	255	262	2,7%	46,1%
PME	22	28	27,2%	5,0%
PME Agences	36	30	-15,0%	5,3%
EMERGING LEADERS	67	69	2,4%	12,1%
Étatique	1	22	-	3,8%
ETI	15	22	41,6%	3,8%
GE PRIVEES	37	30	-19,4%	5,3%
MULTINATIONALES	130	106	-18,9%	18,6%
S/TOTAL CORPORATE	308	306	-0,8%	53,9%
TOTAL BANQUE	563	567	0,8%	100,0%

* Chiffres hors autres sommes dues et dettes rattachées.

DÉPÔTS DES INSTITUTIONNELS ET DES ÉTABLISSEMENTS LOCAUX OPÉRANT DANS LE SECTEUR PUBLIC

Les Institutionnels et les établissements locaux opérant dans le secteur public ont assuré **1,8%** du total des dépôts de la Banque à fin décembre 2023 (107 MTND par rapport à un total ressources de 6 117 MTND) vs 1,3% en 2022; une part en ligne avec la politique de l'UIB en matière de limitation de son exposition aux risques de volatilité et de concentration des dépôts.

EN MTND

NATURE DE DÉPÔTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	2022	2023	Δ 23/22
dépôts à vue en dinars rendement Optimum	53	73	36,6%
dépôts à vue en dinars	13	13	-4,2%
dépôts à vue en devises	1	22	-
Certificats de dépôts	-	-	-
comptes à terme et bons de caisse	7	-	-100%
TOTAL	74	107	43,9%

EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES

L'encours des emprunts et ressources spéciales a baissé de -21,8% pour atteindre **197,8 MTND** en 2023 vs **253 MTND** en 2022. Cette baisse de **-55,2 MTND** est expliquée principalement par le remboursement des échéances 2023 des Emprunts en Devises (**-46,3 MTND**- emprunts BERD, DEG et SUNREF) et des échéances 2023 des emprunts obligataires (**-11,8 MTND**).

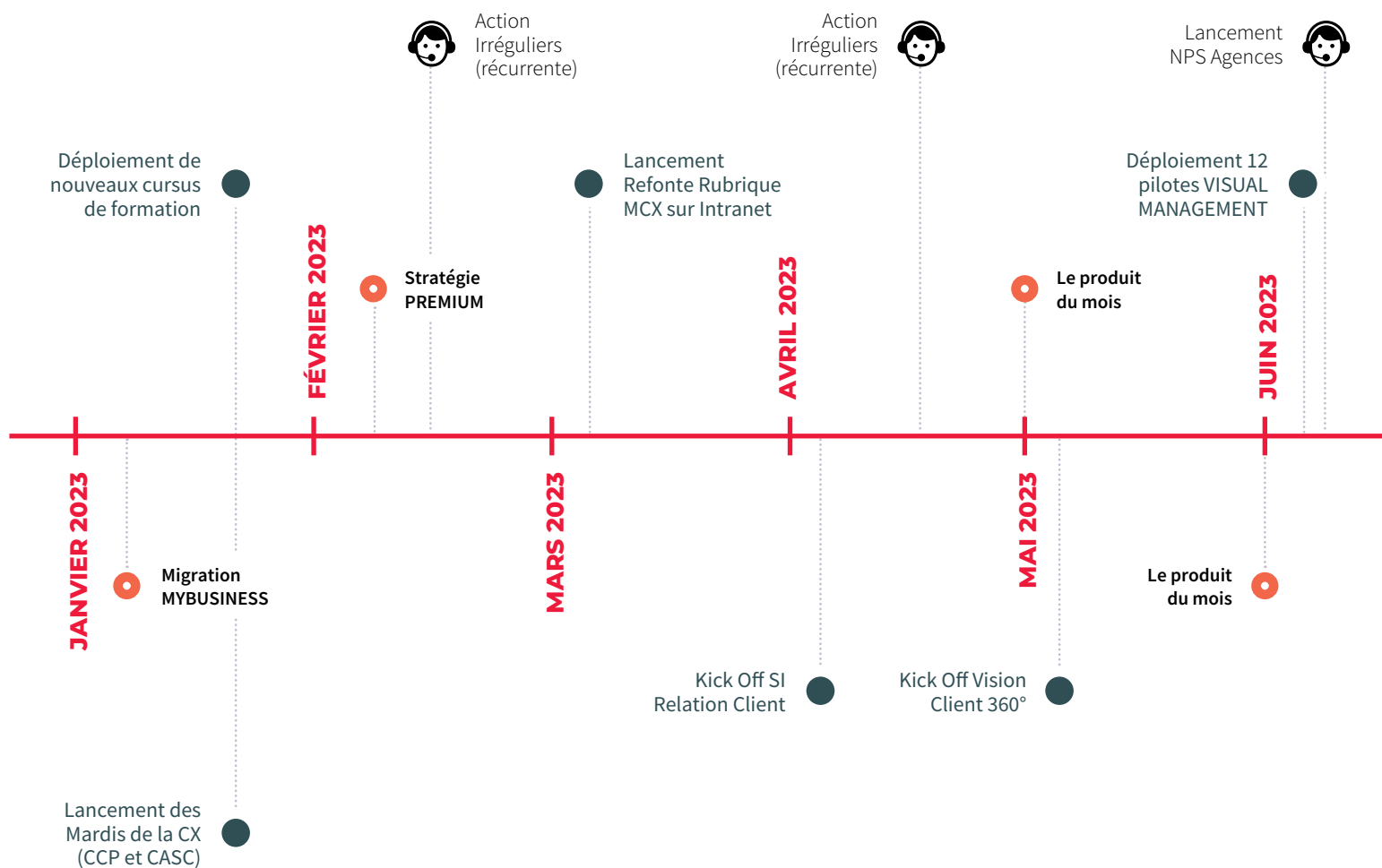
EN MTND

DÉSIGNATION	2022	2023	Δ 23/22
Ressources spéciales	27,2	30,9	13,6%
Emprunts Obligataires	45,7	33,9	-25,8%
Emprunts en Devises	137,0	90,7	-33,8%
Emprunts Subordonnés	40,0	40,0	0,0%
Dettes rattachées	3,0	2,2	-26,2%
TOTAL	253,0	197,8	-21,8%



DÉVELOPPEMENT ET ANIMATION COMMERCIALE

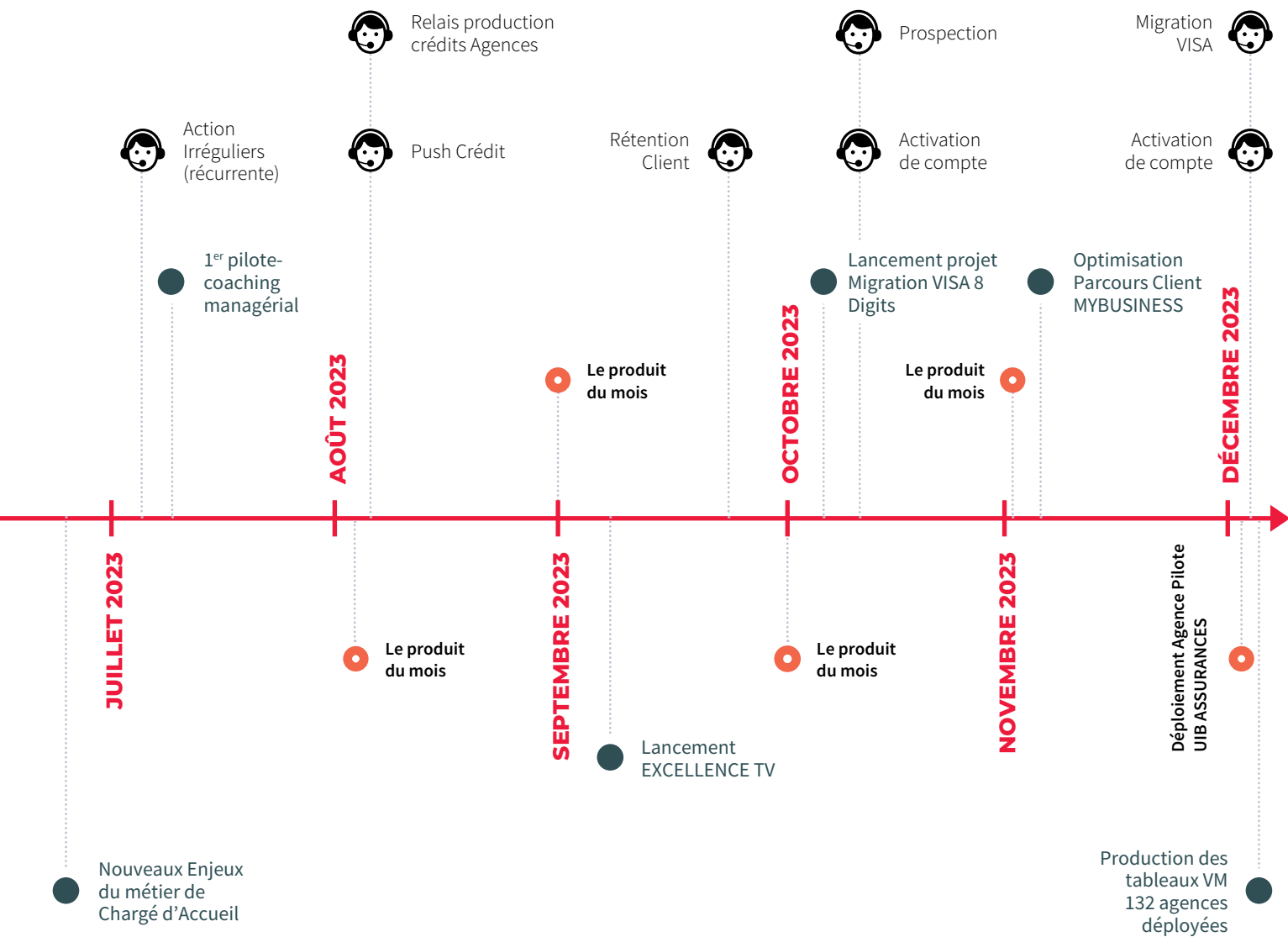
FAITS MARQUANTS 2023



● Offre et stratégie commerciale

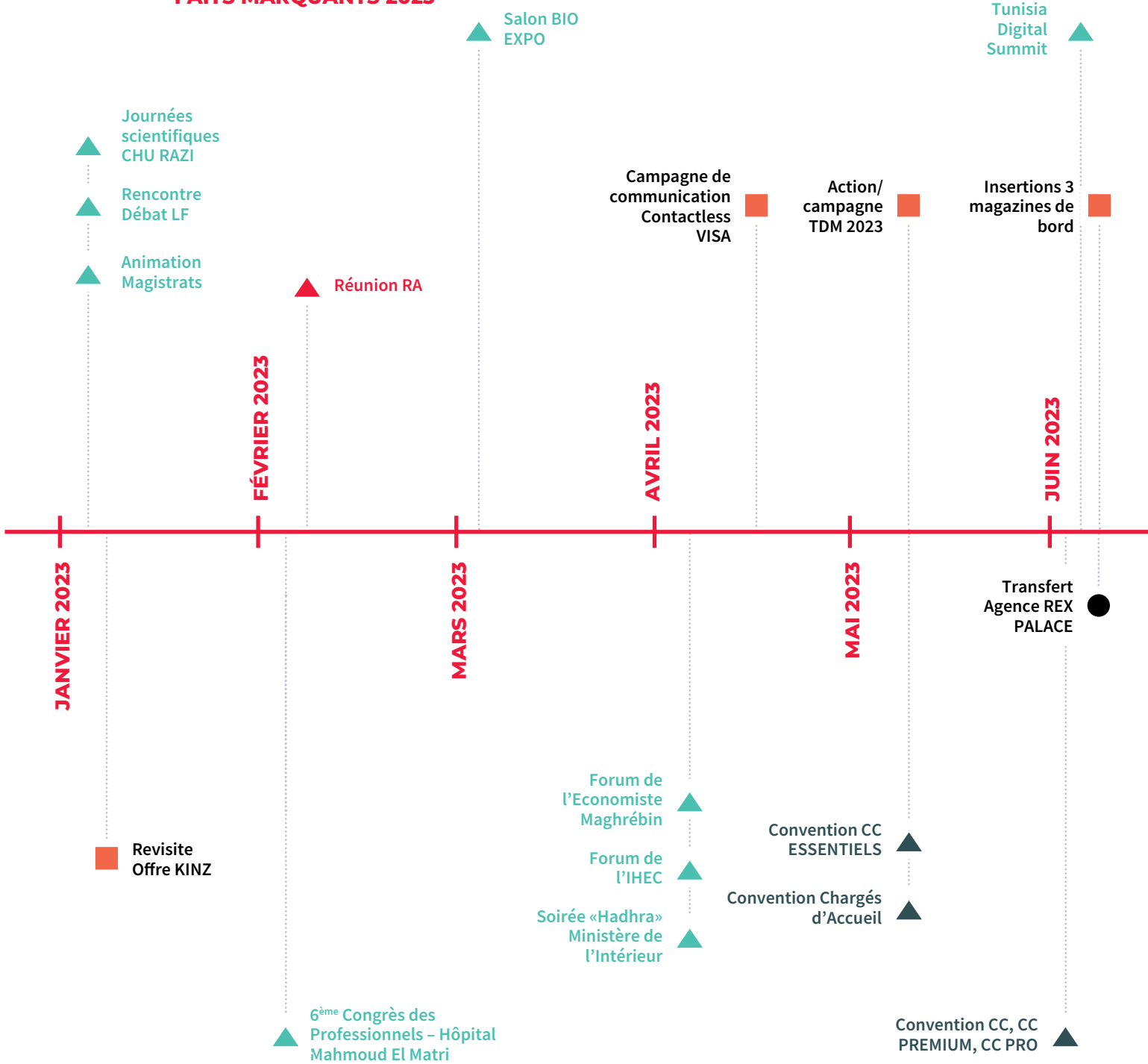
● Expérience client

● Action CRC



DÉVELOPPEMENT ET ANIMATION COMMERCIALE

FAITS MARQUANTS 2023



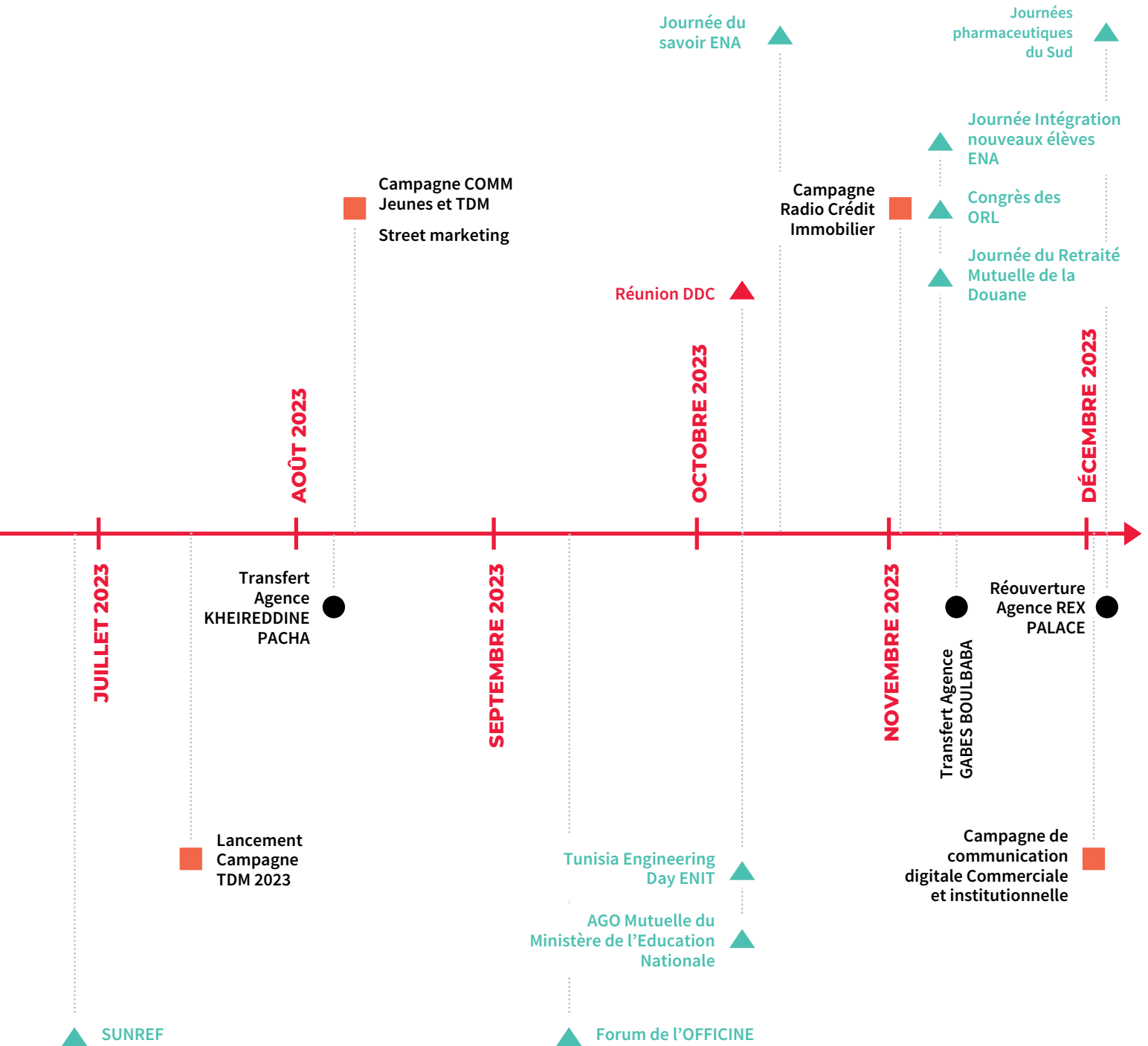
Communication commerciale



Communication événementielle externe et interne



Image Agence





DÉVELOPPEMENT ET ANIMATION COMMERCIALE

FAITS MARQUANTS 2023

12

TYPES DE
CAMPAGNES
LCP

ESSENTIELS 2023

- PUSH CREDIT
- Equipement en CAV
- Parrainage BtoB : 1 crédit décaissé/ 2 prospects contactés

PREMIUMS

- Equipement en CAV
- PUSH RESSOURCES
- PUSH CREDIT

PRO

- Equipement en CMT
- Réactivation TPE
- Equipement TPE
- Développement TPE
- Collecte Ressources Devises

EXPÉRIENCE CLIENT

- Délivrance de cartes en Agence

21

CAMPAGNES
SORTANTES
CRC

- PUSH CREDIT
- Action Irréguliers
- NPS Agence
- Prospects ENA
- Rétention Client
- Relais Agence / Crédits
- Activation de compte
- Migration cartes VISA 8 Digits

46

NOUVELLES
CONVENTIONS
EMPLOYEURS

- **718** Nouvelles Entrées En Relation

DÉVELOPPEMENT ET ANIMATION COMMERCIALE

> En marge de la stratégie de diversification du portefeuille des clients particuliers, la clientèle premium représente **61,4%** des ressources des Particuliers vs **38,6%** pour les essentiels. Les dépôts des Premiums sont répartis à concurrence de 525 MTND en dépôts à vue (dont 142 MTND sur les Comptes Rémunérés Optima, soit 27%), 1 187 MTND en épargne et 786 MTND en dépôts à terme :

Ressources des Particuliers en Dinars		2022		2023	
Type de Dépôt	Segment	Dépôts en MTND	Structure des dépôts	Dépôts en MTND	Structure des dépôts
DAV		756	100,0%	896	100,0%
	Premiums	449	59,4%	525	58,6%
	Essentiels	307	40,6%	371	41,4%
EPARGNE		2 121	100,0%	2 269	100,0%
	Premiums	1 174	55,4%	1 187	52,3%
	Essentiels	946	44,6%	1 082	47,7%
DAT		831	100,0%	902	100,0%
	Premiums	726	87,4%	786	87,1%
	Essentiels	105	12,6%	116	12,9%
TOTAL RESSOURCES EN DINARS		3 707	100,0%	4 067	100,0%
	Premiums	2 350	63,4%	2 498	61,4%
	Essentiels	1 357	36,6%	1 569	38,6%

Chiffres en MTND		2022	2023
DÉPÔTS À VUE DES PARTICULIERS (YC L'OPTIMA)	Encours Particuliers	756	896
	Nombre de déposants Particuliers	119 853	122 261
	Dépôts moyens par Relation en KTND	6,3	7,3
	Encours Premiums	449	525
	Nombre de déposants Premiums	17 404	17 960
	Dépôts moyens par Relation en KTND	25,8	29,2
	Encours Essentiels	307	371
	Nombre de déposants Essentiels	102 449	104 301
	Dépôts moyens par Relation en KTND	3,0	3,6
EPARGNE	Encours Particuliers	2 121	2 269
	Nombre de déposants Particuliers	346 898	365 363
	Dépôts moyens par Relation en KTND	6,1	6,2
	Encours Premiums	1 174	1 187
	Nombre de déposants Premiums	20 057	21 295
	Dépôts moyens par Relation en KTND	58,6	55,8
	Encours Essentiels	946	1 082
	Nombre de déposants Essentiels	326 841	344 068
	Dépôts moyens par Relation en KTND	2,9	3,1
DÉPÔTS À TERME	Encours Particuliers	831	902
	Nombre de déposants Particuliers	2 565	2 614
	Dépôts moyens par Relation en KTND	323,9	344,9
	Encours Premiums	726	786
	Nombre de déposants Premiums	2 075	2 075
	Dépôts moyens par Relation en KTND	349,9	378,6
	Encours Essentiels	105	116
	Nombre de déposants Essentiels	490	539
	Dépôts moyens par Relation en KTND	213,8	215,4

Chiffres en MTND		2022	2023
DÉPÔTS À VUE DES PRO (YC LE PRODUIT OPTIMA)	Encours PRO/TPE/ASS	344	377
	Nombre de déposants PRO/TPE/ASS	12 712	13 255
	Dépôts moyens par Relation en KTND	27,1	28,4

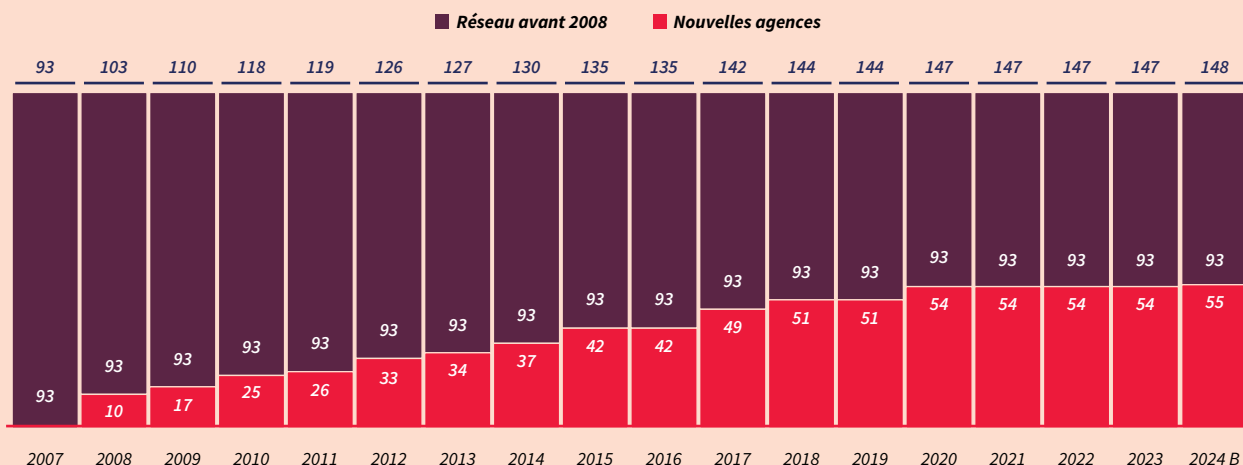
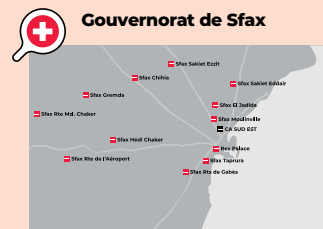
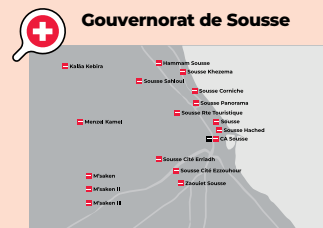
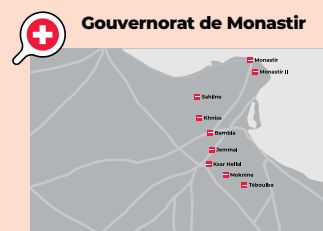
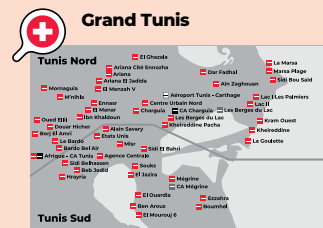
EVOLUTION DU RÉSEAU

UNE STRATÉGIE D'EXTENSION ET DE MODERNISATION DU RÉSEAU

> Un réseau de **147 points de vente** en Décembre 2023 (140 agences, 5 Centres d'affaires, 1 agence GE et 1 agence Multi-marchés)



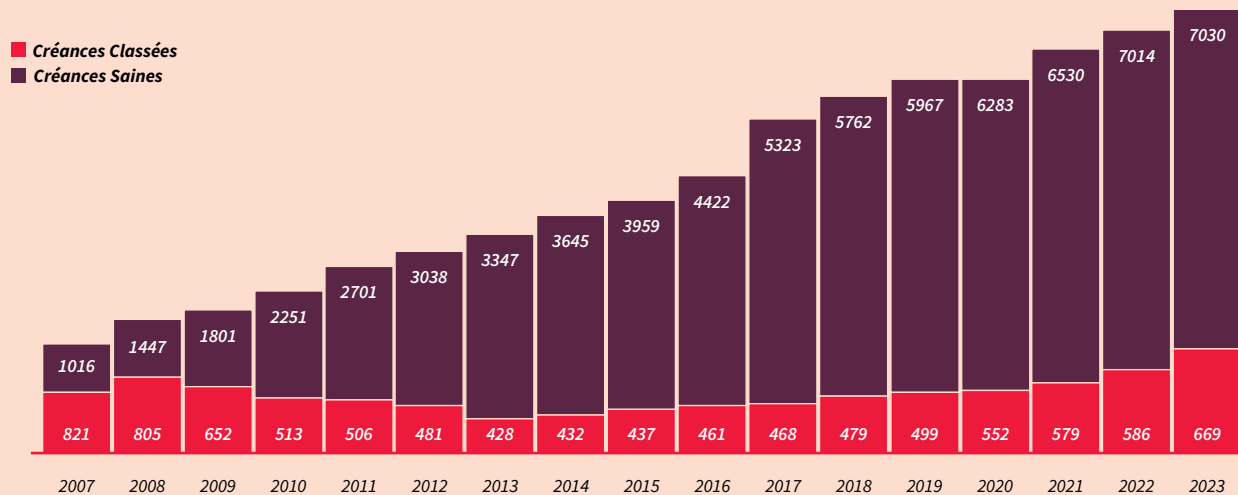
- Agences
- Agences Grandes Entreprises
- Centres d'Affaires
- Box de Change



SITUATION DU PORTEFEUILLE & PROFIL DE RISQUES AU 31/12/2023

STRUCTURE DU PORTEFEUILLE : NIVEAU D'EXPOSITION PAR TYPE DE RISQUES

> Les engagements sains (yc les engagements hors bilan) sont passés de **1 016 MTND** en 2007 à **7 030 MTND** en 2023, soit un taux de croissance annuel moyen de **13%**.



Source : Situation des engagements arrêtée au 31/12/2023

STRUCTURE DU PORTEFEUILLE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ : NIVEAU D'EXPOSITION PAR SECTEUR

> Le niveau d'exposition par secteur ne fait pas ressortir d'indicateurs spécifiques de risques (annexe 12 du règlement du CMF relatif au schéma du rapport annuel sur la gestion de la société). En effet, l'agriculture, le tourisme et la promotion immobilière représentent **2,4%** des engagements globaux sains de la banque (yc les engagements hors bilan).

EN MTND	SAINS	STRUCTURE EN %
Professionnels	3 464	49,3%
Agriculture	98	1,4%
Industries mécaniques et électriques	479	6,8%
Industries agroalimentaires	600	8,5%
Industries pharmaceutiques	153	2,2%
Autres industries	647	9,2%
BTP	55	0,8%
Tourisme	32	0,4%
Promotion immobilière	40	0,6%
Commerce	948	13,5%
Santé	48	0,7%
Télécom et TIC	44	0,6%
Autres services	320	4,6%
Particuliers	3 465	49,3%
Salariés du secteur privé : Crédits logements	452	6,4%
Salariés du secteur privé : Crédits à la consommation	360	5,1%
Salariés du secteur public : Crédits logements	1 008	14,3%
Salariés du secteur public : Crédits à la consommation	1 646	23,4%
Contreparties publiques	101	1,4%
TOTAL ENGAGEMENT	7 030	100,0%

Source : Situation des engagements arrêtée au 31/12/2023

STRUCTURE DU PORTEFEUILLE PAR : NIVEAU D'EXPOSITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

> Les engagements sains sur les relations du gouvernorat de Tunis représentent **48%** du total engagements sains de la Banque en 2023.

EN MTND	ENCOURS SAINS	STRUCTURE EN %
TUNIS	3 385	48,15%
SFAX	675	9,60%
SOUSSE	453	6,45%
NABEUL	381	5,42%
BIZERTE	271	3,86%
BEN AROUS	234	3,33%
GAFSA	221	3,14%
MONASTIR	183	2,60%
SIDI BOUZID	168	2,39%
ARIANA	154	2,19%
GABES	142	2,02%
TOZEUR	106	1,50%
MEDENINE	102	1,45%
JENDOUBA	86	1,23%
KASSERINE	78	1,11%
MANOUBA	77	1,09%
KAIROUAN	72	1,03%
MAHDIA	63	0,89%
ZAGHOUAN	48	0,69%
LE KEF	47	0,67%
BEJA	44	0,63%
TATAOUINE	29	0,42%
SILIANA	11	0,15%
TOTAL GÉNÉRAL	7 030	100,00%

Source : Situation des engagements arrêtée au 31/12/2023



STRUCTURE DU PORTEFEUILLE PAR : NIVEAU D'EXPOSITION SUR LES PRINCIPAUX BÉNÉFICIAIRES (TOP 20)

> Le TOP 20 des principaux bénéficiaires représente **25,4%** du total engagements sains (hors souverain).

CHIFFRES EN MTND	TOTAL ENGAGEMENTS BILAN ET HORS-BILAN SAINS 2023
1	284
2	223
3	162
4	129
5	105
6	92
7	85
8	78
9	77
10	75
11	67
12	64
13	58
14	54
15	52
16	39
17	39
18	37
19	34
20	33
TOTAL ENGAGEMENTS TOP 20 SAINS HORS SOUVERAIN	1 787
TOTAL ENGAGEMENTS SAINS DE LA BANQUE	7 030

Source : Situation des engagements arrêtée au 31/12/2023

ENGAGEMENTS AVEC LE SECTEUR ÉTATIQUE

> Le total engagement sur le Souverain et Entreprises Publiques a atteint **462,6 MTND** à fin Décembre 2023 (vs 572 MTND à fin Décembre 2022) du fait que les nouvelles souscriptions en Bons de Trésor et Emprunt National ne couvrent pas l'amortissement des crédits en devises accordés à l'État et la baisse de l'engagement avec les entreprises publiques. Les engagements sur le Souverain et les Entreprises publiques représentent **5,3%** du total Bilan et Hors-Bilan en Normes Locales.

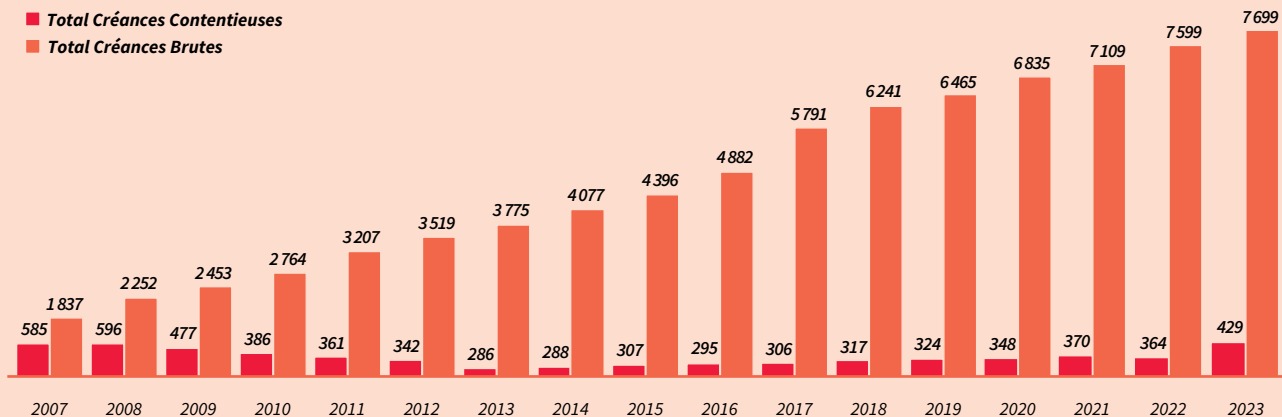
CHIFFRES EN KTND	2023	2022	EVOLUTION ANNUELLE
BTA	178 743	215 658	
BTC	80 000	75 000	
Emprunt National	103 500	60 000	
Crédits Syndiqués	0	109 357	
Engagements avec les Ministères (hors ministère des Finances)	1 832	1 832	
Engagements Souverain Bilan	364 075	461 847	-21,2%
Engagements Souverain Hors Bilan	0	0	
Total Engagements Souverain	364 075	461 847	-21,2%
Engagements Entreprises publiques Bilan*	96 265	93 292	
Engagements Entreprises publiques Hors Bilan	2 219	16 440	
Total Engagements Secteur Public	98 484	109 731	-10,2%
TOTAL ENGAGEMENTS ÉTATIQUE	462 559	571 577	-19,1%

*Engagements C0-C1 hors Découvert et impayés

**L'encours improductif sur le marché Étatique s'élève à 9,9 MTND à fin Décembre 2023

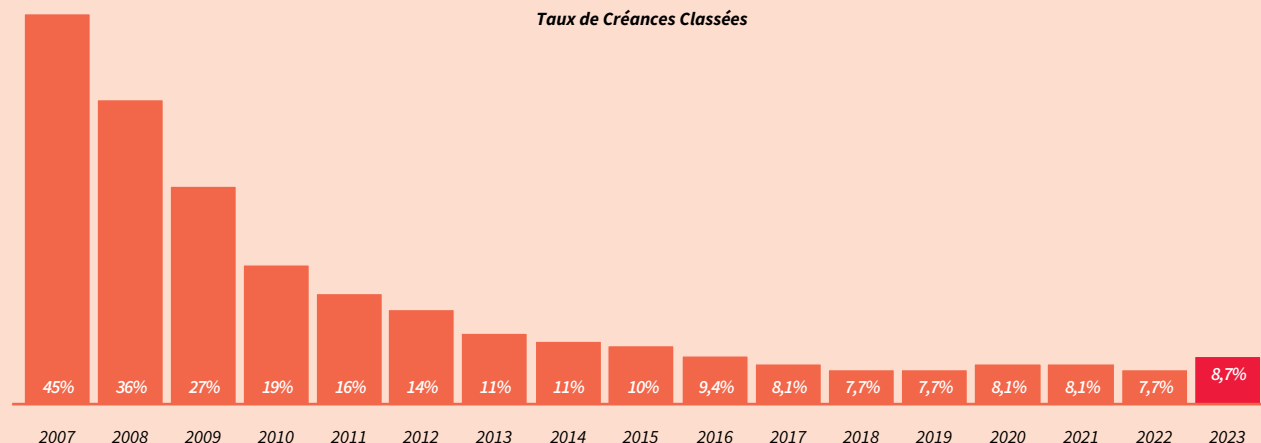
STRUCTURE DU PORTEFEUILLE CONTENTIEUX

- > Les engagements en contentieux nets des provisions et des agios réservés totalisent un montant de **54 MTND** vs **260 MTND** à fin 2007
- > Les engagements bruts en contentieux sont passés de **585 MTND** en 2007 (31,8% des engagements globaux) à **429 MTND** à fin 2023 (**5,6%** des engagements globaux).



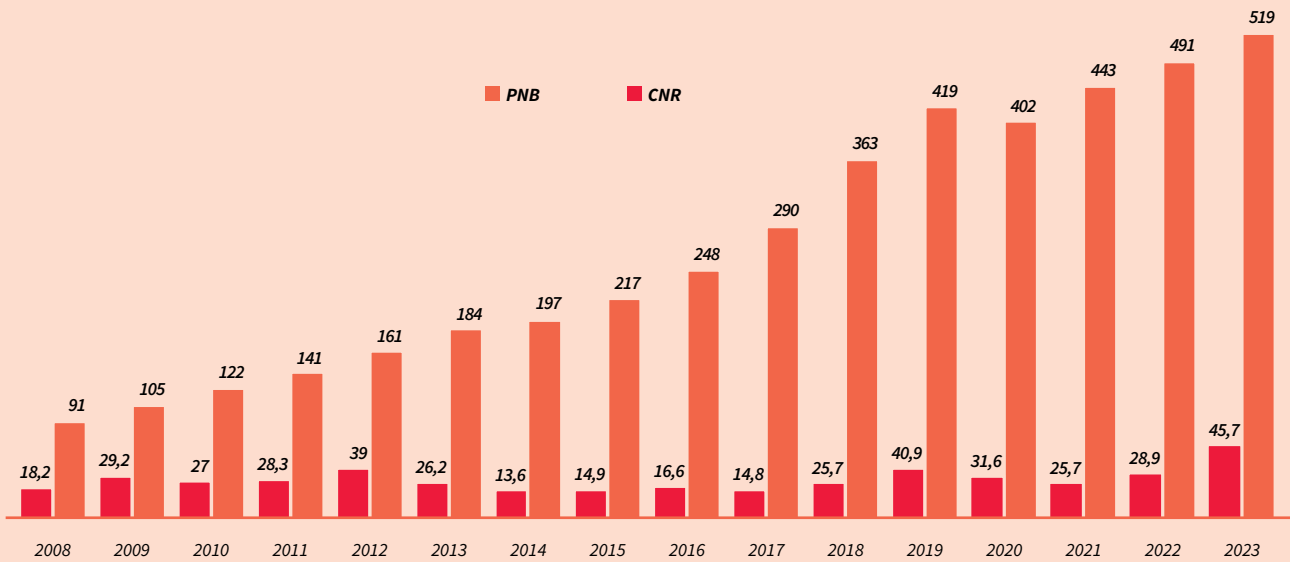
TAUX DES CRÉANCES CLASSÉES

- > Le taux des créances classées (yc les engagements hors bilan) est passé de **45%** en 2007 à **8,7%** en 2023.



COÛT NET DU RISQUE

- > Le CNR sur les créances en défaut consomme **8,8%** du PNB en 2023 vs 5,9% en 2022 et 5,8% en 2021,
- > Le CNR sur les créances C0-C1 est arrêté à fin 2023 à 1,3 MTND portant ainsi le stock des provisions collectives à 90,9 MTND en 2023 vs 89,6 MTND en 2022.

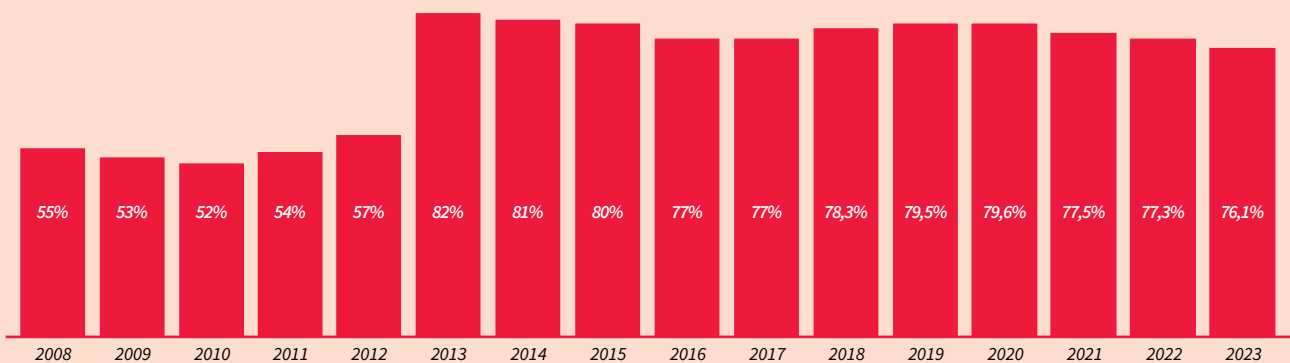


Source : Situation des engagements arrêtée au 31/12/2023

RATIO DE COUVERTURE

- > Un taux de couverture des créances en défaut par les provisions et les agios réservés de **76,1%** en 2023.

Taux de couverture des créances en défaut par les provisions et les agios réservés



Source : Situation des engagements arrêtée au 31/12/2023

RÉSULTATS FINANCIERS AU 31/12/2023

INDICATEURS DE PERFORMANCE

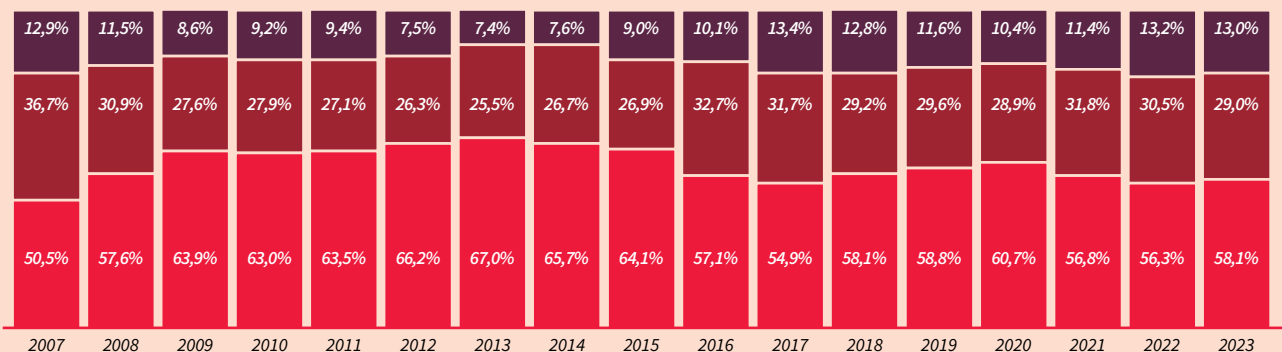
- > **869 MTND** de Produits d'Exploitation Bancaire, soit un taux de croissance de **+13,9%** vs 2022,
- > **519,5 MTND** de PNB en 2023, soit un taux de croissance de **+5,8%** vs 2022,
- > **58,1 MTND** de charges générales d'exploitation (41,8 MTND hors contribution au fonds de garantie des dépôts bancaires), soit une hausse de +7,6% (+7,4% hors contribution FGDB) vs 2022 et contre une inflation de 8,1% sur 12 mois glissants en lien avec la hausse (1) des frais liés à l'activité d'exploitation (Frais de formation et redevances de transport de fonds), (2) des charges réglementaires (TCL, Assurances...) et (3) des charges d'exploitation en lien avec les Investissements IT et ce, en ligne avec la stratégie de la Banque relative à l'amélioration de l'efficacité opérationnelle, l'optimisation, l'automatisation et la digitalisation des processus de la Banque,
- > **187,1 MTND** de frais de personnel, soit une hausse de **7,9 %** vs 2022 sous l'effet notamment (1) des augmentations salariales conventionnelles et non conventionnelles et (2) l'impact des dispositifs de montée en compétences des collaborateurs et d'incitation liés aux performances de la banque

PROFIL DU PNB

- > La marge d'intérêts a augmenté de **+9,1%** en 2023 vs 2022 sous l'effet de la hausse du TMM moyen applicable de 124 pbs passant de 6,70% en 2022 à 7,94% en 2023, **+0,7%** pour la marge sur commissions et **+3,6%** pour les revenus du Portefeuille

EN MTND	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Δ 23/22	TCAM 23/07
Marge d'intérêts	34,4	52,1	67,2	76,9	89,4	106,4	123,3	129,3	138,9	141,6	159,4	210,6	246,7	244,0	251,8	276,3	301,6	9,1%	14,5%
Marge sur commission	25	28	29	34	38,2	42,3	46,9	52,5	58,3	81	91,9	105,8	124,1	116,3	140,7	149,6	150,6	0,7%	11,9%
Autres revenus	8,8	10,4	9	11,2	13,2	12,1	13,7	14,9	19,5	25,1	38,9	46,3	48,6	41,9	50,3	64,9	67,3	3,6%	13,6%
PNB	68,1	90,5	105,2	122	140,8	160,8	184	196,7	216,7	247,8	290,1	362,7	419,4	402,2	442,8	490,8	519,5	5,8%	13,5%

■ Marge d'intérêts ■ Marge sur commissions ■ Autres revnus

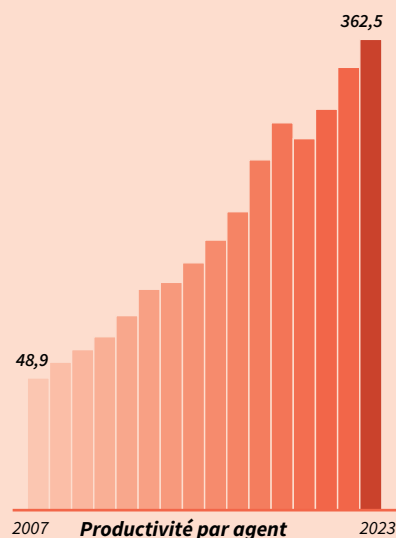
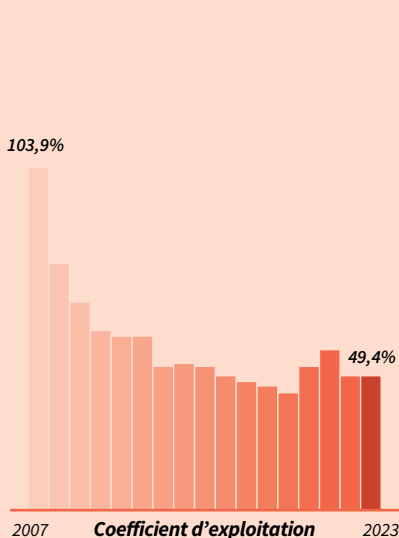
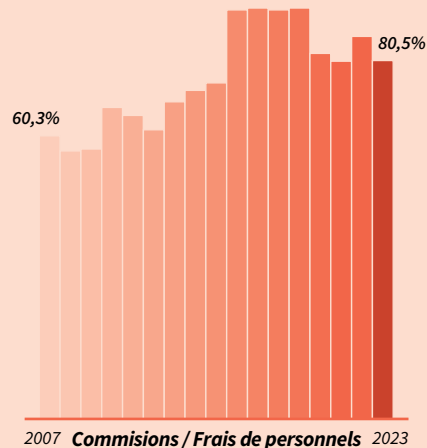
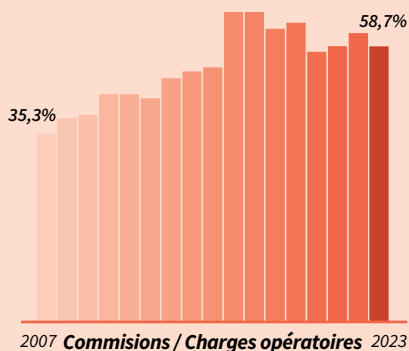


La Banque n'a pas enregistré d'événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport a été établi

RÉSULTATS FINANCIERS AU 31/12/2023

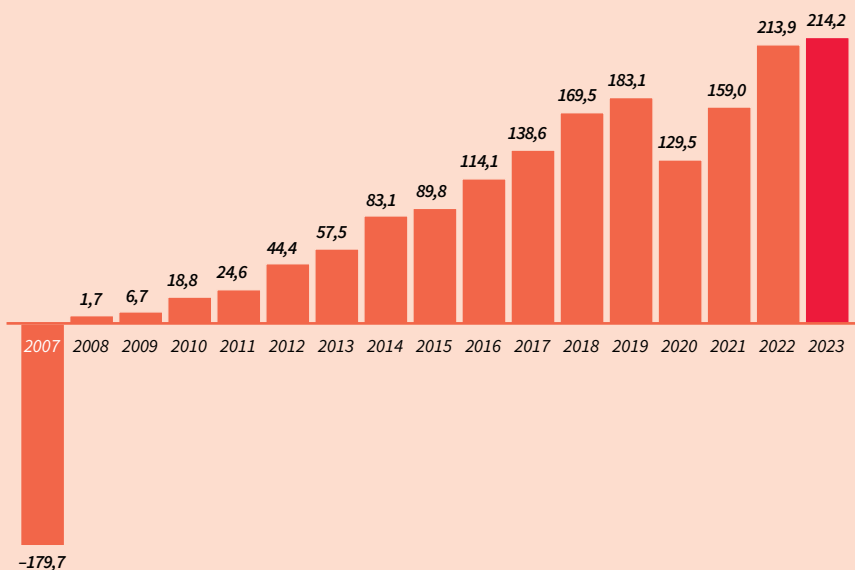
RATIOS DE GESTION

- Ratio commissions nettes/charges opératoires : **58,7%** en 2023 vs **35,3%** en 2007 et **62,4%** en 2022,
- Ratio commissions nettes/frais de personnel : **80,5%** en 2023 vs **60,3%** en 2007 et **86,3%** en 2022,
- Coefficient d'exploitation : **49,4%** en 2023 vs **103,9%** en 2007 et **48,9%** en 2022,
- Productivité par agent : **X 7,4 fois** en passant de **48,9 KTND** en 2007 à **362,5 KTND** en 2023,



RÉSULTAT D'EXPLOITATION

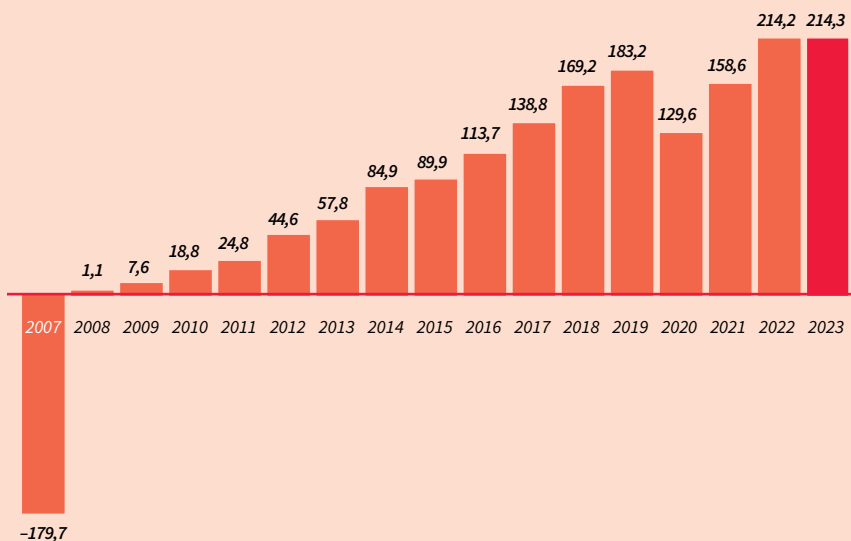
> Un résultat d'Exploitation de **214,2 MTND** en 2023 vs 213,9 en 2022 (soit une légère croissance de **+0,1%**).



La Banque n'a pas enregistré d'évènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport a été établi

RÉSULTAT AVANT IMPÔT ET ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES

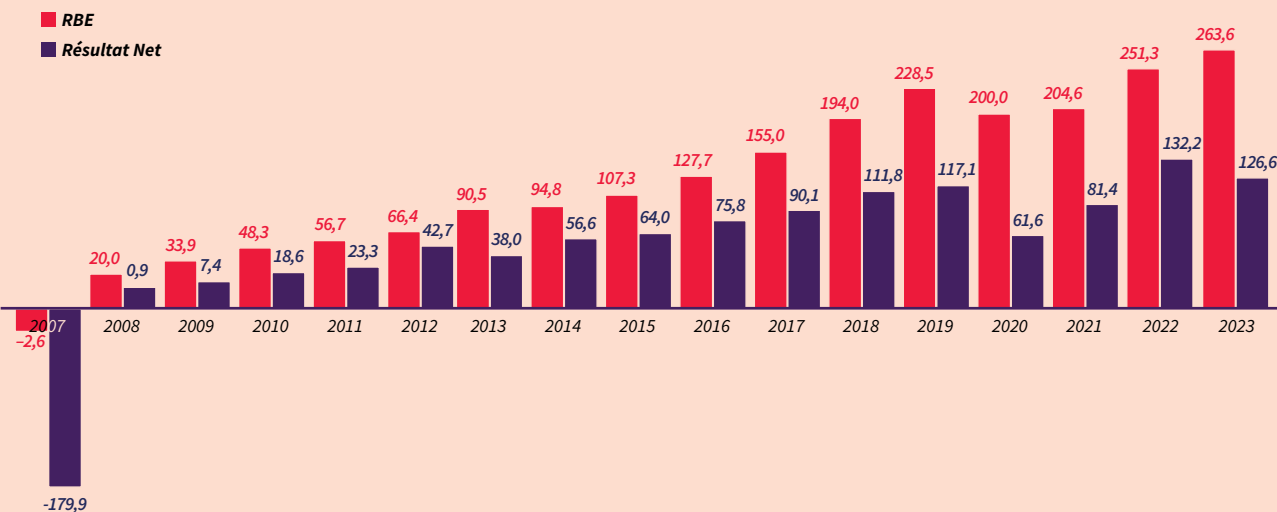
> Un résultat avant impôt et éléments extraordinaires de **214,3 MTND** en 2023 vs 214,2 en 2022 (soit une légère croissance de **+0,1%**).



La Banque n'a pas enregistré d'événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport a été établi

RÉSULTAT NET

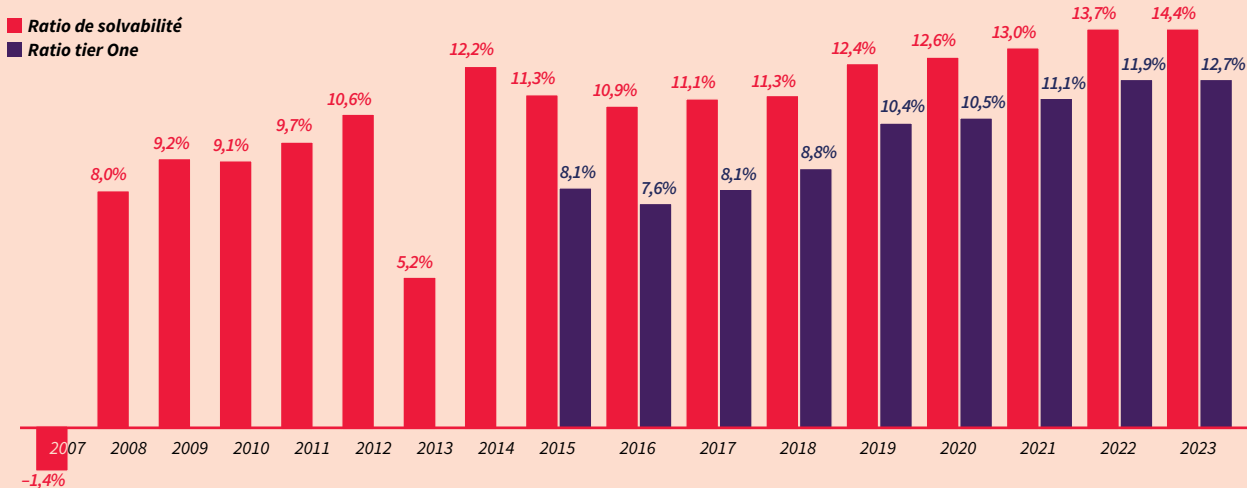
> **126,6 MTND** de résultat net au titre de l'exercice 2023, en tenant compte d'un impôt sur les sociétés de 87,7 MTND.



La Banque n'a pas enregistré d'événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport a été établi

RATIOS PRUDENTIELS

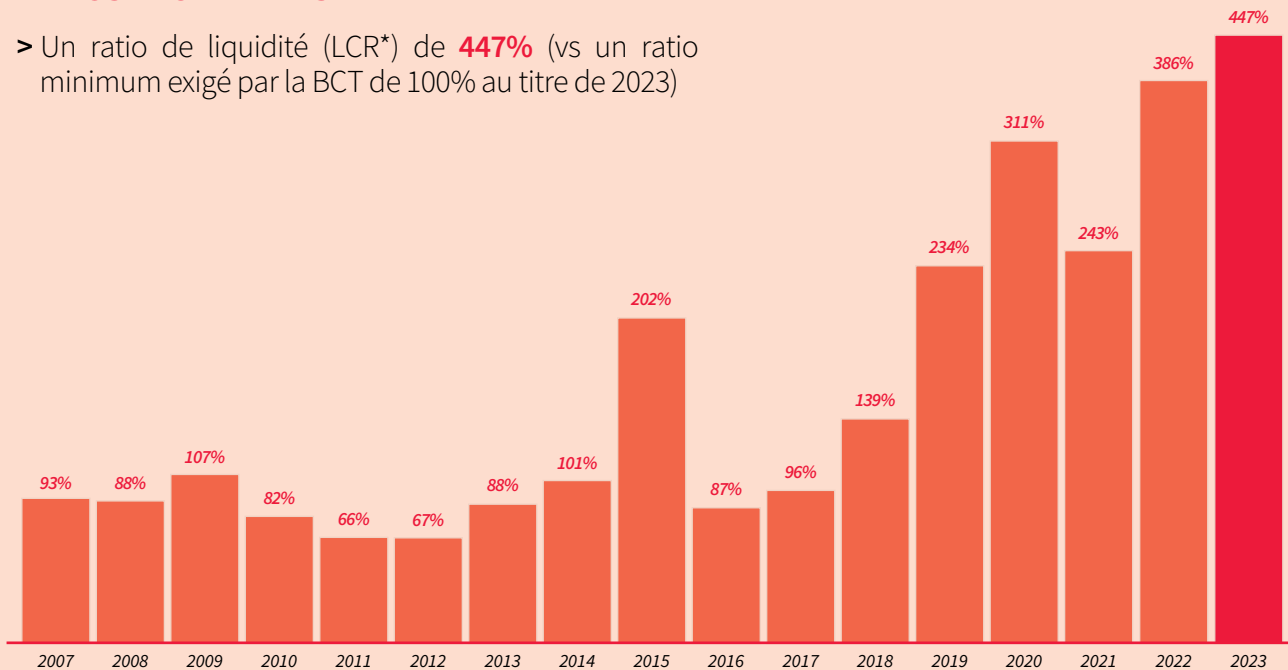
- > Les fonds propres nets de l'UIB s'élèvent à **1 038 MTND*** (y compris les fonds propres complémentaires).
- > En tenant compte des risques encourus totalisant 7 219,8 MTND à fin 2022 (dont 908,2 MTND risque opérationnel**), le ratio de solvabilité est de **14,38%** (le ratio est de 16,45% hors impact des risques encourus en lien avec le risque opérationnel**); le ratio Tier one étant de **12,74%**.



* Tenant compte d'une distribution d'un dividende estimé à 17% de la valeur nominale de l'action
 ** Circulaire BCT 2016-03

RATIOS PRUDENTIELS

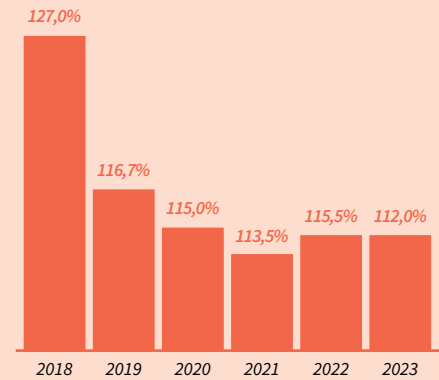
- > Un ratio de liquidité (LCR*) de **447%** (vs un ratio minimum exigé par la BCT de 100% au titre de 2023)



* Ratio LCR : Première application de la circulaire BCT N°2014-14 le 31 décembre 2014.

RATIOS PRUDENTIELS

> Un ratio de Crédits/Dépôts de **112,0%** (vs un ratio maximum exigé par la BCT de 120% au titre de 2022).



* Ratio L/D : Première application de la circulaire BCT N°2018-10 le 31 décembre 2018.

**BILAN ARRÊTÉ AU 31
DÉCEMBRE 2023 (UNITÉ :
EN MILLIERS DE DINARS)**

	NOTES	2023	2022
ACTIF			
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	119 501	95 996
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	397 988	142 225
AC3	Créances sur la clientèle	6 531 114	6 377 728
AC4	Portefeuille-titres commercial	97 362	93 236
AC5	Portefeuille d'investissement	392 155	364 508
AC6	Valeurs immobilisées	71 055	67 401
AC7	Autres actifs	71 736	66 090
TOTAL ACTIFS		7 680 911	7 207 184

PASSIF			
PA1	Banque Centrale et CCP		-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	2 920	5 800
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	6 285 922	5 877 115
PA4	Emprunts et ressources spéciales	197 792	252 962
PA5	Autres passifs	244 438	220 730
TOTAL PASSIFS		6 731 072	6 356 607

CAPITAUX PROPRES			
CP1	Capital	172 800	172 800
CP2	Réserves	649 555	543 262
CP5	Résultats reportés	867	2 343
CP6	Résultat de l'exercice	126 617	132 172
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	949 839	850 577
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		7 680 911	7 207 184

**ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS
BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE
2023 (UNITÉ : EN MILLIERS DE
DINARS)**

	NOTES	2023	2022
PASSIFS ÉVENTUELS :			
HB1 Cautions , avals et autres garanties donnés :	14	641 799	695 894
HB2 Crédits documentaires :	15	294 378	397 751
HB3 Actifs donnés en garantie		0	0
TOTAL PASSIFS ÉVENTUELS :		936 177	1 093 645
ENGAGEMENTS DONNÉS :			
HB4 Engagements de financements donnés :	16	169 749	185 365
HB5 Engagements sur titres :		7 500	7 350
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES :		177 249	192 715
ENGAGEMENTS REÇUS :			
HB6 Engagements de financement reçus		0	0
HB7 Garanties reçues :	17	2 463 030	2 392 032
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS		2 463 030	2 392 032



**ÉTAT DE RÉSULTAT PÉRIODE DU
1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE
2023 (UNITÉ : EN MILLIERS DE
DINARS)**

		NOTES	2023	2022
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	18	641 145	540 473
PR2	Commissions (en produits)	19	160 615	157 455
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	20	37 302	37 236
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	21	29 976	27 700
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			869 038	762 864
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE				
CH1	Intérêts courus et charges assimilées	22	(339 568)	(264 168)
CH2	Commissions encourues	23	(9 996)	(7 846)
CH3	Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières			
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			(349 564)	(272 014)
PRODUIT NET BANCAIRE			519 474	490 850
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	24	(48 372)	(37 366)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25	(1 038)	(26)
PR7	Autres produits d'exploitation		560	338
CH6	Frais de personnel	26	(187 069)	(173 327)
CH7	Charges générales d'exploitation	27	(58 088)	(53 987)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(11 249)	(12 572)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			214 218	213 910
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		110	254
CH11	Impôt sur les bénéfices	28	(73 432)	(75 685)
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES			140 896	138 479
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	29	(14 279)	(6 307)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE			126 617	132 172
Effet des modifications comptables			-	-
RÉSULTAT NET APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES			126 617	132 172
Résultat par action (en DT)		30	3,664	3,824

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2023 (EXPRIMÉ EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	2023	2022
FLUX D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaires encaissés		843 690	727 546
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(364 991)	(288 142)
Dépôts/retrait de dépôts des établissements bancaires		26	(1)
Dépôts/retrait de dépôts des autres établissements financiers		1 000	(4 500)
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(199 802)	(439 594)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		406 461	463 503
Titres de placements, titres de transaction		(5 000)	(64 989)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(220 189)	(202 369)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(4 330)	(41 103)
Impôts sur les bénéfices		(78 356)	(80 764)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		378 509	69 587
FLUX D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		28 366	25 889
Acquisition / Cession portefeuille d'investissement		(27 075)	(22 016)
Acquisition / Cession immobilisations		(14 903)	(14 613)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(13 612)	(10 740)
FLUX DE FINANCEMENT			
Encaissement suite à l'émission d'actions		-	-
Emission / Remboursement d'emprunts		(58 079)	(75 485)
Augmentation / diminution ressources spéciales		3 796	838
Dividendes versés		(27 648)	(24 192)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		(81 931)	(98 839)
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		282 966	(39 992)
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice		219 618	259 610
Liquidités et équivalents de liquidités fin de l'exercice	31	502 584	219 618

STRUCTURE ET RÉSULTATS FINANCIERS AU 31/12/2023 DES AUTRES ENTITÉS (FILIALES) DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DE L'UIB

STRUCTURE DES FILIALES DE L'UIB

INTERNATIONAL SICAR – IS	UIB FINANCE	INTERNATIONALE DE RECOUVREMENT DE CRÉANCES	UIB ASSURANCES
% DANS LE CAPITAL DE L'IS	% DANS LE CAPITAL DE L'UIB FINANCE	% DANS LE CAPITAL DE L'IRC	% DANS LE CAPITAL DE L'UIB ASSURANCES
UIB 34%	UIB 99,92%	UIB 99,97%	UIB 99,99%
ABS 20%	DIVERS 0,08%	DIVERS 0,03%	SOGECAP 0,01%
BTK LEASING 13%			
ETS SLAMA 7,5%			
DIVERS 25,5%			

RÉSULTATS FINANCIERS DES FILIALES (HORS UIB-ASSURANCES)

EN KTND	IS		UIB FINANCE		IRC	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Produits d'exploitation	1 133	1 262	1 115	1 276	4 607	2 456
Charges d'exploitation	-908	-793	-668	-643	-383	-280
Dotations / reprises nettes aux provisions et amortissements	-96	-33	0	-33	-28	-255
Résultat d'exploitation	225	468	448	633	3 007	839
Produits financiers nets/ Placements	66	57	304	127	359	197
RÉSULTAT NET	141	488	629	619	2 049	660
Capitaux Propres (Avant Affectation)	4 829	4 688	2 935	2 306	3 212	1 871
TOTAL BILAN	85 068	74 982	4 715	4 131	4 732	2 701

LE TITRE EN BOURSE

TITRE UIB : INDICATEURS BOURSIERS

> L'UIB est la 5^{ème} capitalisation boursière du secteur bancaire en Tunisie avec un PER de 6,7 et un P/B de 0,9. Une capitalisation boursière multipliée par 7 sur 16 ans (843,3 MTND vs 118,7 MTND en juin 2008).

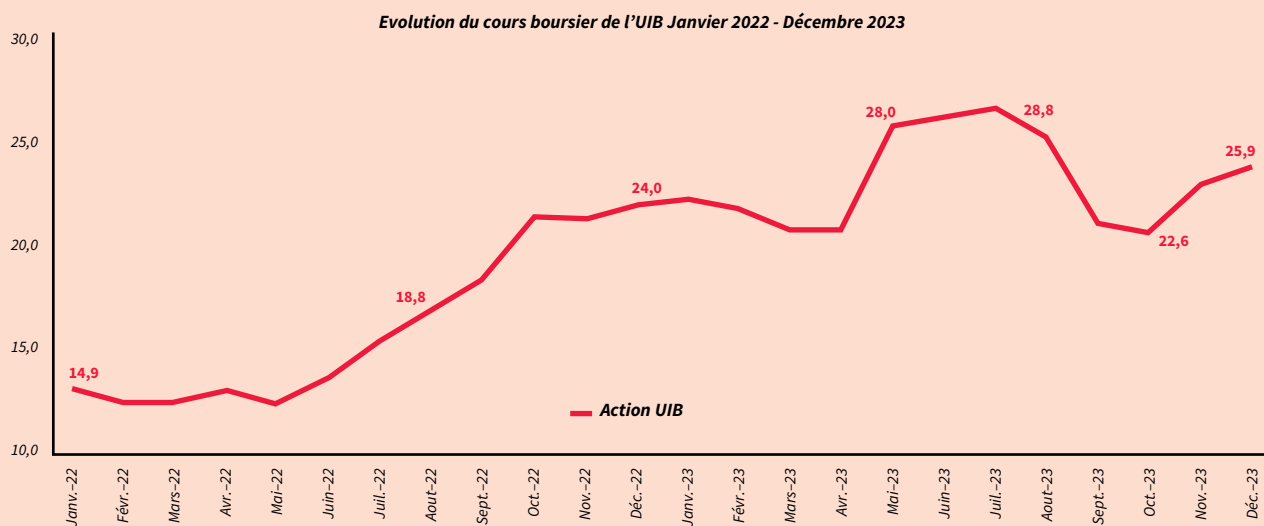
	RÉSULTAT PAR ACTION	CAPITALISATION BOURSIÈRE	PER	P/B
31 décembre 2023	3,664 TND*	843 304 KTND	6,7	0,9

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Δ 22/21	Δ 23/22
Action UIB	15,9	18,4	22,6	23,6	22,9	17,1	15,7	24,0	25,9	52,9%	7,9%
Tunindex	5 042	5 489	6 282	7 272	7 122	6 885	7 046	8 110	8 751	15,1%	7,9%
Indice Banques	3 178	3 517	4 199	4 644	4 654	3 796	3 953	5 410	6 101	36,8%	12,8%

*Le résultat par action ainsi déterminé en 2023 correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires et aux certificats d'investissement par le nombre moyen pondéré d'actions et de certificats d'investissement en circulation au cours de l'exercice.

EVOLUTION DU COURS BOURSIER

> Un titre qui enregistre une évolution de **+7,9%** en 2023 vs 2022 en ligne avec l'évolution du Tunindex contre une croissance annuelle de +12,8% pour l'indice Banques.



RESSOURCES HUMAINES

CHIFFRES CLÉS



ANCIENNETÉ MOYENNE

15 ANS



TOTAL RECRUTEMENTS

69



EFFECTIF
31/12/2023

1 433



DIPLÔMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

78%



TOTAL DÉPARTS

96



FEMMES - HOMMES

62% - 38%



NOMBRE D'INGENIEURS

62



MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE

33



REPRÉSENTATIVITÉ AU NIVEAU DU CODIR & COMEX
(HORS EXPATRIÉS)

50% - 50%



FILIÈRE COMMERCIALE
(PBDD & PEBFI)

61%



MOBILITÉ FONCTIONNELLE
(Évolution de carrière / Changement de poste)

335



ÂGE MOYEN

40 ANS



TAUX D'ENCADREMENT

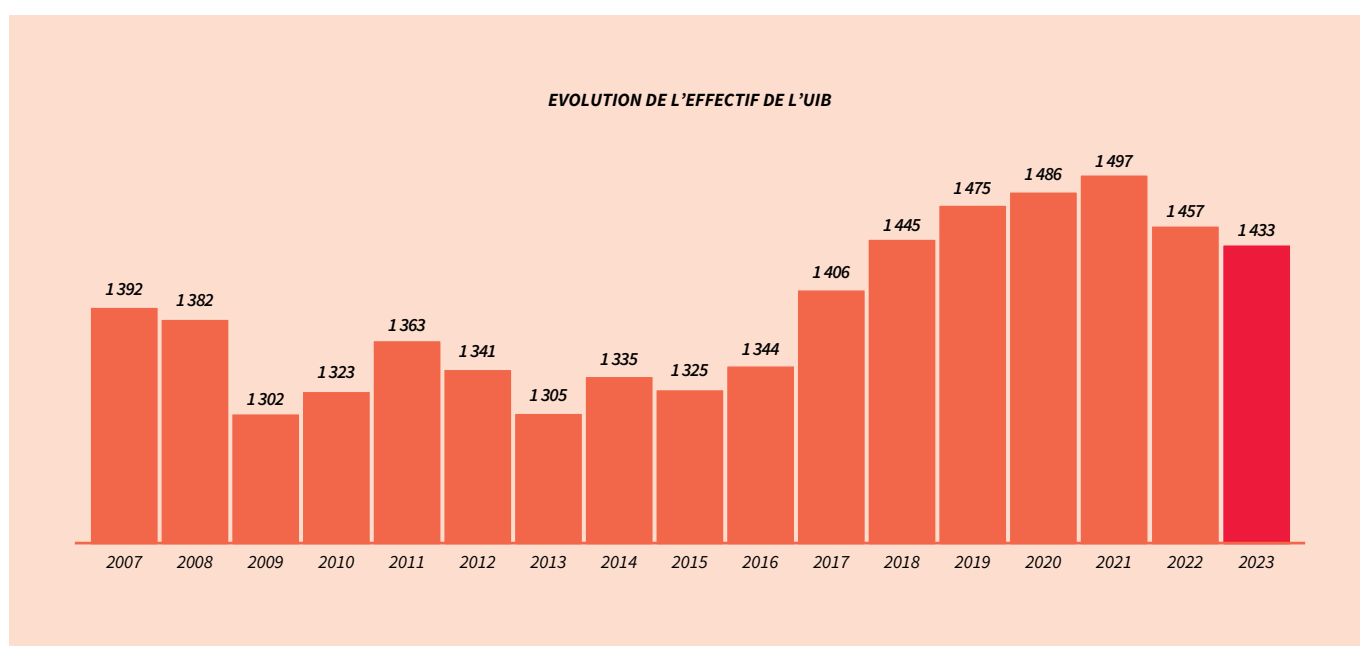
84%

RESSOURCES HUMAINES

CHIFFRES CLÉS

EFFECTIF DE L'UIB AU 31 DÉCEMBRE 2023

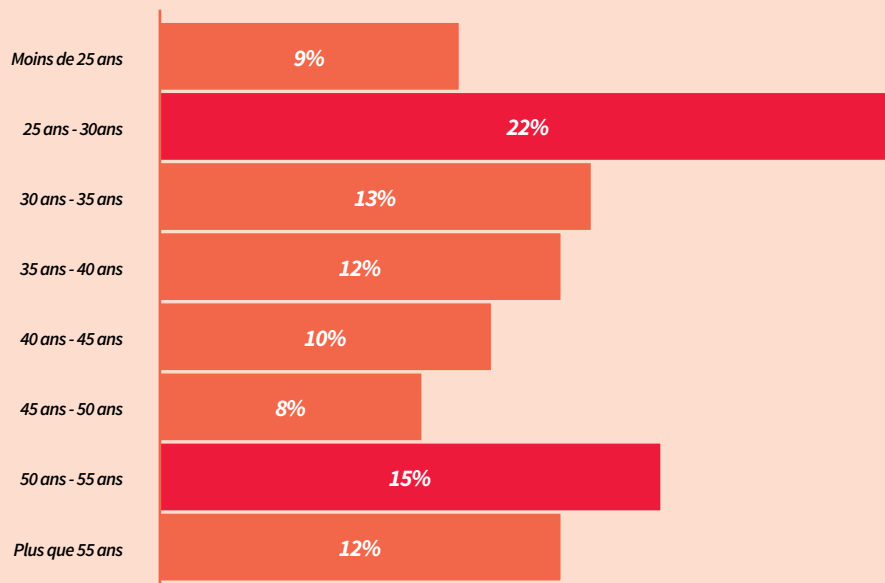
	DG	SG	DCOM	DC	DAI	DRH	DQC	PF	PR	PSO	PEBFI	PBDD	Total
Hommes	1	52	2	5	5	11	0	11	28	132	31	262	540
Femmes	2	17	0	15	6	25	3	32	38	178	58	519	893
TOTAL	3	69	2	20	11	36	3	43	66	310	89	781	1 433
%	0,2%	5%	0,1%	1%	1%	3%	0,2%	3%	5%	22%	6%	55%	100%



REPARTITION DE L'EFFECTIF PAR AGE

	MOINS DE 25 ANS	25-30 ANS	30-35 ANS	35-40 ANS	40-45 ANS	45-50 ANS	50-55 ANS	PLUS QUE 55 ANS	TOTAL BANQUE
Femmes	89%	76%	74%	68%	46%	43%	46%	46%	62%
Hommes	11%	24%	26%	32%	54%	57%	54%	54%	38%
TOTAL	132	309	183	173	147	109	212	168	1 433
%	9%	22%	13%	12%	10%	8%	15%	12%	100%

PYRAMIDE DES AGES



FAITS MARQUANTS 2023



- > Création de l'entité «Développement RH» regroupant les activités de Gestion de carrières / Gestion Prévisionnelle et Transformations RH.



- > Création de l'entité Recrutement, intégration et développement de la marque employeur.



- > Mise en place de tableaux de bords RH à fréquence trimestrielle (Evolution de l'effectif, absences, ...).



- > Finalisation du portail externe du projet E-recrutement destiné à automatiser le processus de recrutement (de bout en bout) et d'optimiser la démarche de dépôt et de tri des candidatures.

PRINCIPAUX INDICATEURS RH



TURNOVER

2,84%

- > IT : **7,32%**
- > Finance : **6,67%**
- > Risques : **6,58%**
- > Fonctions support : **2,04%**
- > Commerciaux : **2,01%**

Principaux motifs de départs

1. Départ à l'étranger (offre d'emploi à l'international).
2. Rapprochement d'un conjoint résidant à l'étranger.

RECRUTEMENT, INTÉGRATION ET DÉVELOPPEMENT DE LA MARQUE EMPLOYEUR



CANDIDATURES
REÇUES

30 000



CONCOURS
ORGANISÉS

17



PARTICIPANTS AUX
CONCOURS

255

Licence
Master



ENTRETIENS D'EMBAUCHE
PROFILS INTERMÉDIAIRES / SENIORS

38

Master
Ingénieurs



TOTAL
RECRUTEMENTS

69

59 CVP
10 CDI



PARTICIPATION À

**5 FORUMS
DE L'EMPLOI**

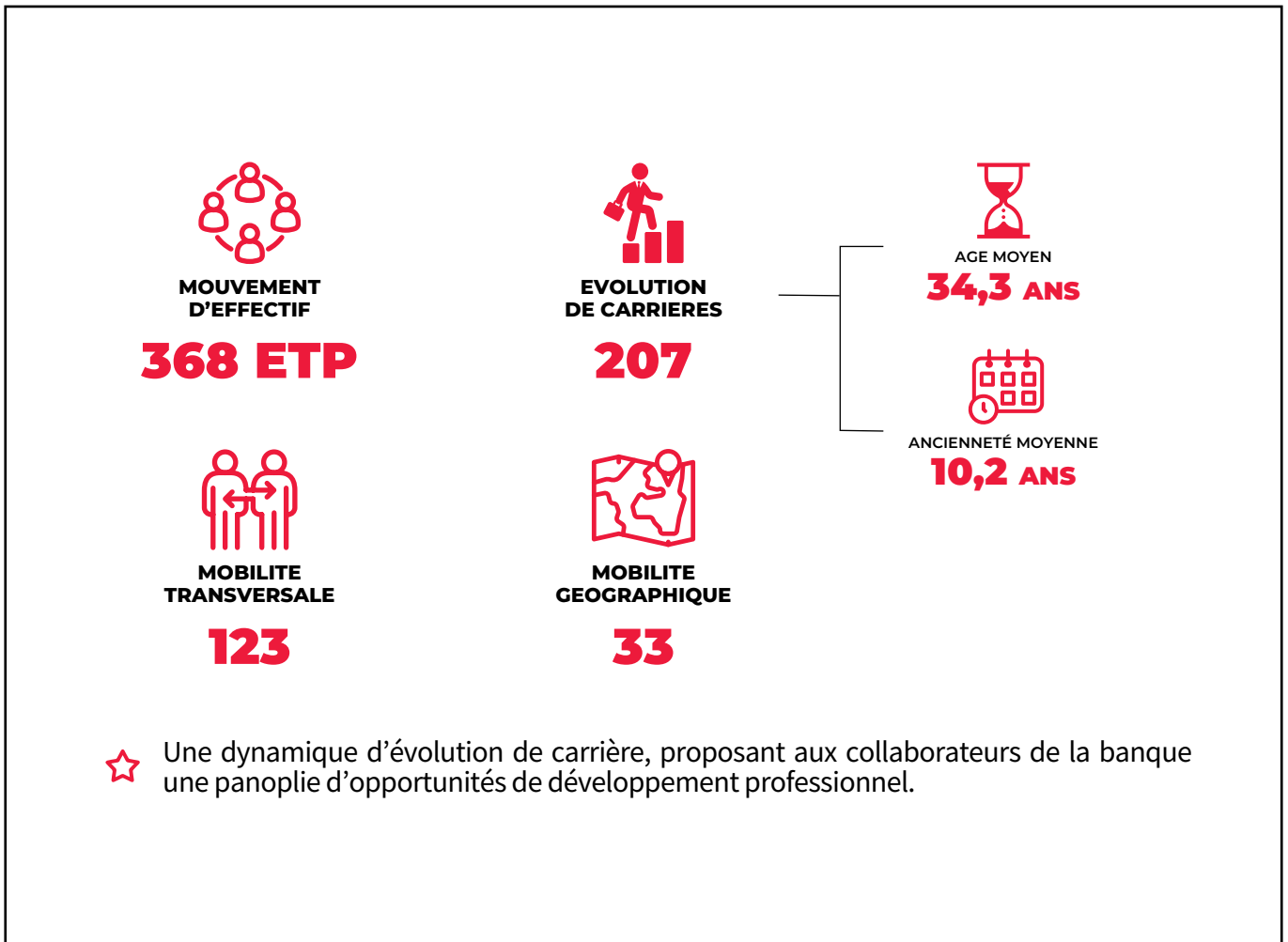
ORGANISÉS PAR LES
DIFFÉRENTES ÉCOLES
CONVENTIONNÉES



8 PARTENARIATS

AVEC DES ÉTABLISSEMENTS
UNIVERSITAIRES

DÉVELOPPEMENT RH



DÉVELOPPEMENT RH

PROJETS DE TRANSFORMATIONS RH

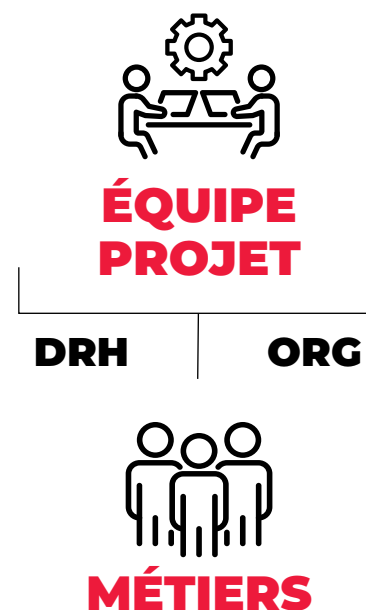
REPRISE DU PROGRAMME EXPÉRIENCE COLLABORATEUR	PROJET HR ANALYTICS	1. PROJET E-RECRUTEMENT 2. PROJET WORKFLOW INTÉGRATION
<p>•</p> <p>Renforcement de l'usage du Digital des collaborateurs de la banque.</p>	<p>•</p> <p>Avancement du projet d'automatisation des indicateurs RH / Déploiement prévu en Février 2024</p>	<p>•</p> <p>Déploiement de la phase 1</p>

- ☆ Renforcer le rôle d'accompagnement RH en modernisant les pratiques pour répondre de manière agile et innovante aux besoins évolutifs des collaborateurs et de la Banque.
- ☆ Digitaliser les principaux processus métiers RH afin d'assurer une transition vers un environnement numérique, propice à l'optimisation des opérations et à l'amélioration continue des prestations RH.
- ☆ Doter la DRH des capacités nécessaires afin d'optimiser son rôle central dans la gestion des talents, la planification des effectifs et la mise en œuvre de politiques RH innovantes.

GPEC : STRUCTURATION DU PLAN STRATEGIQUE DE LA DEMARCHE GPEC

- > Etudes des principales phases visant à assurer le déploiement effectif de la démarche GPEC afin de garantir son efficacité opérationnelle ainsi que son parfait alignement avec les objectifs stratégiques de l'organisation.

Analyse de l'impact sur l'organisation des différentes entités de la banque et identification des principaux acteurs (contributeurs au déploiement de la démarche GPEC).	Lancée
Ateliers RH – Organisation d'identification des écarts organisationnels	Lancée
Lancement du programme de révision des fiches de postes	Lancée
Révision des principaux processus RH.	En cours
Lancement de Workshops avec les différents acteurs métiers sur l'évolution des métiers et des compétences y associées / Identifier des passerelles entre les postes et les métiers.	En cours
Cartographie des compétences et des process de chaque poste/métier.	En cours



FORMATION



PARTICIPATIONS AUX FORMATIONS

1 288



COMMERCIAUX FORMÉS SUR L'USAGE DU DIGITAL

148



COLLABOATEURS FORMÉS EN PRESENTIEL*

770



HEURES DE FORMATION EN PRESENTIEL

25 225 H

MOYENNE DE 33 H DE FORMATION / COLLABORATEUR



COLLABOATEURS FORMÉS EN LIGNE

1 354



HEURES DE FORMATION EN LIGNE

6 161 H



ETUDIANTS REÇUS EN STAGES

894



MANAGERS FORMÉS (FORMATION MANAGÉRIALE / COMPORTEMENTALES)

100

SOIT 65% DES MANAGERS



FORMATION DIPLOMANTE

8 DIPLÔMÉS

7 DIPLÔMES ITB
1 MASTER

* Collaborateurs qui ont suivi au moins une formation

FORMATION

FOCUS SUR LES PRINCIPALES FORMATIONS DISPENSÉES EN 2023



RÉGLEMENTATION DE CHANGE



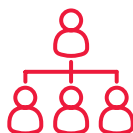
AGILITE



4 PARCOURS MÉTIERS



DATA ANALYSIS



FORMATION MANAGÉRIALE / COMPORTEMENTALE

- *Parcours BDD*
- *Parcours Corporate*
- *Parcours Risques*
- *Parcours d'intégration des nouvelles recrues.*

AMBITIONS RH

2024

“

Accompagner les collaborateurs via un dispositif d'accompagnement complet (gestion de carrière, formation,...).

“

*Ancrer la culture de la **Compétence**, de la **Reconnaissance** et de l'**Excellence***



“

Renforcer la réflexion sur l'expérience collaborateur et développer en interne la culture client pour consolider la démarche de satisfaction clients.

“

*Développer la culture de la **collaboration** et de la **polyvalence**.*

“

Encourager les prises d'initiatives et favoriser l'innovation par la mobilisation d'un collectif de facilitateurs afin de booster l'intelligence collective

SYNTHÈSE DES TRAVAUX DES COMITÉS RATTACHÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SYNTHÈSE DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans le cadre du respect des dispositions de la Circulaire BCT n°2021-05 du 19 août 2021 relative au Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers et de l'application de l'article 17 de ladite circulaire, une démarche a été envisagée afin d'évaluer une fois par an les travaux du Conseil d'administration dans son ensemble. Ce point est également inscrit dans le code de gouvernance du Conseil d'Administration de l'UIB mis à jour par le Conseil d'Administration au cours de sa réunion tenue le 16 mars 2023

L'UIB, dans un souci de bonne gouvernance, assure également l'évaluation de ses comités (Comité des Risques, Comité d'Audit, Comité de Nomination et de Rémunération)

Les administrateurs ont exprimé, à maintes reprises, leur satisfaction sur le fonctionnement, les travaux, la dynamique et la performance du Conseil, notant un progrès régulier sur le fond et la forme des sujets traités. Ils ont, également, souligné l'harmonie, le respect, la bienveillance et la franchise des échanges au sein du Conseil et recommandé des pistes d'amélioration à même de correspondre à l'intérêt de la Banque et de ses parties prenantes

I. COMPOSITION, COMPÉTENCES, FONCTIONNEMENT ET ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil d'Administration comprend 12 administrateurs nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire dont 2 administrateurs indépendants et un administrateur représentant des actionnaires minoritaires. Sa composition est jugée équilibrée et regroupe des compétences nécessaires à l'exercice de la mission du Conseil d'Administration. Elle reflète un équilibre entre l'expérience, la compétence et l'indépendance, comme elle montre une parfaite complémentarité en

termes d'expertise des membres du Conseil, en liaison avec l'ensemble des activités de la Banque.

Le Conseil d'Administration comporte 3 femmes et 9 hommes, soit 25% de femmes. Trois nationalités sont représentées au sein du Conseil d'Administration de l'UIB

Le fonctionnement du Conseil et des Comités est régi par le Code de Gouvernance et les Statuts de l'UIB. L'âge moyen des administrateurs est de 57 ans. L'ancienneté moyenne au Conseil d'Administration sera de 6 ans et 7 mois à la date de la prochaine Assemblée Générale. Dix administrateurs sont membres de l'un des Comités rattachés au Conseil d'Administration

I.1. COMPÉTENCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration intervient notamment sur les sujets suivants:

- **Orientations et opérations stratégiques:** approuver les orientations stratégiques de la Banque, suivre leur mise en œuvre et procéder à leur revue périodique
- **États financiers, reporting et communication:** (a) s'assurer de l'exactitude, de la fiabilité, de la sincérité des comptes et de la qualité des informations transmises aux actionnaires et au marché (b) contrôler le processus de publication et de communication
- **Gestion des risques:** (a) approuver et contrôler la mise en place de la stratégie globale et des politiques régissant la prise, la gestion, le suivi et la réduction des risques de toutes natures auxquels l'UIB est ou pourrait être exposée (b) s'assurer notamment de l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs de gestion des risques, contrôler l'exposition aux risques liés aux activités de la Banque et approuver les limites globales des risques (c) et s'assurer de l'efficacité des mesures correctrices apportées
- **Organisation:** (a) être informé et débattre périodiquement et au moins une fois par an, des grandes orientations de l'UIB en matière d'organisation et veiller

à ce qu'elle soit conforme aux orientations stratégiques arrêtées et (b) délibérer préalablement sur les modifications de la structure de Direction de l'UIB

- **Conformité:** délibérer sur tout plan en matière de mise en conformité avec les normes édictées par le régulateur et les dispositions prévues par le Groupe
- **Gouvernance:** (a) examiner le dispositif de gouvernance, évaluer de manière périodique son efficacité et prendre les mesures correctives pour remédier aux éventuelles défaillances (b) s'assurer du respect de la réglementation bancaire (c) déterminer les orientations et contrôler la mise en œuvre des dispositifs de surveillance afin de garantir une gestion efficace et prudente de l'UIB notamment en matière de prévention des conflits d'intérêts (d) délibérer sur les modifications des structures de direction de l'UIB et se tenir informé des principales modifications de son organisation (e) délibérer une fois par an sur le fonctionnement du Conseil d'Administration et celui de ses comités
- **Ressources humaines, rémunération et politique salariale:** (a) arrêter les principes de la politique de rémunération notamment pour les membres du Comex et du Codir (b) délibérer, une fois par an, sur la politique salariale de l'UIB et sur la politique en matière d'égalité entre hommes et femmes
- **Rémunération des membres du Conseil et des Comités:** proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire l'allocation aux membres du Conseil et des Comités, en rémunération de leur activité, d'une somme globale fixée annuellement à titre de jetons de présence
- **Périmètre de consolidation:** En tant qu'entité consolidante du Groupe UIB, le Conseil d'Administration de l'UIB prend connaissance des risques auxquels sont exposées la Banque ainsi que ses filiales. A cet effet, il examine

-trimestriellement dans le cadre de ses travaux - la situation des filiales de l'UIB, définit les cadres de gouvernance, approuve les stratégies de développement et de maîtrise des risques, met en place des processus et des contrôles appropriés

I.2. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lors de sa réunion du 16 avril 2021, le Conseil d'administration a réitéré sa confiance à Monsieur Kamel Néji et a décidé de renouveler son mandat en tant que Président du Conseil d'Administration de l'UIB, et ce pour la durée de son mandat d'administrateur qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023

Conformément aux articles 29, 30 et 31 de la circulaire 2021-05 du 19 août 2021, le Président du Conseil d'Administration est tenu de:

- > veiller à ce que l'organe d'administration s'acquitte convenablement de ses responsabilités de manière efficace et indépendante
- > s'assurer que les comités s'acquittent des responsabilités qui leur incombent et qu'ils rendent compte à l'organe d'administration des résultats de leurs travaux
- > superviser le processus d'évaluation de la performance de l'organe d'administration, des comités et des membres dudit organe
- > arrêter l'ordre du jour des réunions du Conseil d'administration en concertation avec la direction générale et les autres structures de gouvernance
- > vérifier la régularité des réunions du Conseil d'administration
- > communiquer à la direction générale les requêtes, les commentaires et toute décision du Conseil d'administration
- > recenser auprès de la direction générale les questions importantes à soumettre au Conseil d'administration ou à l'un de ses comités, et

> animer les débats lors des réunions du Conseil d'administration et veiller à ce que les opinions divergentes puissent être librement exprimées et discutées en vue d'instaurer un processus de prise de décision transparent et efficace

Aussi, le Président du Conseil d'Administration est chargé de s'entretenir, chaque fois que de besoin, avec les administrateurs, les membres de l'organe de direction et les principaux actionnaires au sens de la loi n°2016-48. Il est aussi l'interlocuteur des actionnaires et de la Banque Centrale de Tunisie pour les aspects relatifs à la gouvernance de l'établissement ainsi que dans toute circonstance exceptionnelle susceptible d'entraver le fonctionnement de ses organes de gouvernance

Outre les missions conférées au Président du Conseil d'Administration en vertu du code des sociétés commerciales (art.216) et notamment celles en rapport avec la réalisation des options arrêtées par le Conseil, le Conseil d'Administration a confié à Monsieur Kamel NEJI des missions et mandats spécifiques, durant toute la période d'exercice de ses fonctions en tant que Président du Conseil d'Administration de l'UIB, et ce en concertation avec le Directeur Général de l'UIB et qui consistent notamment en:

- La représentation de l'UIB auprès des organismes institutionnels de la Tunisie
- La facilitation du business de l'UIB et son accompagnement pour l'accomplissement de toutes démarches inhérentes à la réalisation de ses projets de croissance et de développement
- L'accompagnement de la clientèle Corporate de l'UIB dans son développement à l'international et particulièrement sur le continent africain et ce, en synergie avec le Groupe SG et ses filiales
- La contribution active à la défense des intérêts de l'UIB et à la promotion de son image
- L'accompagnement de l'UIB, en cas de besoin et sur demande

du Directeur Général, dans les négociations sociales avec les partenaires sociaux

Durant l'année 2023, le Président du Conseil d'Administration a convoqué, présidé les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale Ordinaire, en a fixé le calendrier et l'ordre du jour et en a organisé et dirigé les travaux. Il a veillé au bon fonctionnement des organes de l'UIB et à la mise en œuvre des bonnes pratiques de gouvernance, notamment en ce qui concerne les Comités (Comité des Risques, Comité d'Audit, Comité de Nomination et de Rémunération). Il a assisté à la totalité des Comités rattachés au Conseil et soumis pour avis des questions à l'examen de ces comités. Le Président du Conseil d'Administration s'est constamment assuré que les administrateurs sont en mesure de remplir leurs missions et a veillé à leur bonne information. Un questionnaire d'auto-évaluation du Conseil d'administration et des Comités rattachés au Conseil d'administration a, également, été soumis aux administrateurs en vue de recueillir leur appréciation et œuvrer au progrès du fonctionnement et du déroulement des réunions du Conseil d'administration et des Comités rattachés

Dans le cadre du respect de la réglementation en vigueur, le Président du Conseil d'Administration a organisé, le mercredi 31 mai 2023, à Tunis un séminaire de formation à l'attention de l'ensemble de ses administrateurs et ce dans l'objectif qu'ils s'acquittent pleinement de leur mission (Article 47, Circulaire 2021-05 du 19 août 2021 portant sur le Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers). Ce séminaire a porté sur l'application des normes IFRS au sein de l'UIB. Ledit séminaire a été animé par les équipes Finance, Risques et Pôle Support & Opérations de l'UIB et avec le concours du Cabinet Ernest & Young

En effet, et en vertu de la décision de l'Assemblée Générale du Conseil National de la Comptabilité du 31 décembre 2021, et de la circulaire BCT n° 2020-01, l'UIB est appelée à migrer vers le référentiel comptable

international et adopter les normes IFRS «International Financial Reporting Standards», et ce à partir de l'exercice qui sera clos le 31 Décembre 2023. A ce titre, le séminaire de formation destiné aux administrateurs, avait pour objectif de:

- Présenter un overview sur le référentiel IFRS dans son ensemble
- Se familiariser avec les règles de reconnaissance, d'évaluation et de présentation à appliquer pour l'élaboration des États Financiers par référence aux normes IFRS
- Identifier les principales zones sensibles entourant l'application des normes IFRS, en particulier la norme IFRS 9, et tirer les premiers enseignements sur les impacts potentiels sur les états financiers de l'UIB
- Et partager les projets en cours, déployés par l'UIB, pour l'implémentation du référentiel IFRS

De l'avis des administrateurs de l'UIB, les travaux - qui étaient de qualité et empreints de profondeur - ont répondu à leurs attentes et apporté des réponses en lien avec l'application par l'UIB des normes IFRS. Comme, ils ont permis aux administrateurs de l'UIB et aux collaborateurs présents d'être au fait des projets de la Banque et de ses ambitions en matière de conformité avec les recommandations édictées par la Banque Centrale de Tunisie

Le Président du Conseil d'Administration a aussi contribué à la fixation de l'ambition de l'UIB à l'identification des relais de croissance et au développement de son fonds de commerce sur des secteurs économiques et des segments de marché à fort potentiel. En effet, les enjeux de rentabilité, de part de marché mais aussi d'efficacité opérationnelle et de sécurité pour l'UIB sont éminemment importants surtout que:

- Les coûts augmentent alors que les différentes sources de revenus sont sous pression

- L'UIB se trouve confrontée à diverses problématiques liées à l'afflux et au traitement des données, à la sécurisation des SI et des opérations, aux exigences du régulateur en matière de communication et de transferts de données à caractère personnel et aux caractéristiques du dispositif réglementaire en matière d'externalisation et de conventions réglementées entre parties liées
- L'UIB a engagé des investissements en matière de système d'information et de moyens digitaux conformément à sa feuille de route, pour être dans le processus de transformation digitale qui s'intensifie entre les banques tunisiennes (offres de services bancaires en ligne)
- L'UIB mène des chantiers d'amélioration de l'efficacité opérationnelle de ses front, middle et back offices

Aussi, le Président du Conseil d'Administration a œuvré à la réalisation de l'opération de cession des actions entre UIB et Sogecap dans le Capital de UIB Assurances. UIB Assurances est désormais filiale de l'UIB. Dans ce cadre, il a fortement contribué à la mise à jour complète de son Business-Plan 2023 et au recrutement du nouveau Directeur Général de UIB Assurances. Monsieur Kamel Néji a en outre été nommé en tant que Président du Conseil d'Administration de UIB Assurances

Et il a veillé à ce que la composition du Conseil d'Administration de UIB Assurances soit équilibrée et diversifiée de manière à disposer d'expertise et de connaissances suffisantes au sein du Conseil et des comités qui émanent de ce dernier et ce dans le but de conférer davantage de rigueur professionnelle à la direction de UIB Assurances. Les administrateurs nommés au sein de UIB Assurances disposent, en effet, d'expériences et de connaissances appropriées pour le développement de l'activité de Bancassurance et la création de synergies entre la Banque et sa compagnie d'assurance «UIB Assurances». Comme ils jouissent d'une formation académique avérée et d'une

expérience professionnelle propre à leur permettre d'assurer convenablement leur mandat d'administrateur au sein du Conseil d'Administration de UIB Assurances ou des Comités qui en émanent

Le Président du Conseil d'Administration a présidé les Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire et les réunions du Conseil d'Administration de UIB Assurances et veille scrupuleusement à l'avancée des travaux inhérents à l'activité de UIB Assurances

Tout au long de l'exercice 2023, le Président du Conseil d'Administration s'est réuni avec le Directeur Général pour des revues bihebdomadaires et à chaque fois que le besoin le requiert pour aborder divers sujets dont notamment:

- Suivi des échanges avec le régulateur et le Ministère des Finances
- La priorisation des projets de la Banque
- L'état d'avancement et d'exécution des projets majeurs de la Banque
- L'état de développement du Fonds de commerce Retail & Non Retail de la Banque et l'organisation desdits pôles
- L'accompagnement de la clientèle de la Banque sur le double plan local et international
- La réalisation des projets de croissance et de développement des filiales de la Banque (UIB Assurances, UIB Finance, International SICAR)
- L'accompagnement du Directeur Général dans les négociations sociales avec les partenaires sociaux
- La conformité réglementaire
- La mise en œuvre et le suivi de la politique de Risques de la Banque
- La mise à jour des circulaires internes de la Banque
- Les projets de réorganisation et de nomination au sein de la Banque (Banque de détail, Banque de Financement, DSI, Direction des Paiements, Direction du Contrôle

- Permanent, Direction Marketing, ...)
- La situation des filiales de l'UIB
- Le suivi des recommandations du Conseil d'Administration et des Comités rattachés (Comité d'Audit, Comité des Risques, Comité de Nomination et de Rémunération) en vue de garantir leur bonne réalisation
- Le déploiement du projet de numérisation des archives et des immobilisations

Par ailleurs et dans le cadre de ses échanges avec le régulateur et le Ministère des Finances, le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général ont tenu moult réunions et adressé des correspondances – aux dites instances – portant notamment sur des sujets en cours de discussion au sein du Conseil d'Administration de l'UIB et notamment l'ouverture d'une réflexion stratégique du Groupe Société Générale concernant sa participation au capital de l'UIB.

Tout au long de l'exercice 2023, le Président du Conseil d'Administration a, également, rencontré les principaux responsables de la Banque (responsable de pôles et Directeurs) et assisté à diverses réunions du Comité de direction durant lesquelles les différentes directions de la Banque ont présenté les orientations stratégiques qui leur ont été fixées ainsi que leur feuille de route. Il a visité certaines Directions de Développement Commercial et agences du réseau de détail et les centres d'affaires rattachés au Pôle Entreprise & BFI. Il s'est, également, entretenu avec les membres du Comité exécutif pour faire le point sur les principaux sujets structurants de la Banque.

Le Président a, en outre, organisé des réunions autour d'axes structurants de la Banque:

- Priorisation et renforcement du dispositif de l'UIB en matière de prévention et de détection des risques réglementaires et douaniers.
- Priorisation et renforcement du dispositif d'apurement des titres de commerce extérieur

- Priorisation et renforcement du dispositif de déclarations mensuelles portant sur les transferts de devises réalisés par les clients non-résidents

Le Président a, aussi, accompagné et soutenu les équipes de l'UIB dans leur participation à divers salons dont notamment:

- Forum de l'Economiste Maghrébin
- Forum de l'Institut Tunisien des Administrateurs
- Cérémonie de remise des trophées de la 8^{ème} édition de Femmes Entrepreneures

Dans le cadre de la préparation des Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration a entendu les CACs et tenu des réunions avec les principaux actionnaires. Il a piloté, avec le Président du Comité de nomination et de rémunération, les procédures de renouvellement des mandats d'administrateurs.

Sur un autre plan, le Président du Conseil d'Administration a participé à divers séminaires et conférences. Aussi et dans le respect des prérogatives et des missions dévolues au Directeur Général, le Président du Conseil d'Administration a échangé, dans le cadre des missions qui lui sont confiées par le conseil d'administration, avec les grands clients - dans un objectif de consolidation du fonds de commerce de l'UIB - et a participé à certains événements clients.

Enfin, le Président du Conseil d'Administration a consacré ses meilleurs efforts à l'initiation d'opérations stratégiques dans divers secteurs de l'économie de la vie (santé, éducation, énergies renouvelables) ainsi que dans le secteur des Télécoms, susceptibles d'affecter significativement le résultat de l'UIB, sa notoriété, sa taille ou la structure de son bilan.

Comme, il a veillé à la promotion des valeurs et de l'image de l'UIB et du Groupe SG et a contribué à l'obtention par l'UIB des principales récompenses suivantes:

- Reconduction pour la 5^{ème} fois consécutive de la certification AML

30000, première norme certifiable de lutte contre le blanchiment d'argent en Tunisie

- Confirmation de la certification standard MSI 20000, à la suite de la mission d'audit de surveillance annuelle
- Maintien de la Certification ISO/IEC 27001:2013 activité SGSS pour la deuxième année, en lien avec le système de management de la sécurité de l'information (SMSI) & 1^{ère} certification ISO 27001 en Tunisie sur le périmètre dépositaire local pour les investisseurs institutionnels étrangers
- Award du meilleur dépositaire local en Tunisie en 2023 par le prestigieux magazine «Global Custodian» (6^{ème} award depuis 2015)
- Award du meilleur dépositaire local en Tunisie en 2023 par le prestigieux magazine «Global Finance» (6^{ème} award depuis 2015)
- « Trophée de la parité professionnelle » décerné par le Magazine Femmes Maghrébines
- Certification pour la cinquième année consécutive PCI – DSS (Payment Card Industry – Data Security Standard); l'UIB était la première banque tunisienne à se conformer à ce standard international

Le Président du Conseil d'Administration préside, aujourd'hui, les deux fondations de l'UIB: Fondation Arts & Culture by UIB et la Fondation Solidarité & Innovation by UIB. Il a rencontré divers acteurs, hommes de lettres, artistes, ... dans le cadre de la mise en place de diverses actions solidaires et culturelles tout en mobilisant les ressources et l'énergie des adhérents

I.2.1. Activité: Éducation et renforcement de l'usage du digital

- **Action 1 :** Lancement de 5 projets de maisons digitales by UIB respectivement à Siliana, Bouarada, Akouda, Nefta et Tozeur.
- **Action 2 :** Lancement d'une action d'équipement de laboratoires informatiques en faveur des tissus associatifs:

- Association d'Assistance et Bienfaisance des Handicapées à MATMATA
- Association Générale des Insuffisants Moteurs – ZARAT
- Association Générale des Insuffisants Moteurs – METOUIA
- Association Générale des Insuffisants Moteurs – GABES
- **Action 3 :** Action rentrée scolaire en faveur de plus de 400 écoliers de la région de Remila – FERNANA
- **Action 4:** Réhabilitation de l'école primaire Remila – FERNANA.
- **Action 5:** Don de fournitures scolaires aux enfants de l'école de TABARKA
- **Action 6:** Mise à disposition de matériel de bureau au profit de l'école de TABARKA

1.2.2. Activité: Santé

- **Action 7 :** Mise à disposition de matériel de bureau en faveur du service de cardiologie pédiatrique de l'hôpital EL RABTA.

1.2.3. Activité: Synergie

- **Action 8:** Poursuite de l'activité des ateliers d'Art au niveau des différents centres et associations partenaires: ATVESOS, APATH Bouchama; UTAIM Ouedhref & UTAIM El Hamma,...

1.2.4. Activité: Arts & Culture

- **Action 9:** Mécénat de la 36^{ème} édition du Festival d'El Jem.
- **Action 10:** Sponsoring des Ateliers Sud Ecriture.
- **Action 11:** Accompagnement de l'espace culturel AGORA dans le lancement du premier Comedy club en Tunisie.

1.3. RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2023 :

Le Conseil d'Administration de l'UIB s'est réuni onze fois en 2023. Le taux de participation - notamment par voie de visioconférence - des administrateurs aux réunions est satisfaisant (95%) bien que la tenue de séance en présentiel

soit hautement indiquée. En dehors de ces réunions, les membres du Conseil d'Administration ont tenu plusieurs points d'échanges sur des sujets d'actualité et jugent satisfaisantes les informations partagées entre deux séances du conseil d'administration. Aussi, les administrateurs considèrent que le calendrier annuel initialement prévu a été aménagé de manière à tenir compte des divers impératifs dictés par des circonstances particulières. S'agissant des ordres du jour, les membres souhaitent à ce qu'ils soient moins denses (à moins d'allonger la durée des séances) tout en mentionnant que les contenus des séances du conseil sont bien adaptés aux enjeux de la Banque, aux missions du Conseil d'Administration et qu'ils prennent en compte, le cas échéant, les suggestions des membres. Sans compter que des progrès ont été relevés en ce qui concerne le temps dédié aux débats de fond. Ceci étant, les administrateurs souhaitent que le Conseil d'Administration consacre davantage de temps au suivi opérationnel de la Banque et à la compréhension des facteurs de risques. Enfin, les administrateurs pensent que les délais de mise à disposition des documents sont souvent courts et doivent être respectés (10 jours calendaires) de manière à disposer de l'information nécessaire et suffisante pour avoir une vue globale et permettre ainsi une participation efficace aux travaux du Conseil d'Administration. Ils considèrent, en outre, que la présentation au conseil des travaux des comités gagne à être plus concise et que les rajouts de dernière minute à l'ordre du jour doivent être évités s'ils ne sont pas nécessaires.

Lors des réunions, le Président s'est positionné – de manière claire – sur des sujets qui font débat sans créer de friction au sein du Conseil d'Administration. Il considère que les membres du Conseil d'Administration ont une compréhension claire de leurs rôles et des responsabilités qui leur incombent et que les administrateurs respectent les critères d'indépendance conformément à la réglementation et au Code de Gouvernance de l'UIB.

Au cours de l'exercice 2023, le Conseil d'Administration a examiné les questions relatives aux thèmes suivants:

Gouvernance:

- Examen du rapport du Médiateur
- Examen du rapport de l'organe de conformité
- Examen du projet de rapport 2022 portant sur les travaux du Conseil d'Administration et des Comités rattachés (Comité des Risques, Comité d'Audit, Comité de Nomination et de Rémunération)
- Examen du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire relatif à la gestion de l'UIB et du Groupe en 2022.
- Arrêté des comptes 2022 et Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire, fixation de son ordre du jour et arrêté des résolutions à soumettre à l'AGO
- Points réguliers sur les travaux des comités rattachés au Conseil d'Administration (Comité des risques, Comité d'audit, Comité de Nomination et de Rémunération) avec un suivi particulier (1) du profil de liquidité de l'UIB et de sa trajectoire en Capital comptenu des exigences réglementaires (2) du Système d'information, sécurité informatique et plan de continuité d'activité (3) de la conformité (4) du dispositif Risque (5) du contrôle permanent et du contrôle périodique.
- Renouvellement de mandats d'administrateurs
- Examen du processus de nomination et/ou renouvellement des administrateurs
- Composition du Comité de Nomination et de Rémunération
- Renouvellement du mandat du Directeur Général
- Proposition de renouvellement du mandat de Monsieur Kamel Néji en sa qualité d'administrateur pour une période qui prendra fin

à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

- Mise à jour du Code de Gouvernance de l'UIB (Circulaire BCT n° 2021-05 du 19 août 2021)
- Validation du plan d'Audit 2023
- Suivi trimestriel de la situation des filiales de l'UIB
- Suivi des recommandations du Conseil d'Administration et des Comités rattachés au Conseil d'Administration
- Fixation du calendrier, programmation et préparation des réunions de la gouvernance (Conseil d'Administration, Comité des risques, Comité d'audit, Assemblée Générale)

Environnement, Orientations et opérations stratégiques :

- Examen d'une note sur l'état d'avancement des travaux en lien avec l'adoption des normes IFRS
- Ouverture d'une réflexion stratégique du Groupe Société Générale sur sa filiale UIB
- Examen d'un point en lien avec le processus de mise en place d'une Data Room Virtuelle (VDR) et ce, dans le cadre de « l'Ouverture d'une réflexion stratégique du Groupe Société Générale sur l'UIB »
- Examen d'une note sur l'état d'avancement du projet UIB Assurances (yc Business Plan)
- Examen de l'environnement concurrentiel de l'UIB (Benchmark trimestriel)
- Examen d'une note portant sur la mise en place d'une batterie de KPIs en lien avec le marché Corporate
- Examen périodique du marché Corporate
- Revue des résultats du Net Promoter Score (NPS UIB 2022) en lien avec la gestion de l'expérience et satisfaction client – Marché Retail
- Examen périodique de l'état de déploiement du dispositif

monétique & Omnicanal

- Examen périodique des activités Trade, Flux & Change

Finance / États financiers & Communication:

- Examen d'une note complémentaire relative au Budget 2023
- Examen des Indicateurs d'Activité trimestriels
- Examen et arrêté des États Financiers Individuels et Consolidés pour l'exercice clos le 31/12/2022
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire
- Examen trimestriel, semestriel et annuel de la situation financière de l'UIB (en normes locales & normes IFRS)
- Examen et arrêté des états financiers intermédiaires au 30 juin 2023
- Approbation des déclarations relatives au montant global des concours en faveur de la clientèle ventilées par catégorie d'engagements (classés conformément aux dispositions de l'article 8 de la circulaire n°91-24) et approbation du rapport sur le respect des dispositions des articles 1, 2, 3 et 4 de la circulaire BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements
- Approbation des déclarations relatives au montant global des concours en faveur de la clientèle et approbation du rapport sur le respect des dispositions de la circulaire BCT n° 2018-06 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.
- Examen des opérations d'apurement des suspens comptables

Ressources :

- Examen des limites sur le souverain et la fiche passif

Conformité :

- Examen du rapport de l'organe de conformité au titre de l'exercice 2022

Ressources-humaines, rémunération & politique salariale :

- Revue du Baromètre Collaborateur 2022 de l'UIB
- Nomination d'un nouveau Directeur des Risques & du Recouvrement
- Nomination d'un nouveau membre du Comité de direction en charge de la Direction des Paiements
- Recrutement externe d'un Responsable de l'activité Monétique
- Examen des rapports du Comité de Nomination et de Rémunération
- Examen du nouvel organigramme pour la Direction du Contrôle Permanent Niveau 1 (DCPN1)

Contrôle interne :

- Examen des lettres de direction des Commissaires aux comptes 2022
- Examen d'une note sur les opérations des prélèvements sur le compte NOSTRO ouvert sur les livres de Société Générale New-York, Société Générale Débit à régulariser
- Examen d'une note sur l'apurement de la garantie SG donnée par SG à UIB en 2008 et 2013

Comptes réglementés :

- Examen d'une note en rapport avec un compte en dinar tunisien ouvert par une personne physique non-résidente de nationalité libyenne
- Examen d'une note portant sur la créance - Canadian North Africa Oil & Gaz
- Examen d'une note sur la relation avec la Société de Transport de Tunis (TRANSTU)
- Examen d'une note en rapport avec l'octroi de découverts – au moyen de paiement par cartes bancaires – en dépit de l'interdiction de rendre débiteurs les comptes réglementés (yc complément sur l'état des débits en compte réglementés)
- Examen d'une note portant sur la société TAV
- Note relative à la Convention RBO (Outil de calcul de la Rentabilité Brute d'une Opération) - Décision

du Conseil d'Administration en date du 13 décembre 2018

- Note portant sur le dispositif de gestion et de contrôle des comptes réglementés
- Note d'information concernant la convention « Engagement de la banque émettrice signée avec la BERD »
- Note d'information sur l'état des Comptes LORI en TND Convertibles et Comptes Nostri en Devises étrangères ouverts chez les correspondants étrangers faisant partie du Groupe Société Générale

Conventions entre parties liées:

- Contrat de sous-location avec la société UIB Finance
- Contrat de cession des créances
- Convention Filtrage et gestion des alertes niveau 1 des transactions et des référentiels
- Convention de prestation de services KYC-RMA «TOM BANK»
- Convention de gestion de fonds FG20
- Convention de gestion de fonds FG21
- Convention de gestion de fonds FG22
- Avenant global aux conventions gestions de fonds «Fonds gérés UIB de 1 à 19»
- Conditions spéciales à la convention cadre de bancassurance UIB – UIB Assurances
- Avenant à la convention d'assistance conclue avec l'International SICAR
- Convention de délégation du KYC et filtrage des bases clients avec UIB Finance
- Contrat de mise à disposition d'un local à conclure entre l'International SICAR et UIB

Gestion des Risques :

- Examen périodique de la gestion des risques CNR (Normes locales & Normes IFRS)

- Examen d'une note relative au Recouvrement: Rapport interne & Plan d'actions (Article 7- Circulaire aux banques et établissements financiers de la BCT n°2022-01: Prévention et résolution des créances non performantes).
- Examen d'une note portant sur (i) le provisionnement Q1-2023 en normes locales et en normes IFRS et (ii) les écarts découlant de l'application des normes locales et normes IFRS
- Examen d'une note relative au projet de mise en place des normes internationales d'information financière IAS/IFRS et à la simulation d'impact – conformément aux Lignes directrices édictées par la BCT – de l'implémentation de la norme IFRS 9 sur la situation financière consolidée de l'UIB à fin 2021
- Revue périodique de la situation du portefeuille en recouvrement amiable et contentieux
- Revue périodique des travaux du comité de suivi des grands dossiers contentieux
- Examen d'une note en lien avec le rapport annuel attendu par la Banque Centrale de Tunisie sur les résultats de l'activité de résolution des créances non performantes validé par le conseil d'administration
- Examen d'une note à adresser au Conseil du Marché Financier portant sur l'état d'avancement du projet IFRS au sein de l'UIB
- Note portant sur le reporting comptable et prudentiel & statistiques à l'adresse de la Banque Centrale de Tunisie

Immobilisations :

- Examen d'une note relative à la cession de biens immeubles hors exploitation
- Examen d'une note portant sur la clôture de la mission d'inventaire physique des immobilisations arrêté au 31 décembre 2021

- Note en lien avec les opérations de radiation des créances
- Examen d'une note portant sur l'inventaire des immobilisations et des garanties
- Examen d'une note sur le choix des modèles d'évaluation des biens immobiliers selon les normes IFRS
- Examen d'une note sur la proposition de modification des durées d'utilité économique des actifs corporels: Agencements et aménagements & Matériels roulants
- Note portant sur l'inventaire des garanties de l'UIB

Plus généralement, le tableau ci-dessous récapitule les thèmes abordés au cours des 11 réunions du Conseil d'Administration en 2023 :

CONSEIL D'ADMINISTRATION	ORDRES DU JOUR
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JANVIER 2023	<ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 24 novembre 2022 2. Examen de la situation financière UIB 2022 – Provisoire 3. Examen d'une note portant sur les performances 2022 des grandes Banques Tunisiennes 4. Examen d'une note portant sur l'apurement de suspens comptables à fin 2022 5. Examen d'une note relative au CNR 2022 6. Examen d'une note complémentaire / Budget RH 2023 7. Revue du Baromètre Collaborateur 2022 de l'UIB 8. Revue des résultats du Net Promoter Score (NPS UIB 2022) en lien avec la gestion de l'expérience et satisfaction client – Marché Retail 9. Examen d'une note relative au Recouvrement : Rapport interne & Plan d'actions (Article 7- Circulaire aux banques et établissements financiers de la BCT n°2022-01 : Prévention et résolution des créances non performantes). 10. Examen d'une note portant sur la clôture de la mission d'inventaire physique des immobilisations arrêtée au 31 décembre 2021 11. Situation des filiales de l'UIB arrêtée à fin 2022 12. Point sur les travaux du Comité de Nomination et de Rémunération 13. Point sur la Compagnie d'assurance-vie 14. Note en lien avec les opérations de radiation des créances 15. Composition du Comité de Nomination et de Rémunération 16. Validation du plan d'Audit 2023 17. Examen d'une note sur l'état d'avancement des travaux en lien avec l'adoption des normes IFRS 18. Questions diverses <ol style="list-style-type: none"> 18.1. Point d'information en lien avec le renouvellement de l'accord d'établissement 18.2. Point sur les travaux d'optimisation de la base clientèle Retail 18.3. Point sur les travaux du Comité de Financement portant sur l'activité de financement 18.4. Point d'information sur le franchissement de seuil à la hausse par l'Union Financière Holding 18.5. Précision sur la situation de l'ancien Secrétaire Général du syndicat de base de l'UIB 18.6. Prise en charge des dépenses de voyage et d'hébergement de certains administrateurs
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 FÉVRIER 2023	Point unique: Sort à réserver à la compagnie d'assurance vie

CONSEIL D'ADMINISTRATION	ORDRES DU JOUR
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 MARS 2023	<ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration du 26 janvier et du 9 février 2023 2. Examen et arrêté des États Financiers Individuels et Consolidés pour l'exercice clos le 31/12/2022 3. Examen d'une note complémentaire / Budget 2023 4. Examen du projet de rapport 2022 portant sur les travaux du Conseil d'Administration et des Comités rattachés (Comité des Risques, Comité d'Audit, Comité de Nomination et de Rémunération) 5. Examen du rapport de l'organe de conformité au titre de l'exercice 2022 6. Examen du rapport du médiateur au titre de l'exercice 2022 7. Examen et Approbation des Projets des Rapports du Conseil d'Administration relatifs à la gestion de l'UIB et du Groupe en 2022 8. Examen des lettres de direction des Commissaires aux comptes 2022 9. Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire, fixation de son ordre du jour et projet de résolutions 10. Examen d'une note portant sur la composition du Comité de Nomination et de Rémunération 11. Examen d'un point portant sur la Compagnie d'assurance-vie 12. Mise à jour du Code de Gouvernance de l'UIB (Circulaire BCT n° 2021-05 du 19 août 2021) 13. Examen du (des) rapport(s) spécial(ux) des commissaires aux comptes sur les projets de conventions et opérations régies par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales et soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration. 14. Approbation des déclarations relatives au montant global des concours en faveur de la clientèle ventilées par catégorie d'engagements (classés conformément aux dispositions de l'article 8 de la circulaire n°91-24) et approbation du rapport sur le respect des dispositions des articles 1, 2, 3 et 4 de la circulaire BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements 15. Situation du portefeuille en recouvrement amiable et en contentieux au 31 décembre 2022. 16. Point sur les travaux du comité de suivi portant sur les grands dossiers en contentieux. 17. Revue des résultats du Net Promoter Score (NPS UIB 2022) en lien avec la gestion de l'expérience et satisfaction client – Marché Retail 18. Examen d'une note portant sur les activités Trade, Flux au 31 décembre 2022 19. Examen d'une note portant sur l'état de déploiement du dispositif monétique & Omnicanal au 31 décembre 2022 20. Examen du rapport du Comité de Nomination et de Rémunération 21. Point sur les travaux du Comité des risques et du Comité d'Audit 22. Point sur les travaux du Comité de Financement portant sur l'activité de financement

CONSEIL D'ADMINISTRATION	ORDRES DU JOUR
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 AVRIL 2023	<ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 16 mars 2023. 2. Examen du rapport du Comité de Nomination et de Rémunération. 3. Examen de la situation financière de la Banque au 31/03/2023. 4. Examen d'une note portant sur (i) le provisionnement Q1-2023 en normes locales et en normes IFRS (ii) et les écarts découlant de l'application des normes locales et normes IFRS. 5. Examen d'une note relative au projet de mise en place des normes internationales d'information financière IAS/IFRS et à la simulation d'impact – conformément aux Lignes directrices édictées par la BCT – de l'implémentation de la norme IFRS 9 sur la situation financière consolidée de l'UIB à fin 2021. 6. Examen d'une note portant sur l'état d'avancement de UIB Assurances 7. Examen d'une note portant sur l'inventaire des immobilisations et des garanties. 8. Questions diverses. <ul style="list-style-type: none"> • Point sur les travaux du Comité de Financement portant sur l'activité de financement.
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 JUIN 2023	Point unique: Ouverture d'une réflexion stratégique du Groupe Société Générale sur sa filiale UIB
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 JUIN 2023	<ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 6 juin 2023. 2. Eléments de précision en lien avec les observations de l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires de l'UIB en date du 9 juin 2023 3. Examen d'un point en lien avec le processus de mise en place d'une Data Room Virtuelle (VDR) et ce, dans le cadre de « l'Ouverture d'une réflexion stratégique du Groupe Société Générale sur l'UIB »

<p>CONSEIL D'ADMINISTRATION</p>	<p>ORDRES DU JOUR</p>
<p>CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JUILLET 2023</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration du 19 avril et du 16 juin 2023. 2. Examen de la situation financière de la Banque au 30 juin 2023 en normes locales et en normes IAS. 3. Examen des nouvelles limites sur le Souverain et la fiche Passif 4. Examen d'une note sur l'état d'avancement du projet UIB Assurances (yc Business Plan) 5. Examen du (des) rapport(s) spécial(ux) des commissaires aux comptes sur les projets de conventions et opérations régies par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales et soumises à l'autorisation du conseil d'administration. <ol style="list-style-type: none"> a. Conditions spéciales à la convention cadre de bancassurance UIB – UIB Assurances b. Avenant à la convention d'assistance portant sur les prestations de service en lien avec KYC et filtrage des négative news à conclure entre l'International SICAR et UIB c. Contrat de prestation de service en lien avec KYC et filtrage des negative news à conclure entre UIB Finance et UIB d. Acte de résiliation d'un contrat de sous location et contrat de mise à disposition d'un local à conclure entre l'International SICAR et l'UIB 6. Point sur les travaux du comité des risques, du comité d'audit et du Comité de Financement 7. Renouvellement du mandat du Directeur Général et des fonctions des Directeurs Généraux Adjoints 8. Questions diverses <ol style="list-style-type: none"> 8.1. Examen d'une note en lien avec le rapport annuel attendu par la Banque Centrale de Tunisie sur les résultats de l'activité de résolution des créances non performantes validé par le conseil d'administration 8.2. Examen d'une note sur le choix des modèles d'évaluation des biens immobiliers selon les normes IFRS 8.3. Examen d'une note sur la proposition de modification des durées d'utilité économique des actifs corporels : Agencements et aménagements & Matériels roulants 8.4. Examen pour information du nouvel organigramme pour la Direction du Contrôle Permanent Niveau 1 (DCPN1)

CONSEIL D'ADMINISTRATION	ORDRES DU JOUR
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 AOÛT 2023	<ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 11 juillet 2023. 2. Arrêté des états financiers intermédiaires au 30 juin 2023. 3. Examen d'une note portant sur les performances des grandes Banques Tunisiennes au 30 juin 2022. 4. Approbation des déclarations relatives au montant global des concours en faveur de la clientèle et approbation du rapport sur le respect des dispositions de la circulaire BCT n° 2018-06 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements au 30 juin 2023. 5. Examen du (des) rapport(s) spécial(ux) des commissaires aux comptes sur les projets de conventions et opérations régies par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales et soumises à l'autorisation du conseil d'administration. 6. Examen d'une note sur la situation des filiales de l'UIB arrêtée au 30 juin 2023. 7. Examen d'une note à adresser au Conseil du Marché Financier portant sur l'état d'avancement du projet IFRS au sein de l'UIB. 8. Examen d'une note sur le recouvrement à fin juin 2023 9. Examen d'une note sur le CNR - Q2 2023 - en normes locales (de contreparties et collectives) et IFRS 10. Questions diverses <ol style="list-style-type: none"> 10.1. Examen d'une note en rapport avec un compte en dinar tunisien ouvert par une personne physique non-résidentes de nationalité libyenne. 10.2. Examen d'une note sur les opérations des prélèvements sur le compte NOSTRO ouvert sur les livres de Société Générale New-York 10.3. Examen d'une note portant sur la société TAV 10.4. Examen d'une note portant sur la créance - Canadian North Africa Oil & Gaz 10.5. Note relative à la Convention RBO (Outil de calcul de la Rentabilité Brute d'une Opération) - Décision du Conseil d'Administration en date du 13 décembre 2018 10.6. Examen d'une note sur l'apurement de la garantie SG donnée par SG à UIB en 2008 et 2013 10.7. État d'avancement projet UIB assurances 10.8. Examen d'une note sur la proposition de résolution du litige commercial avec le client ADVANS 10.9 Examen d'une note en rapport avec l'octroi de découverts – au moyen de paiement par cartes bancaires – en dépit de l'interdiction de rendre débiteurs les comptes réglés

<p>CONSEIL D'ADMINISTRATION</p>	<p>ORDRES DU JOUR</p>
<p>CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 SEPTEMBRE 2023</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 30 août 2023. 2. Arrêté des états financiers intermédiaires au 30 juin 2023. 3. Approbation des déclarations relatives au montant global des concours en faveur de la clientèle et approbation du rapport sur le respect des dispositions de la circulaire BCT n° 2018-06 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements au 30 juin 2023. 4. Examen d'une note portant sur les performances des grandes Banques Tunisiennes au 30 juin 2022. 5. Examen d'une note sur la situation des filiales de l'UIB arrêtée au 30 juin 2023. 6. Examen d'une note à adresser au Conseil du Marché Financier portant sur l'état d'avancement du projet IFRS au sein de l'UIB. 7. Examen d'une note sur le recouvrement à fin juin 2023 8. Questions diverses <ol style="list-style-type: none"> 8.1 Examen d'une note en rapport avec l'octroi de découverts – au moyen de paiement par cartes bancaires – en dépit de l'interdiction de rendre débiteurs les comptes réglementés (yc complément sur l'état des débits en compte réglementés) 8.2 Examen d'une note portant sur la société TAV 8.3 Note relative à la Convention RBO (Outil de calcul de la Rentabilité Brute d'une Opération) - Décision du Conseil d'Administration en date du 13 décembre 2018 8.4 Examen d'une note ayant trait au dossier Orange Business Services (OBS) 8.5 Examen d'une note relative aux projets de conventions entre parties liées en cours de traitement par les services de l'UIB 8.6 Examen d'une note sur la proposition de résolution du litige commercial avec le client ADVANS 8.7 Mise à jour de la note sur le suivi du CNR à fin Juin 2023 en normes locales, suite aux décisions du Conseil d'Administration du 30 août 2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION	ORDRES DU JOUR
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 NOVEMBRE 2023	<ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 5 septembre 2023 2. Point d'information portant sur l'avancée de la réflexion stratégique de la SG sur sa participation dans le capital de l'UIB ainsi que sur le processus prévu et la relation avec les autorités tunisiennes (BCT, CMF) 3. Lettre des Administrateurs représentant les actionnaires tunisiens : Proposition de renouvellement du mandat de Monsieur Kamel Néji en sa qualité d'administrateur pour une période qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026. 4. Examen de la situation financière de l'UIB au 30 septembre 2023 en normes locales et en normes IFRS 5. Examen d'une note portant sur les performances des grandes Banques Tunisiennes au 30 septembre 2023 6. Approbation des déclarations relatives au montant global des concours en faveur de la clientèle ventilées par catégorie d'engagements (classés conformément aux dispositions de l'article 8 de la circulaire n°91-24) et approbation du rapport sur le respect des dispositions des articles 1, 2, 3 et 4 de la circulaire BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements 7. Point sur la Compagnie d'assurance-vie UIB Assurances 8. Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> • Examen d'une note relative à la cession de biens immeubles hors exploitation
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 NOVEMBRE 2023	<ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 2 novembre 2023. 2. Examen du rapport du Comité de Nomination et de Rémunération portant avis sur : <ul style="list-style-type: none"> L'ensemble du processus de nomination et/ou renouvellement des administrateurs La proposition de renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Kamel Néji ou de lancement d'une procédure d'appel à candidature La nomination d'un nouveau Responsable du Pôle Gestion des Risques 3. Point sur les travaux du Comité d'Audit, du Comité des Risques et du Comité de financement. 4. Questions diverses.



I.4. CONCLUSION :

Les enjeux économiques, technologiques et sociaux auxquels est confrontée l'UIB font peser sur son conseil d'administration une exigence accrue d'efficacité. L'évaluation périodique (annuelle) de son fonctionnement est une pratique qui permet de renforcer et d'améliorer la capacité du conseil à exercer pleinement ses fonctions.

La synthèse des travaux précités permet de constater que les progrès réalisés en matière de gouvernance sont bien réels, que le Conseil d'Administration exerce pleinement ses fonctions et que l'organisation de ses travaux et sa méthode de travail sont jugés satisfaisantes par les administrateurs. Notamment (1) la préparation des conseils d'administration (2) la qualité de la documentation (qui gagne à être plus concise et regroupant une synthèse des points saillants) (3) l'expertise des administrateurs et (4) les procès-verbaux des conseils d'administration qui sont exhaustifs et de bonne qualité.

Aussi, les administrateurs, tout en se disant satisfaits du cadre de gouvernance de l'UIB qui a été renforcé au cours des dernières années, d'une part, et de la performance du Conseil d'Administration, d'autre part, suggèrent des actions concrètes tendant à renforcer son efficacité. Des progrès restent encore à faire afin d'atteindre les meilleures pratiques notamment en matière de Gouvernance. Ainsi, les administrateurs ont exprimé le souhait de renforcer les actions dans les domaines ci-après:

- La transmission des supports de réunions 10 jours ouvrés au moins avant la date de tenue des réunions de manière à faire l'objet d'une préparation suffisante et être mieux analysés conformément au code de gouvernance de l'UIB et ce essentiellement pour les points requérant des décisions importantes à prendre.
- Des ordres du jour moins denses – moins perturbés par divers aléas exogènes – avec une classification des points à aborder: points requérant des décisions à prendre et points informatifs avec la mise à disposition de synthèses mettant en exergue les aspects saillants

des points à aborder; l'objectif étant d'améliorer davantage l'efficacité des travaux du Conseil d'Administration surtout que certaines séances sont assez courtes par rapport aux points et à l'ordre du jour à couvrir

- la participation en présentiel des administrateurs – qui est de nature à faciliter les débats – et la priorisation des débats de fond (yc les thématiques réglementaires et la tendance du régulateur à donner au Conseil d'Administration des missions de plus en plus larges) et l'évitement de présentations formelles
- une meilleure gestion du temps (au regard de l'ordre du jour souvent chargé) à dédier aux questions en rapport avec (a) l'exécution de la stratégie 2023 – 2025 (b) le suivi des grands clients et des risques (c) les thématiques liées au système d'information et à la sécurité (d) l'optimisation, l'automatisation et la digitalisation (e) les sujets de conformité et de contrôle permanent, ...
- l'organisation de séances de formation à l'adresse des administrateurs qui aimeraient se former sur des points spécifiques
- une meilleure implication dans le suivi de la politique RH (rémunération, promotion, gestion de carrières, formation, égalité professionnelle et salariale,...).
- les sujets stratégiques qui mériteraient plus de temps.
- l'organisation des points rapportés par les Comités qui méritent davantage de temps à consacrer par le Conseil d'Administration
- la diversité de genre, et dans ce cadre, le Conseil d'Administration s'est engagé à densifier la présence féminine, en son sein, lors des prochaines échéances et ce, conformément au projet que porte l'UIB - et son actionnaire de référence le Groupe SG - en la matière, d'une part, et aux recommandations de la Banque Centrale de Tunisie, d'autre part.

Les administrateurs considèrent que les échanges entre les participants au conseil d'administration se déroulent de manière conforme aux valeurs de respect, de bienveillance et d'harmonie

Le Président du Conseil d'Administration fait en sorte que le Conseil d'Administration garde sa cohésion et continue à être guidé dans son action par les principes d'égalité des droits et de réciprocité des devoirs. Pour que la Banque soit ouverte, dynamique et résiliente, le Président du Conseil d'Administration veille à ce que les administrateurs aient accès aux informations / documents nécessaires pour prendre leurs décisions. Il anime les débats de façon à ce que chaque administrateur puisse s'exprimer librement et que tous les sujets soient traités de manière rigoureuse.

Enfin, les administrateurs considèrent que les Comités rattachés au Conseil d'Administration (Comité d'Audit, Comité des risques et Comité de nomination et de rémunération) remplissent parfaitement leurs missions et permettent d'appuyer le Conseil à exercer pleinement ses fonctions et ses obligations en termes de gestion des risques et contrôle interne, et ce à la faveur de la qualité des informations transmises au regard des divers risques (solvabilité, liquidité, non-conformité, juridique, informatique...)

Les résultats de cette évaluation ont été consignés dans un rapport à présenter au régulateur et à l'assemblée générale ordinaire prévue le 26 avril 2024.

SYNTHÈSE DES TRAVAUX DES COMITÉS RATTACHÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SYNTHÈSE DES TRAVAUX DU COMITÉ D'AUDIT

En 2023, le Conseil d'Administration a été appuyé par 3 Comités:

- Le comité d'Audit
- Le comité des risques
- Le Comité de nomination et de rémunération

Chaque comité compte au moins 3 membres dont une femme. Aucun administrateur n'est membre de plus de deux comités.

Les présidents du comité d'Audit et du comité des risques sont des administrateurs indépendants. Les missions des comités sont précisées dans des chartes spécifiques à chaque comité. Ces chartes ont fait l'objet de mise à jour conformément à la circulaire n°2021-05 de la Banque Centrale de Tunisie portant sur le Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers.

II.1. COMITÉ D'AUDIT

Le dispositif du Contrôle Interne au sein de l'UIB est régi par le cadre réglementaire commun aux établissements de crédit de droit tunisien, défini par la Circulaire 2021-05 de la Banque Centrale de Tunisie relative au contrôle interne des établissements de crédit. Conformément à ces dispositions, l'UIB a établi un dispositif de contrôle interne qui fait l'objet d'un suivi par le Comité d'audit.

Ledit dispositif couvre trois fonctions indépendantes : **La fonction de contrôle permanent** assure, au moyen de dispositifs adéquats mis en œuvre, la fiabilité et la sécurité des opérations réalisées et le respect des procédures au niveau des réseaux d'agences, des services centraux et des entités à caractère financier. **La fonction de conformité** assure le suivi du risque de non-conformité qui est définie comme étant le risque d'exposition d'un établissement à

un risque de réputation, de pertes financières ou de sanctions en raison de l'inobservation des dispositions législatives et réglementaires, des normes et pratiques applicables à ses activités ou des codes de déontologie.

La fonction d'audit interne assure le contrôle périodique.

Le Comité d'Audit est composé à fin 2023 de 5 administrateurs: **Madame Emna Kallel**, Administratrice indépendante et Présidente du Comité, de **Madame Asma Hajjami**, et **des Messieurs Kamel Néji, Philippe Amestoy et Firas Saied**.

Le Comité s'est réuni cinq fois en 2023 et ce conformément à l'article 37 de la Circulaire BCT n°2021-05 relative au Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers (Tout Comité se réunit sur convocation de son Président au moins chaque trimestre et chaque fois qu'il le juge utile). Le taux de présence de ses membres a été de 100%. Les supports de réunions sont de bonne qualité. Le Comité rend compte régulièrement au Conseil d'Administration de l'exercice de ses missions et de ses travaux.

Le Comité a assuré le suivi du contrôle des comptes par les CACs, examiné les projets de comptes individuels et consolidés annuels et semestriels avant leur présentation au Conseil d'Administration et a soumis à ce dernier son avis sur ces comptes (et ce, conformément à l'article 49 de la Loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers). Il a, en outre, validé la communication financière correspondante. Lors de chaque arrêté des comptes, le Comité a entendu les CACs et engagé des échanges sur la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ainsi que sur les faits marquants. Le Comité a entendu, également, les responsables des fonctions de conformité, de contrôle périodique et de contrôle permanent et approuvé le plan d'audit pour l'année 2024.

Sans entrer dans le détail de l'ensemble des points ci-dessous, une vue

d'ensemble des principaux sujets présentés et examinés par le Comité d'Audit, au cours de l'exercice 2023, a permis au Conseil d'Administration d'apprécier les progrès sur le fond des sujets traités: Conformité, Contrôle permanent et Contrôle périodique.

Conformément à l'article 69 de la circulaire BCT 2021-05, les travaux du Comité permanent d'audit interne ont fait l'objet de la synthèse ci-après :

1. La Conformité:

La conformité est assurée par la Direction de la conformité qui compte 20 ETP soit 1,4% des effectifs de la banque.

Le comité a consacré plusieurs points relatifs à:

(1) La sécurité financière en lien avec la maîtrise (a) des risques de blanchiment d'argent (b) des risques liés au financement du terrorisme (c) des risques liés au non-respect des sanctions internationales.

Le Comité d'Audit a passé en revue, également, les risques liés à la connaissance client KYC portant sur la conformité des Entrées En Relation (EER) et l'état d'avancement de la revue périodique déployé sur un stock de dossiers identifiés en fonction du risque AML.

(2) La conformité réglementaire en lien avec (a) le dispositif de lutte contre la corruption, (b) l'intégrité des marchés et la manipulation des taux, (c) la transparence fiscale et notamment le suivi des déclarations réglementaires liées à la loi FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), (d) la protection des données personnelles et (e) le suivi des dysfonctionnements de conformité.

Plus précisément, les travaux du comité ont porté sur :

- > Le renforcement du système de contrôle de la conformité au sein de l'UIB (Cf. Rapport de l'organe de Conformité au titre de l'année 2023)
- > La revue du Corpus procédural en lien avec la sécurité financière et la conformité réglementaire à travers la mise à jour de la

circulaire relative à la procédure sur les sanctions nationales et internationales et le déploiement de la circulaire relative aux exigences professionnelles réglementaires

- L'enrichissement du cadre normatif relatif à la connaissance client KYC par la mise à jour des circulaires relatives respectivement à l'identification des bénéficiaires effectifs Circulaire UIB 2023-14 et la revue KYC Circulaire UIB 2023-07
- L'enrichissement du cadre normatif ayant trait à l'intégrité des marchés avec la mise à jour de la circulaire relative à la politique de la gestion des ordres Circulaire UIB 2023-09
- La revue du cadre normatif ayant trait à la lutte contre la corruption par la mise à jour de la circulaire relative à la lutte contre la corruption Circulaire UIB 2023-03
- L'état de déploiement des applications et outils dédiés à la sécurité financière (Forces 1, Forces 2, SironAML, outils de filtrage automatique des transferts émis et reçus en lien avec des pays en risque LCB/FT élevé (UIB Swift et Assistant TRF), les outils du KYC avec le déploiement progressif du nouvel outil de gestion des EER et des revues périodiques Well'COM
- Le suivi des principaux indicateurs et l'état de traitement des alertes : Alertes Forces 1, Alertes Forces 2, Alertes SironAML, Alertes dossiers Trade Finance, Alertes Dossiers LCB FT, Alertes Filtrage des swift en lien avec des pays à risque AML élevé
- L'état des validations des entrées en relation et des revues des dossiers KYC
- L'évolution des demandes d'informations du régulateur
- Le suivi des déclarations de soupçons
- Le suivi de la distribution des formations e-learning en lien avec (1) les Conflits d'intérêts, (2) l'éthique et conduite (3) les sanctions Internationales (4) la lutte contre le blanchiment (5) la

lutte contre la corruption, (6) les sanctions et embargos sur le Trade Finance et la correspondance bancaire, (7) la contribution aux indices de référence financiers

- Les conclusions de l'exercice de l'évaluation des risques liés à la conformité ComPass (Compliance Assessment)
- Le déploiement du premier jalon de la cartographie des risques de non-conformité relative à la réglementation des changes
- Le suivi de la conformité des dossiers KYC des correspondants bancaires sous l'angle de la sécurité financière
- Le suivi de la mise en place du dispositif de déclarations à l'IRS (Internal Revenue Service) des avoirs des clients soumis à la loi FATCA
- Le déploiement de projet de protection des données personnelles et le suivi des autorisations de l'Instance Nationale de Protection des données à caractère Personnel INPDP
- Le suivi des incidents liés au dysfonctionnement de conformité

Les recommandations émises par le comité sont les suivantes :

- Veiller à ce que les responsables de pôles et de direction ainsi que les directeurs des secteurs œuvrent à faire assurer la participation de tous les collaborateurs aux formations obligatoires présentiels (yc la Conformité) et en assurer le suivi avec le DRH
- Évaluer le contenu des formations dispensées, établir un budget de la formation globale alloué à la conformité
- Élaborer une étude au niveau du projet BPM portant automatisation de la revue périodique - Contrôle Qualité KYC - avec reprise des stocks des dossiers disponibles sur le workflow EER et le workflow Remédiation

- S'assurer de la validité de la décision de l'éventuelle clôture desdits comptes – sur un plan juridique – et que les décisions de clôture – pour des raisons liées principalement à la conformité - ne suscitent pas de caractère abusif particulier
- Assurer le suivi de la remédiation des clients soumis à la loi Fatca et procéder dans le respect de la réglementation à la rupture de la relation avec les clients Fatca non conformes
- Veiller au suivi régulier de l'avancement de la mise en place du dispositif de protection des données personnelles
- Assurer le suivi des plans d'actions issues de l'exercice de risk assessment (Compass).

2. Le contrôle permanent :

Le contrôle permanent est assuré par trois entités totalement indépendantes l'une de l'autre et compte 20 ETP soit 1,41% des effectifs de la banque décomposés comme suit:

- la Direction du Contrôle permanent de niveau 1 rattachée au Secrétariat Général qui compte 14 ETP soit 0,98% des effectifs de la banque
- la Direction du Contrôle Permanent de niveau 2 rattachée au Pôle Risques pour les périmètres conformité et risques (4 ETP) ainsi que le contrôle niveau 2 Finance rattaché au Pôle Finance (2 ETP) soit un total de 6 ETP représentant 0,42% des effectifs de la banque

Au cours de l'année 2023, le Comité d'Audit a continué à suivre le fonctionnement et l'activité du contrôle permanent. Ses travaux se sont concentrés sur des aspects qui méritaient d'être traités de manière continue et structurée.

- Suivi régulier du niveau de réalisation et de la qualité des contrôles de supervision managériale pour les entités du siège & du réseau et identification des principales anomalies ainsi que la mise en place des actions

de régularisation adaptées et l'optimisation des contrôles Agences

- Suivi de l'auto-évaluation trimestrielle du dispositif du Contrôle Permanent qui permet d'avoir un aperçu complet de la mise en œuvre, du déploiement des projets et de l'efficacité du contrôle permanent dans une vue suffisamment granulaire
- Suivi de l'état de déploiement du programme PCT (Permanent Control Transformation) devant permettre de consolider le dispositif du contrôle permanent et d'harmoniser les contrôles de 1^{er} niveau à travers (a) le déploiement d'une nouvelle approche de reconstruction basée sur un référentiel d'activité, de processus, de risque et de contrôle «Approche A.P.R.C» (b) le déploiement de versions plus évoluées de la Bibliothèque des Contrôles Normatifs (BCN) et la mise en place de nouveaux contrôles «HPC» Lafayette et hors Lafayette (c) le déploiement d'une nouvelle approche adoptée dans la conduite de l'exercice RCSA qui positionne les managers comme étant les principaux acteurs dans l'identification, l'évaluation de la maîtrise des risques et les contrôles sur le nouvel outil MYRCSA
- Suivi de la revue périodique effectuée par la Direction du Contrôle Permanent de la documentation normative / circulaires intégrant un volet de contrôle permanent ainsi que la formalisation et la mise à jour de l'ensemble du dispositif de contrôle interne au sein de la Banque
- Suivi du dispositif de revue et analyse des risques opérationnels encourus à travers la collecte et l'analyse des incidents enregistrés avec pour objectifs de contribuer à la mise en place de plans d'actions pertinents et durables à même de palier les zones de risques
- Suivi du dispositif de surveillance

des zones clés de risque via la surveillance des KRI en dépassement des seuils fixés

- Suivi du dispositif de revue des plans d'actions en lien avec les risques résiduels identifiés, qu'ils soient en cours (issus des exercices RCSA précédents) ou relatifs à la réalisation de l'exercice RCSA 2023 [via le nouvel outil MyRCSA] selon la nouvelle approche par processus APRC
- Renforcement du dispositif de la lutte contre la fraude sur les moyens de paiement par l'élaboration d'une cartographie des risques et le maintien d'un taux de clôture d'alertes de suspicions de fraude satisfaisant
- Suivi périodique des prestations de services externalisées (PSE) selon leur criticité sur l'outil RAMOS (Risk Assessment and Monitoring of Outsourced Services) assuré par un correspondant PSE au sein de la DCP
- Suivi des programmes de test du plan de continuité d'activité et gestion de crise (dont COVID-19), mise à jour des BIA (Business Impact Analysis) et coordination des cellules de crise (uniquement jusqu'à fin juin 2023 puis rattachement à la DSI)
- Challenge continu par la Direction du Contrôle Permanent Niveau 2 de la conception des contrôles de supervision managériale par la Direction du Contrôle Permanent de Niveau 1 et de leur exécution par l'ensemble des métiers de la Banque

Les recommandations émises par le comité sont les suivantes :

- Analyse des anomalies récurrentes notamment celles sur les encaisses optimales au niveau des agences
- Régularisation des alertes de suspicions de fraude non clôturées
- Etude dans le cadre du projet APRC de la marge d'automatisation sur les besoins de contrôle afin

d'alléger le nombre de contrôles de supervision formalisée au niveau de la Banque

- Évitement de la redondance sur les plans de contrôles de revue qualité du Réseau entre le Contrôle Permanent de niveau 1 avec le Contrôle Permanent de niveau 2
- Fixation d'un horizon pour que le RCSA soit effectué directement par les métiers ou avec un minimum d'assistance de la DCPN1 pour lui permettre d'avoir plus de temps pour « challenger » les métiers sur leur auto-évaluation ainsi que sur les plans d'actions proposés.
- Renforcement des capacités humaines de l'équipe du contrôle de niveau 1 et 2

3. Le contrôle périodique :

Le contrôle périodique est assuré par la Direction de l'Audit et l'Inspection (DAI) qui compte 11 ETP soit 0,8% des effectifs de la banque.

Le plan d'audit 2023 validé par les membres du Comité d'Audit comprenait 11 missions d'audit et des missions d'audit du réseau.

Le Comité d'Audit a examiné, de manière régulière, les travaux d'audit et d'inspection. Il a constaté la réalisation de 100% des missions prévues au plan d'Audit et la diffusion de l'ensemble des rapports associés courant l'exercice 2023. Par ailleurs, le Comité d'Audit a eu – à travers la présentation des missions réalisées par le contrôle périodique par typologie de risques – une visibilité sur l'évolution de l'exposition de l'UIB à chaque type de risque et les progrès réalisés en matière de maîtrise des risques.

À noter que certains aménagements ont été proposés et validés par le Comité d'Audit. Il s'agit de l'arbitrage de la mission portant sur « la revue UIB Assurance » en raison l'absence d'activité au niveau de la filiale en 2023.

Par conséquent, le plan d'Audit initial s'est articulé en :

- 1 mission Embargos 'US Law Compliance Program (US LCP)'

- 9 missions d'audit de processus ou entités
- Et un ensemble de missions d'Audit du Réseau (flash Audit)

Sur la mission d'Audit du réseau (flash audit), la DAI a effectué 66 missions d'inspection agences (vs 55 en 2022)

Le Comité d'Audit a passé en revue les missions sur les activités / processus ainsi que les résultats de revues d'inspection agence

L'appréciation des risques identifiés par l'Audit & l'Inspection [lors des missions activités / processus qui ont fait l'objet des cotations les plus dégradées] a été portée à la connaissance des membres du Comité d'Audit :

→ **Mission « Revue de la gestion du SI »:** La revue de la gestion du SI de l'UIB a révélé une maîtrise insuffisante des fondamentaux de sécurité et des lacunes dans la mise en œuvre des dispositifs de prévention contre les risques d'indisponibilité du SI, liée notamment à des manquements dans la gouvernance entre la DSI, la DPO, la SSI et les métiers. Aussi, le risque de fraude interne est renforcé par des faiblesses dans le processus d'intégration des fichiers de virements multiples dans le CBS par l'équipe d'exploitation et par des manquements dans le processus de gestion des accès au SI. Enfin, le dispositif de continuité d'activité ne permet pas d'assurer un service minimum, en mode dégradé, en cas de sinistre sur le SI

→ **Mission « Revue de la filiale 'internationale de recouvrement de créances' (IRC) » :** L'efficacité des actions de recouvrement demeure impactée par le manque de coordination entre l'IRC et l'UIB se matérialisant par l'absence de transmission par l'UIB des dossiers relatifs aux créances cédées, de l'historique des actions réalisées au niveau de la Banque et du détail des engagements des débiteurs. Cela étant jumelé à la faiblesse du suivi et du pilotage en raison des retards constatés dans la mise à jour des données sous l'outil « Winrec », ainsi que la non-fiabilité des données et des

indicateurs mis en place. De plus, la filiale ne dispose pas à ce jour d'un Plan de Continuité des Activités « PCA » et reste exposée à un risque d'arrêt total de l'activité et de perte des données

→ **Mission « Dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent »:**

Des anomalies ont été constatées dans l'application de quelques exigences réglementaires en lien avec le respect des mesures de vigilance au niveau du Front Office, le profilage et la surveillance des transactions liées aux clients occasionnels, la qualité de traitement des alertes « SIRON » ainsi que la réalisation des reportings réglementaires en lien avec le blanchiment d'argent

→ **Mission « Processus de gestion des forçages Suivi des irréguliers »:**

La gestion du processus de forçage mérite d'être mieux encadrée et monitorée pour éviter une dégradation du niveau du risque de crédit. À ce titre, la mission attire l'attention par rapport aux anomalies en lien avec la faiblesse du dispositif opérationnel mis en place (LoD1) et du dispositif de suivi (LoD2) jumelée à la persistance de certaines pratiques irrégulières notamment en matière de non-respect des limites décisionnelles et des critères d'éligibilité

→ En effet, l'insuffisance du pilotage de l'activité de forçage par les pôles commerciaux « LoD1 » et le manque de fiabilisation des outputs permettant au Pôle Risques « LoD2 » la production des indicateurs liés au forçage pour la clientèle NON RETAIL ne permettent pas de suivre correctement les risques y afférents. S'agissant de l'éligibilité des clients au forçage commercial, la mission relève que le forçage commercial est récurrent pour des clients qui sont en dépassement chronique, ce qui pourrait entraîner/précipiter leur déclassement

→ Concernant l'éligibilité des opérations, l'Audit signale que le forçage commercial ne s'effectue pas systématiquement en contrepartie d'un encaissement certain et englobe parfois les échéances de crédit

→ En sus, la qualité du traitement

des demandes de forçages permet de constater un taux élevé de forçages réalisés en dépassement des LAD couplé à la présence de discordances entre les LAD édictées par les procédures internes et les limites implémentées au niveau du CBS. De plus le non-respect du principe relatif au « caractère exceptionnel qui devrait caractériser le forçage commercial », expose la banque à un risque en l'absence d'un envoi systématique d'une lettre de révocation/dénonciation aux clients concernés

→ **Mission « Processus de production des ratios prudentiels »:**

Le traitement des ratios prudentiels est exposé aux risques d'erreurs d'exécution, de non-respect des délais réglementaires et de continuité d'activité en raison de (i) l'abondance des tâches manuelles et la multiplicité des données provenant de différents intervenants au sein de la Banque, (ii) de l'absence de formalisation des règles d'imputation et de calcul ainsi que (iii) la dépendance envers un prestataire externe de la DSI. S'agissant du respect des délais réglementaires, si les reportings prudentiels sont exhaustivement déclarés à la BCT, les délais d'envoi exigés par le régulateur ne sont pas systématiquement respectés

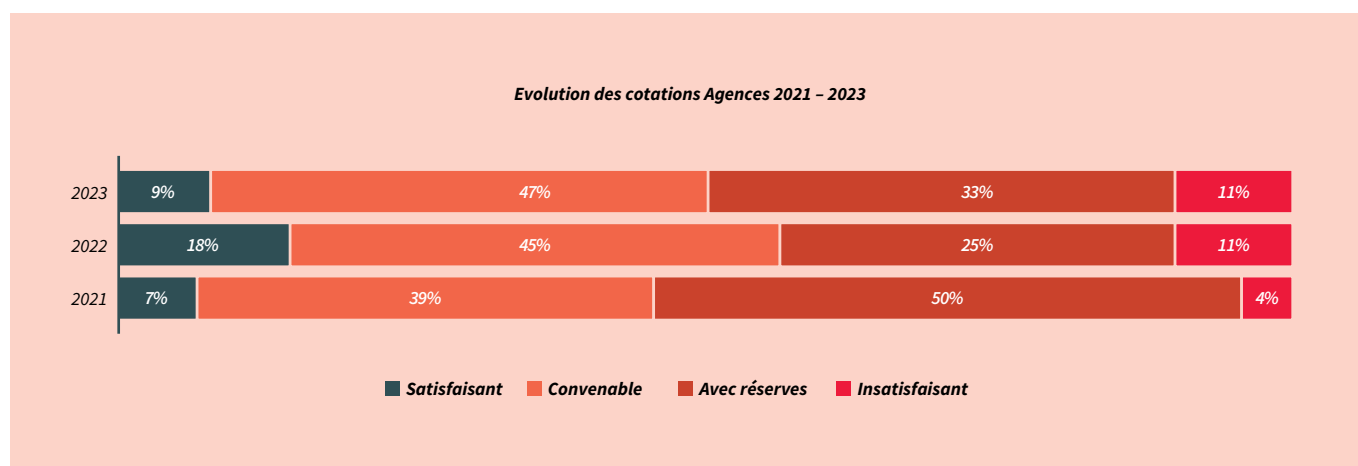
Par conséquent, le Comité d'Audit a invité la Direction de la Banque à mettre en œuvre un plan d'actions à même d'apporter les correctifs requis dans les meilleurs délais.

Les cotations de l'ensemble des missions activités / processus / filiale réalisées en 2023 se présentent comme suit:

RÉFÉRENCE DE LA MISSION	INTITULÉ DE LA MISSION	COTATION
23-IRB/AFN/IS/TUN-001	Revue de la gestion du SI	Avec Réserves
23-IRB/AFN/TUN-001	AFMO_TUNISIE_IRC-Revue de l'international de recouvrement de créances	Avec Réserves
23-IRB/AFN/TUN-002	REG_AFMO_TUNISIE_UIB_Dispositif de lutte contre le blanchiment	Avec Réserves
23-IRB/AFN/TUN-003	Revue du dispositif ABC	Convenable
23-IRB/AFN/TUN-005	Prévention et résolution des créances non performantes	Convenable
23-IRB/AFN/TUN-006	AFMO_TUNISIE_UIB_Processus de production des ratios prudentiels	Avec Réserves
23-IRB/AFN/TUN-007	Système de notation corporate	Convenable
23-IRB/AFN/TUN-008	AFMO_TUNISIE_UIB_Process de gestion des forçages et suivi des irréguliers	Avec Réserves
23-IRB/AFN/TUN-009	AFMO_TUNISIE_UIB_Dispositif de sécurité agences	Convenable

Par ailleurs, le Comité d'Audit a passé en revue les conclusions des 66 missions d'inspection agences en 2023.

	2021	2022	2023
Nb d'agences inspectées	54	55	66



Les principaux dysfonctionnements relevés concernent :

- L'absence de détection et de déclaration des anomalies dans l'outil GPS qui explique les incohérences entre les constats des missions d'inspection et les résultats des travaux de la SM
- Le contrôle des journées comptables notamment, la conformité du traitement des opérations de caisses (numérisation et vérification des signatures apposées sur les bordereaux de retrait) et l'édition et la vérification des états de synthèse à savoir les états de contrôle des opérations sensibles
- Les dépassements chroniques de la limite d'encaisse optimale par agence
- Le non-respect des normes/process de sécurité : répartition des clés, alarmes, système anti-intrusion ...

S'agissant du suivi des recommandations d'Audit qui a fait l'objet d'une attention particulière au vu du taux des préconisations échues, le Comité d'Audit a recommandé à ce que la Direction Générale procède à la revue de l'ensemble des préconisations et principalement celles échues depuis plus de 3 mois afin d'identifier les mesures correctrices à mettre en place de façon prioritaire.

II.2. AVIS ET RECOMMANDATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES TRAVAUX DU COMITÉ D'AUDIT

Avis du Conseil d'Administration sur les travaux du Comité d'Audit

Le Conseil d'Administration, après avoir passé en revue la synthèse des travaux du Comité d'Audit, s'est dit satisfait de

l'efficacité de ses travaux. L'ancienneté, l'expérience et l'équilibre des profils des membres dudit Comité ont été jugés favorables à une contribution au fonctionnement de la bonne gouvernance de la banque. L'indépendance de la fonction de Président dudit Comité en assure efficacité, transparence et un contrôle des décisions de l'organe de direction garantissant une gestion saine et prudente de l'activité.

Aussi, les administrateurs ont pris connaissance de l'appréciation annuelle de la Présidente du Comité portant notamment sur la composition du Comité d'Audit, le niveau de participation des membres aux travaux, l'organisation des réunions et l'accès à l'information qui sont jugés globalement satisfaisants, les délais de mise à disposition des documents qui sont à améliorer, ainsi que les pistes de progrès possibles en matière de suivi des préconisations des CACs.

Le Conseil d'Administration, tout en se disant satisfait du contenu des travaux, de la qualité de suivi du Comité, de la pertinence des débats et des progrès en matière de fonctionnement du Comité d'Audit, suggère des actions concrètes tendant à renforcer son efficacité. Il s'agit notamment des axes ci-après:

- un temps consacré au comité d'audit plus étendu afin d'assurer une meilleure couverture des aspects liés à la revue des états financiers ainsi qu'au contrôle interne relevés par les CACs dans leurs lettres de direction (suivi du déploiement des recommandations).
- une évaluation à intervalle régulier de l'impact découlant de la clôture et de la mise en place des préconisations phares émises par la conformité, le Contrôle Périodique et le Contrôle Permanent.
- l'organisation de sessions de formation ou d'information sur des sujets d'actualité qui intéressent les membres du Comité
- le déploiement d'entretiens par le Comité d'Audit avec les auditeurs internes et externes hors de la présence de la Direction Générale.
- Une durée plus longue au comité,

Aussi, le Conseil d'Administration, après avoir pris note des diverses recommandations et points de vigilance émis par le Comité d'Audit au cours de l'exercice 2023, a recommandé qu'ils fassent l'objet d'un suivi régulier de manière à consolider notamment le dispositif de conformité, de contrôle permanent et de contrôle périodique. Enfin, le conseil d'administration juge que le dispositif du contrôle interne et les moyens mis en œuvre sont globalement adéquats (article 69 de la circulaire BCT 2021-05).

Recommandations du Conseil d'Administration :

Conformité:

- Veiller à ce que les responsables de pôles et de direction ainsi que les directeurs des secteurs œuvrent à faire assurer la participation de tous les collaborateurs aux formations obligatoires présentiels (yc la Conformité) et en assurer le suivi avec la DRH ;
- Evaluer le contenu des formations dispensées, établir un budget de la formation globale alloué à la conformité ;
- Elaborer une étude au niveau du projet BPM portant automatisation de la revue périodique - Contrôle Qualité KYC - avec reprise des stocks des dossiers disponibles sur le workflow EER et le workflow Remédiation ;
- S'assurer de la validité de la décision de l'éventuelle clôture des comptes relatifs à la revue KYC 2022 dont les dossiers n'ont pas pu être remédiés. - sur un plan juridique - et que les décisions de clôture - pour des raisons liées principalement à la conformité - ne suscitent pas de caractère abusif particulier ;
- Présenter une feuille de route afin d'améliorer la qualité du KYC et qualifier par typologie les anomalies KYC;
- Assurer le suivi de la remédiation des clients éligibles à la loi Fatca et procéder dans le respect de la réglementation à la rupture de la relation avec les clients Fatca non conformes ;

- Couvrir dans les travaux du comité d'autres domaines ayant trait essentiellement à la protection des données personnelles, le respect de la réglementation bancaire, la réglementation de change, ...
- Veiller au suivi régulier de l'avancement de la mise en place du dispositif de protection des données personnelles ;
- Collecter auprès de l'INPDP les notifications écrites relatives aux 6 accords tacites résultant de l'absence d'une objection de la part de l'INPDP, conformément à l'article 7 de la loi 2004-63;
- Assurer le suivi des plans d'actions issues de l'exercice de risk assessment (Compass).

Contrôle Permanent

- Analyse des anomalies récurrentes notamment celles sur les encaisses optimales et les encaisses Agences de manière approfondie
- Régularisation des alertes de suspicions de fraude non clôturées
- Étude dans le cadre du projet APRC de la marge d'automatisation sur les besoins de contrôle afin d'alléger le nombre de contrôles de supervision formalisée au niveau de la Banque
- Évitement de la redondance sur les plans de contrôles de revue qualité du Réseau entre le Contrôle Permanent de niveau 1 avec le Contrôle Permanent de niveau 2
- Fixation d'un horizon pour que le RCSA soit effectué directement par les métiers ou avec un minimum d'assistance de la DCPN1 pour lui permettre d'avoir plus de temps pour « challenger » les métiers sur leur auto-évaluation ainsi que sur les plans d'actions proposés
- Renforcement des capacités humaines de l'équipe du contrôle de niveau 1 et 2

Les résultats de cette évaluation du Comité d'Audit ont été consignés dans un rapport à présenter au régulateur et à l'assemblée générale ordinaire prévue le 26 avril 2024 .

SYNTHÈSE DES TRAVAUX DU COMITÉ DES RISQUES

Le Comité des Risques s'est réuni 4 fois en 2023, et ce conformément à l'article 37 de la Circulaire BCT n°2021-05 relative au Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers qui prévoit que tout Comité se réunit sur convocation de son Président au moins chaque trimestre et chaque fois qu'il le juge utile et au moins tous les deux mois pour les établissements soumis aux dispositions des articles 101 et 102 de la loi n°2016-48 ainsi que ceux à caractère systémique au sens de l'article 69 de la loi n°2016-48. Le taux de présence de ses membres a été de 100%.

A chaque réunion, le Comité des Risques a entendu le Directeur des Risques sur l'évolution du contexte de risque et les faits marquants. Il a, également, entendu le responsable du Pôle Finance sur le volet ayant trait aux risques structurels (liquidité, taux et change) ainsi que le respect des ratios prudentiels édictés par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie 91-24 modifiée par la circulaire 2018-06 en lien avec l'ALM. Le Comité a examiné les divers documents qui lui ont été soumis et fait un point régulier au Conseil d'Administration sur les aspects les plus significatifs en lien avec la mission dévolue au Comité des Risques:

- Point sur le contexte : messages clés, environnement économique, positionnement concurrentiel et chantiers règlementaires
- Roadmap du Pôle Risques 2023 en intégrant la roadmap du risque opérationnel (LOD2)
- Examen / révision du Risk Appetite Statement et suivi trimestriel de ses métriques
- Analyse de la structure globale du portefeuille en normes locales et en normes IFRS
- Analyse des expositions sur les banques et le souverain
- Panorama des risques en liaison avec les portefeuilles Corporate & Retail (encours sains, encours en défaut, taux d'entrée défaut, taux de créances en défaut, CNR IFRS9 & local, taux de couverture, taux d'engagements valides, taux de

notes valides, taux d'irréguliers, suivi des forçages, indicateurs de risque du portefeuille Retail...)

- Suivi de DEALFLOW CORPORATE
- Indicateurs de recouvrement amiable & contentieux
- Avancement des principaux dossiers en recouvrement amiable et en contentieux
- Suivi du plan opérationnel du recouvrement, l'assainissement du portefeuille et la résolution des NPLs
- Revue annuelle des politiques de crédit aux particuliers et professionnels
- Suivi des crédits accordés aux clients dont les engagements auprès de la Banque dépassent les montants prévus à l'article 7 de la circulaire BCT n° 91-24
- Suivi des préconisations de l'Audit Interne en lien avec le processus de notation interne du Corporate et le processus de gestion des forçages & suivi des engagements irréguliers
- Suivi de l'avancement du projet IFRS et la simulation de l'impact des normes IFRS conformément aux directives de la BCT (décembre 2022)
- Limites et la cartographie de risques (position de change, taux, position de liquidité, lignes CVAR...) ainsi que la position de change structurelle et la position de change marché
- Ratios réglementaires (ratios locaux et Bâlois) : ratios de solvabilité, ratios de concentration, ratios de liquidité, ratios crédits/dépôts
- Répartition par maturité et par agent économique des placements en compte à terme et bons de caisse
- Suivi des dépôts mobilisés à des taux d'intérêts supérieurs au TMM
- Validation des limites de la position de liquidité, de change, de sensibilité
- Revue et mise à jour des limites en lien avec (1) le Risque débiteur / Banques Tunisiennes (2) les limites

souverains Tunisie (3) les limites Pays et Cross border (4) les seuils et limites du risque de taux

- Nouvelle méthodologie de calcul des seuils et des limites des risques structurels
- Situation de liquidité
- PNB analytique par segment vs CNR par segment
- Positions de change & lignes CVAR
- Trésorerie devises (Euro & USD)

En 2023, le Comité des Risques a examiné les zones de risques spécifiques liées aux activités de la Banque, passé en revue les dispositifs de maîtrise de risques et s'est assuré de la bonne mise en œuvre des dispositifs de maîtrise de risques et de contrôle.

En complément et conformément à l'article 40 de la Circulaire BCT n°2021-05 relative au Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers, le comité des risques a été chargé d'assister l'organe d'administration notamment dans :

- Conception et mise à jour d'une politique de gestion des risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels
- Approbation des systèmes de mesure et de surveillance des risques
- Contrôle du respect par l'organe de direction de la politique d'appétence pour le risque
- Analyse et suivi de l'exposition de l'établissement aux risques notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité et le risque opérationnel
- Évaluation de la politique de provisionnement et l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au profil de risque de l'établissement
- Étude des risques découlant des décisions stratégiques de l'organe d'administration
- Adoption des actions correctives pour une meilleure efficacité du dispositif de gestion des risques
- Approbation des plans de continuité d'activité

Les supports de réunions sont considérés de bonne qualité et de nature à préparer les débats du Conseil d'administration sur les stratégies, les politiques, les procédures et les systèmes permettant de gérer et de suivre les différentes catégories de risques. Les travaux du Comité ont permis, également, au Conseil d'Administration d'être conforté sur la politique de provisionnement globale et sa conformité avec la réglementation bancaire sur les divers risques. Les travaux du Comité ont mis en lumière la bonne maîtrise des risques et le bon suivi des engagements bilanciaux et hors bilan.

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES TRAVAUX DU COMITÉ DES RISQUES

Avis du Conseil d'Administration sur les travaux du Comité des Risques

Le Conseil d'Administration, après avoir passé en revue la synthèse des travaux du Comité des Risques, s'est dit satisfait de l'efficacité des travaux dudit Comité. L'ancienneté, l'expérience et l'équilibre des profils des membres dudit Comité sont jugés favorables à une contribution au fonctionnement de la bonne gouvernance de la banque. L'indépendance de la fonction de Président dudit Comité en assure l'efficacité, la transparence et un contrôle des décisions de l'organe de direction garantissant une gestion saine et prudente de l'activité. Les membres du Comité des risques apprécient la mise à disposition de synthèses mettant en exergue les aspects saillants des points à aborder.

Aussi, les administrateurs, ont pris connaissance de l'appréciation – annuelle – favorable du Président du Comité portant notamment sur la composition du Comité, l'organisation des réunions, le contenu des travaux, le suivi de ses préconisations et l'accès à l'information. Le Président a également relevé la pertinence des débats ainsi que les progrès réalisés et attendus en matière de supervision des différents risques auxquels la banque est exposée.

Recommandations du Conseil d'Administration

Aussi, le Président et les membres du Comité des risques ont émis, au cours de ses différentes réunions, diverses recommandations ayant trait aux aspects ci-après:

- Maîtrise des engagements irréguliers et du CNR. Un plan d'action permettant de ramener le taux des irréguliers à 20% à fin décembre 2023 a été demandé par les membres du comité des risques
- Respect (a) des ratios de solvabilité, de liquidité, de division et de concentration de risques, de position de change,... (b) les conditions de rémunération des dépôts édictées par la Banque Centrale de Tunisie
- Anticipation, diversification, suivi et quantification des divers risques
- Amélioration du rendement du recouvrement amiable et contentieux
- Validation préalable par le conseiller fiscal des propositions de radiations conformément aux procédures en vigueur, et ce afin d'éviter tout risque fiscal découlant des opérations de radiation
- Déploiement d'actions de sensibilisation et de communication à l'adresse de la force commerciale pour une meilleure compréhension des nouvelles définitions du défaut et une gestion des dépassements plus disciplinée tout en préservant le développement commercial de la banque avec sa clientèle et la consolidation de son fonds de commerce
- Suivi rapproché du portefeuille Coporate
- Suivi des 20 premières expositions Coporate pour une meilleure visibilité sur leur comportement dans le contexte économique actuel
- Renforcement du forçage commercial des opérations pour la clientèle Retail et Non Retail tenant compte des dispositions en vigueur

- Revue des besoins en ressources de l'entité « Surveillance et Suivi des Risques » suite aux nombreux départs enregistrés
- En outre, le Comité des risques a relevé, au cours de ses différentes réunions, des points de vigilance en lien notamment avec la situation de trésorerie en devises, la politique des limites bancaires en risque débiteur (de 3j à 1 mois), l'ALM qui reste à surveiller, le non-respect des dispositions de l'article 3 de la charte du Comité des Risques qui prévoit la transmission de ses supports 10 jours calendaires avant la date de la réunion dudit Comité...
- Les résultats de cette évaluation du Comité des Risques ont été consignés dans un rapport à présenter au régulateur et à l'assemblée générale ordinaire prévue le 26 avril 2024.

SYNTHÈSE DES TRAVAUX DU COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION

Le Comité de Nomination et de Rémunération est composé de 4 administrateurs au 31 décembre 2023.

Au cours de l'exercice 2023, le Comité de Nomination et de Rémunération s'est réuni à 3 reprises, le 26 Janvier 2023, le 15 Mars 2023 et le 16 Juin 2023. Le taux de présence de ses membres est satisfaisant et assuré de façon hybride en présentiel et à distance. La synthèse des travaux du Comité de Nomination et de Rémunération permet de restituer les principaux sujets abordés et traités lors de ses réunions;

Conformément à l'article 42 de la Circulaire BCT n°2021-05 relative au Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers, le comité de nomination et de rémunération est appelé à assister le Conseil d'administration notamment dans :

1. la conception de la politique de nomination et de rémunération du Président de l'organe d'administration et de ses membres, des Comités, de l'organe de direction et des responsables des fonctions clés,

2. la conception de la politique de succession des membres de l'organe d'administration, des Comités, de l'organe de direction, des responsables des fonctions clés,
3. la nomination des membres de l'organe d'administration et des comités ainsi que de l'organe de direction et des fonctions de contrôle, et
4. la conception de la méthodologie d'évaluation des travaux de l'organe d'administration et de ses Comités.

1. EN MATIÈRE DE CONCEPTION DE LA POLITIQUE DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION ET DE SES MEMBRES, DES COMITÉS, DE L'ORGANE DE DIRECTION ET DES RESPONSABLES DES FONCTIONS CLÉS,

Au cours de l'exercice 2023, le comité de Nomination et de Rémunération a préparé notamment les décisions du conseil d'administration en matière de nomination et de rémunération de ses membres, des comités, de l'organe de direction et des responsables des fonctions clés. A ce titre, il s'est penché sur les volets ci-après:

1.1. NOMINATION AU SEIN DU COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION

Le Comité de nomination et de rémunération a proposé la candidature de M. Firas Saied, en tant que membre du Comité de Nomination. Monsieur Firas Saied est Directeur Général du Groupe HBG Holding depuis le mois de Février 2012. Il a occupé, depuis septembre 1999, diverses fonctions au sein du Groupe UBCI (Groupe BNP PARIBAS). Monsieur Firas SAIED est titulaire d'une maîtrise en gestion, option Gestion Financière de l'institut Supérieur de Gestion (ISG) et d'un Diplôme d'Etudes Spéciales Spécialisée (DESS), option Ingénierie Financière de l'école Supérieure de Commerce (ESC) de Tunis. Monsieur Firas Saied est le représentant permanent de la STI au sein du Conseil d'Administration de l'UIB; la STI étant l'un des tout premiers actionnaires de

l'UIB avec un niveau de participation de 9,98% dans son Capital.

Cette nomination répond au double impératif de traitement équitable des actionnaires et d'équilibre des profils au sein dudit comité. Elle est, également, jugée favorable à une contribution au fonctionnement de la bonne gouvernance de la banque et à un jugement compétent et indépendant sur les politiques et pratiques de rémunération.

1.2. RÉMUNÉRATIONS ANNUELLES FIXES ET VARIABLES DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF (COMEX) ET DU COMITÉ DE DIRECTION (CODIR)

Le Comité de Nomination et de rémunération a réservé un avis favorable aux propositions du Directeur Général portant sur les rémunérations fixes et variables des membres du Comité Exécutif (COMEX) et du Comité de Direction (CODIR). Le Comité de Nomination et de rémunération a rappelé, aussi, que la rémunération variable reste tributaire de l'atteinte des objectifs qui leur sont fixés d'une part et des résultats de la banque d'autre part.

1.3. FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION ANNUELLE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES FILIALES UIB

Le groupe UIB est constitué, outre la banque, de quatre filiales: UIB-Finance, l'Internationale de Recouvrement de Créances, l'International SICAR et UIB Assurances qui entrent dans le périmètre de consolidation de l'UIB. Le Comité de Nomination et de rémunération a réservé un avis favorable aux propositions du Directeur Général portant sur les rémunérations fixes et variables brutes des Directeurs Généraux des filiales

Aussi et afin de permettre au Comité de Nomination et de rémunération d'accomplir sa mission et de préparer ses avis sur les questions qui relèvent de ses attributions, il a été recommandé de veiller à rendre compte au Comité des objectifs fixés dans le cadre de la campagne de fixation des objectifs -assignés auxdits directeurs généraux des filiales - ainsi que de leur niveau de réalisation.

1.4. FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'UIB

A la demande du Conseil d'administration, le Comité de nomination et de rémunération a proposé la rémunération variable du directeur général de l'UIB. Aussi et conformément aux recommandations du Conseil d'Administration, le Comité de Nomination et de Rémunération, suggère que des actions concrètes tendant à renforcer la bonne gouvernance de la Banque et son efficacité soient déployées. Il s'agit notamment (1) de la proposition au Conseil d'Administration des objectifs annuels à assigner au Directeur Général et (2) de l'évaluation annuelle de la performance du Directeur Général. Dans ce cadre, le Président du Conseil d'Administration propose que la composante variable gagne à s'appuyer sur (1) des objectifs financiers (2) le développement de l'activité Retail & Corporate ainsi que la maîtrise des risques (3) des indicateurs non financiers (Relations sociales au sein de l'entreprise, RSE, respect de la réglementation, exécution des décisions stratégiques prises par le Conseil d'Administration, le comportement du titre UIB, ...)

1.5. ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Conformément à sa charte, le Comité de Nomination et de Rémunération a émis, à la demande du Conseil d'administration, un avis favorable sur la liste des bénéficiaires des actions gratuites émises par le Groupe Société Générale pour les membres du COMEX et du CODIR.

1.6. PROPOSITION, À LA DEMANDE DU CONSEIL, DU MODE DE RÉPARTITION DES JETONS DE PRÉSENCE ENTRE SES MEMBRES.

L'Assemblée Générale Ordinaire, lors de sa réunion du 19 avril 2023, a décidé d'allouer au Conseil d'Administration la somme de 300.000 dinars au titre de jetons de présence pour l'exercice 2022.

A la demande du Conseil d'Administration, le Comité de

Nomination et de Rémunération s'est réuni le 19 avril 2023 à 13h (heure de Tunis), à l'effet de proposer la fixation des sommes revenant à chaque administrateur. Après échanges, le Comité propose ce qui suit:

- Une enveloppe globale de 108.000 dinars (montant brut) à répartir, à parts égales, entre les Présidents des Comités émanant du Conseil d'Administration (Comité des Risques, Comité Permanent d'Audit Interne et Comité de Nomination et de Rémunération).
- Une enveloppe globale de 192.000 dinars (montant brut) à répartir, entre les autres membres du Conseil d'Administration - hormis Monsieur Kamel Néji - avec l'allocation d'un jeton de présence plus conséquent à Monsieur Mohamed Ali Ayed en raison de sa contribution significative aux travaux du Comité de Suivi des Grands Dossiers en Contentieux, créé en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 13 décembre 2018.

Le Comité de Nomination et de Rémunération a tenu compte dans ses propositions (1) des clés de répartition retenues en 2022 et (2) de l'engagement et de l'implication des administrateurs aux travaux du Conseil d'Administration et des Comités émanant du Conseil d'Administration, qui se sont tenus de manière périodique et ce, dans le strict respect des dispositions relatives aux règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit.

A l'instar des années précédentes, les administrateurs ont eu la possibilité de reverser leurs jetons de présence aux fondations de l'UIB «Fondation Arts & Culture by UIB» et «Fondation Solidarité & Innovation by UIB» dont l'utilité sociétale est à promouvoir davantage; étant précisé que le Conseil d'Administration est informé régulièrement des actions réalisées par les fondations de l'UIB.

Monsieur Habib Bouaziz a fait le choix de reverser son jeton de présence au profit des fondations de l'UIB.

Aussi, les collaborateurs du Groupe

SG ont confirmé leur renoncement aux jetons de présence au profit des fondations de l'UIB afin d'éviter que lesdits jetons soient constitutifs d'un revenu perçu par les administrateurs, et ce conformément aux règles édictées par le Groupe SG.

2. EN MATIÈRE DE CONCEPTION DE LA POLITIQUE DE SUCCESSION DES MEMBRES DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DES COMITÉS, DE L'ORGANE DE DIRECTION, DES RESPONSABLES DES FONCTIONS CLÉS,

2.1. RENOUELEMENT DE MANDATS D'ADMINISTRATEURS

Le Comité de Nomination et de Rémunération a proposé le renouvellement des administrateurs dont les mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022 à savoir (1) la société STI représentée par Monsieur Firas Saïed et (2) Monsieur Philippe Amestoy.

Le Comité de Nomination et de Rémunération considère que la composition du conseil d'administration et les qualifications de ses membres sont adaptées à la stratégie de développement de l'UIB, à sa taille, à la nature de son activité et à la complexité de ses opérations ainsi qu'à son profil de risque. Et que le conseil d'administration reflète la diversité des compétences à même de lui permettre d'assurer efficacement ses responsabilités.

Cela étant dit, le comité considère que l'UIB doit veiller à mettre en place une politique visant à instaurer la diversité de genre (Article 18 de la circulaire 2021-05) au niveau de l'organe d'administration (un taux de présence des femmes de 25% en 2023 au niveau du Conseil d'Administration vs un objectif de 40%) et à communiquer sur cet aspect au niveau du rapport destiné au public prévu à l'article 69 de ladite circulaire.

2.2. Processus de nomination et/ou renouvellement des administrateurs

Le Comité de Nomination et de Rémunération a émis son avis

sur l'ensemble du processus de nomination et/ou renouvellement des administrateurs dont les mandats arriveront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023:

Deux administrateurs indépendants: Mme Emna Kallel, administrateur indépendant, Présidente du Comité d'Audit et Monsieur Mohamed Salah Souilem, administrateur indépendant, Président du Comité des Risques & un administrateur représentant des actionnaires minoritaires : Monsieur Mohamed Ali Ayed.

Le Comité de Nomination et de Rémunération a entériné les termes de la démarche - proposée par le Président du Conseil d'Administration - en lien avec la désignation d'un administrateur indépendant, Président du Comité d'Audit, celle d'un administrateur indépendant, Président du Comité des Risques ainsi que celle de l'administrateur représentant des actionnaires minoritaires et ce, pour les exercices 2024 - 2026 :

- > Termes de Référence pour le choix d'un Administrateur représentant des actionnaires minoritaires.
- > Appel à candidature pour le choix d'un Administrateur représentant des actionnaires minoritaires.
- > Termes de Référence pour le choix d'un Administrateur Indépendant, Président du Comité d'Audit.
- > Appel à candidature pour le choix d'un Administrateur Indépendant, Président du Comité d'Audit.
- > Méthodologie de dépouillement pour la désignation d'un Administrateur Indépendant, Président du Comité d'Audit.
- > Termes de Référence pour le choix d'un Administrateur Indépendant, Président du Comité des Risques.
- > Appel à candidature pour le choix d'un Administrateur Indépendant, Président du Comité des Risques.
- > Méthodologie de dépouillement pour la désignation d'un Administrateur Indépendant,

Président du Comité des Risques.

- > La mise en place d'un comité de dépouillement des candidatures aux postes d'administrateurs indépendants et de l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires ainsi que la composition dudit comité (administrateurs indépendants, administrateur représentant des actionnaires minoritaires, l'avocat conseil de l'UIB et la responsable de la Direction des affaires juridiques de l'UIB).

3. EN MATIÈRE DE NOMINATION DES MEMBRES DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS AINSI QUE DE L'ORGANE DE DIRECTION ET DES FONCTIONS DE CONTRÔLE

3.1. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE M. PHILIPPE DAIRIEN EN TANT QUE RESPONSABLE DES RISQUES DE L'UIB

Conformément au chapitre 2 portant sur les règles organisant les structures de gouvernance des banques et des établissements financiers et plus particulièrement l'article 48 de la loi bancaire 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que les articles 42, 48 et 50 de la circulaire 2021-05 du 19 août 2021 relative au cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers, le Comité de Nomination et de Rémunération a recommandé :

- de renouveler le contrat de M. Philippe DAIRIEN en tant que Responsable des Risques de l'UIB pour une durée de 1 an allant jusqu'au 31 janvier 2024
- de préparer un calendrier de succession de Philippe Dairien de manière à sécuriser la filière Risque.

3.2. NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU COMITÉ DE DIRECTION EN CHARGE DE LA DIRECTION DES PAIEMENTS ET FIXATION DE SA RÉMUNÉRATION

Le Comité de Nomination et de Rémunération de l'UIB a soumis au Conseil d'Administration la proposition de nomination et de rémunération

d'un nouveau membre du Comité de Direction: Mme Hedia Laroussi en tant que Responsable de la Direction des Paiements. Le Comité considère que cette nomination fournira les meilleures garanties de renforcement de la trajectoire de développement du capital humain au sein de l'UIB.

3.3. NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR DES RISQUES & DU RECOUVREMENT

Le Comité de Nomination et de Rémunération a proposé la nomination de M. Walid Nachi aux fonctions de Directeur des Risques & du Recouvrement à compter du 1^{er} février 2024.

4. AUTRES POINTS

4.1. RECRUTEMENT DU RESPONSABLE DE LA MONÉTIQUE AU SEIN DE LA DIRECTION DES PAIEMENTS

Le Comité de Nomination et de Rémunération a été informé du recrutement externe de M. Moez Khallouli en qualité de Responsable de la Monétique au sein de la Direction des Paiements. Celui-ci a démarré son contrat à l'UIB le 17 avril 2023.

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES TRAVAUX DU COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION

Le Conseil d'Administration, après avoir passé en revue la synthèse des travaux du Comité de Nomination et de Rémunération, s'est dit satisfait de l'efficacité des travaux dudit comité.

La compétence, l'expérience et l'équilibre des profils des membres dudit Comité sont jugés favorables à une contribution au fonctionnement de la bonne gouvernance de la banque et à un jugement compétent et indépendant sur les politiques et pratiques de rémunération.

Le Conseil d'Administration, tout en se disant satisfait du rendement du Comité de Nomination et de Rémunération, suggère des actions concrètes tendant à renforcer son efficacité, il s'agit notamment des axes ci-après:

- Proposer au Conseil d'Adminis-

tration les objectifs annuels à assigner au Directeur Général

- Préparer l'évaluation annuelle de la performance du Directeur Général
- Faire en sorte que les propositions de rémunérations annuelles fixes et variables des membres du Comité Exécutif (COMEX) et du Comité de Direction (CODIR) soient appuyées par des évaluations faites annuellement de leurs performances individuelles (réalisations vs objectifs)
- Prévoir une évaluation une fois par an des travaux du Comité de Direction et du Comité Exécutif dans leur ensemble
- Prévoir un examen annuel des stratégies RH de la Banque (formation, gestion de carrière, politiques salariales, indicateurs de pilotage RH, évolutions salariales globales) et préparer dans ce cadre un rapport annuel à l'adresse du Conseil d'Administration incluant les objectifs RH sensibles ainsi que leurs suivis (attractivité, formation, diversité)
- Améliorer les plans de succession, ainsi que la stratégie de développement des compétences et attractivité
- Faire part au Conseil d'administration des propositions du Directeur Général en matière de plans de succession de l'encadrement supérieur (membres du Comex et du Codir)
- Préparer les travaux à l'attention du Conseil d'Administration sur l'égalité Femme-Homme au sein de l'UIB, en concertation avec le Comité Équité Femme-Homme
- Préparer les travaux à l'attention du Conseil d'Administration sur les sujets relatifs à la culture d'entreprise

Les résultats de cette évaluation du Comité de Nomination et de Rémunération ont été consignés dans un rapport à présenter au régulateur et à l'assemblée générale ordinaire prévue le 26 avril 2024.

RAPPORT DU MÉDIATEUR 2023

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2023 (Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 – Article 187)

Banque ou Etablissement Financier concerné : UIB

1. PRÉSENTATION DU MÉDIATEUR

STATUT DU MÉDIATEUR	PERSONNE PHYSIQUE : X	PERSONNE MORALE :
Nom du médiateur	Sadok Hattay	
Date de la fin de la convention	31 mai 2026	
Coordonnées du médiateur	Téléphone fixe : 71 292 297	
	Téléphone mobile : 97 401 068	
	Fax : 71 292 297	
	Adresse : 10, Lotissement Hachicha Boumhal 2050	
	E-mail : sadok.hattay@cbf.org.tn	

2. ANALYSE DES SAISINES REÇUES PAR LE MÉDIATEUR

a. Saisines reçues en 2022 et clôturées en 2023

(Tableau 2.a)

	NOMBRE	THÈMES	DÉNOUEMENT
Particuliers			
Autres ¹			
Total	Néant	Néant	Néant

¹ On entend par "Autres" les professions libérales, les associations, les entreprises et les institutionnels.

b. Recensement des demandes reçues en 2023

Pour chaque demande reçue, une fiche de synthèse a été jointe en annexe au rapport selon le modèle fourni.

(Tableau 2.b)

	PARTICULIERS	AUTRES ¹	TOTAL
Nombre total des demandes reçues (1) + (2)	19	05	24
(1) Demandes rejetées par motif de rejet	05	01	06
Non-épuisement préalable des recours gracieux de la Banque ou EF (dont demandes réorientées vers la banque)			
Saisines au titre desquelles il n'est pas admis d'arbitrage ou de transaction			
Action en justice en cours à la date de la saisine			
Absence de litige avec la banque vu que l'objet de la requête relève :			
• de la politique commerciale «Crédit»			
• de la politique commerciale «Tarification»			
• autres motifs ² (à préciser)	05	01	06
(2) Demandes acceptées et traitées par le médiateur en 2023	14	04	18
Nombre de saisines dont la médiation a été interrompue ³			
Nombre de saisines dont la médiation a été achevée ⁴ au 31/12/2023	14	04	18
Nombre de saisines en cours de médiation à la date du 31/12/2023			
TOTAL	19	05	24

c. Origine des demandes reçues et traitées en 2023

Cette rubrique fournit la répartition des demandes reçues et traitées au cours de l'année 2023 selon le type de requérants et leurs catégories socioprofessionnelles.

(Tableau 2.c)

TYPE / CATEGORIES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
Client Habituel ⁵	13	01	14
Client occasionnel ⁶	01		01
Mandataire ou représentant légal		03	03
Héritier			
Client par ricochet ⁷			
Autres			
Total	14	04	18

² A préciser sur un état séparé portant référence à cette section du rapport.

³ Il s'agit des dossiers pour lesquels la médiation est devenue sans objet avant que le médiateur n'ait eu à émettre son avis. Les différents motifs figurent au tableau 3.a.1.

⁴ Il s'agit des dossiers pour lesquels le médiateur a émis son avis.

⁵ Client habituel : titulaire d'un compte auprès de l'EC ou étant en relation contractuelle permanente avec celui-ci en rapport avec son activité professionnelle (compte bancaire, placement, contrat de crédit-bail, contrat de portage,...).

⁶ Client occasionnel: qui entre en relation avec l'EC pour l'accomplissement d'une opération bancaire limitée dans le temps (retrait DAB, opération de change, opération de transfert d'argent,...).

⁷ Un client par ricochet est, par exemple, une personne qui se porte garante du remboursement d'un crédit.

d. Origine des demandes rejetées en 2023

Cette rubrique fournit la répartition des demandes rejetées au cours de l'année 2023 selon le type de requérants et leurs catégories socioprofessionnelles.

(Tableau 2.d)

TYPE / CATEGORIES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
Client habituel	05	01	06
Client occasionnel			
Mandataire ou représentant légal			
Héritier			
Client par ricochet			
Autres			
Total	05	01	06

e. Répartition des demandes reçues et traitées en 2023 selon le thème de la saisine

Cette rubrique fournit la répartition des dossiers reçus et traités en 2023 selon le thème de litige sachant qu'une même requête peut être comptabilisée autant de fois qu'elle comporte de thèmes différents.

(Tableau 2.e)

CATÉGORIE / THÈMES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
Fonctionnement du compte	01		01
<i>dont: clôture de compte</i>			
Moyens de paiement	01		01
<i>dont: monétique</i>			
Crédit	02		02
Tarification	01		01
Mainlevée	02		02
Épargne			
Déclaration à la Centrale d'Informations	01		01
Placements financiers			
Accueil et qualité des services			
Autres thèmes	06	04	10
Total	14	04	18

f. Répartition des demandes rejetées en 2023 selon le thème

(Tableau 2.f)

CATÉGORIE / THÈMES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
Fonctionnement du compte	01		01
<i>dont: clôture de compte</i>			
Moyens de paiement	01		01
<i>dont: monétique</i>			
Crédit	01	01	02
Tarification	01		01
Mainlevée			
Épargne			
Déclaration à la Centrale d'Informations			
Placements financiers			
Accueil et qualité des services			
Autres thèmes	01		01
Total	05	01	06

3. ANALYSE DES DOSSIERS CLÔTURÉS EN 2023

Cette rubrique se rapporte à tous les dossiers clôturés en 2023 et ce, quelle que soit la date à laquelle ils ont été soumis au médiateur.

a. Répartition des demandes reçues et traitées selon leur sort et par catégorie socioprofessionnelle

a.1 Dossiers dont la médiation a été interrompue avant l'émission de l'avis

(Tableau 3.a.1)

	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
Médiation interrompue avant l'émission de l'avis (en nombre)			
désistement du client	03	02	05
exécution volontaire de la part de la Banque ou EF	08	02	10
assignation en justice			
Autres	03		03
Total général	14	04	18

a.2 Dossiers pour lesquels un avis du médiateur a été émis au 31/12/2023

(Tableau 3.2.a)

	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
Accord de la Banque ou EF et du client			
Refus de la Banque ou EF et du client			
Accord de la Banque ou EF et refus du client	01		01
Accord du client et refus de la Banque ou EF			
Total général	01		01

a.3 Dossiers clôturés en 2023 selon la réponse des parties

(Tableau 3.a.3) (concerne les avis de médiation émis)

	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
Pas de réponse du client et accord de la Banque ou EF			
Pas de réponse du client et refus de la Banque ou EF			
Pas de réponse de la Banque ou EF et accord du client			
Pas de réponse de la Banque ou EF et refus du client			
Pas de réponse des deux parties			
Total général	Néant	Néant	Néant

a.4 Sort des dossiers en cours de médiation au 31/12/2023

(Tableau 3.2.a)

	NOMBRE	THÈMES
Particuliers		
Autres		
Total	0	0

b. Répartition des dossiers clos en 2023 selon la durée de la médiation

Cette rubrique ne concerne que les dossiers pour lesquels un avis a été émis au 31 décembre 2023.

(Tableau 3.b)

DURÉE DE LA MÉDIATION	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
< 1 semaine	06	02	08
Entre 1 semaine et 2 semaines	05	02	07
Entre 2 semaines et 3 semaines	08	01	09
Entre 3 semaines et 1 mois			
Entre 1 mois et 2 mois			
Plus de 2 mois			
Total	19	05	24

c. Aspects financiers

Cette rubrique ne concerne que les dossiers clôturés en 2023 ayant un aspect de règlements financiers entre les parties et ce, quelle que soit l'année au cours de laquelle ils ont été soumis au médiateur.

c.1- Dossiers pour lesquels un avis a été émis par le médiateur

(Tableau 3.c.1)

	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
Dossiers pour lesquels un avis a été émis par le médiateur (en nombre)	01		01
Montants sur lesquels portent les requêtes des clients	4 100		4 100
Montants proposés dans l'avis du médiateur	110		110
Montants effectivement payés par la Banque ou EF (en TND)	110		110

c.2- Dossiers dont la médiation a été interrompue suite à l'exécution volontaire de la Banque ou EF

(Tableau 3.c.2)

	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
Dossiers comportant la contestation par le client d'un paiement (en nombre)	05		05
Montants sur lesquels portent les requêtes des clients	4 100		4 100
Montants acceptés et payés par la Banque ou EF (en TND)	110		110

(Tableau 3.c.3)

	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
Dossiers comportant la réclamation par le client d'un paiement (en nombre)	05		05
Montants sur lesquels portent les requêtes des clients	4 100		4 100
Montants acceptés et payés par la Banque ou EF (en TND)	110		110

DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME - LCB/FT

Le présent rapport est élaboré conformément aux dispositions de la circulaire BCT n° 2017-06 relative aux Reporting comptable, prudentiel et statistique à la Banque Centrale de Tunisie.

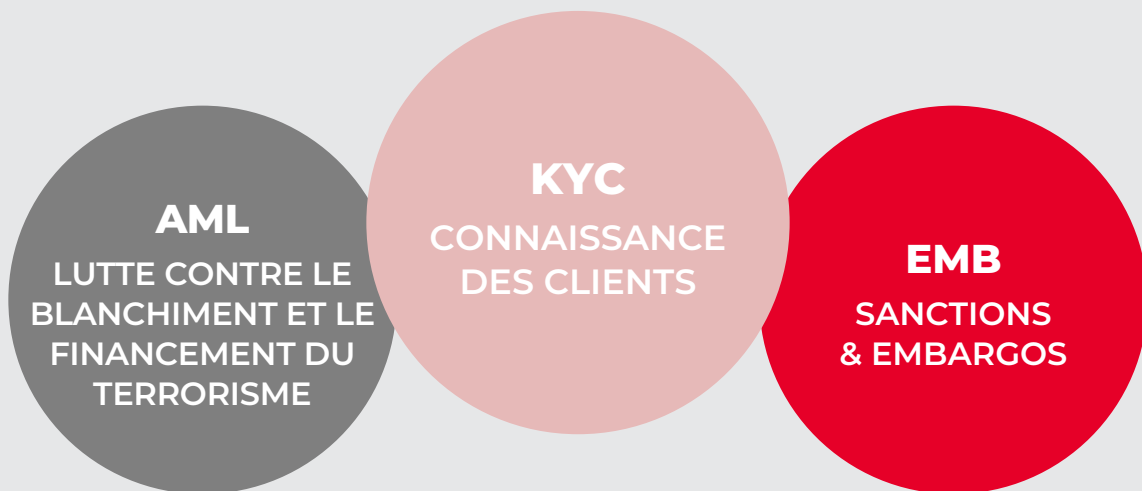
ORGANISATION ET PRINCIPALES MISSIONS DE L'ORGANE DE CONFORMITÉ

Conformément aux dispositions de la circulaire BCT n° 2021/05 relative au « Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers » et à la circulaire BCT n°2017/08 telle que modifiée par la circulaire BCT n°2018/09 relative aux « règles de contrôle interne pour la gestion du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme », la Direction de la Conformité est rattachée au Conseil d'Administration.

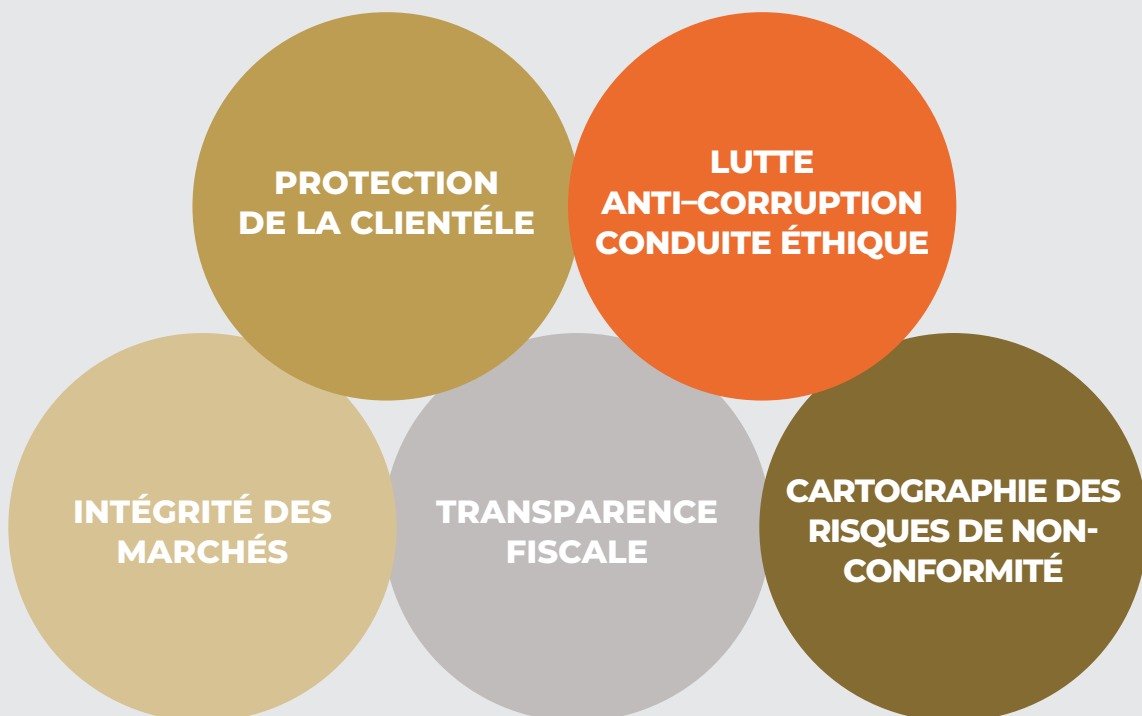
La mission de la Direction de la Conformité s'articule autour de:

- La sécurité financière avec ses composantes LCB FT, KYC et Embargos et Sanctions;
- La conformité réglementaire avec ses composantes Protection de la clientèle, lutte contre la corruption et conduite & éthique, intégrité des marchés, transparence fiscale et la cartographie des risques de non-conformité.

SÉCURITÉ FINANCIÈRE



CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE



L'année 2023, a été marquée par le départ de 2 analystes et le recrutement de 5 analystes, portant ainsi l'effectif de la Direction de la Conformité de 17 à 20 collaborateurs (y compris le responsable de la Conformité).

L'équipe de la sécurité financière se compose de 2 entités:

- Une entité **LCB FT et KYC** dirigée par un responsable de sécurité financière et composée de 11 analystes sécurité financière chargés du traitement des alertes Siron issues de l'activité de profilage des transactions, principal pilier du dispositif LCB FT, du suivi des demandes des régulateurs, de l'établissement et de la transmission des déclarations des soupçons à la CTAF (Commission Tunisienne des Analyses Financières), du suivi des déclarations des opérations sur billets de banque étrangers (BBE), de l'élaboration de la cartographie des risques AML, de l'analyse des études de cas en lien avec le financement du terrorisme, du suivi et pilotage des projets IT relatifs aux outils de sécurité financière (SironAML, GoAML, Workflow KYC, etc.), du suivi et pilotage des projets de mise à jour AML (up grade de l'outil de profilage SironAML, du profilage des opérations enregistrées sur les comptes des correspondants bancaires, de la validation des dossiers KYC des correspondants bancaires classés en risque élevé et moyennement élevé et de la validation des dossiers KYC clients classés en risque élevé et moyennement élevé aussi bien sur les EER que sur la revue KYC (sous ses deux formes: périodique et sur événements).
- Une entité **Embargos et Sanctions** composée de 4 analystes sécurité financière. Elle se charge du filtrage des flux internationaux avec des pays à risque LAB élevé et/ou impliquant des entités et des personnes sanctionnées, de la validation de 2^{ème} niveau des dossiers de Trade Finance, du filtrage de la base clientèle contre la liste des sanctions nationales et internationales, ainsi que de

l'identification des clients qualifiés de Personnes Politiquement Exposées, de la conduite annuelle de l'exercice du risk assessment sur les sanctions, du pilotage du dispositif de gel des avoirs, de l'évaluation continue du dispositif de filtrage (cartographie des données référentielles) et du traitement des demandes d'opinion en lien avec les sanctions internationales.

L'équipe de la conformité réglementaire compte un responsable et 2 chargés de conformité. Leurs missions portent sur la veille réglementaire, la validation des procédures internes sous un angle réglementaire, la gestion des dossiers FATCA, la préparation du dispositif CRS, l'analyse des dysfonctionnements de conformité, le pilotage des projets en lien avec la thématique abus de marché, le traitement des alertes des abus de marché et l'animation du dispositif de lutte contre la corruption.

Une analyste conformité assure le pilotage des activités déléguées par les filiales UIB et la supervision des thématiques transverses notamment en lien avec la cartographie des risques de non-conformité.

GOUVERNANCE: COMITÉS INTERNES

En 2023, et en dehors du comité d'audit relevant du conseil d'administration, 2 comités internes sont tenus trimestriellement: un comité relatif à la correspondance bancaire et un comité conformité.

Par ailleurs, dans le cadre de renforcement des échanges avec d'autres structures de la banque:

- Un comité mensuel de veille réglementaire et juridique est tenu avec la Direction des Affaires Juridiques;
- Un comité de suivi du respect du dispositif de la lutte contre la corruption, piloté par le Secrétaire Général avec la participation active de la Conformité;
- 3 points d'échanges bilatéraux sont tenus avec la Direction Générale, le Secrétaire Général et le Pôle opérations.

Sur le volet intégrité des marchés:

- Un comité est tenu trimestriellement en coordination avec la salle de marchés et la filiale UIB Finance.

CORPUS PROCÉDURAL

La Conformité est régie par plusieurs circulaires issues des dispositions réglementaires Tunisiennes et des instructions du Groupe Société Générale, actionnaire de référence. Le corpus procédural est scindé en 2 grandes thématiques (1) la sécurité financière et (2) la conformité réglementaire.

S'agissant de la **Sécurité financière**, le dispositif est encadré principalement par les circulaires suivantes:

- > Circulaire relative aux obligations réglementaires en matière de Sécurité Financière: circulaire UIB 2021-39 du 30/11/2021;
- > Circulaire relative aux Correspondants Bancaires : circulaire UIB 2018-09 du 27/02/2018 ;
- > Circulaire relative aux Embargos et Sanctions : circulaire UIB 2018-07 du 16/02/2018 ;
- > Circulaire relative aux sanctions internationales: circulaire UIB 2023-06 du 27/03/2023 ;
- > Circulaire relative au Trade Finance : circulaire UIB 2015-13 du 22/05/2015 ;
- > Circulaire relative au KYC : circulaire UIB 2018-27 du 14/05/2018 ;
- > Circulaire relative à la revue KYC: circulaire UIB 2023-07 du 12/04/2023 ;
- > Circulaire relative aux Personnes Politiquement Exposées : circulaire UIB 2021-32 du 25/10/2021 ;
- > Circulaire relative aux Bénéficiaires Effectifs : circulaire UIB 2023-14 du 23/05/2023 ;
- > Circulaire relative à l'outil de profilage Siron : circulaire UIB 2017-56 du 14/08/2017 ;
- > Circulaire relative au filtrage contre les informations négatives dans le

processus KYC: circulaire UIB 2022-43 du 29/12/2022 ;

- > Circulaire relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme : circulaire UIB 2020-29 du 27/08/2020 ;
- > Circulaire relative à la déclaration des Billets de Banques Etrangères via SED : circulaire UIB 2019-74 du 24/12/2019.

Quant à la **conformité réglementaire**, elle compte à son actif les circulaires suivantes:

- > Code de conduite et de déontologie: circulaire UIB 2018-18 du 06/03/2018 ;
- > Code de lutte contre la corruption et le trafic d'influence: circulaire UIB 2022-42 du 27/12/2022 ;
- > Circulaire de la lutte contre la corruption: circulaire UIB 2023-03 du 03/02/2023 ;
- > Circulaire cadeaux, repas d'affaires et événements externes: circulaire UIB 2022-37 du 01/12/2022 ;
- > Circulaire relative à la gestion des conflits d'intérêt: circulaire UIB 2022-36 du 01/12/2022 ;
- > Manuel de Conformité: circulaire UIB 2017-51 du 21/07/2017 ;
- > Circulaire relative à la procédure de détection des dysfonctionnements de conformité: circulaire UIB 2017-51 du 21/07/2017 ;
- > Circulaires relatives aux risques de Fraude et de manipulation de marché : (1) risques de fraude et de manipulation de marchés : circulaire UIB 2021-20 (2) Gestion des ordres : circulaire UIB 2023-09, (3) Supervision managériale liée à l'activité de la salle de marchés : circulaire UIB 2020-38, (4) Communications électroniques et audio : circulaire UIB 2020-39, (5) Gouvernance de la formation : circulaire UIB 2021-28, (6) accès aux outils de marchés : circulaire UIB 2020-41, (7) Abus de marchés : circulaire UIB 2020-42, (8) Remontée des incidents : circulaire UIB 2020-43 et (9) Politique applicable en matière

de transactions personnelles : circulaire UIB 2020-44 ;

- > Circulaire relative au droit d'alerte: circulaire UIB 2022-38 du 05/12/2022 ;
- > Circulaire relative aux actions de mécénat et sponsoring : circulaire UIB 2023-02 du 31/01/2023 ;
- > Circulaires relatives à la gestion et relations avec les tiers non clients KYS et fournisseurs de services financiers : circulaire UIB 2022-24 du 14/06/2022 ;
- > Circulaire relative au code de conduite et procédure relatifs à la contribution au TUNIBOR : circulaire UIB 2020-47 du 10/12/2020 ;
- > Circulaire relative aux obligations liées à l'application de la réglementation FATCA : circulaire UIB 2021-27 du 24/09/2021 ;
- > Circulaire relative aux Reporting réglementaires applicables à la Conformité: circulaire UIB 2021-40 du 10/12/2021 ;
- > Circulaire relative aux transactions personnelles des personnes exposées sur les clients des services d'investissement: circulaire UIB 2022-39 du 07/12/2022 ;
- > Circulaire relative aux exigences professionnelles réglementaires : circulaire UIB 2023-21 du 05/09/2023.

APPLICATIONS ET OUTILS DÉPLOYÉS

SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Le dispositif dédié à la sécurité financière repose sur des applications qui permettent d'assurer un monitoring efficace des opérations pouvant générer des risques de LCB FT et/ou en lien avec Embargos et Sanctions, à savoir:

- > **Forces 1:** le filtrage des transactions internationales (messages Swift) en lien avec les listes d'embargos et sanctions économiques. Le filtrage des messages permet de stopper les messages en lien avec une entité ou une personne sanc-

tionnée ou un Pays sanctionné. Les alertes générées par l'outil de filtrage «Forces 1» sont considérées comme étant des Alertes de Niveau 1 et traitées par l'équipe centrale. Les alertes de Niveau 2 correspondent aux Alertes de Niveau 1 qui n'ont pas pu être disqualifiées par l'équipe centrale d'Alertes ou générées à tort du fait d'un manque d'informations. Ces alertes sont soumises à l'équipe de sécurité financière de l'UIB en charge d'embargos et sanctions pour analyse et avis.

- > **Forces 2:** le filtrage des bases clients à partir des listes d'embargos et sanctions économiques est réalisé selon une fréquence quotidienne. La liste des sanctions intègre les listes indiquées par le décret-loi 2019-419 (liste nationale et liste onusienne), outre les listes internationales (OFAC, France, Europe). Le filtrage en lien avec le référentiel groupe des PPE (Personnes Politiquement Exposées) est effectué selon une fréquence mensuelle.

- > **L'outil de profilage SironAML:** L'outil SironAML aide à la détection d'opérations suspectes et de clients présentant des typologies d'opérations inhabituelles grâce à la mise en place de scénarii paramétrés prenant en compte un ensemble de critères de risques de blanchiment. Le traitement quotidien des alertes générées sur l'outil est assuré. En cas de suspicions avérées en matière de blanchiment, les opérations suspectes font l'objet de déclarations de soupçon à l'autorité compétente locale (CTAF).

- > **L'outil ACM-Siron:** «Adaptive Case Manager» est un outil de workflow de traitement et de gestion des alertes LCB-FT permettant de piloter le processus AML dans sa globalité. Cet outil permet d'optimiser le processus d'échanges des demandes d'informations entre l'équipe LAB-FT et le front Office tout en constituant une piste d'audit.

- > **L'outil GoAML:** est une application développée par l'ONUDC (L'Office des Nations Unies contre les Drogues et le Crime) pour répondre aux besoins spécifiques des Cellules de Renseignement Financier (CRF). Cette application est utilisée par 60 CRFs dans le monde. GoAML a été choisi par la CTAF dans le but de mettre à disposition des entités déclarantes, une plateforme de communication, permettant l'envoi des déclarations de soupçon et d'autres informations au moyen de fonctions de téléchargement des fichiers XML ou par la saisie manuelle via un formulaire en ligne.
- > **AMLCOM :** est un outil de profilage relatif à la correspondance bancaire permettant la détection d'opérations suspectes grâce à la mise en place de scénarii paramétrés prenant en compte un ensemble de critères de risques de blanchiment, en lien avec cette activité risquée par nature.
- > **DIGITRADE:** est une plateforme permettant de faciliter, optimiser et sécuriser les contrôles de conformité des opérations Trade, avec une attention particulière portée aux contrôles Sanctions & Embargos.
- > **BPM «Well'com»:** est une application de gestion du KYC des clients. Cette application intègre un workflow et des techniques de lecture automatique des documents. La reconnaissance optique de caractères permet une extraction fiable et rapide des informations pertinentes des documents numérisés. Aussi, les API (Application Programming Interface) offrent une interaction transparente avec d'autres systèmes pour une collaboration optimale entre les équipes.

Outre ces outils et applicatifs, l'UIB a développé en interne des solutions et Workflow permettant d'assurer une meilleure maîtrise des risques de sécurité financière:

- > **UIB Swift:** Il s'agit d'une

plateforme qui permet d'intercepter les swifts relatifs aux rapatriements (transferts reçus) en provenance de pays à risque Lab Elevé. Ces rapatriements sont soumis à l'analyse et à la validation de l'entité Sanctions & Embargos.

- > **Assistant TRF:** Il s'agit d'un portail web permettant au front office d'acheminer les ordres de transfert reçus de la part des clients et d'aiguiller la demande selon le niveau de contrôle requis (contrôle réglementaire ou sécurité financière). Les transferts à destination des pays à risque lab élevé sont soumis à l'analyse et à la validation de l'entité Sanctions & Embargos.
- > **OLCOM:** Il s'agit d'un workflow sur lequel sont saisis tous les dossiers d'ouverture de compte (dossiers juridiques et KYC). L'outil achemine les dossiers aux différents intervenants (Direction Générale, Direction de la conformité, BO contrôle réglementaire et BO Entrées En Relation) suivant le niveau de risque LAB du client, son statut (PPE ou non, soumission ou non à la réglementation FATCA..) et la nature des comptes à ouvrir (dépôt, commercial, professionnel, réglementé ou non réglementés).
- > **Workflow remédiation:** Il s'agit d'un workflow sur lequel sont saisis tous les dossiers clients en stock identifiés dans le projet de la remédiation (dossiers juridiques et KYC). L'outil achemine les dossiers aux différents intervenants (Direction de la Conformité et Equipe projet KYC).

CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

Sur le volet de la conformité réglementaire, des outils et applications sont déployés sur les volets de la lutte contre la corruption et l'intégrité des marchés:

- > **GEMS:** (Gifts Events Meals Solution): Une plateforme qui constitue le registre des cadeaux,

repas d'affaires et événements externes et présente une méthode efficace pour consigner les informations sur les cadeaux et invitations à des repas d'affaires ou événements externes offerts ou reçus (incluant les preuves d'autorisation préalable et de notification).

- > **Outil de détection des abus de marché:** Une solution permettant de générer des alertes sur les transactions au niveau de la salle de marchés qui sont annulées, modifiées ou présentant des similitudes.

THÈMES TRANSVERSES

L'évaluation des risques aussi bien sur les thématiques sécurité financière que les thématiques de la conformité réglementaire est prise en charge via un outil dédié MyCompass.

Il s'agit d'un outil d'évaluation des risques de non-conformité sur les domaines de Sanctions Embargos, AML-FT, Protection de la Clientèle et des Investisseurs, Intégrité des marchés, Protection des Données, Transparence fiscale et Responsabilité Sociale et Environnementale. L'outil est conçu pour :

- Répondre aux obligations réglementaires et identifier le risque résiduel ;
- S'aligner avec les meilleures pratiques quant à la gestion des risques de conformité ;
- Aider à prioriser les risques clés de la banque et allouer un budget et des ressources pour maîtriser ses zones critiques.

PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVITÉ DE L'EXERCICE 2023

- > **Alertes Forces 1_** Filtrage des messages Swift en lien avec les listes des Sanctions et embargos : 2016 alertes (vs 2680 en 2022) ont été analysées sur l'année 2023, dont 38 opérations ont été bloquées avec rejet des transferts (émis et reçus). Etant précisé que le nombre de transferts - émis et

reçus –est de 107.223 (vs 100.285 en 2022) générant un taux d'alerte de 2% (contre un taux de 3% en 2022).

- > **Alertes Forces 2** _ Filtrage de la base clientèle en lien avec les listes des sanctions et embargos : Le nombre de hits s'élève à 53 429 hits en 2023 (vs 108424 alertes en 2022). Cette baisse significative du nombre d'alertes s'explique par l'amélioration des algorithmes de filtrage. Un nouveau client sanctionné (figurant sur la liste nationale) a été identifié en 2023, portant le nombre des clients sanctionnés à 5 clients.
- > **Alertes SironAML:** le nombre d'alertes Siron est passé de 37.618 en 2022 à 38.677 en 2023, enregistrant une légère hausse (3%). Le taux de traitement de 100% a été atteint à la fin de l'année 2023. A l'issue de l'analyse de ces alertes, 16 déclarations de soupçons ont été adressées à la CTAF.
- > **Dossiers Trade Finance:** Sur l'année 2023, 45 dossiers Trade (vs 56 en 2022) ont été transmis à la sécurité financière, à la suite de la détection de hit en lien avec embargos et sanctions ou LCB FT. Le nombre de dossiers analysés par la sécurité financière représente 1% du total des dossiers de la banque (3293 en 2023 vs 3308 en 2022). 03 dossiers ont été rejetés pour non-respect des sanctions liées aux flux libellés en USD.
- > **Dossiers LCB FT _ Filtrage des swifts** en lien avec des pays à risque AML élevé : Le nombre des dossiers analysés par la conformité demeure stable. En effet, 6.009 dossiers de transferts (émis et reçus) ont été analysés par la sécurité sur l'année 2023 contre 6.005 en 2022. Le nombre d'opérations de transferts filtrées en 2023 représente 6 % du nombre total des transferts internationaux de la banque (émis et reçus). Le filtrage a donné lieu au rejet de 9 opérations.
- > **Validation des Entrées** en relation avec risque LAB élevé et

moyennement élevé: En 2023, le nombre de dossiers d'ouvertures de comptes transmis à la sécurité financière s'élève à 2.119 dossiers (contre 2.219 dossiers en 2022). Aussi, 376 dossiers ont été traités dans le cadre de la revue KYC.

- > **Activité déclarative:** Le nombre de déclarations a enregistré une baisse de 25% et s'élève désormais à 45 déclarations en 2023 contre 60 déclarations en 2022.
- > **Demandes d'informations CTAF:** le nombre des demandes d'informations adressées par la CTAF a enregistré une hausse de 10% passant de 428 en 2022 à 472 en 2023.

FAITS MARQUANTS 2023

- > **Formations :** Sur 2023, 7 formations inhérentes à la conformité ont été dispensées. Il s'agit de: (1) Lutte contre la corruption (2) Code de conduite (3) Lutte contre le blanchiment (4) Sanctions Internationales (5) Risque élevé Sanctions et embargos [Trade Finance et Correspondance Bancaires] (6) Contribution aux indices de référence financiers et (7) Conflits d'intérêts. Le taux de participation et de validation des différents modules de formation a dépassé 99%.
- > **Certification AML 30000:** L'UIB a reconduit pour la 5^{ème} année consécutive la certification AML 30000, première norme certifiable de lutte contre le blanchiment d'argent en Tunisie.
- > **Filtrage des Negative News:** L'outil de filtrage des informations négatives a été mis en place, afin d'intégrer le risque de lutte contre la corruption dans l'évaluation du risque de sécurité financière du client.
- > **Activité déclarative:** La Conformité en collaboration avec les équipes IT a accéléré l'appropriation de l'application GoAML, solution logicielle conçue pour la CTAF pour identifier

efficacement la criminalité financière, à travers la mise en place de l'automatisation des transmissions des fichiers sous format XML.

- > **Dispositif KYC:** La revue périodique et la revue sur événement ont été implémentées sur le workflow dédié au KYC Well'Com.
- > **Sanctions et Embargos:** Un projet de Data quality a été lancé afin d'améliorer la qualité des données transmises pour filtrage contre la liste des sanctions.
- > **Dispositif AML:** L'exercice d'évaluation des scénarii AML non pris en charge par les outils de profilage a été mené et a permis de dégager des ajustements (renforcement du contrôle des opérations en Billets de Banque Etrangers).
- > **Dispositif d'Alerte:** Un projet pour le déploiement d'un canal sécurisé d'alerte a été lancé.
- > **Transparence Fiscale:** Compte tenu des préparatifs pour l'application par la Tunisie de la norme CRS, des travaux ont été lancés pour la mise place des pré-requis du déploiement de la norme d'échange automatique des données avec les pays de l'OCDE.
- > **Cartographie des risques de non-conformité:** Le premier jalon de la cartographie des risques de non-conformité sur le périmètre de la réglementation des changes a été finalisé. Il a porté sur les entrées en relation et les fonctionnements des comptes.
- > **Supervision des filiales:** Des conventions de délégations du KYC ont été signées avec UIB Finance et International Sicar et les travaux sur le périmètre conformité de la filiale UIB Assurances ont été entamés.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DES RISQUES DE NON-

CONFORMITÉ POUR 2023

L'exercice annuel de l'évaluation des risques de non-conformité (Compliance Assessment) pour l'année 2023 a porté sur les thématiques suivantes:

> **Sécurité financière :** Sanctions et Embargos ;

L'évaluation globale des risques S&E a abouti à une cotation du risque résiduel « Faible ». En effet, le risque intrinsèque affiche un score « Moyen ». Ce score « Moyen » est principalement dû aux activités de Trade Finance et de correspondance bancaire, qui présentent un risque brut élevé de par leur nature. En revanche, l'examen des facteurs d'atténuation (mitigants) a donné lieu à une cotation « Forte ». Le dispositif Sanctions et embargos mis en place permet d'encadrer des risques intrinsèques jugés élevés. Ainsi, les procédures opérationnelles, les contrôles opérationnels et les contrôles automatisés, les comités et les formations et sensibilisations contribuent à réduire considérablement les risques résiduels et à sécuriser des activités comme le Trade Finance et la correspondance bancaire

> **Conformité réglementaire:**

(1) Protection de la clientèle,
(2) Intégrité des marchés,
(3) Responsabilité Sociale et Environnementale et (4) Réglementation des changes.

L'évaluation globale des risques liés à la Protection de la clientèle, l'intégrité des marchés, la Responsabilité Sociale et Environnementale a donné lieu à des cotations des risques résiduels entre Faible et Moyenne. En effet, un dispositif des réclamations est mis en place et la gestion des investisseurs est bien encadrée, sur le volet Custody. Le dispositif mis en place depuis 2019 permet de respecter les exigences réglementaires en matière d'encadrement des

abus de marché, de l'information privilégiée et de l'archivage des pistes d'audit. Enfin, les premiers jalons du périmètre RSE sont en cours de mise en place.

La cartographie des risques de non-conformité relative à la réglementation des changes a couvert, dans sa première édition, la gestion des EER et les fonctionnements des comptes. Le risque résiduel a été jugé Elevé, compte tenu de la faiblesse du dispositif de maîtrise des risques. Un plan d'actions est en cours de mise en place, afin de renforcer les contrôles opérationnels, encadrer les activités à travers des procédures opérationnelles et mettre en place un cadre de gouvernance (comitologie, reporting) à même d'assurer un reporting au management.

FEUILLE DE ROUTE 2024

CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

- Poursuite de la remédiation des clients soumis à la loi Fatca: collecte de la documentation des dossiers des clients déclarables Fatca et clôture des comptes clients non conformes (absence de TIN : Taxpayer Identification Numbers);
- Mise en place des pré-requis du déploiement de la norme d'échange automatique des données avec les pays de l'OCDE CRS;
- Accompagnement de la mise en place du dispositif RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) dans le cadre du KYC et des financements structurés;
- Renforcement du dispositif de Lutte contre la Corruption par la mise en place d'un canal sécurisé local pour les lanceurs d'alerte;
- Conduite de la revue des dossiers KYS des fournisseurs;
- Poursuite des chantiers relatifs à l'intégrité des marchés;
- Conduite de l'exercice annuel d'évaluation des risques de non-conformité.

SÉCURITÉ FINANCIÈRE :

- Revue des scénarii AML sur l'outil de profilage Siron AML;
- Revue des éventuels scénarii de AML non couverts par les outils;
- Accompagnement de la revue périodique notamment sur la stratégie de lissage et en matière des dérogations nécessaires;
- Renforcement du dispositif KYC relatifs aux Institutions de MicroFinance (IMF) et des Prestataires de Services de Paiements (PSP);
- Déploiement graduel du filtrage en automatique des Negative News;
- Suivi de la revue des correspondants bancaires;
- Revue annuelle du paramétrage de l'outil de filtrage.
- Conduite de l'exercice annuel d'évaluation des risques liés à la sécurité financière.

OÙ ALLONS-NOUS ?

ÉVOLUTION ET PERFORMANCES AU COURS DES 17 DERNIÈRES ANNÉES

CHIFFRES EN MTND	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
ACTIVITÉ																	
Dépôts de la Clientèle	1 617	1 775	2 006	2 251	2 423	2 690	2 956	3 151	3 402	3 661	4 122	4 689	4 972	5 133	5 412	5 877	6 286
Crédits à la Clientèle	1 316	1 641	1 881	2 299	2 727	2 930	3 151	3 442	3 725	4 131	4 938	5 330	5 499	5 833	5 950	6 378	6 531
TOTAL BILAN	1 744	2 114	2 414	2 843	2 981	3 247	3 619	4 022	4 141	4 661	5 454	6 107	6 304	6 459	6 778	7 207	7 681

RÉSULTAT																	
Produit Net Bancaire	68,1	90,5	105,2	122	140,8	160,8	184	196,7	216,7	247,8	290,1	362,7	419,4	402,2	442,8	490,8	519,5
Charges Opératoires	70,7	70,5	71,3	73,7	84,2	94,4	93,5	102,0	109,5	120,2	135,2	168,8	191,0	202,3	238,5	239,9	256,4
Résultat Brut d'Exploitation	-2,6	20,0	33,9	48,3	56,7	66,4	90,5	94,8	107,3	127,7	155,0	194,0	228,5	200,0	204,6	251,3	263,6
Provisions	177	18,4	27,3	29,5	32,1	38,1	33	11,7	17,5	13,6	16,4	24,5	45,5	70,6	45,7	37,4	49,4
RÉSULTAT NET	-180	0,9	7,4	18,6	23,3	42,7	38	56,6	64	75,8	90,1	111,8	117,1	61,6	81,4	132,2	126,6

RATIOS																	
Coefficient d'exploitation	103,9%	77,9%	67,8%	60,4%	59,8%	58,7%	50,8%	51,9%	50,5%	48,5%	46,6%	46,5%	45,5%	50,3%	53,9%	48,9%	49,4%
TAUX D'ACTIFS CLASSÉS	45,0%	35,6%	26,6%	18,6%	15,8%	13,6%	11,3%	10,6%	9,9%	9,4%	8,1%	7,7%	7,7%	8,1%	8,1%	7,7%	8,7%

Chiffres définitifs retraités pour les besoins de comparabilité



OBJECTIFS 2024

NOS CLIENTS

- Etre une banque relationnelle de référence sur le marché tunisien, proche de ses clients, choisie pour la qualité et l'engagement de ses équipes
- Etre une banque locale reconnue par les entreprises tunisiennes, et ce, en misant sur les synergies avec le Groupe Société Générale qui est une banque universelle internationale, ayant aujourd'hui une réelle ambition dans la région du Maghreb et en Afrique
- Etre une marque reconnue sur le marché Retail

NOTRE MODÈLE OPÉRATIONNEL

- Augmenter notre efficacité commerciale et nos capacités de rebond, consolider notre efficacité opérationnelle en nous appuyant sur les technologies numériques, réduire les risques opérationnels, renforcer la gestion des risques et notre dispositif de conformité et de contrôle permanent.

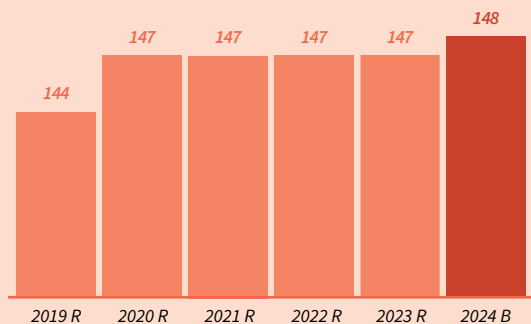
NOS COLLABORATEURS

- Pour eux, nous allons œuvrer à faire:
 - évoluer les valeurs managériales : esprit d'équipe, innovation, responsabilité, engagement,
 - développer, valoriser et promouvoir les talents,
 - consolider la notoriété et l'attractivité de notre banque.

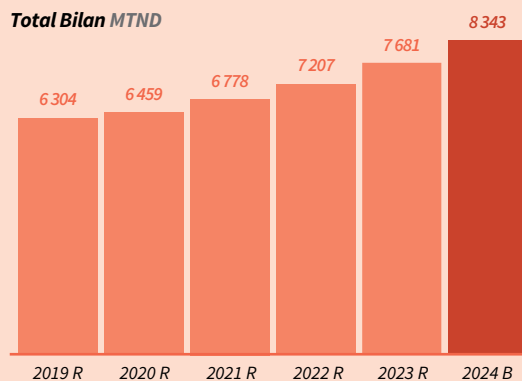
NOTRE IMAGE

- Une banque qui ne peut se contenter de sa place actuelle dans le palmarès des banques tunisiennes
- Une banque qui continue à être au service de l'économie tunisienne tout en assurant le développement et la promotion de ses collaborateurs
- Une banque dotée d'une culture de responsabilité sociétale et environnementale
- Une banque avec une ambition forte, un référentiel de valeurs porteuses et de l'humilité... Bref, un ensemble d'atouts pour continuer à pousser à l'avant scène l'UIB que nous voulons plus chaleureuse, plus communicante, mieux organisée, plus réactive, plus généreuse et plus rentable
- Une banque qui est en posture de relever les défis et qui ne peut se relâcher tant son plan est vaste et ambitieux

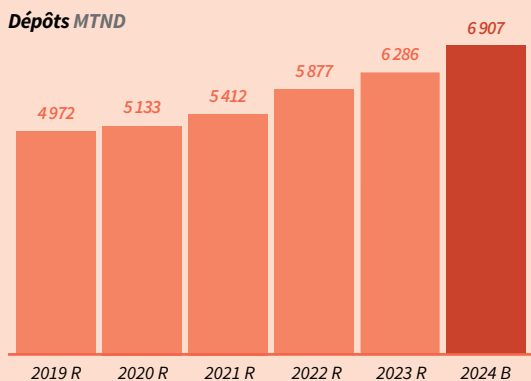
Réseau



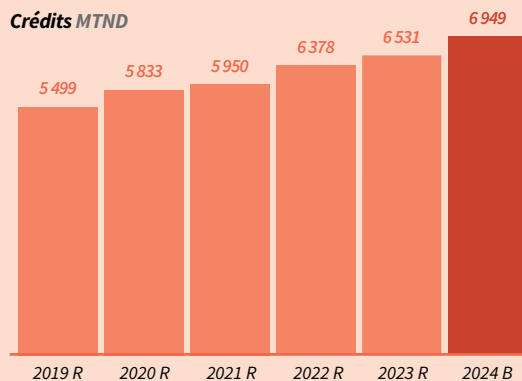
Total Bilan MTND



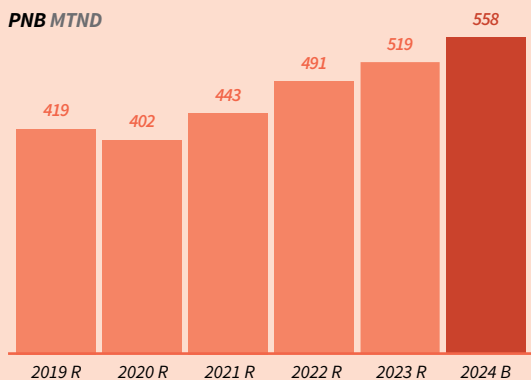
Dépôts MTND



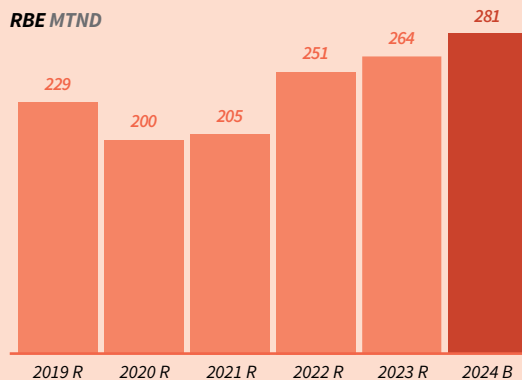
Crédits MTND



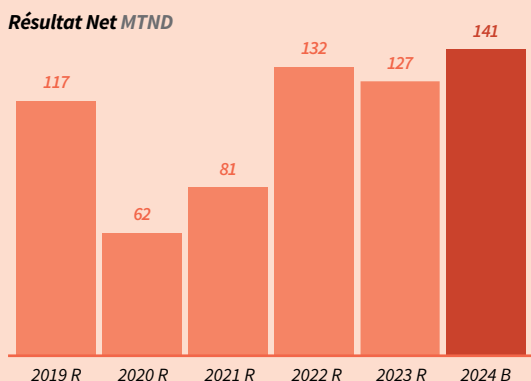
PNB MTND



RBE MTND



Résultat Net MTND



UNE BANQUE TOURNÉE VERS L'AVENIR

APPLICATION DES NORMES BALOISES ET LES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES (IFRS)

> Adoption des Normes Comptables Internationales (Normes IFRS-2005) et passage à la norme IFRS9 (en remplacement de la norme IAS 39-2018) :

ACTIONS	STATUT	ANNÉE
Mise en place de normes de provisionnement à caractère général sur les encours sains (dans le cadre de l'établissement des états financiers élaborés en normes IFRS) et un ajustement progressif de la provision collective en local (circulaires BCT n° 2022-02 du 04 Mars 2022, n° 2023-02 du 24 février 2023 et n° 2024-01 du 19 Janvier 2024) permettant de se rapprocher des provisions sur les encours sains en application de la norme IFRS9.1	Réalisé	2018
Déploiement de la norme IFRS 9.1 qui régit les règles de classification et d'évaluation des instruments financiers (titres de créances, titres de capital et prêts),	Réalisé	2018
Déploiement de la norme IFRS 9.2 qui introduit de nouvelles règles de provisionnement, et notamment la comptabilisation d'une perte attendue de l'octroi de crédit (le provisionnement du risque potentiel pour les créances saines en sus du provisionnement du risque avéré pour les créances non performantes),	Réalisé	2018
Déploiement de la norme IFRS 16 qui régit les règles de classification des contrats entre contrats de location et contrats de service selon les 2 critères : le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques résultant de l'utilisation de l'actif pendant la période d'utilisation et le droit de diriger le « comment et pourquoi » l'actif est utilisé pendant la période d'utilisation	Réalisé	2018

> Adoption des Normes Bâloises Bâle II et Bâle III :

ACTIONS	STATUT	ANNÉE
Introduction du Risque Opérationnel (circulaire BCT 2016-03)	Réalisé	2016
Mise en place d'une procédure de gestion des « noms sous surveillance – Relations sensibles» afin d'identifier rapidement des contreparties Corporate (personnes morales ou groupes clients) qui ne sont pas en défaut mais en situation fragilisée	Réalisé	2017
Introduction du ratio structurel de liquidité à long terme NSFR	Réalisé	2017
Introduction du Risque de Marché (circulaire BCT 2018-06)	Réalisé	2018
Elaboration des stress tests pour évaluer la résilience des fonds propres aux chocs externes et la capacité de la banque à couvrir les risques non pris en compte au niveau du Pilier 1 du dispositif Bâlois (réalisée pour les stress tests de taux, de liquidité et de concentration des risques),	Réalisé	2018
Elaboration des stress test	Réalisé	2021
Reportings comptables, prudentiels et statistiques sur base consolidée (circulaire BCT 2023-05)	Réalisé	2023
Convergence vers les Normes Bâle III, Risques de Crédits en approche standard (Note méthodologique BCT du 26 Juin 2023)	En cours	

MISE EN PLACE DU SYSTÈME DE NOTATION INTERNE SELON LA RÈGLEMENTATION DE LA BANQUE CENTRALE DE TUNISIE - CIRCULAIRE BCT 2016-06*

> État d'avancement du projet Système de Notation Interne

ACTIONS	STATUT	ANNÉE
Lancement d'une mission d'audit interne sur la revue du Système de Notation Interne	Réalisé	Novembre 2018
Actualisation de la circulaire de notation à travers une meilleure formalisation des critères de retour au processus de notation à dire d'expert et de déclenchement du processus de révision de la note avant sa limite d'expiration	Réalisé	Juin 2019
Présentation détaillée des spécificités du Système de Notation Interne actuel aux membres du Conseil d'Administration	Réalisé	Décembre 2019
Backtesting et évaluation des performances des modèles de notation actuels : Les indicateurs de performance sont certes corrects mais les insuffisances en lien avec la segmentation des modèles, la concentration du portefeuille et « le gap entre la PD observée et la PD théorique seraient difficilement remédiables avec les modèles actuels » (non réalisé).	Réalisé	Avril 2020
<p>Collecte des données : La collecte des données constitue une condition préalable à la refonte des modèles. Les données financières et qualitatives ont été récupérées de l'outil DCCIT et l'outil de notation Starweb (historique depuis 2013).</p> <p>La base des données a été construite après plusieurs travaux pour le téléchargement, lecture, nettoyage et traitement des données (suppression des doublons, traitement des manquements, des valeurs extrêmes...). Cette base de données qui concernait environ 800 clients a servi à la construction de l'échantillon d'apprentissage (80%) et l'échantillon de test (20%) pour le modèle.</p>	Réalisé	Septembre 2021
<p>Modélisation et aspect IT : Les travaux de modélisation ont été menés courant le 4^{ème} trimestre 2021 avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le choix des variables à intégrer dans le modèle moyennant plusieurs méthodes statistiques et à dire d'expert. Le choix de l'algorithme de modèle qui repose sur la régression logistique et l'arbre de décision (comme algorithme challengeur). Plusieurs itérations permettant une évaluation du pouvoir prédictif à chaque itération, afin de choisir le meilleur modèle. <p>→ Un modèle candidat a été retenu par segment GE/PME selon le niveau du chiffre d'affaires de l'entreprise et a présenté les meilleures performances en termes de taux de bon classement, spécificité (taux de prédiction Sains) et sensibilité (taux de prédiction du Défaut).</p>	Réalisé	Décembre 2021
<p>Backtesting du modèle et test de l'outil</p> <p>→ La mise en place d'une application TEST SNI qui permet de:</p> <ul style="list-style-type: none"> Collecter les données nécessaires à la réalisation d'un Backtesting du modèle Détecter les anomalies au niveau de l'application afin de les éliminer dans les versions upgradées. Alerter l'équipe développement des exceptions à prendre en compte afin d'éviter les blocages au niveau de l'application <p>→ Lancement d'une mission d'audit externe du modèle pour la revue de la pertinence des résultats et la possibilité de l'utiliser dans le cadre du projet IFRS</p> <p>→ Élaboration de la documentation de projet</p> <p>→ Clôture des préconisations de la BCT</p>	Réalisé	Avril 2023
	En cours	
	En cours	

* Circulaire BCT 2016-06 : La circulaire BCT n° 2016-06 du 11 octobre 2016 a défini les exigences minimales liées à la conception, la structure, la mise à jour, l'utilisation et le contrôle du système de notation des contreparties

SCÉNARIIS STRATÉGIQUES

La Banque s'est appuyée sur l'expertise de deux cabinets de conseil pour la construction de son plan stratégique et de sa feuille de route 2022-2025.

Cette décision s'imposait compte tenu de la quasi-stagnation du fonds de commerce sur le marché des particuliers d'une part et de la décroissance du marché des entreprises d'autre part. Elle est légitimée également, par les enjeux de rentabilité, de part de marché mais aussi d'efficacité opérationnelle surtout que :

- Les coûts augmentent alors que les différentes sources de revenus sont sous pression
- L'UIB se trouve confrontée à diverses problématiques liées à l'afflux et au traitement des données, à la sécurisation des SI et des opérations, aux exigences du régulateur en matière de communication et de transferts de données à caractère personnel et aux caractéristiques du dispositif réglementaire en matière d'externalisation et de conventions réglementées entre parties liées...
- L'UIB a engagé des investissements en matière de système d'information et de moyens digitaux conformément à sa feuille de route, pour faire face à la transformation digitale qui s'intensifie entre les banques tunisiennes (offres de services bancaires en ligne), et mène des chantiers d'amélioration de l'efficacité opérationnelle de ses front, middle et back offices, ...

Dans ce contexte, l'UIB est amenée à identifier des relais de croissance et à développer son fonds de commerce sur des secteurs économiques et des segments de marché à fort potentiel.

Les travaux de la Banque ont permis de dresser un diagnostic global - externe & interne - en tirant en outre les enseignements des précédents plans stratégiques de la Banque (Corporate & Retail). Ce diagnostic a porté sur les activités de l'UIB (Commercial, Risques, IT, Coûts...) mais aussi sur la stratégie digitale, monétique & omnicanal en tenant compte de la réalité locale et des innovations dans l'industrie bancaire en Tunisie, en Afrique et dans le monde. Il est attendu que le processus en cours apportera de la valeur ajoutée en identifiant les relais et les modèles de croissance organique ou externe, d'une part, et en apportant de nouvelles pistes d'amélioration de l'efficacité opérationnelle (industrialisation des process de bout en bout), de la productivité, de la rentabilité mais aussi en matière de qualité de service et expérience client, d'attractivité de la marque UIB et de valorisation des données, d'autre part.

L'objectif de la Banque est de maintenir un niveau de rentabilité des fonds propres au moins égal à 15% en 2024 vs 14,1% en 2023. Aussi, l'objectif est d'œuvrer à ce que les engagements bruts non performants dans le total des engagements se limitent à 7% sur une base individuelle et 10% sur une base consolidée à horizon 2025, et ce, conformément à la circulaire BCT 2022-01 relative à la prévention et résolution des créances non performantes. Par ailleurs, la Banque agira de manière à atteindre un taux de couverture des créances classées au moins égal à 80% à horizon 2025.

Enfin, une mise à jour du Business Plan 2022-2025 est en cours. Les ajustements dudit BP – en rapport avec le contexte et les défis à relever – seront portés à la connaissance du marché et des actionnaires.



RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE & ENVIRONNEMENTALE

FONDATION SOLIDARITÉ & INNOVATION

> Cette partie est présentée dans le cadre d'un rapport distinct portant sur l'activité des fondations et associations de l'UIB

VIE CULTURELLE & SOCIALE

1- FONDATION ARTS & CULTURE BY UIB

2- ASSOCIATION FÉMININ BY UIB

> Cette partie est présentée dans le cadre d'un rapport distinct portant sur l'activité des fondations et associations de l'UIB

ANNEXES

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT & PRINCIPAUX ACTIONNAIRES (ARTICLE 69 DE LA CIRCULAIRE BCT 2021-05)

RÉPARTITION DES ACTIONS AU 31/12/2023

ACTIONS	NOMBRE	MONTANT EN TND	%
Actionnaires Tunisiens	15 411 078	77 055 390	47,33%
Actionnaires Etrangers	17 148 922	85 744 610	52,67%
TOTAL	32 560 000	162 800 000	100,00%

CERTIFICATS D'INVESTISSEMENT	NOMBRE	MONTANT EN TND	%
Société Générale	2 000 000	10 000 000	100,00%

- > Tout actionnaire possédant dix (10) actions et plus, libérées des versements exigibles inscrites à leurs comptes de valeurs mobilières cinq jours au moins avant la date de l'assemblée peut assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de son identité ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.
- > Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les représentants des sociétés actionnaires ont accès aux assemblées qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.
- > L'usufruitier représente valablement le nu-proprétaire. A défaut de convention contraire entre l'usufruitier et le nu-proprétaire signifiée à la société, celle-ci ne reconnaît que l'usufruitier.

INTITULÉ DE L'ACTIONNAIRE	NOMBRE D'ACTIONS	%
Actionnaires Tunisiens	15 411 078	47,33%
(10) Divers Groupes Tunisiens Total participation sup 0,5%	12 263 664	37,66%
GROUPE BOUCHAMAOU	3 381 756	10,39%
GROUPE A SASSI	3 334 857	10,24%
Famille H BOUAZIZ	2 109 060	6,48%
STE MZ HOLDING INVEST (GROUPE SADOK MZABI)	1 497 537	4,60%
MZABI MONCEF	1 125 411	3,46%
GROUPE TROIS FRERES MZABI	391 664	1,20%
GROUPE A MILED	221 429	0,68%
M.S DRISS	201 950	0,62%
OPCVMs détenant moins de 0,5%	378 619	1,16%
Personnes physiques	2 073 770	6,37%
Personnes morales privées	672 081	2,06%
État Tunisien	22 944	0,07%
Actionnaires Etrangers	17 148 922	52,67%
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	17 041 016	52,34%
Divers Etrangers	107 906	0,33%
TOTAL	32 560 000	100,00%

COMPOSITION NOMINATIVE DES ORGANES D'ADMINISTRATION (ARTICLE 69 DE LA CIRCULAIRE BCT 2021-05)

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION*

NOM	MANDAT ACTUEL	QUALITÉ DE REPRÉSENTATION	PARCOURS PROFESSIONNEL
Président du Conseil d'Administration :			
Mr Kamel Néji	2021-2023	Président du Conseil d'Administration	Président du Conseil d'Administration de l'UIB
Administrateurs :			
Société Générale, représentée par Mme Véronique de la Bachellerie	2021-2023	Administrateur	Directrice de SG Consulting & Transformation
Mr Mohamed Ali Ayed	2021-2023	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires	Gérant d'une société et Ancien Secrétaire Général du Ministère des Finances
Mr Philippe Amestoy	2023-2025	Administrateur	Directeur Délégué de la zone Afrique, Bassin Méditerranéen et Outre-Mer Société Générale France
La Société ARTES représentée par Mr Lassaad Ben Ammar	2022-2024	Administrateur	Directeur Général de la Société ARTES
Mr Habib Bouaziz	2021-2023	Administrateur	Gérant de la société immobilière ZEMNI
Mr Laurent Goutard	2021-2023	Administrateur	Directeur des réseaux bancaires internationaux, région Afrique, Bassin méditerranéen et Outre-mer
Mme Asmae Hajjami	2022-2024	Administrateur	Membre du directoire – Société Générale Maroc
Mme Emna Kallel	2021-2023	Administrateur Indépendant	Gérante de la société de conseil Coaching & Capital
La Société Tunisienne d'Investissement (STI) représentée par Mr Firas Saied	2023-2025	Administrateur	Directeur Général HBG Holding
Mr Mohamed Salah Souilem	2021-2023	Administrateur Indépendant	Ancien Directeur Général de la Banque Centrale de Tunisie
Mr Eric Wormser	2021-2023	Administrateur	Président du Directoire de SG Algérie

* Une synthèse des travaux des comités rattachés au Conseil d'administration figure dans le présent rapport à partir de la page 84 conformément à l'Article 69 de la circulaire BCT 2021-05

- L'UIB veillera à renforcer sa politique portant sur la diversité de genre (Article 18) au niveau de l'organe d'administration (un taux de présence des femmes de 25% au niveau du Conseil d'Administration en 2023 vs un objectif de 40%) et à communiquer sur cet aspect au niveau du rapport destiné au public prévu à l'article 69 de la circulaire 2021-05 du 19 août 2021 relative au Cadre de Gouvernance des Banques et des Établissements financiers.

COMPOSITION NOMINATIVE DES ORGANES D'ADMINISTRATION (ARTICLE 69 DE LA CIRCULAIRE BCT 2021-05)

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration :

Dans le cadre de la nomination des postes d'administrateurs indépendants, de l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires, l'UIB se réfère aux notes ci-après :

- Note portant sur l'Appel à candidatures & les Termes de référence pour le choix d'un administrateur indépendant, Président du Comité d'Audit
- Note portant sur l'Appel à candidatures & les Termes de référence pour le choix d'un administrateur indépendant, Président du Comité des Risques
- Note portant sur la méthodologie de dépouillement pour le choix d'un administrateur indépendant, Président du Comité d'Audit
- Note portant sur la méthodologie de dépouillement pour le choix d'un administrateur indépendant, Président du Comité des Risques
- Note portant sur l'Appel à candidatures & les Termes de référence pour le poste d'administrateur, représentant les actionnaires minoritaires,
- Note portant sur les critères de sélection des Administrateurs actionnaires ou représentant un groupement d'actionnaires en vertu d'une convention expresse ou tacite et détenant de manière directe ou indirecte plus de 0,5% du Capital de la Banque pour les personnes physiques et plus de 5% du Capital de la Banque pour les personnes morales,

Les participations des administrateurs de l'UIB dans d'autres sociétés :

ADMINISTRATEURS	PÉRIODE DE L'ACTUEL MANDAT	QUALITÉ	LISTE DES AUTRES MANDATS EN COURS	PRINCIPALE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE
Laurent Goutard	2021-2023	Administrateur	FRANFINANCE, Administrateur TREEZOR SAS, Administrateur SOGECAP, Administrateur SOCIETE GENERALE AFRIQUE DE L'OUEST, Président/Administrateur	Directeur des réseaux bancaires internationaux, région Afrique, Bassin méditerranéen et Outre-mer
Philippe Amestoy	2023-2025	Administrateur	- SG Cameroun, Administrateur - Banque Française Commerciale Océan Indien, Président/Administrateur - SG Algérie, Administrateur - SG Madagascar, Administrateur	Directeur Délégué de la zone Afrique, Bassin Méditerranéen et Outre-Mer Société Générale France
STI	2023-2025	Administrateur représenté par Firas Saied	- Administrateur, société TEXTILE RETAIL COMPANY. - Administrateur représentant permanent de HBG Holding dans la société TUNISIAN FOOD COMPANY - Administrateur représentant permanent de HBG Holding dans la société AUTOMOBILE INVESTMENT COMPANY - Administrateur représentant permanent de HBG Holding dans la société AL HIDAYA AGRICOLE - Administrateur représentant permanent de HBG Holding dans la société GREEN SICAR - Administrateur représentant permanent de HBG Holding dans la société JAPANESE MOTORS COMPANY - Administrateur représentant permanent de HBG Holding dans la société AMI Assurances. - Administrateur représentant permanent de HBG Holding dans la Société du Pôle de Compétitivité de Sousse. - Administrateur représentant permanent d'AUTOMOBILE INVESTMENT COMPANY dans la Société CITY CARS.	Directeur Général HBG Holding
Asmae Hajjami	2022-2024	Administrateur	- SG Leasing Maroc, Administrateur - SG Offshore, Administrateur - Foncimmo, Président/Administrateur - SG Africa Technologies & Services, Administrateur - ACMAR, Administrateur - SG African Business Services, Administrateur	Membre du directoire – Société Générale Maroc
Habib Bouaziz	2021-2023	Administrateur	Administrateur CIL Compagnie Internationale de Leasing	Gérant de la société immobilière ZEMNI
Emna Kallel	2021-2023	Administrateur indépendant	- Advans Tunisie : Administrateur indépendant - PGH : Administrateur représentant les actionnaires minoritaires - SPT Mohamed V : Administrateur	Gérante de la société de conseil Coaching & Capital

COMPOSITION NOMINATIVE DES ORGANES D'ADMINISTRATION (ARTICLE 69 DE LA CIRCULAIRE BCT 2021-05)

MÉDIATEUR

Mr Sadok Hattay

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Finor représenté par Mr Walid Ben Salah

AMC-Ernst & Young – représenté par Mr Noureddine Hajji

COMITÉ DES RISQUES

Président du Comité Mr Mohamed Salah Souilem

Membres Mme Véronique de la Bachèlerie
Mr Mohamed Ali Ayed
Mr Eric Wormser

COMITÉ D'AUDIT

Président du Comité Mme Emna Kallel

Membres Mr Kamel Néji
Mr Firas Saied
Mr Philippe Amestoy
Mme Asmae Hajjami

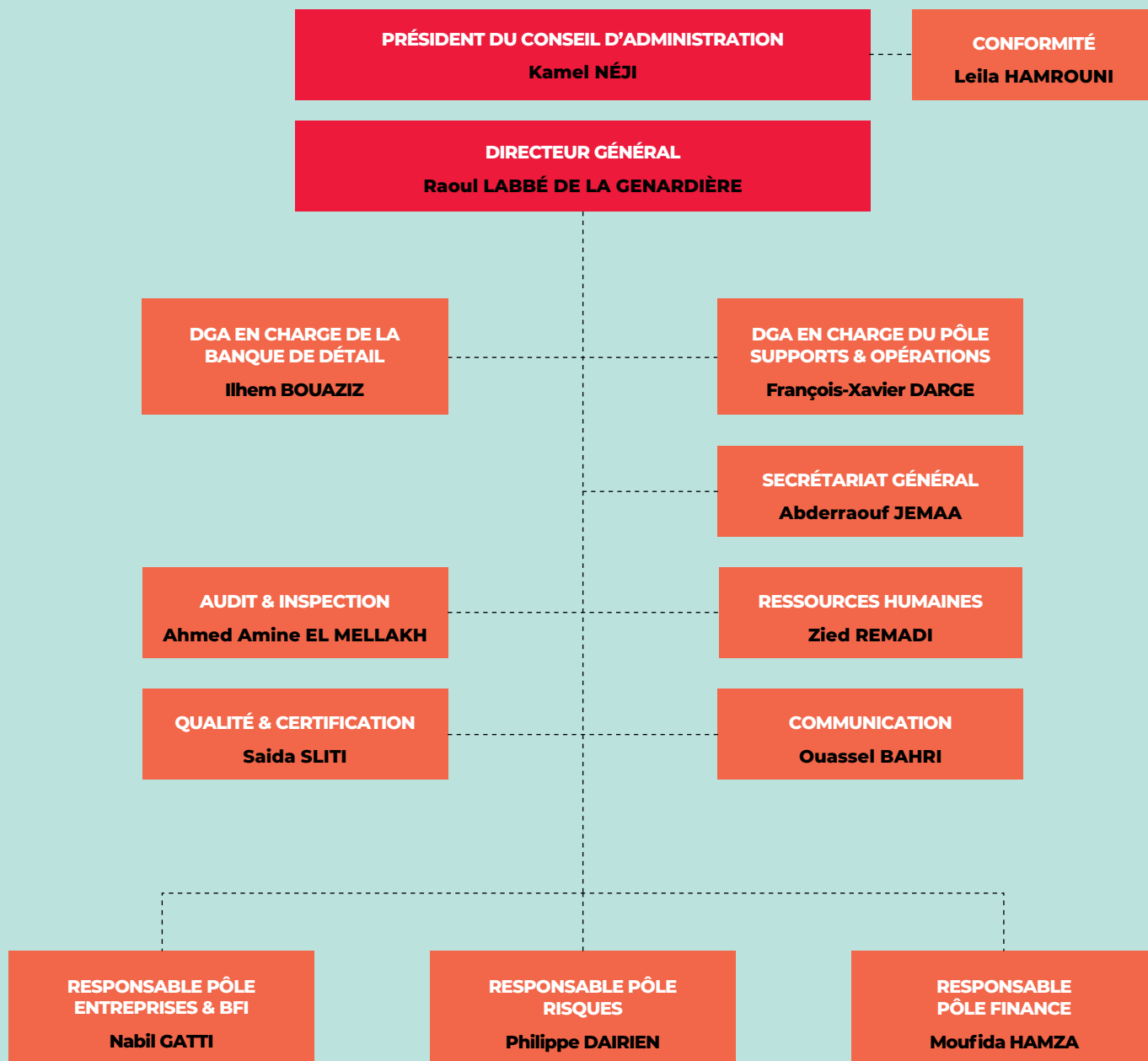
COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION

Président du Comité Mr Laurent Goutard

Membres Mme Véronique de la Bachèlerie
Mr Kamel Néji
Mr Firas Saied

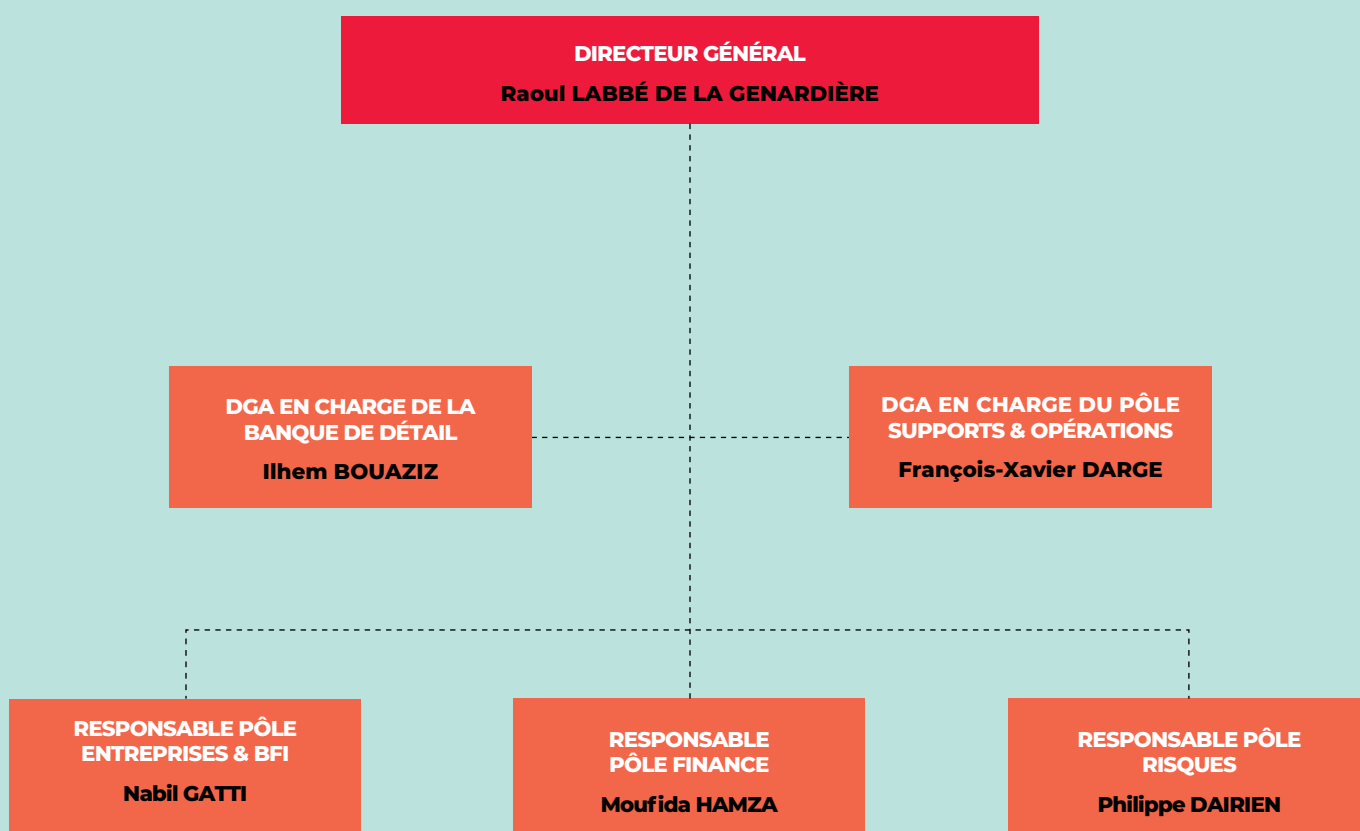
ORGANISATION DE L'ÉTABLISSEMENT ET LIGNES DE MÉTIER (ARTICLE 69 DE LA CIRCULAIRE BCT 2021-05)

TOP MANAGEMENT DE LA BANQUE



ORGANISATION DE L'ÉTABLISSEMENT ET LIGNES DE MÉTIER (ARTICLE 69 DE LA CIRCULAIRE BCT 2021-05)

MEMBRES DU COMEX DE LA BANQUE



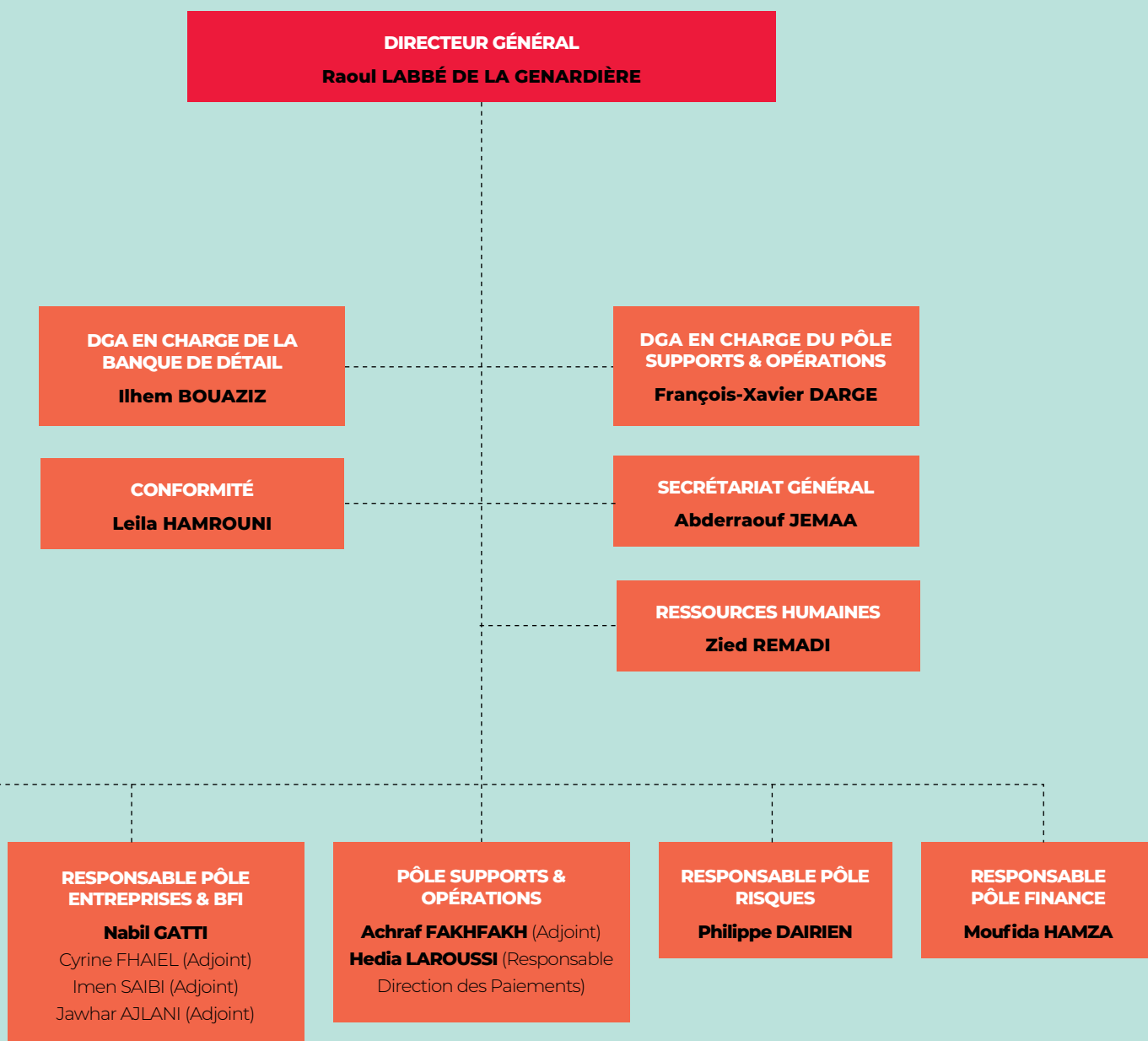




**ORGANISATION DE L'ÉTABLISSEMENT
ET LIGNES DE MÉTIER
(ARTICLE 69 DE LA CIRCULAIRE
BCT 2021-05)**

MEMBRES DU CODIR DE LA BANQUE

**PÔLE
BANQUE DE DÉTAIL
Karim BELLOUMA**



AFFECTATION DU RÉSULTAT

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Selon l'article 49 des statuts, le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- > une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social,
- > la réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont liés,
- > les réserves que l'assemblée Générale décide de constituer ainsi que les résultats reportés conformément à la réglementation en vigueur,

	CAPITAL SOCIAL	RÉSULTATS REPORTÉS	RÉSERVE LÉGALE	AUTRES RÉSERVES	FONDS SOCIAL	PRIME D'ÉMISSION	RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
Situation à l'ouverture de l'exercice 2022	172 800	6 554	17 280	422 182	17 521	24 800	81 369	742 506
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	19 981	-	60 388	1 000	-	(81 369)	-
Distribution de dividendes	-	(24 192)	-	-	-	-	-	(24 192)
Report à nouveau	-							
Résorption des pertes	-							
Résultat de l'exercice	-						132 172	132 172
Autres mouvements sur Fonds social	-				91	-	-	91
Situation à l'ouverture de l'exercice 2023	172 800	2 343	17 280	482 570	18 612	24 800	132 172	850 577
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	26 172	-	105 000	1 000	-	(132 172)	-
Distribution de dividendes	-	(27 648)	-	-	-	-	-	(27 648)
Report à nouveau	-							
Résorption des pertes	-							
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	126 617	126 617
Autres mouvements sur Fonds social	-	-	-	-	293	-	-	293
Situation à la clôture de l'exercice 2023	172 800	867	17 280	587 570	19 905	24 800	126 617	949 839

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

DÉNOMINATION SOCIALE :

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Date de Constitution : 09/12/1963

Forme juridique : Société anonyme de droit tunisien

Secteur d'activité : Banque

Législation particulière : Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et institutions financières.

Registre de commerce N° : B 615 1996

SIÈGE SOCIAL :

65, AVENUE HABIB BOURGUIBA – 1000 TUNIS

Tél. : (00 216) 81 102 020

Site web : www.uib.com.tn

OBJET SOCIAL :

- Réception des dépôts du public quelles qu'en soient la durée et la forme,
- Octroi de crédits sous toutes leurs formes,
- Exercice, à titre d'intermédiaire, des opérations de change,
- Mise à la disposition de la clientèle et la gestion des moyens de paiement,
- Conseil et assistance en matière de gestion de patrimoine, de gestion financière, d'ingénierie financière et d'une manière générale tous les services destinés à faciliter la création, le développement et la restructuration des entreprises,
- Prise de participations, sous certaines conditions, au capital d'entreprises existantes ou en création.

CENTRE DE RELATION CLIENT :

Tél. : (00 216) 81 102 525

DOCUMENT D'INFORMATION AGO EXERCICE 2023**1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

NOM	REPRÉSENTANT PERMANENT	PÉRIODE DE L'ACTUEL MANDAT	QUALITÉ	ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE
Kamel Néji		2021-2023	Président du Conseil d'Administration	Président du Conseil d'Administration de l'UIB
La Société Générale	Véronique de la Bachellerie	2021-2023	Administrateur	Directrice de SG Consulting & Transformation
Mohamed Ali Ayed		2021-2023	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires	Gérant d'une société et Ancien Secrétaire Général du Ministère des Finances
Philippe Amestoy		2023-2025	Administrateur	Directeur Délégué de la zone Afrique, Bassin Méditerranéen et Outre-Mer Société Générale France
ARTES	Lassaad Ben Ammar	2022-2024	Administrateur	Directeur Général de la Société ARTES
Habib Bouaziz		2021-2023	Administrateur	Gérant de la société immobilière ZEMNI
Laurent Goutard		2021-2023	Administrateur	Directeur des réseaux bancaires internationaux, région Afrique, Bassin méditerranéen et Outre-mer
Asmae Hajjami		2022-2024	Administrateur	Membre du directoire – Société Générale Maroc
Emna Kallel		2021-2023	Administrateur indépendant	Gérante de la société de conseil Coaching & Capital
STE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT (STI)	Firas Saied	2023-2025	Administrateur	Directeur Général HBG Holding
Mohamed Salah Souilem		2021-2023	Administrateur indépendant	Ancien Directeur Général de la Banque Centrale de Tunisie
Eric Wormser		2021-2023	Administrateur	Président du Directoire de SG Algérie

2. PARTICIPATIONS DE 5% OU PLUS DANS LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ OU DANS L'UNE DE SES FILIALES

→ La Société Générale	52,34%
→ Groupe BOUCHAMAOU	10,39%
→ Groupe SASSI	10,24%
→ Famille MZABI	9,26%
→ Famille Habib Bouaziz	6,48%

3. CONSTITUTION DU CAPITAL ET DROITS DE VOTE

- > Le capital de la banque est constitué de 32 560 000 actions et de 2 000 000 certificats d'investissement.
- > Les 2 000 000 certificats de droits de vote issus des 2 000 000 certificats d'investissement sont répartis sur les actionnaires détenteurs des 17 600 000 actions à la date de réalisation de l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 août 2008.

4. DROIT DES ACTIONNAIRES (ARTICLE 16 DES STATUTS DE LA BANQUE)

Indications de la date d'inscription au registre des actionnaires pour déterminer ceux qui auront droit de vote à l'Assemblée ou, à défaut, des conditions dans lesquelles les actionnaires pourront exercer leur droit de vote.

- > Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

> La part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital social conformément à la réglementation en vigueur.

> Tout actionnaire détenant au moins trois pour cent du capital social a le droit d'obtenir, à tout moment, communication des copies des états financiers et des rapports présentés aux Assemblées Générales relatifs aux trois derniers exercices, ainsi que les copies des procès-verbaux, feuilles de présence des Assemblées Générales Ordinaires tenues au cours des trois derniers exercices. Des actionnaires réunis détenant cette fraction du capital peuvent obtenir communication des dites pièces et donner mandat à celui qui exercera ce droit en leur lieu et place.

> Conformément à l'article 39 des statuts, l'AGO se compose des actionnaires propriétaires d'au moins 10 actions libérées. Plusieurs actionnaires peuvent se réunir pour atteindre le minimum susvisé et se faire représenter par l'un d'eux. Quant au quorum, l'AGO ne délibère valablement que si elle est composée d'un nombre d'actionnaires représentant au moins le tiers des actions donnant droit au vote. A défaut de quorum, une nouvelle AGO est convoquée dans les 21 jours et délibère quelque soit le nombre des actionnaires présents ou représentés.

CODE DE GOUVERNANCE, CODE DE DÉONTOLOGIE INTERNE ET CHARTES DES COMITÉS (ARTICLE 69 DE LA CIRCULAIRE BCT 2021-05)

> Le Code de Gouvernance, le code de déontologie interne et les chartes des comités sont publiés sur le site de la Banque (www.uib.com.tn). Ils ont été approuvés par le conseil d'administration en date du 07 Mars 2018 et ont été mis à jour en date du 16 Mars 2023 suite à la parution de la circulaire BCT 2021-05 du 19 août 2021 relative au Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers

ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

1. Bilan
2. État des Engagements Hors Bilan
3. État de Résultat
4. État de Flux de Trésorerie
5. Notes aux États Financiers

p. 148
p. 149
p. 150
p. 151
p. 152



BILAN

ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023

CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS

	NOTES	31 DÉCEMBRE 2023	31 DÉCEMBRE 2022
ACTIF			
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	119 501	95 996
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	397 988	142 225
AC3	Créances sur la clientèle	6 531 114	6 377 728
AC4	Portefeuille-titres commercial	97 362	93 236
AC5	Portefeuille d'investissement	392 155	364 508
AC6	Valeurs immobilisées	71 055	67 401
AC7	Autres actifs	71 736	66 090
TOTAL ACTIFS		7 680 911	7 207 184
PASSIF			
PA1	Banque Centrale et CCP	-	-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	2 920	5 800
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	6 285 922	5 877 115
PA4	Emprunts et ressources spéciales	197 792	252 962
PA5	Autres passifs	244 438	220 730
TOTAL PASSIFS		6 731 072	6 356 607
CAPITAUX PROPRES			
CP1	Capital	172 800	172 800
CP2	Réserves	649 555	543 262
CP5	Résultats reportés	867	2 343
CP6	Résultat de l'exercice	126 617	132 172
TOTAL CAPITAUX PROPRES		949 839	850 577
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		7 680 911	7 207 184

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023

CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS

	NOTES	31 DÉCEMBRE 2023	31 DÉCEMBRE 2022
PASSIFS ÉVENTUELS			
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	641 799	695 894
HB2	Crédits documentaires	294 378	397 751
TOTAL DES PASSIFS ÉVENTUELS		936 177	1 093 645
ENGAGEMENTS DONNÉS			
HB4	Engagements de financements donnés	169 749	185 365
HB5	Engagements sur titres	7 500	7 350
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS		177 249	192 715
ENGAGEMENTS REÇUS			
HB7	Garanties reçues	2 463 030	2 392 032
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS		2 463 030	2 392 032

ÉTAT DE RÉSULTAT

PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER
AU 31 DÉCEMBRE 2023

CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS

	NOTES	DU 1 ^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023	DU 1 ^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
PR1	Intérêts et revenus assimilés	641 145	540 473
PR2	Commissions (en produits)	160 615	157 455
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	37 302	37 236
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	29 976	27 700
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		869 038	762 864
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
CH1	Intérêts courus et charges assimilées	(339 568)	(264 168)
CH2	Commissions encourues	(9 996)	(7 846)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		(349 564)	(272 014)
PRODUIT NET BANCAIRE		519 474	490 850
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(48 372)	(37 366)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(1 038)	(26)
PR7	Autres produits d'exploitation	560	338
CH6	Frais de personnel	(187 069)	(173 327)
CH7	Charges générales d'exploitation	(58 088)	(53 987)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(11 249)	(12 572)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		214 218	213 910
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	110	254
CH11	Impôt sur les bénéfices	(73 432)	(75 685)
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		140 896	138 479
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(14 279)	(6 307)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		126 617	132 172
	Résultat par action (en DT)	3,664	3,824

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER
AU 31 DÉCEMBRE 2023

CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS

	NOTES	DU 1 ^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023	DU 1 ^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022
FLUX D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaires encaissés		843 690	727 546
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(364 991)	(288 142)
Dépôts/retrait de dépôts des établissements bancaires		26	(1)
Dépôts/retrait de dépôts des autres établissements financiers		1 000	(4 500)
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(199 802)	(439 594)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		406 461	463 503
Titres de placements, titres de transaction		(5 000)	(64 989)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(220 189)	(202 369)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(4 330)	(41 103)
Impôts sur les bénéfices		(78 356)	(80 764)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		378 509	69 587
FLUX D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		28 366	25 889
Acquisition / Cession portefeuille d'investissement		(27 075)	(22 016)
Acquisition / Cession immobilisations		(14 903)	(14 613)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		(13 612)	(10 740)
FLUX DE FINANCEMENT			
Emission / Remboursement d'emprunts		(58 079)	(75 485)
Augmentation / diminution ressources spéciales		3 796	838
Dividendes versés		(27 648)	(24 192)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		(81 931)	(98 839)
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		282 966	(39 992)
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice		219 618	259 610
LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS FIN DE L'EXERCICE	31	502 584	219 618

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

1. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999.

2. MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES

Les états financiers de l'Union Internationale de Banques sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. PRISE EN COMPTE DES INTÉRÊTS ET AGIOS

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les « actifs incertains»

(classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31 Décembre 2023, et au sens de la circulaire 91 – 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date.

Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts. Le même traitement comptable a été adopté après la migration au nouveau système d'information Amplitude et ce, à partir de juillet 2019.

2.2. ÉVALUATION DES ENGAGEMENTS ET DES PROVISIONS Y AFFÉRENTES

2.2.1. Provisions individuelles

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N° 2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N° 2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

A – Actifs courants

B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier

B2 – Actifs incertains

B3 – Actifs préoccupants

B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants:

B2 – Actifs incertains	20%
B3 – Actifs préoccupants	50%
B4 – Actifs compromis	100%

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes:

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction:

- des agios réservés;
- des garanties reçues de l'État, des organismes d'assurance et des établissements de crédit;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée;
- des provisions constituées conformément aux dispositions

de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

2.2.2. Provisions collectives

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par le circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, les règles ci-dessous ont été adoptées en vertu de la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1^{er} Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;
- Les rééchelonnements ainsi

réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Décembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

En application de la circulaire de la BCT n°2012-20 du 6 décembre 2012 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par les circulaires de la BCT n° 2022-02 du 04 Mars 2022, n° 2023-02 du 24 février 2023 et n° 2024-01 du 19 Janvier 2024.

Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 90.916 KTND au 31 décembre 2023.

2.3. TRAITEMENT DES INTÉRÊTS IMPAYÉS SUR CRÉDITS

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés.

Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

2.4. PRÉSENTATION DES PROVISIONS

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...)

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 518 716 KTND au 31/12/2023 contre 470 403 KTND au 31/12/2022 et se détaille comme suit:

	31 DÉCEMBRE 2023	31 DÉCEMBRE 2022
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	302 159	259 314
Provisions sur décotes de garanties	72 260	72 264
Provisions à caractère générale dite collective	90 916	89 582
Provision pour passifs et charges	37 965	34 770
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	7 445	6 236
Provision pour risques de contre partie hors bilan douteux	5 094	5 312
Provision pour dépréciation de titres	2 227	2 399
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	636	512
Provision pour risques de contre partie hors bilan additionnelle	14	14
TOTAL	518 716	470 403

2.5. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

→ Immobilisations d'exploitation	2%
→ Immobilisations hors exploitation	2%
→ Matériel roulant *	14%
→ Matériel et mobilier de bureau	10%
→ Matériel informatique	15%, 16.66%, 20%, 25% et 33.33%
→ Logiciel	10%, 20%
→ Agencement, aménagement et installation *	7%
→ Matériel et équipement de l'amicale UIB	10%

* Ces durées d'utilisation ont fait l'objet d'une réestimation courant l'exercice 2023 passant de 20 % à 14% pour le matériel roulant et de 10% à 7% pour les agencements et aménagements.

2.6. TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

Les règles de constatation du portefeuille « titres de participation » sont :

- **Règles de classification** : il s'agit de titre de placements dont l'intention de détention est à long terme.
- **Méthodes d'évaluation** : les participations sont comptabilisées

à la valeur nominale d'acquisition. Une évaluation extracomptable est faite chaque année sur la base des états financiers en se référant à la situation nette réelle (fonds propres minorés des non valeurs), et ce pour calculer le besoin en provisionnement/reprise sur provisions du titre.

- **Règles de constatation du revenu** : les revenus des participations, les dividendes, sont constatés dès la réception du PV signé et enregistré de l'AGO statuant sur la clôture de l'exercice précédent, sur la base de la clause de répartition du capital et du nombre d'actions détenus par la banque.

2.7. ÉVALUATION DES AVOIRS ET DETTES EN DEVICES

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

2.7.1. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères et de constatation de résultats de change :

Conformément à la réglementation comptable en vigueur, l'UIB tient une comptabilité multidevises ; ce mode de comptabilité permet à la banque la détermination périodique de la position de change.

Pour assurer la tenue de comptabilité autonome par devise, il est fait usage des comptes techniques à savoir :

- « Positions de change »
- « Contre-valeur position de change »
- « Ajustement devises ».

Ainsi les opérations effectuées en devises sont enregistrées dans la comptabilité ouverte dans chacune des devises. Elles sont ensuite converties et reversées dans la comptabilité en monnaie de référence à savoir le dinar tunisien.

Le processus de tenue d'une comptabilité multidevises comporte les étapes suivantes :

- Comptabilisation dans la devise d'origine.
- Conversion des charges et produits libellés en devises au moment

de leurs diversement au niveau de compte de résultat de la Banque

- Réévaluation des comptes de position de change par référence au cours fixing de la BCT.

2.7.2. Base de conversion des charges et produits libellés en devises :

Les charges et produits libellés en devises sont convertis dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base des cours de change au comptant propre à chaque opération et sont comptabilisés au jour le jour. Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date de l'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours fixing BCT à la date d'arrêté comptable.

2.7.3 Bases utilisées pour la réévaluation des positions en devises :

A chaque arrêté comptable, les éléments d'actifs, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis en monnaie de référence (en dinar) en utilisant le cours fixing BCT. L'écart de réévaluation, entre le cours de référence utilisé au moment de la comptabilisation des éléments d'actif, de passif et du hors bilan et le cours fixing de la BCT, est comptabilisé en gains ou pertes de change au niveau du compte de résultat de la Banque.

2.7.4. Règles de prise en compte des différences de change en résultat :

A chaque arrêté comptable, les différences entre, d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués selon les cours de change en vigueur à la même date, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la période considérée.

2.7.5. Montant global de la contre-valeur en monnaie de référence de l'actif et du passif en devises :

La méthode adoptée pour la comptabilisation des opérations en devises consiste à décomposer l'opération en deux transactions séparées réalisées contre la monnaie de référence. Cette dernière joue le rôle de monnaie pivot.

La contre-valeur dans la monnaie de référence est déterminée sur la base du cours de change sur le marché pour une des deux devises considérées (appelée devise directrice). Le cours de change relatif à l'autre devise est déduit de façon à équilibrer les contre-valeurs de chacune des deux devises dans la monnaie de référence.

2.7.6. Valeur des opérations de change au comptant non dénouées à la date de clôture de l'exercice :

Les opérations de change au comptant avec délai d'usance sont comptabilisées en hors bilan dès la date d'engagement et au bilan à la date de mise à disposition.

Le délai d'usance correspond au délai nécessaire à la mise en œuvre de la livraison des devises qui est

généralement de 2 jours ouvrables. A la fin de l'exercice, les opérations de change au comptant non dénouées sont déclarées en hors bilan.

2.7.7. Valeur des opérations de change à terme non dénouées à la date de clôture de l'exercice :

Les opérations de change à terme sont les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que les délais d'usance. Elles se traduisent ainsi par un engagement d'acheter ou de vendre une certaine quantité de devises, à un cours déterminé, à une date future donnée.

Les opérations de change à terme sont exclusivement réalisées à des fins de couvertures. Ces opérations sont converties, à la date de leur

engagement, et réévaluées à la date de chaque arrêté comptable sur la base du cours de change utilisé pour la conversion et l'évaluation des éléments couverts (le cours fixing de la date d'arrêté). Les différences positives et négatives résultant de cette réévaluation sont prises en compte de façon symétrique en compte de résultat avec la constatation symétrique des comptes d'ajustements de devises Bilan et Hors bilan.

2.8. RETRAITEMENTS OPÉRÉS POUR LES BESOINS DE COMPARABILITÉ

Retraitements du bilan:

Au 31/12/2023, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 31/12/2022:

RUBRIQUES	NATURE DU RETRAITEMENT	MONTANT AVANT RETRAITEMENT	MONTANT DU RETRAITEMENT	MONTANT APRÈS RETRAITEMENT
CH11 Impôt sur les bénéfices		81 992	(6 307)	75 685
	Reclassement de la contribution sociale de solidarité exceptionnelle	81 992	(6 307)	75 685
PR9-CH10 Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		-	6 307	6 307
	Reclassement de la contribution sociale de solidarité exceptionnelle	-	6 307	6 307

3. NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS

3.1. NOTES SUR LES POSTES DE L'ACTIF

Note 1 : Caisse, BCT, CCP et TGT

- > Cette rubrique accuse au 31/12/2023 un solde de 119 501 KTND contre 95 996 KTND au 31/12/2022. Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Banque Centrale comptes ordinaires	62 467	40 785
Caisse espèces en dinars	22 057	22 539
Alimentation GAB	9 249	11 761
Remise des fonds à IBS	22 636	19 253
Caisse espèces en devises	2 168	1 617
Espèces en route	1 059	218
CCP et TGT comptes ordinaires	14	14
SOUS TOTAL	119 650	96 187
Provisions sur suspens caisse, CCP, BCT	(149)	(191)
TOTAL CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT	119 501	95 996

Note 2 : Créances sur les Etablissements bancaires et financiers

- Le solde de cette rubrique s'élève à 397 988 KTND au 31/12/2023 contre 142 225 KTND au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Placement dinars chez la BCT	196 000	10 000
Placement devises chez la BCT	171 444	51 806
Placements chez les correspondants étrangers	-	44 504
Créances sur autres établissements financiers	12 000	13 000
Autres concours	5 219	4 023
Comptes ordinaires chez des correspondants étrangers	13 351	18 921
SOUS TOTAL	398 014	142 254
Provisions sur suspens correspondants locaux et étrangers	(26)	(29)
TOTAL CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	397 988	142 225

- Les créances sur les établissements bancaires et financiers hors provisions se détaillent comme suit:

	ENTREPRISES LIÉES		AUTRES	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Créances sur les établissements bancaires	-		386 014	129 254
Créances sur les établissements Financiers	-	-	12 000	13 000
TOTAL CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	-	-	398 014	142 254

- La ventilation des créances brutes envers les établissements de crédit par maturité se présente comme suit :

	JUSQU'À 3 MOIS	3 MOIS À 1 AN	1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Placements chez la BCT & les correspondants	384 663	-	-	-	384 663
Comptes ordinaires auprès des correspondants étrangers	13 351	-	-	-	13 351
TOTAL DES CRÉANCES BRUTES SUR LES ÉTAB. DE CRÉDIT	398 014	-	-	-	398 014

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT. Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres.

Note 3 : Créances sur la clientèle

- Les créances sur la clientèle présentent au 31/12/2023 un solde de 6 531 114 KTND contre 6 377 728 KTND au 31/12/2022, soit une variation de 153 386 KTND et se détaillent ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Comptes ordinaires débiteurs	413 320	427 399
Autres concours à la clientèle	6 641 771	6 416 463
Crédits sur ressources spéciales	75 174	75 248
SOUS TOTAL	7 130 265	6 919 110
Agios et intérêts réservés	(133 816)	(120 222)
Provisions sur créances douteuses	(302 159)	(259 314)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	(72 260)	(72 264)
Provisions à caractère générale dite collective	(90 916)	(89 582)
TOTAL CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	6 531 114	6 377 728

- La ventilation des créances brutes sur la clientèle par maturité se présente comme suit :

	JUSQU'À 3 MOIS	3 MOIS À 1 AN	1 AN À 5 ANS	5 ANS À 7 ANS	PLUS DE 7 ANS	TOTAL
Comptes ordinaires débiteurs	413 320	-	-	-	-	413 320
Autres concours à la clientèle	2 096 971	1 171 943	2 513 520	295 655	563 682	6 641 771
Crédits sur ressources spéciales	3 342	11 071	47 089	8 082	5 590	75 174
TOTAL DES CRÉANCES BRUTES SUR LA CLIENTÈLE	2 513 633	1 183 014	2 560 609	303 737	569 272	7 130 265

- La ventilation des créances sur la clientèle par nature de relation se détaille comme suit :

DÉSIGNATION	FILIALES	AUTRES	TOTAL
Comptes ordinaires débiteurs	-	413 320	413 320
Autres concours à la clientèle	-	6 641 771	6 641 771
Crédits sur ressources spéciales	-	75 174	75 174
SOUS TOTAL	-	7 130 265	7 130 265
Agios et intérêts réservés	-	(133 816)	(133 816)
Provisions sur créances douteuses	-	(302 159)	(302 159)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	-	(72 260)	(72 260)
Provisions à caractère générale dite collective	-	(90 916)	(90 916)
TOTAL CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	-	6 531 114	6 531 114

> Les agios réservés et provisions sur la clientèle se détaillent ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Provisions sur créances douteuses	(302 159)	(259 314)
Provisions sur décotes de garanties	(72 260)	(72 264)
TOTAL PROVISIONS RISQUE DE CONTREPARTIE	(374 419)	(331 578)
Provisions à caractère générale dite collective	(90 916)	(89 582)
TOTAL PROVISIONS SUR CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	(465 335)	(421 160)
Agios sur comptes non mouvementés	(49 573)	(45 363)
Intérêts réservés sur consolidations	(8 903)	(8 863)
Intérêts réservés sur crédits à court terme	(8 689)	(7 533)
Intérêts réservés sur crédits moyen terme	(51 455)	(44 702)
Intérêts réservés/crédits sur ressources spéciales	(2 475)	(1 340)
Commissions réservées sur cautions dinars	(9)	(9)
Autres commissions réservées	(12 713)	(12 412)
TOTAL AGIOS ET INTÉRÊTS RÉSERVÉS	(133 816)	(120 222)
TOTAL AGIOS ET PROVISIONS SUR CLIENTÈLE	(599 151)	(541 382)

> La ventilation des engagements bruts de la banque par classe de risques se présente ainsi :

	ACTIFS CLASSÉS 0 & 1		ACTIFS CLASSÉS 2, 3 & 4		TOTAUX	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Engagements bilan*	6 444 506	6 318 451	657 291	575 646	7 101 797	6 894 097
Engagements hors bilan	549 209	661 213	10 623	9 419	559 832	670 632
SOUS-TOTAL	6 993 715	6 979 664	667 914	585 065	7 661 629	7 564 729
Autres engagements**	-	-	-	-	28 468	25 013
TOTAL	6 993 715	6 979 664	667 914	585 065	7 690 097	7 589 742

> L'évolution des provisions sur créances douteuses se détaille ainsi :

STOCK DE DÉPART AU 31/12/2022	(331 578)
Dotations aux provisions	(57 302)
Reprises sur provisions	12 083
Reprises sur provisions sur décotes des garanties	4
Utilisations	2 374
STOCK DE CLÔTURE AU 31/12/2023	(374 419)

* Hors créances prises en charge par l'État pour un montant de 1 745 KTND.

** Dont notamment 36 635 KTND d'intérêts courus non échus et (11 100) KTND d'intérêts perçus d'avance.

> L'évolution des provisions sur créances douteuses se détaille ainsi :

	ENTREPRISES LIÉES		AUTRES		TOTAL	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Comptes ordinaires débiteurs	-	-	413 320	427 399	413 320	427 399
Autres concours à la clientèle	-	250	6 641 771	6 416 213	6 641 771	6 416 463
Crédits sur ressources spéciales	-	-	75 174	75 248	75 174	75 248
SOUS TOTAL	-	250	7 130 265	6 918 860	7 130 265	6 919 110
Agios et intérêts réservés	-	-	(133 816)	(120 222)	(133 816)	(120 222)
Provisions sur créances douteuses	-	-	(302 159)	(259 314)	(302 159)	(259 314)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	-	-	(72 260)	(72 264)	(72 260)	(72 264)
Provisions à caractère générale dite collective	-	-	(90 916)	(89 582)	(90 916)	(89 582)
TOTAL CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	-	250	6 531 114	6 377 478	6 531 114	6 377 728

> Les crédits sur ressources spéciales pour lesquelles la Banque n'encourt aucun risque que ce soit sont les crédits sur dotation FONAPRA dont le risque de contrepartie est couvert à 100% par l'État Tunisien, l'encours de ces crédits se présente comme suit:

	EN KTND	
	31/12/2023	31/12/2022
Encours des crédits sur dotation FONAPRA	14 503	15 593

Note 4 : Portefeuille-Titres commercial

> Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2023 à 97 362 KTND contre 93 236 KTND au 31/12/2022.

Le détail de cette rubrique est le suivant :

	31/12/2023	31/12/2022
TITRES DE PLACEMENTS		
Bons de trésors à court terme	80 000	75 000
Créances rattachées	(1 508)	(634)
Titres en pension	18 870	18 870
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	97 362	93 236

> Les titres de placement sont répartis comme suit:

	31/12/2023	31/12/2022
Bons de trésors à court terme	80 000	75 000
TITRE GREEN LABEL OIL	4 500	4 500
TITRE SAOUEF	6 370	6 370
TITRE BBM	8 000	8 000
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	98 870	93 870

Note 5 : Portefeuille d'investissement

➤ Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2023 à 392 155 KTND contre 364 508 KTND au 31/12/2022.

Le détail de cette rubrique est le suivant :

	31/12/2023	31/12/2022
Titres d'investissement	371 891	358 525
Part dans les entreprises associées et coentreprises*	-	7 350
Part dans les entreprises liées*	26 516	3 848
Titres de participations	3 420	3 420
SOUS TOTAL	401 827	373 143
Provisions sur parts dans les entreprises liées	(121)	(287)
Provisions pour dépréciation titres	(2 106)	(2 112)
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	(7 445)	(6 236)
TOTAL PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	392 155	364 508

➤ Le tableau des mouvements du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

DÉSIGNATION	VALEURS BRUTES AU 31/12/2022	CRÉANCES RATTACHÉES	PROVISION	TOTAL NET AU 31/12/2022
Titres d'investissement - BTA	215 658	(3 148)	-	212 510
Emprunt National	60 000	1 800	-	61 800
«Titres d'investissement - FG SICAR»	54 616	2 353	(6 236)	50 733
Titres d'investissement - EMPRUNT OBLIGATAIRE	25 690	1 556	-	27 246
Titres de participation	3 420	-	(2 112)	1 308
Part dans les entreprises associées et coentreprises	7 350	-	-	7 350
Part dans les entreprises liées	3 848	-	(287)	3 561
TOTAL	370 582	2 561	(8 635)	364 508

➤ Le tableau des mouvements du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

DÉSIGNATION	VALEURS BRUTES AU 31/12/2022	CRÉANCES RATTACHÉES	PROVISION	TOTAL NET AU 31/12/2022
Titres d'investissement - BTA	178 743	(1 205)	-	177 538
Emprunt National	103 500	2 823	-	106 323
FCPR TANMYA	2 600	-	-	2 600
«Titres d'investissement - FG SICAR»	66 418	1 487	(7 445)	60 460
Titres d'investissement - EMPRUNT OBLIGATAIRE	16 459	1 066	-	17 525
Titres de participation	3 420	-	(2 106)	1 314
Part dans les entreprises liées	26 516	-	(121)	26 395
TOTAL	397 656	4 171	(9 672)	392 155

* Reclassement des titres de l'UIB assurances au niveau de la rubrique part dans les entreprises liées et ce suite à l'acquisition des parts de la SOGECAP par la banque

> Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

DÉSIGNATION	TOTAL NET AU 31/12/2022	AQUIS	CESSION / REMB	CRÉANCES RATTACHÉES	DOTATION	REPRISE	TOTAL NET AU 31/12/2023
Titres d'investissement - BTA	212 510	27 085	(64 000)	1 943	-	-	177 538
Emprunt National	61 800	43 500	-	1 023	-	-	106 323
FCPR TANMYA	-	2 600	-	-	-	-	2 600
Titres d'investissement-FG SICAR	50 733	12 400	(598)	(866)	(1 210)	-	60 459
Titres d'investissement - EMPRUNT OBLIGATAIRE	27 246	-	(9 231)	(490)	-	-	17 525
Titres de participation	1 308	-	-	-	-	6	1 314
Part dans les entreprises liées	3 561	22 668	-	-	-	166	26 395
Part dans les entreprises Associées	7 350	-	(7 350)	-	-	-	-
Total	364 508	108 253	(81 179)	1 610	(1 210)	172	392 154

> Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Bons de trésor et assimilables (BTA)	178 743	215 658
Emprunt National	103 500	60 000
FCPR TANMYA	2 600	-
Placement Fonds Gérés SICAR	66 418	54 616
Emprunts obligataires	16 459	25 690
Créances rattachés sur BTA	(1 205)	(3 148)
Créances rattachées sur emprunt national	2 823	1 800
Créances rattachées sur fonds gérés SICAR	1 487	2 353
Créances rattachés sur emprunts obligataires	1 066	1 556
TOTAL TITRES D'INVESTISSEMENT	371 891	358 525

> La part dans les entreprises liées se détaille comme suit :

EN KTND								
TITRES	NOMBRE D'ACTIONS	% DE DÉTENTION	VALEUR BRUTE 31/12/2023	PROVISION 31/12/2023	VALEUR NETTE 31/12/2023	VALEUR BRUTE 31/12/2022	PROVISION 31/12/2022	VALEUR NETTE 31/12/2022
UIB Assurances*	299 994	99,998%	22 668	-	22 668	-	-	-
L'Internationale de Recouvrement	199 940	99,97%	1 000	-	1 000	1 000	-	1 000
UIB Finance	45 563	99,92%	1 133	-	1 133	1 133	-	1 133
Internationale Sicar	169 990	34,00%	1 715	(121)	1 594	1 715	(287)	1 428
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES			26 516	(121)	26 395	3 848	(287)	3 561

* Le capital non libéré s'élève à 7450 KTND

➤ La subdivision des titres de participations selon qu'ils soient cotés ou non cotés se présente comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Titres non cotés	3 420	3 420
Provisions sur titres non cotés	(2 106)	(2 112)
TOTAL	1 314	1 308

➤ Les titres de participations se détaillent comme suit:

EN KTND								
TITRES	NOMBRE D'ACTIONS	% DE DÉTENTION	VALEUR BRUTE 31/12/2023	PROVISION 31/12/2023	VALEUR NETTE 31/12/2023	VALEUR BRUTE 31/12/2022	PROVISION 31/12/2022	VALEUR NETTE 31/12/2022
Compagnie Touristique Arabe	127 755	8,461%	1 278	1 278	-	1 278	1 278	-
Maison du Banquier	526 100	5,921%	497	211	286	497	226	271
Sté El Mansoura Tabarka	24 000	1,525%	240	240	-	240	240	-
Monétique Tunisie	4 274	8,548%	231	-	231	231	-	231
Carthago	2 922	0,642%	208	-	208	208	-	208
SIBTEL	2 787	5,530%	194	-	194	194	-	194
TP STE GAMMARTH	280	0,376%	3	3	-	3	3	-
Sototel.H.Président	1 350	3,154%	135	135	-	135	135	-
Société tunisienne de Garantie	1 300	4,333%	130	-	130	130	-	130
Société tunisienne de Lubrifiant	2 513	2,290%	126	-	126	126	-	126
Industrie mécanique maghrébine	2 000	0,333%	100	100	-	100	100	-
«Ste Dev.Parc.Act.Eco.Zarzis»	750	1,255%	75	-	75	75	-	75
Sté Inter Bank Services IBS	43 252	3,103%	73	9	65	73	-	73
Sté.Khadamet	50	0,010%	49	49	-	49	49	-
S. El Fouledh	30 000	0,281%	25	25	-	25	25	-
S.F.C.J.F.Shems fruits	4 950	15,000%	25	25	-	25	25	-
Sté de Gestion à l'exportation	200	10,000%	20	20	-	20	20	-
Sté.Istikhlass	60	0,002%	6	6	-	6	6	-
S.Tun.Coord.Techn.	333	1,959%	5	5	-	5	5	-
S.W.I.F.T.**	3	0,001%	-	-	-	-	-	-
S.T.A.M.	1 815	0,033%	-	-	-	-	-	-
TITRES DE PARTICIPATIONS			3 420	2 106	1 314	3 420	2 112	1 308

* Attribution de 3 actions gratuites

➤ Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit :

FILIALE	ADRESSE	ACTIVITÉ	PARTICIPATION DÉTENUE (%)	CAPITAUX PROPRES 2023	RÉSULTAT NET 2023
Internationale de Recouvrement de Créances	19, Rue Mustafa Abdeslam – EL Menzah 5 –1002 TUNIS	Recouvrement des créances	99,97%	3 212	2 049
UIB Finance	Rue lac Toba, Les Berges du Lac 1053 Tunis	Intermédiaire en bourse	99,92%	2 935	629
Internationale SICAR	61.Bis Rue Bab Jedid, 1008 Tunis	SICAR	33,98%	4 829	141
UIB Assurance	Rue lac Toba, Les Berges du Lac 1053 Tunis	Assurance	99,998%	18 140	(4 224)

Note 6 : Valeurs immobilisées

➤ Les valeurs immobilisées accusent un solde de 71 055 KTND au 31/12/2023 contre un solde de 67 401 KTND au 31/12/2022. Le solde de ce compte se détaille ainsi :

	V. BRUTE AU 31/12/2022	ACQUIS	SORTIE	RECLASSEMENT	V. BRUTE AU 31/12/2023	AMORT. CUMULÉ 31/12/2023	VCN AU 31/12/2023
Logiciels informatiques	40 911	1 986	-	1 482	44 379	(27 610)	16 769
Matériel pour traitements informatiques	2 408	-	-	-	2 408	(2 408)	-
Autre matériel informatique	37 229	3 820	1	1 763	42 814	(34 087)	8 727
Immeubles d'exploitation	20 838	-	-	(2 197)	18 641	(6 634)	12 007
Immeubles hors exploitation	635	-	-	-	635	(342)	293
Agencement aménagement installation	64 744	2 365	-	83	67 192	(49 621)	17 571
Terrains	990	-	-	-	989	-	989
Fonds de commerce	277	-	-	-	277	(268)	9
Matériel roulant	4 565	488	-	-	5 053	(3 591)	1 462
Matériel et mobilier de bureau	8 417	1 482	-	1	9 899	(5 902)	3 997
Equipements logements de fonction	1	-	-	(1)	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	3 464	3 236	-	(1 479)	5 221	-	5 221
Immobilisations corporelles en cours	2 040	1 219	-	349	3 608	-	3 608
Droit au bail	72	-	-	-	72	-	72
Autres immobilisations corporelles	39	-	-	-	39	-	39
Immobilisations hors exploitation	372	-	-	-	372	(81)	291
TOTAL	187 002	14 596	1	1	201 599	(130 544)	71 055

	AMORT. CUMULÉ 31/12/2022	DOTATION	REP	SORTIE	RECLASS	AMORT. CUMULÉ 31/12/2023
Logiciels informatiques	(23 097)	(4 513)	-	-	-	(27 610)
Matériel pour traitements informatiques DELTA	(2 408)	-	-	-	-	(2 408)
Autre matériel informatique	(30 583)	(3 504)	-	-	-	(34 087)
Immeubles d'exploitation	(6 268)	(366)	-	-	-	(6 634)
Immeubles hors exploitation	(328)	(14)	-	-	-	(342)
Agencement aménagement installation	(47 987)	(1 634)	-	-	-	(49 621)
Fonds de commerce	(263)	(5)	-	-	-	(268)
Matériel roulant	(3 285)	(306)	-	-	-	(3 591)
Matériel et mobilier de bureau	(5 337)	(563)	-	-	(2)	(5 902)
Equipements logements de fonction	(1)	-	-	-	1	-
Immobilisations hors exploitation	(44)	(37)	-	-	-	(81)
TOTAL	(119 601)	(10 942)	-	-	(1)	(130 544)

Note 7 : Autres Actifs

- Le poste des Autres Actifs accuse un solde de 71 736 KTND au 31/12/2023 contre 66 090 KTND au 31/12/2022 et se détaille ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Crédits aux personnels	29 534	23 841
Comptes d'attente et de régularisation actifs	15 910	18 465
Créances prises en charge par l'État	1 746	2 619
Action en défense*	8 192	3 227
Divers autres actifs	16 695	18 182
État impôts et taxes	120	48
SOUS TOTAL AUTRES ACTIFS	72 197	66 382
Provisions sur autres actifs	(461)	(292)
TOTAL AUTRES ACTIFS	71 736	66 090

- Les comptes d'attente et de régularisation se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Débit à régulariser et divers	1 466	2 194
Produits à recevoir	3 591	2 942
Autres comptes de régularisation actif	5 708	7 583
Charges payées ou comptabilisées d'avance	5 145	4 961
SG - Débit à régulariser	-	785
TOTAL COMPTES D'ATTENTE ET DE RÉGULARISATION ACTIFS	15 910	18 465

* Une saisie arrêt a été pratiquée par la CNSS au mois de Décembre 2023 en lien avec la mission de contrôle social couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021, pour un montant de 5 335 KTND, et qui a fait l'objet de mainlevée le 26 Janvier 2024.

- > Les mouvements par catégorie d'actif des provisions et résorptions y afférentes au cours de l'exercice 2023 se détaillent ainsi:

	PROVISION 2022	DOTATION 2023	REPRISE 2023	PROVISION 2023
Suspens au niveau des comptes de Bilan et de liaison	258	180	46	392
Erreurs de Caisse	35	69	35	69
TOTAL	292	249	80	461

- > Le détail des actions en défense se présente comme suit:

	MONTANT DE L'AFFAIRE 2023	MONTANT DE L'AFFAIRE 2022
Affaires Contentieux Social	158	158
Affaires Saisies Arrêts & Oppositions (Recettes des Finances, Administration Fiscale, etc)	7 091	1 740
Affaires Civiles	710	1 173
Affaires Pénales	56	56
Affaires prud'homales	177	100
TOTAL	8 192	3 227

3.2. NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF

Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

- > Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31/12/2023 à 2920 KTND contre 5800 KTND au 31/12/2022 se détaillant comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	2 695	5 748
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	225	52
TOTAL	2 920	5 800

- > La rubrique « dépôts et avoirs des établissements bancaires » accuse un solde de 2695 KTND au 31/12/2023 se détaillant comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Dépôts et avoirs des établissements bancaires non résidents	2 668	5 748
Dettes rattachés sur les établissements bancaires	27	-
TOTAL DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES	2 695	5 748

➤ La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers se présente ainsi :

	JUSQU'À 3 MOIS	3 MOIS À 1 AN	1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	2 695	-	-	-	2 695
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	225	-	-	-	225
TOTAL	2 920	-	-	-	2 920

➤ La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

	ENTREPRISES LIÉES		AUTRES	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	2 695	5 748
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	-	-	225	52
TOTAL	-	-	2 920	5 800

Au 31/12/2023, les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisés par des titres de marché interbancaires.

Note 9 : Dépôts de la clientèle

➤ Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 6 285 922 KTND au 31/12/2023 contre 5 877 115 KTND au 31/12/2022. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Dépôts à vue	1 732 490	1 615 939
Comptes d'épargne	2 289 486	2 137 071
Comptes à terme et bons de caisse	2 039 478	1 852 144
Certificats de dépôts	94 105	109 402
Autres dépôts et avoirs	128 884	161 080
Compte de recouvrement SG *	1 479	1 479
TOTAL DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE	6 285 922	5 877 115

➤ La ventilation des dépôts de la clientèle par maturité se présente comme suit :

	JUSQU'À 3 MOIS	3 MOIS À 1 AN	1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Dépôts à vue	1 732 490	-	-	-	1 732 490
Comptes d'épargne	2 289 486	-	-	-	2 289 486
Comptes à terme et bons de caisse	1 385 057	562 831	91 590	-	2 039 478
Certificats de dépôts	94 105	-	-	-	94 105
Autres dépôts et avoirs	128 884	-	-	-	128 884
Compte de recouvrement SG	1 479	-	-	-	1 479
TOTAL	5 631 501	562 831	91 590	-	6 285 922

* Le compte de recouvrement SG est en rapport avec l'appel de la garantie donnée par la SG dans le cadre du plan d'assainissement UIB – 2008. La restitution des montants dus par l'UIB est en cours.

➤ La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de la relation hors dettes rattachées se présente comme suit :

	ENTREPRISES LIÉES		AUTRES		TOTAL	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Dépôts à vue	1 285	237	1 731 205	1 615 702	1 732 490	1 615 939
Comptes d'épargne	-	-	2 289 486	2 137 071	2 289 486	2 137 071
Comptes à terme et bons de caisse	7 657	5 440	2 031 821	1 846 704	2 039 478	1 852 144
Certificats de dépôts	-	-	94 105	109 402	94 105	109 402
Autres dépôts et avoirs	-	-	128 884	161 080	128 884	161 080
Compte de recouvrement SG	1 479	1 479			1 479	1 479
TOTAL DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE	10 421	7 156	6 275 501	5 869 959	6 285 922	5 877 115

Note 10 : Emprunts et ressources spéciales

➤ Ce poste présente un solde de 197 792 KTND au 31/12/2023 contre 252 962 KTND au 31/12/2022 ; il se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires	33 920	45 698
Emprunts subordonnés	40 000	40 000
Ressources spéciales	30 928	27 228
Emprunt en devises	90 716	137 018
Dettes rattachées	2 228	3 018
TOTAL EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES	197 792	252 962

➤ La ventilation des créances brutes sur la clientèle par maturité se présente comme suit :

	JUSQU'À 3 MOIS	3 MOIS À 1 AN	1 AN À 5 ANS	5 ANS À 7 ANS	PLUS DE 7 ANS	DURÉE INDETERMINÉE	TOTAL
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	-	40 000	40 000
Ressources spéciales	1 855	5 273	16 542	2 756	4 502	-	30 928
Emprunts obligataires	5 773	5 507	15 500	5 485	1 655	-	33 920
Emprunts en devise	25 576	14 254	50 887	-	-	-	90 716
Dettes rattachées	2 228	-	-	-	-	-	2 228
TOTAL EMPRUNT ET RESSOURCES SPÉCIALES	35 432	25 034	82 929	8 241	6 157	40 000	197 792

- La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

	ENTREPRISES LIÉES		AUTRES	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires	-	-	33 920	45 698
Emprunts subordonnés	-	-	40 000	40 000
Emprunt en devises	-	-	90 716	137 018
Dettes rattachées emprunts en devise	-	-	477	819
Dettes rattachées emprunts matérialisés	-	-	1 564	2 108
TOTAL EMPRUNTS MATÉRIALISÉS ET NON MATÉRIALISÉS	-	-	166 677	225 643
Ressources spéciales	-	-	30 928	27 228
Dettes rattachées Ressources spéciales	-	-	187	91
TOTAL RESSOURCES SPÉCIALES	-	-	31 115	27 319
TOTAL EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES	-	-	197 792	252 962

- Le tableau des mouvements des emprunts matérialisés au 31/12/2023 se détaille comme suit :

	SOLDE D'OUVERTURE AU 31 / 12 / 2022	ÉMISSION	ÉCART DE CHANGE	REMB	SOLDE DE CLÔTURE AU 31 / 12 / 2023
Emprunt obligataire	45 698	-	-	(11 778)	33 920
Dettes rattachées	1 722	-	-	(594)	1 128
TOTAL	47 420	-	-	(12 372)	35 048

Emprunts obligataires :

LIBELLÉS DE L'EMPRUNT	MONTANT INITIAL	TAUX D'INTÉRÊT BRUT EN %	DURÉE EN ANNÉE	NOMINAL EN DINARS	NOMBRE D'OBLIG	MONTANT SOUSCRIT	EN KTND
							ENCOURS AU 31/12/2023
UIB 2009-2	100 MDT	Cat B 5,5%	15	100	250 000	25 000	1 655
		Cat C 5,85%	20	100	453 000	45 300	13 590
UIB 2011-1	50 MDT	Cat B 6,3%	20	100	317 500	31 750	12 700
UIB 2012-1	40-60 MDT	Cat C 6,7%	20	100	4 500	450	255
UIB 2016	75 MDT	Cat B Fixe 7,5%	7	100	287 500	28 750	5 750
TOTAL							33 920

Emprunts subordonnés Société Générale :

	MONTANT INITIAL	TAUX D'INTÉRÊT BRUT	DURÉE EN ANNÉES
Emprunt subordonné	40000	T.A.O*	Durée indéterminée

* Taux d'appel d'offre

Note 11 : Autres passifs

- > Les autres passifs présentent un solde de 244 438 KTND au 31/12/2023 contre 220 730 KTND au 31/12/2022 et se détaillant ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Comptes d'attente et de régularisation passif	48 200	34 391
État impôts et taxes	42 780	44 074
Sommes dues au personnel	37 988	34 995
Valeurs exigibles après encaissement	23 673	23 733
Provision pour passifs et charges	37 965	34 770
Provision sur engagement hors bilan	5 108	5 326
Saisies arrêts clients	9 539	12 008
Provision sur chèques certifiés	21 436	12 336
Charges provisionnées pour congé à payer	7 828	6 870
Cotisation CNSS	8 593	9 442
Fournisseurs factures à payer	1 328	2 785
TOTAL AUTRES PASSIFS	244 438	220 730

- > Les provisions pour passifs et charges se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Provision pour risques divers *	2 542	2 542
Provision pour avantages postemploi	33 142	31 068
Provision sur action en défense	899	681
Provision pour action en justice	1 382	479
TOTAL PROVISION POUR PASSIFS ET CHARGES	37 965	34 770

La banque a reçu des bulletins de liquidation relatif aux chefs de redressements totalisant 5 334 KTND que la banque n'a pas accepté et une action en justice a été lancée.

* La banque a fait l'objet d'un contrôle social couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021, dont les résultats ont été notifiés le 23 janvier 2023, réclamant à la banque un complément de cotisations sociales de 7 400 KTND, dont 2 065 KTND de pénalités.

Faisant suite à ce redressement, la banque a contesté certains chefs de redressement évoqués par les services de contrôle de la CNSS.

> Le poste «Comptes d'attente et de régularisation» se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Créditeurs divers	1 382	1 151
Charges à payer	34 257	29 268
Divers comptes de suspens	6 746	(924)
Prime d'assurance crédit à reverser	3 053	1 931
Commission de garantie et de péréquation change	820	615
Autres produits perçus d'avance	1 154	1 048
Produits perçus d'avance	440	715
Fournisseurs bons de carburant	211	215
Assurance vie personnel	2	71
Dividendes à payer	135	100
Sommes à régler liées aux op avec clientèle	-	201
TOTAL COMPTES D'ATTENTE ET DE RÉGULARISATION PASSIF	48 200	34 391

3.3. NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES

Note 12 : Réserves

> Les réserves s'élèvent à 649 555 KTND au 31/12/2023 contre 543 262 KTND au 31/12/2022 soit une augmentation de 106 293 KTND.

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Primes liées au capital	24 800	24 800
Réserve légale	17 280	17 280
Autres réserves	587 570	482 570
Fonds social	19 905	18 612
TOTAL RÉSERVES	649 555	543 262

Note 13 : Capitaux Propres

> Au 31/12/2023, le capital social s'élève à 172 800 KTND composé de 32.560.000 actions ordinaires et 2.000.000 certificats d'investissement d'une valeur nominale de 5 dinars.

> Le total des capitaux propres de la Banque, s'élève à 949 839 KTND au 31/12/2023 contre 850 577 KTND au 31/12/2022, soit une variation 99 262 KTND.

La variation des capitaux propres se détaille comme suit :

	CAPITAL SOCIAL	RÉSULTATS REPORTÉS	RÉSERVE LÉGALE	AUTRES RÉSERVES	FONDS SOCIAL	PRIME D'ÉMISSION	RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
SITUATION À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE 2022	172 800	6 554	17 280	422 182	17 521	24 800	81 369	742 506
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	19 981	-	60 388	1 000	-	(81 369)	-
Distribution de dividendes	-	(24 192)	-	-	-	-	-	(24 192)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	132 172	132 172
Autres mouvements sur Fonds social	-	-	-	-	91	-	-	91
SITUATION À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE 2023	172 800	2 343	17 280	482 570	18 612	24 800	132 172	850 577
Affectation du résultat	-	26 172	-	105 000	1 000	-	(132 172)	-
Distribution de dividendes	-	(27 648)	-	-	-	-	-	(27 648)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	126 617	126 617
Autres mouvements sur Fonds social	-	-	-	-	293	-	-	293
SITUATION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023	172 800	867	17 280	587 570	19 905	24 800	126 617	949 839

3.4. NOTES SUR L'ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 14 : Cautions, avals et autres garanties données

- > Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 641 799 KTND au 31/12/2023 contre 695 894 KTND au 31/12/2022. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Cautions données sur ordre correspondants étrangers	374 809	424 138
Avals donnés en devises	30 604	28 848
Cautions émises en faveur de la clientèle	226 641	234 063
Avals donnés en dinars	9 745	8 845
TOTAL CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNÉES	641 799	695 894

- > La ventilation des cautions par nature de la relation se présente comme suit:

	ENTREPRISES LIÉES		AUTRES	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Cautions données sur ordre correspondants étrangers	-	-	374 809	424 138
Avals donnés en devises	-	-	30 604	28 848
Cautions émises en faveur de la clientèle	-	-	226 641	234 063
Avals donnés en dinars	-	-	9 745	8 845
CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNÉS	-	-	641 799	695 894

Note 15: Crédits documentaires

> Les crédits documentaires s'élèvent à 294 378 KTND au 31/12/2023 contre 397 751 KTND au 31/12/2022.

Le solde se détaille ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Ouverture de Credoc import confirmé	207 941	300 685
Ouverture Credoc import non confirmé	83 343	95 837
SOUS TOTAL CREDOC IMPORT	291 284	396 522
Confirmation de Credoc export	2 843	611
Acceptation et paiement différé sur Credoc export	251	618
SOUS TOTAL CREDOC EXPORT	3 094	1 229
TOTAL CRÉDITS DOCUMENTAIRES	294 378	397 751

> La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit:

	ENTREPRISES LIÉES		AUTRES	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Ouverture de Credoc import confirmé	-	-	207 941	300 685
Ouverture Credoc import non confirmé	-	-	83 343	95 837
SOUS TOTAL CREDOC IMPORT	-	-	291 284	396 522
Confirmation de Credoc export	-	-	2 843	611
Acceptation et paiement différé sur Credoc export	-	-	251	618
SOUS TOTAL CREDOC EXPORT	-	-	3094	1 229
TOTAL CRÉDITS DOCUMENTAIRES	-	-	294 378	397 751

Note 16 : Engagements de financements donnés

> Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits notifiés à la clientèle et dont le déblocage n'a pas eu lieu et aux autorisations de découvert qui ne sont pas utilisées à la date d'arrêté.

Les engagements donnés présentent un solde de 169 749 KTND au 31/12/2023 contre 185 365 KTND au 31/12/2022.

	31/12/2023	31/12/2022
Engagements de financements donnés aux clientèles	169 749	185 365
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS	169 749	185 365

- > La ventilation des engagements de financements donnés selon la nature de la relation se présente comme suit :

	ENTREPRISES LIÉES		AUTRES	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Engagements de financements donnés aux clientèles	-	-	169 749	185 365
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS	-	-	169 749	185 365

Note 17 : Garanties reçues

- > Les garanties reçues représentent un solde de 2 463 030 KTND au 31/12/2023 contre 2 392 032 KTND au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Garanties reçues des autres établissements de crédit	488 602	642 961
Compagnies d'assurance	240	240
Garanties reçues de la clientèle	1 830 495	1 607 347
Garanties reçus de l'État	125 992	125 185
Garantie ARIZ	17 701	16 299
TOTAL GARANTIES REÇUES	2 463 030	2 392 032

- > Les garanties reçues des autres établissements de crédit totalisent 488 602 KTND au 31/12/2023 contre 642 961 KTND au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Cautions reçues des correspondants sur engagements donnés à leurs clients	374 808	424 138
Garanties données par la Société Générale	18	18
Garanties reçues des correspondants étrangers	108 135	154 464
Confirmation banque Credoc export	3 095	1 230
Garanties reçues des correspondants locaux	2 546	63 111
TOTAL GARANTIES REÇUES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	488 602	642 961

- Les garanties reçues de la clientèle totalisent 1 830 495 KTND au 31/12/2023 contre 1 607 347 KTND au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Garanties hypothécaires	1 700 989	1 467 389
Nantissement d'actions et valeurs mobilières	129 506	139 958
TOTAL GARANTIES REÇUES DE LA CLIENTÈLE	1 830 495	1 607 347

- Les garanties reçues de l'État représentent un solde de 125 992 KTND au 31/12/2023 contre 125 185 KTND au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Autres garanties reçues de l'État	52 582	47 406
SOTUGAR	55 326	58 607
FNG ,FOPRODI & FONAPRA	18 084	19 172
TOTAL GARANTIES REÇUES DE L'ÉTAT	125 992	125 185

Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en Hors bilan se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d'achat et de vente de devises (en rapport avec le délai d'usance des opérations de change au comptant) au 31/12/2023 se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Achat au comptant	16 479	31 664
Vente au comptant	16 241	30 763

- Les opérations d'achat et de vente de devises (dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours) constituent des opérations de change à terme et sont ventilées au 31 décembre 2023 comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Achat à terme	71 895	71 479
Vente à terme	70 118	69 389

Les opérations de changes à terme sont contractés à des fins de couverture dûment ordonnées par la clientèle et ayant un sous-jacent une opération commerciale.

3.5. NOTES SUR L'ÉTAT DE RÉSULTAT

Note 18 : Intérêts et revenus assimilés

> Les intérêts et revenus assimilés totalisent 641 145 KTND au 31/12/2023 se détaillant ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Opérations avec les étab. bancaires et financiers	17 380	6 768
Opérations avec la clientèle	611 640	515 975
Autres intérêts et revenus assimilés	12 125	17 730
TOTAL INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS	641 145	540 473

Note 19 : Commissions perçues

> Les commissions totalisent 160 615 KTND au 31/12/2023 se détaillant ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Commissions sur comptes	34 732	32 826
Commissions sur opérations de caisse	2 301	2 195
Commissions sur crédits	49 947	49 599
Commissions sur monétique banque à distance	37 477	37 597
Autres commissions	9 445	9 643
Commissions sur moyens de paiement	15 024	13 598
Autres produits sur services financiers	11 689	11 997
Total Commissions (en produits)	160 615	157 455

Note 20 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

> Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières totalisent 37 302 KTND au 31/12/2023 se détaillant ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Gain net sur titres de transaction	-	11
Gain net sur titres de placement	6 026	4 886
Gain net sur opérations de change	31 276	32 339
TOTAL GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES	37 302	37 236

Note 21 : Revenus du portefeuille investissement

➤ Les gains sur portefeuille investissement totalisent 29 976 KTND au 31/12/2023 se détaillant ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts sur autres titres d'investissement	2 374	2 847
Intérêts sur obligations	40	52
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	804	2 267
Intérêts sur bons de trésor assimilables	18 155	18 486
Intérêts et revenus sur emprunt national	6 682	3 493
Revenus titres d'investissement SICAR	1 921	555
TOTAL REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	29 976	27 700

Note 22 : Intérêts encourus et charges assimilées

➤ Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 339 568 KTND au 31/12/2023 se détaillant ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	2 253	2 568
Emprunts et ressources spéciales	14 460	18 292
Opérations avec la clientèle	322 297	242 561
Autres intérêts et charges	558	747
TOTAL INTÉRÊTS COURUS ET CHARGES ASSIMILÉES	339 568	264 168

Note 23 : Commissions encourues

➤ Les commissions encourues totalisent 9 996 KTND au 31/12/2023 se détaillant ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Commissions monétiques	7 100	5 485
Redevances et prestations	523	357
Autres commissions	607	305
Rémunération du fonds géré SICAR	948	978
Frais de confection carnet de chèques	204	147
Frais télégrammes télex	254	230
Règlement télécom SMS Banking	360	344
TOTAL COMMISSIONS ENCOURUES	9 996	7 846

Note 24 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

- Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non par des provisions totalisent 48 372 KTND au 31/12/2023 se détaillant ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Cout net du risque clientele	47 007	35 427
Cout net du risque divers	1 365	1 939
TOTAL DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CRÉANCES, HORS BILAN ET PASSIF	48 372	37 366

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie	57 302	41 993
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles	(12 083)	(13 268)
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles provenant de la décote	(4)	(199)
Dotations aux provisions collectives	1 334	6 526
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie sur engagements hors bilan	241	547
Reprise sur provision sur risque de contrepartie sur engagements hors bilan	(461)	(839)
Reprise sur provisions hors bilan sur décote	-	(143)
Pertes couvertes sur provisions utilisées	1 326	904
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées	(1 326)	(904)
Pertes couverte sur agios réservés sur créances passées par pertes	(2 112)	(3 853)
Pertes couverte sur agios réservés sur créances cédées	3 281	5 653
Reprises sur agios réservés sur créances cédées	(3 281)	(5 653)
Pertes couverte sur agios réservés sur créances radiées	-	8 905
Reprises sur agios réservés sur créances radiées	(1 048)	(2 723)
Reprises sur provisions sur décote de garanties sur créances cédées	-	(4)
Pertes couvertes sur créances cédées	1 048	2 727
Reprises sur provisions sur créances radiées	-	(16 695)
Pertes couvertes sur créances radiées	-	16 695
Pertes non couvertes de contrepartie	687	817
Gain de cession	(4)	(7)
Récupération sur créances amorties	(5)	-
TOTAL COUT NET DU RISQUE CLIENTELE	47 007	35 427

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 134	2 557
Reprises sur provisions pour risques et charges	(12)	(1 951)
Reprise de provision sur comptes d'actifs	(216)	(119)
Dotations aux provisions sur comptes d'actifs	340	261
Perte sur éléments hors exploitation	180	1 884
Dotations aux provisions pour risques fiscal	-	-
Gain sur éléments hors exploitation	(855)	(829)
Perte sur autres éléments d'exploitation	795	136
TOTAL COUT NET DU RISQUE DIVERS	1 365	1 939

Note 25 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

> Les dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement totalisent 1 038 KTND au 31/12/2023 se détaillant ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Dotation aux provisions sur titres de participation	9	-
Dotation aux provisions sur fonds géré SICAR	1 210	94
Reprise de provisions sur titres de participation	(181)	(68)
TOTAL DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	1 038	26

Note 26: Frais de personnel

> Les frais de personnel totalisent 187 069 KTND au 31/12/2023 se détaillant ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération du personnel	140 607	131 421
Charges sociales	36 483	34 260
Autres charges de personnel	7 906	6 969
Dotations au provision sur indemnité fin de carrière	2 073	677
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	187 069	173 327

Note 27 : Charges générales d'exploitation

> Les autres charges d'exploitation totalisent 58 088 KTND au 31/12/2023 se détaillant ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Frais d'exploitation non bancaires	22 891	20 209
Autres charges générales d'exploitation	35 197	33 778
TOTAL CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	58 088	53 987

Les autres charges générales d'exploitation totalisent 35 197 KTND au 31/12/2023 se détaillant ainsi:

	31/12/2023	31/12/2022
Loyers commerciaux	4 703	4 681
Maintenance logiciel informatique	5 041	4 880
Autres services extérieurs	1 053	988
Assurance globale banque	878	854
Maintenance matériel informatique	1 189	1 400
Entretien et nettoyage immeubles	924	792
Loyer personnel logements de fonction	315	291
Gardiennage et surveillance	811	1 191
Assurance immeubles et voitures	540	493
Rémunération d'intermédiaires	2 119	2 086
Sous-traitance archives	239	153
Frais Judiciaires	203	146
Entretien et réparation divers	918	780
Commissions Fond de garantie des Dépôts bancaires *	16 236	15 018
TOTAL AUTRES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	35 197	33 778

Note 28 : Impôt sur les sociétés

> L'impôt sur les sociétés totalise 73 432 KTND se détaillant ainsi:

	31/12/2023	31/12/2022
RÉSULTAT COMPTABLE AVANT DOTATIONS AUX PROVISIONS ET IMPÔT	277 961	266 818
(+) Déductions nets Réintégrations	7 580	7 236
RÉSULTAT FISCAL AVANT PROVISIONS	285 541	274 054
(-) Déduction provisions	58 877	48 819
RÉSULTAT FISCAL	226 664	225 235
Réinvestissement	22 685	15 000
RÉSULTAT FISCAL APRÈS RÉINVESTISSEMENT	203 979	210 235
Taux d'impôt	35,00%	35,00%
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	71 393	73 582
Taux de la contribution sociale de solidarité	1,00%	1,00%
Contribution Sociale de Solidarité permanente	2 040	2 102
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	73 432	75 684

* Contribution au Fonds de Garantie des Dépôts prévue par le décret gouvernemental N° 2017-268 du 1^{er} février 2017.

Note 29 : Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires

> Le solde des contributions fiscales exceptionnelles totalise 14 279 KTND au 31/12/2023 se détaillant ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
RÉSULTAT FISCAL APRÈS RÉINVESTISSEMENT	203 979	210 235
Taux de la contribution sociale de solidarité	3,00%	3,00%
Contribution Sociale de Solidarité exceptionnelle *	6 119	6 307
Taxe Conjoncturelle au profit du Budget de l'État**	8 159	0
TOTAL SOLDE CONTRIBUTIONS FISCALES EXCEPTIONNELLES	14 279	6 307

* Institution d'une contribution sociale de solidarité de 3% pour les sociétés soumises à l'impôt au taux de 35% décidée au niveau de l'article 22 du décret-loi N° 79-2022 du 22 décembre 2022 portant loi de finances pour l'année 2023.

** Institution d'une taxe conjoncturelle au profit du budget de l'État de 4% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'IS, décidée par l'article 64 de la loi N° 13-2023 du 11 décembre 2023 portant loi de finances pour l'année 2024.

Note 30 : Résultat par Action

> Le résultat par action au 31/12/2023 est de 3,664 DT.

	31/12/2023	31/12/2022
Résultat de la période en KTND	126 617	132 172
Capital social - nombre de titres	34 560 000	34 560 000
Résultat par action en DT	3,664	3,824

Le résultat par action ainsi déterminé en 2023 correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires et aux certificats d'investissement par le nombre moyen pondéré d'actions et de certificats d'investissement en circulation au cours de l'exercice.

3.6. NOTES SUR L'ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE**Note 31 : Liquidités et équivalents de liquidités**

	31/12/2023	31/12/2022
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	119 651	96 187
Créances sur les établissements bancaires et financiers	385 826	129 231
Dépôts des établissements bancaires	(2 668)	(5 748)
Dépôts des établissements financiers *	(225)	(52)
TOTAL	502 584	219 618

* En application du paragraphe 27 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires «Constituent des équivalents de liquidités ... les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers Payables dans un délai inférieur à 3 mois à partir de leur octroi en sont déduits.»

Note 32 : Evènements postérieurs à la date de clôture

- > Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 05 mars 2024. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

3.7. AUTRES NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS**Transactions avec les parties liées**

- > Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se présentent comme suit :

Opérations avec le Groupe Société Générale

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision de son conseil d'administration du 12 Mars 2015, une garantie de la Société Générale dans le cadre d'une convention entre BNP Paribas Securities Services et l'UIB en couverture des dépôts espèces du compte BNPSO ouvert dans le livre de l'UIB, et ce pour un montant forfaitaire maximum de 1 000 KEUR. Cette garantie est rémunérée à un taux de 0,4805% l'an.

L'UIB a reconduit, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 22 mars 2018, la convention conclue en 2015 avec révision du taux pour atteindre 0,1095% . Le contrat a pris fin le 31 Juillet 2020.

L'UIB a reconduit, en vertu de la décision du Conseil

d'Administration du 28 janvier 2021, la convention conclue en 2017. Les commissions supportées par la banque en 2023 au titre de cette garantie s'élèvent à 22 Dinars y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 16 Novembre 2011, une convention avec la Société Générale, en vertu de laquelle la banque assure la conservation des instruments financiers ainsi que les espèces détenus pour le compte de ses clients.

Les commissions facturées et revenant à l'UIB au cours de 2023, en vertu de la convention précitée, s'élèvent à 178 KTND Hors TVA.

- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le Prêt est remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie. Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le Conseil d'Administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 Août 2008.

- Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2023 au titre de ce prêt, s'élèvent à 3 244 KTND.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 15 Septembre 2022, un contrat de prestation de services avec la Société Générale en vertu duquel la banque bénéficie de l'accès aux principaux services SWIFT via la plateforme SNAP du Groupe Société Générale.

La charge constatée par la banque à ce titre, en 2023, s'élève à 287 KTND.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 28 novembre 2014, un contrat de prestation de service « Internet Banking pour les Entreprises » portant sur l'assistance, le conseil et le support au projet de déploiement d'un dispositif de banque sur Internet à destination des entreprises, avec la Société Générale. Ce contrat, qui annule et remplace le contrat autorisé par le Conseil d'Administration du 08 avril 2011, est valable pour une durée de deux ans renouvelables de manière tacite pour des périodes successives d'un an.

La banque n'a pas supporté de charge au cours de l'exercice 2023.

- L'UIB a réalisé avec la Société Générale des opérations de financement et de placement et a reçu des garanties en faveur de la clientèle durant l'exercice 2023. L'encours de ces opérations au 31/12/2023 se détaille comme suit :

EN KTND

DÉSIGNATION	DEVICES	MONTANT	CONTRE VALEUR
Garanties Reçues / concours à La Clientèle	TND	37 357	37 357
	EUR	230	781
TOTAL			38 138
Credoc Import	EUR	19 677	66 840
TOTAL			66 840
Credoc Export	USD	60	186
	EUR	587	1 995
TOTAL			2 181
Garanties Emises	EUR	1 945	6 606
	MAD	287	89
	USD	1 000	3 073
	DZD	690 000	15 804
TOTAL			25 572
Garanties Reçues	TND	63 585	63 585
	USD	4 526	13 908
	EUR	46 884	159 257
TOTAL			236 750

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 13 décembre 2018 avec la Société Générale, un contrat d'outil de calcul de Rentabilité Brute de l'Opération portant sur la mesure de la rentabilité future d'une opération.

Ce contrat est valable pour une durée initiale de 3 ans à compter du 1^{er} Janvier 2018 et renouvelable annuellement par tacite reconduction.

La charge supportée par la banque au cours de l'exercice 2023 est de 21 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 13 décembre 2018 avec la Société Générale un contrat «RAPSODY».

Rapsody est un outil de gestion ALM dynamique permettant d'étudier l'impact sur la Marge Net d'Interêt

et sur la Valeur Actuelle Nette du bilan. Ce contrat est valable pour une durée de 6 ans .

La charge supportée par la banque au cours de l'exercice 2023 est de 150 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 25 Novembre 2020 avec la Société Générale une convention de prestation de service AMLCOM portant sur l'analyse de premier et second niveau des alertes du monitoring à postériori de la lutte anti-blanchiment de la correspondance bancaire.

Les services rendus par la « Société Générale » sont facturés à l'UIB sur la base du nombre d'alertes générées chaque mois sur les flux de correspondance bancaire. Ces alertes sont chargées dans l'application « AMLCOM » pour analyse LAB.

Chaque alerte générée et chargée dans « AMLCOM » est facturée à 1€ à l'UIB. Ce traitement est indépendant du temps de traitement de l'alerte et de sa conclusion.

Un avenant qui vient modifier l'étendue des travaux réalisés dans le cadre de ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration tenu le 11 Juillet 2023.

La charge supportée par la banque au cours de l'exercice 2023 est de 2 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 25 Novembre 2020 avec la société mère « Société Générale » et la « Société Générale European Business Services » filiale de la « Société Générale », une convention de traitement des alertes EMBARGO de niveau 2 constituant le deuxième niveau de vérification

dans le cadre du dispositif de traitement des alertes EMBARGO.

Un avenant qui vient modifier l'étendue des travaux réalisés dans le cadre de ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration tenu le 11 Juillet 2023.

La banque n'a pas supporté des charges au cours de l'exercice 2023.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 16 Septembre 2021, une convention de prestation de service DIGITRADE avec la Société Générale.

DIGITRADE est un outil de filtrage interfacé à d'autres applications (Forces online, Lloyds pour des fins de récupération des données relatives aux navires, base pays selon la classification groupe SG, watshilist, ect...) qui permet la prise en charge graduelle des contrôle conformité «sanctions embargo», anti-blanchiment, et luttés contre le terrorisme et responsabilité sociale et environnementale avant le traitement des transactions de Trade Finance et pour tous les évènements qui surviennent pendant leur cycle de vie.

La charge supportée par la banque au cours de l'exercice 2023 est de 95 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 16 Avril 2021, une convention d'adhésion à un accord de coopération entre la « Société Générale » et le groupe ABSA Group Limited, qui permettra à l'UIB d'une part d'accompagner les grandes entreprises tunisiennes et les multinationales implantés en Tunisie dans leur développement sur le continent africain, et d'autres part, la réception des nouveaux clients africains intéressés par l'investissement en Tunisie ou par les marchés publics lancés par les entreprises publiques (STEG, SONEDE, etc).

L'adhésion de l'UIB à l'accord de

coopération précité ne donnera lieu à aucune facturation.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 16 Avril 2021, une convention d'implémentation de l'outil de cash management SOGECASH INTERNATIONAL-SFTP avec la « Société Générale » portant sur la transmission électronique sécurisée par le protocole SFTP de fichier d'ordre, entre la banque et sa clientèle corporate dans le cadre du développement du service global Cash UIB Banking.

La banque n'a pas supporté des charges au cours de l'exercice 2023.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'administration du 16 Mars 2023, un contrat de filtrage et gestion des alertes niveau1 des transactions et des référentiels avec Société Générale SA, Société Générale Global Solution Center SA en Roumanie, et Société Générale Global Solution Center Private Limited SA en Inde.

Ce contrat est entré en vigueur le 26 Avril 2023 pour une durée de 3 ans et sera reconduit systématiquement pour des périodes de 3 ans sauf notification de l'une des parties.

La charge supportée par la banque courant l'exercice 2023 est de 208 KTND.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 19 Octobre 2021, un contrat de prestation de service avec la SG Consulting et Transformation portant sur la mission d'accompagnement de la Société Générale dans le cadre de la revue stratégique UIB 2022-2025 prévoyant une rémunération égale à 246.027 Euros HT. Cette rémunération est arrêtée sur la base de 287 Jours homme pendant toute la période d'exécution de la mission.

Ce contrat entrera en vigueur à compter du 25 Octobre 2021 et prendra fin le 18 février 2022.

La facturation définitive de la prestation de service a été arrêtée sur la base de 282 J/H pour un montant total de 915 KTND comptabilisé en charges à répartir.

La charge de la résorption supportée par la banque au cours de l'exercice 2023 est de 305 KTND.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du conseil d'administration tenu le 16 Mars 2023, un contrat de prestation de service Know Your Customer - RMA TOMBANK avec Société Générale SA, Société Générale Global Solution Center SA en Roumanie, et Société Générale Global Solution Center PVT en Inde.

Ledit contrat entre en vigueur à compter du premier Janvier 2023 et s'étend pour une durée de 3 ans renouvelables par tacite reconduction.

La charge supportée par la banque pour l'exercice 2023 est de 320 KTND.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'administration du 05 Mars 2024, avec SG Bangalore « SG GSC » (Filiale indienne du Groupe SG) un protocole d'accord de type Memorandum Of Understanding de prestations de services KYC-RMA (Relationship Management Application).

SG GSC assistera l'UIB dans le cadre des activités liées au renouvellement périodique du KYC et à l'intégration de nouveaux correspondants bancaires en procédant à des contrôles, en établissant des profils de risque, en documentant et en préparant le Mémo KYC pour les correspondants bancaires.

Ce protocole d'accord prend effet le 01/01/2022 et s'étend jusqu'au 31/12/2022.

La charge supportée par la banque au titre des prestations fournies en 2022 s'élève à 109 KTND net de la TVA déductible soit la contrevaieur de 28 KEuro.

**Opérations avec la société
«l'Internationale de Recouvrement
des Créances – IRC»**

- L'UIB a conclu un contrat avec l'IRC qui consiste à céder, à la société l'internationale de Recouvrement des Créances – IRC, 4 173 créances pour un total d'engagements cédés de 4 329 KTND et à un prix de cession de 4 173 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 05 Mars 2024.

- L'UIB a conclu, le 29 février 2012, une convention d'assistance avec l'IRC portant sur la réalisation des travaux d'assistance comptable, l'établissement, le contrôle des déclarations fiscales et l'assistance à la gestion sociale de la société. Cette convention a fait l'objet d'un acte de résiliation le 31 Décembre 2018.

- L'UIB a conclu, le 01 janvier 2019, une nouvelle convention avec l'IRC portant sur la réalisation des travaux d'assistance comptable, l'établissement, le contrôle des déclarations fiscales et sociales, d'envoi du reporting BCT, de gestion du plan de continuité des activités de l'IRC et de mise à disposition des collaborateurs de l'IRC des outils de travail. A ce titre, l'UIB perçoit des honoraires forfaitaires annuels de 50 KTND HTVA.

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2023 s'élève à 50 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 05 mars 2020.

- L'UIB a conclu une convention avec les filiales SICAR et IRC en vertu de laquelle l'UIB et la SICAR consentent à l'IRC un mandat de recouvrer les montants que la SICAR a investi en participations sur ses fonds propres, les fonds gérés UIB, les fonds spéciaux FOPRODI

et les financements sous formes de participations et de comptes courants associés dans le cadre de ces mêmes participations.

Cette convention a été ratifié par le conseil du 14 décembre 2017.

La banque n'a pas supporté de charge au titre de 2023.

- > Au cours de l'exercice 2017, l'UIB a conclu une convention avec l'IRC consistant à faire bénéficier l'IRC du mécanisme du fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum. Les dépôts au 31 Décembre 2023 totalisent 469 KTND.

Les charges d'intérêts payées par la banque au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 41 KTND.

- L'IRC a souscrit un placement à terme. Le détail se présente au 31 décembre 2023 comme suit:

MONTANT	TAUX	DATE DE SOUSCRIPTION	DATE D'ÉCHÉANCE
4 000	9,00	28/09/2023	05/09/2024

- Les dépôts de l'IRC chez l'UIB totalisent 3 KTND au 31/12/2023.

Opérations avec la société «UIB Finance»

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 22 Juillet 2011, un contrat d'assistance comptable avec la société UIB Finance, en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 10 KTND Hors TVA en contrepartie de ses services.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2023, s'élève à 10 KTND.

- L'UIB a conclu, le 15 Novembre 2006, avec la société UIB Finance une convention qui a été validée par le Conseil d'Administration du 18 Mai 2007 et portant sur l'exécution des ordres de bourse collectés par

le réseau des agences de la banque. En vertu de cette convention, l'UIB Finance perçoit une rémunération calculée par référence aux taux prévus par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Mars 1996 au titre des frais de transactions boursières, ainsi qu'une rémunération calculée au taux de 0,4% HTVA sur les transactions réalisées au profit de la banque, au titre des frais de courtage.

A ce titre, les montants versés par l'UIB au titre de 2023 s'élèvent à 8 KTND Hors TVA.

- L'UIB a conclu le 23 juillet 2012 une convention en vertu de laquelle loue à UIB Finance pour une durée de 3 ans renouvelables, un espace au lac Turkana résidence Reflets du Lac.

Cette convention a pris fin le 30 Septembre 2022.

- L'UIB a conclu un nouveau contrat de sous-location pour une durée allant du 01 Octobre 2022 au 30 Septembre 2030, d'une partie du rez de chaussé de l'immeuble sis à la rue du Lac Toba Les Berges du Lac 1. En contrepartie l'UIB perçoit annuellement un loyer de 15 KTND TTC, majoré chaque année de 5%.

Ledit contrat a été autorisé par le conseil d'administration tenu le 16 Mars 2023.

Les revenus constatés par la banque, en 2023, s'élèvent à 14 KTND HTVA.

- L'UIB a conclu, le 30 Août 2012 avec UIB Finance un contrat portant sur la maintenance du parc informatique et accessoires, en vertu duquel la banque perçoit une rémunération annuelle de 5 KTND Hors TVA.

- A ce titre, le produit constaté par la banque en 2023 s'élève à 5 KTND HTVA.
- Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013.
- L'UIB a conclu, le 30 Août 2012 avec UIB Finance un contrat de maintenance et de gestion du service back office de cette dernière au titre duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 5 KTND Hors TVA.
- Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2023 est de 5 KTND HTVA.
- Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013.
- L'UIB a conclu en vertu de la décision de son conseil d'administration du 05 Mars 2020, une convention de Filtrage avec l'UIB Finance.
- Le prix annuel de la prestation de service à réaliser par l'UIB pour le compte de l'UIB Finance est de 3 000 TND HT payable annuellement.
- Cette convention est valable pour une durée d'une année à partir du 01 janvier 2019. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour des durées d'une année chacune.
- Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2023 est 3 KTND HTVA.
- Au cours de l'exercice 2012, l'UIB a conclu une convention consistant à faire bénéficier l'UIB Finance du mécanisme du fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum. Les dépôts au 31 Décembre 2023 totalisent 3 160 KTND.
- Les charges d'intérêts payées par la banque au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 303 KTND.
- L'UIB a conclu une convention de délégation du KYC et de filtrage des bases de données avec l'UIB Finance qui a été autorisée par le conseil d'administration du 11 Juillet 2023. La convention est conclue pour une durée d'une année à partir du premier Janvier 2023 renouvelable par tacite reconduction.
- La charge constatée par la banque durant 2023 est de 3 KTND HTVA.
- Opérations avec la société «International Sicar»**
- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 19 Décembre 2013, un contrat d'assistance comptable avec la société International Sicar, en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 45 KTND Hors TVA en contrepartie de ses services.
- Les deux parties décident de résilier amiablement la convention susvisée en date du 23 Novembre 2021.
- L'UIB a conclu, à cette même date, une nouvelle convention d'assistance avec l'international Sicar. A ce titre, la banque prend en charge les travaux d'assistance comptable, l'assistance à la gestion fonctionnelle des logiciels et la prestation de service de filtrage de la base donnée de l'International Sicar.
- Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 18 mars 2022.
- Un avenant à la convention d'assistance comptable a été autorisé par le conseil d'administration du 11 Juillet 2023.
- Ledit avenant entre en vigueur à compter du premier Janvier 2023. Il vient étendre le périmètre de la prestation par la délégation du KYC et le filtrage des negatives news moyennant une perception annuelle supplémentaire de 2 KTND HTVA.
- A ce titre, le produit perçu par la banque en 2023 s'élève à 47 KTND Hors TVA.
- Au cours de l'exercice 2002, l'UIB a conclu une convention avec la société International SICAR consistant à faire bénéficier la SICAR du mécanisme du fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum. Les dépôts au 31 Décembre 2023 totalisent 28 KTND.
- Les charges d'intérêts payées par la banque au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 5 KTND.
- L'UIB a conclu, le 02 Mai 2012, un contrat de sous location avec l'International SICAR moyennant un loyer annuel de 14 KTND HTVA. Ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration de l'UIB du 11 avril 2013.
- Ce contrat a été résilié par le conseil d'administration tenu le 11 Juillet 2023 et remplacé par un contrat de mise à disposition consentie moyennant un loyer annuel de 17 KTND TTC.
- A ce titre, le produit constaté par la banque en 2023 s'élève à 14 KTND HTVA.
- Les dépôts de la SICAR chez l'UIB totalisent 1 273 KTND au 31/12/2023
 - L'UIB a conclu avec la société «International SICAR» courant les exercices antérieurs plusieurs conventions en vertu desquelles la banque confie à cette dernière la gestions des fonds souscrits suivants :

FOND GÉRÉ	DATE DU CA AYANT AUTORISÉ LA CONVENTION	DATE DU CA AYANT AUTORISÉ L'AVENANT (1)	MONTANT SOUSCRIT	DATE DE SOUSCRIPTION
FONDS GÉRÉS 1 À 7	31/07/2015	16/03/2023	8 207	Avant 2008
FONDS GÉRÉS 8	12/03/2015	18/03/2022 05/03/2024	2 000	2015
FONDS GÉRÉS 9	16/03/2016	18/03/2022 05/03/2024	1 376	2016
FONDS GÉRÉS 10	17/03/2017	18/03/2022 05/03/2024	1 570	2017
FONDS GÉRÉS 11	07/03/2018	18/03/2022 05/03/2024	442	2018
FONDS GÉRÉS 12	07/03/2018	18/03/2022	10 000	2018
FONDS GÉRÉS 13	14/03/2019	17/06/2021	10 000	2019
FONDS GÉRÉS 14	14/03/2019	18/03/2022 05/03/2024	528	2019

TYPE DE COMMISSION	CHARGE 2023
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé des fonds gérés	4
Commission de gestion : 1,5% l'an des fonds utilisés en participations effectives et productives	
Commission de recouvrement : 10% des récupérations en principal sur les participations non productives plafonnés à 150KDT	3
Commission égale à 10% des plus values de cession des participations	-
Commission égale à 20% des montants de dividendes reçus sur les participations	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	-
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	12
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	13
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	13
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	7
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	4
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	1
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	8
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	5
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	2
Rémunération forfaitaire de 50 KTND l'an	57
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	27
Rémunération forfaitaire de 50 KTND l'an	57
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	31
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	5
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	3

FOND GÉRÉ	DATE DU CA AYANT AUTORISÉ LA CONVENTION	DATE DU CA AYANT AUTORISÉ L'AVENANT (1)	MONTANT SOUSCRIT	DATE DE SOUSCRIPTION
FONDS GÉRÉS 15	05/03/2020	17/06/2021	10 000	2020
FONDS GÉRÉS 16	05/03/2020	18/03/2022 05/03/2024	224	2020
FONDS GÉRÉS 17	16/04/2021	18/03/2022 05/03/2024	215	2021
FONDS GÉRÉS 18	18/03/2022	05/03/2024	388	2022
FONDS GÉRÉS 19	18/03/2022		10 000	2022
FONDS GÉRÉS 20	16/03/2023	05/03/2024	2 400	2023
FONDS GÉRÉS 21	16/03/2023		5 000	2023
FONDS GÉRÉS 22	16/03/2023		5 000	2023

TYPE DE COMMISSION	CHARGE 2023
Rémunération forfaitaire de 50 KTND l'an	57
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	54
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisés en participations effectives	2
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en FG	-
Commission égale à 10% des montants de dividendes encaissés	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins-values IOS	1
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisés en participations effectives	2
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en FG	-
Commission égale à 10% des montants de dividendes encaissés	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins-values IOS	4
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisés en participations effectives	3
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	-
Commission égale à 10% des montants de dividendes encaissés	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	10
Rémunération forfaitaire de 50 KTND HTVA l'an	57
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins-values IOS	226
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	14
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	-
Commission égale à 10% des montants de dividendes encaissés	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	46
Rémunération forfaitaire de 25 KTND l'an	29
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	95
Rémunération forfaitaire de 25 KTND l'an	29
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	95

FOND GÉRÉ	DATE DU CA AYANT AUTORISÉ LA CONVENTION	DATE DU CA AYANT AUTORISÉ L'AVENANT (1)	MONTANT SOUSCRIT	DATE DE SOUSCRIPTION
FONDS GÉRÉS 23	05/03/2020		2 686	2024
FONDS GÉRÉS 24	05/03/2020		5 000	2024
FONDS GÉRÉS 25	05/03/2020		5 000	2024

(1) : Les avenants du 07/06/2021 et 18/03/2022 viennent modifier l'ancienne commission de rendement calculée au taux de 10% des produits perçus sur les placements de la trésorerie disponible, par une nouvelle commission de placement des fonds gérés libres en actions IOS SICAV, calculée au taux de 40% en TTC du montant des dividendes encaissés ajusté des plus ou moins-values réalisés lors du rachat des titres IOS.

Opérations avec la société «UIB ASSURANCES»

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du conseil d'administration du 17 juin 2021, un contrat de sous location avec L'UIB Assurances moyennant un loyer annuel de 92 675 TND TTC.

Les revenus constatés par la banque au titre de 2023 totalisent 82 KTND HTVA.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 16 Septembre 2021, une convention d'infogérance avec la société «Uib Assurances» portant sur le déploiement d'un système standard en termes d'hébergement, de traitement, de sauvegarde et de sécurité des données de l'UIB Assurance par la banque.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 septembre 2021.

Les revenus constatés par la banque au titre de 2023 totalisent 301 KTND.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du conseil d'administration du 16 avril 2021, un contrat avec L'UIB Assurances portant sur la tenue de registre des comptes en valeurs mobilières émises par cette dernière.

Le service de tenue de registre se résume en:

- La tenue du capital;
- La tenue des droits de votes;
- Le suivi comptable du registre: journal des mouvements et des événements comptable pouvant résulter d'instruction individuelles de titulaires (achats/ventes, nantissement, donations, successions, etc...)

En contrepartie des services rendus, l'UIB recevra une rémunération annuelle de mille dinars.

Les revenus constatés par la banque au titre de 2023 totalisent 1 KTND.

- L'UIB a conclu en vertu de la décision de son conseil d'administration du 11 Juillet 2023 une convention cadre

de bancassurance avec UIB Assurances. Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans renouvelables annuellement par tacite reconduction sauf dénonciation de l'une des parties. La rémunération est calculée en pourcentage des montant des primes décaissées.

Le produit réalisé par la banque au titre de l'exercice 2023 est de 171 Dinars.

Opérations avec la société «FRANFINANCE»

- L'UIB a conclu avec la société FRANFINANCE (filiale SG) un contrat portant sur la cession de la créance de cette dernière envers la société KHADAMET correspondant à la somme des deux comptes bancaires ouverts au nom de cette société auprès de l'UIB, et dont le solde global s'élève à 38 KTND au 09 Octobre 2023.

Ladite cession a été effectuée à titre gracieux au profit de l'UIB.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 05 Mars 2024.

TYPE DE COMMISSION	CHARGE 2023
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisés en participations effectives	-
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	-
Commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en FG	-
Commission égale à 10% des montants de dividendes encaissés	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins-values IOS	-
Rémunération forfaitaire de 25 KTND l'an	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	-
Rémunération forfaitaire de 25 KTND l'an	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	-

L'avenant du 05/03/2024 vient modifier l'ancienne commission de gestion au taux de 1% des participations compromises par une commission de recouvrement au taux de 10% des récupérations en principal avec un plafond de 150 KTND TTC par an.

Opérations avec la société «Zemni immobilière»

- L'UIB a conclu en vertu de la décision de son conseil d'administration du 12 Mars 2015 un contrat de location d'un local avec la société Zemni Immobilière gérée par l'administrateur de l'UIB Habib Bouaziz.

La charge supportée par la banque au titre de l'exercice 2023 est de 61 KTND HTVA.

Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

Les rémunérations brutes du Directeur Général, des directeurs généraux adjoints et du Président du conseil telles que fixées par le Conseil d'Administration du 26 Juin 2020, 16 Mars 2023 et 16 Avril 2021, ainsi que celles des administrateurs telles que fixées annuellement par l'Assemblée Générale se détaillent comme suit:

	DIRECTEUR GÉNÉRAL		DIRECTEURS GÉNÉRAUX ADJOINTS		ADMINISTRATEURS	
	CHARGE DE L'EXERCICE	PASSIF AU 31/12/2023	CHARGE DE L'EXERCICE	PASSIF AU 31/12/2023	CHARGE DE L'EXERCICE	PASSIF AU 31/12/2023
AVANTAGE À COURT TERME :						
Salaire	796 888		816 551			
Intéressement sous forme de bonus	474 272	474 272	342 010	342 010		
Congés payés	25 951	63 604	9 599	55 797		
Autres avantages	346 807		288 412			
Charges fiscales et sociales	454 035	140 224	402 982	103 708		
Indemnité PCA					687 174	158 950
Jetons de présence					325 000	325 000
TOTAL	2 097 953	678 100	1 859 554	501 515	1 012 174	483 950

RAPPORTS GÉNÉRAL ET SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS

1. Rapport Général Des Commissaires Aux Comptes
2. Rapport Spécial Des Commissaires Aux Comptes

p. 195

p. 199



RAPPORTS GÉNÉRAL ET SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2023

MARS 2024

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES, DE L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES « UIB »,

I. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

1. OPINION

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 16 avril 2021, nous avons effectué l'audit des États Financiers de l'Union Internationale de Banques, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces États Financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 5 mars 2024, font ressortir des capitaux propres positifs de 949 839 KTND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 126 617 KTND.

À notre avis, les États Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la banque au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour

l'audit des États Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des États Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. QUESTIONS CLÉS DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des États Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des États Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1. PRISE EN COMPTE PARMIS LES PRODUITS DES INTÉRÊTS, COMMISSIONS ET AGIOS

Point clé de l'audit :

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par la banque s'élèvent au 31 décembre 2023, à 801 760 KTND et représentent 92% du total des produits d'exploitation bancaire.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée

automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré que la prise en compte des revenus constitue un point clé de l'audit en raison du volume des transactions et de l'importance relative de ces revenus par rapport au total produits de la banque.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à ce qui suit :

- > La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance et de constatation des revenus ;
- > La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- > L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et la réglementation y afférente ;
- > La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés ;
- > La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

3.2. CLASSIFICATION DES CRÉANCES ET ESTIMATION DES PROVISIONS

Point clé de l'audit :

Comme indiqué dans la note 2.2 «

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes », la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31 décembre 2023, les provisions constituées par la banque pour couvrir son risque de contrepartie s'élevaient à 470 443 KTND (sur les engagements bilan et hors bilan). La part des actifs non performants s'élève à 8,7% du total des engagements de la clientèle.

Nous avons jugé ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu, de la complexité du processus de classification qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé et du niveau de jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre approche d'audit du processus de classification, évaluation des engagements et des provisions y afférentes, nos travaux ont consisté notamment à :

- > Prendre connaissance de la politique de la banque en matière de couverture des risques de contrepartie et des contrôles mis en place ;
- > Dérouler des procédures analytiques sur l'évolution des encours des créances et des provisions ;
- > Apprécier l'adéquation et la pertinence des critères quantitatifs et qualitatifs appliqués par la banque
- > Vérifier l'application correcte des méthodes de classification à travers la revue d'un échantillon représentatif de créances à la date de clôture ;
- > Examiner les valeurs de garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécier les hypothèses et jugements retenus par la banque sur la base d'un échantillon représentatif ;
- > Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les

notes aux états financiers sur la classification et l'évaluation des engagements et des provisions y afférentes.

4. PARAGRAPHES D'OBSERVATION

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les situations décrites au niveau de :

- La note aux états financiers 2.2.2 « Provisions collectives » qui indique l'impact du changement de la méthode d'estimation des provisions collectives pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Le changement d'estimation opéré en 2023 est lié à l'ajustement à la fois des taux de provisionnement, des facteurs d'ajustement « Δg_j », et de la durée de calcul des taux de migration moyens par groupe en fonction de ceux prévus par la circulaire de la BCT n°2024-01 du 19 janvier 2024. Il en a résulté un stock de provisions collectives au 31 décembre 2023 à hauteur de 90.916 KTND, soit une dotation au titre de l'exercice 2023 de 1.334 KTND.

- La note aux états financiers 11 « Autres passifs » qui décrit que l'UIB a fait l'objet, courant l'exercice 2022, d'un contrôle social au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021, dont les résultats ont été notifiés le 23 janvier 2023, réclamant à la banque un complément de cotisations sociales de 7 400 KTND, dont 2 065 KTND de pénalités.

Faisant suite à ce redressement, la banque a contesté certains chefs de redressement évoqués par les services de contrôle de la CNSS.

La banque a reçu des états de liquidation relatifs aux chefs de redressement totalisant 5 334 KTND qu'elle n'a pas accepté et qui ont fait l'objet d'une action en justice. Un jugement d'annulation desdits états a été prononcé par la Cour d'appel de Tunis en 2024.

Au 31 décembre 2023, la provision pour risques constituée à ce titre par la banque, est de 2 275 KTND.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, l'impact ne peut être estimé de façon définitive que lors de la clôture de l'affaire.

- La note aux états financiers 3.7 « Autres notes aux états financiers - B » qui mentionne que la banque a été notifiée le 22 décembre 2023, d'un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant de 2019 à 2022.

Jusqu'à la date du présent rapport, l'administration fiscale n'a pas encore notifié les résultats de ladite vérification à la banque. Le risque final pouvant, le cas échéant, être associé à cette situation dépend du dénouement définitif du dossier de contrôle.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les États Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 05 mars 2024.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les États Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les États Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si,

à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des États Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'États Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des États Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7. RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les États Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit

applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des États Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- > Nous identifions et évaluons les risques que les États Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- > Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- > Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- > Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du

principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les États Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;

- > Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des États Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les États Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- > Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- > Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- > Nous déterminons parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance,

quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée, ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts

Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. EFFICACITÉ DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des États Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des États Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

2. CONFORMITÉ DE LA TENUE DES COMPTES DES VALEURS MOBILIÈRES À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 29 mars 2024

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

FINOR

Walid BEN SALAH

AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES, DE L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES « UIB »,

En application des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. CONVENTIONS NOUVELLEMENT CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés des conventions et opérations suivantes, nouvellement conclues au cours de l'exercice 2023.

OPÉRATION AVEC LE GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

→ **L'UIB** a conclu avec SG Bangalore « SG GSC » (Filiale indienne du Groupe SG) un protocole d'accord de type Memorandum Of Understanding de prestations de services KYC-RMA (Relationship Management Application) portant sur l'assistance de l'UIB dans le cadre des activités liées au renouvellement périodique du KYC et dans l'intégration de nouveaux correspondants bancaires en procédant à des contrôles, en établissant des profils de risque, en documentant et en préparant le Mémo KYC pour les correspondants bancaires.

En contrepartie, l'UIB est tenu de payer le prestataire selon une facturation effectuée sur la base des jours de travail d'une personne comme suit :

- Pour les fichiers KYC des banques classées à faible et moyen risque : 1,5 jours/homme
- Pour les fichiers KYC des banques classées à haut risque et à risque moyen : 3 jours/homme

L'UIB a accepté de rétribuer les efforts et les services fournis par SG GSC, au titre de l'exercice 2022 pour un montant établi à 27.966 Euro (en HT), calculé en fonction des prix des services réellement consommés courant l'année.

Ce protocole d'accord prend effet le 01/01/2022 et s'étend jusqu'au 31/12/2022.

La charge supportée par la banque

au titre des prestations fournies en 2022 s'élève à 109 KTND net de la TVA déductible soit la contrevaletur de 28 KEuro.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 05 Mars 2024.

OPÉRATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ « INTERNATIONAL SICAR »

→ **L'UIB** a conclu une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR, la gestion d'un fonds « FG UIB 23 » d'un montant de 2 686 KTND dans le cadre de l'optimisation fiscale.

Ce fond sera soumis à un ratio d'emploi de 80% qui couvre toutes les sociétés établies en Tunisie et non cotées en bourse à l'exception de celles exerçant dans le secteur immobilier relatif à l'habitat.

A ce titre, la société « International SICAR » percevra par an :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés fin de trimestre.
- Une commission de gestion égale à 1% des montants utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations fin de trimestre.
- Une commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en Fonds Gérés UIB.

- Une commission égale à 10% du montant des dividendes encaissés.
- Une commission de rendement sur placement SICAV IOS calculée sur la base de 40% en TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins-values dégagées au moment du rachat des titres IOS. Cette commission sera payable à la cession totale desdites actions SICAV.
- Une commission de recouvrement égale à 10% des récupérations en principal sur les participations non productives (participations déclassées). Le montant global des commissions de recouvrement à percevoir au titre de ce fonds (FG n° 23) ainsi qu'en vertu des Conventions de Gestion des Fonds n°8, 9, 10, 11, 14, 16, 17, 18, et 20 est plafonné à 150.000 TTC TND par an, y compris les frais de justice.

Aucune charge n'a été supportée par la banque à ce titre en 2023.

→ **L'UIB** a conclu une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR, la gestion d'un fonds « FG UIB 24 » d'un montant de 5 000 KTND dans le cadre de l'optimisation fiscale.

Ce fond sera soumis à un ratio d'emploi de 80% qui couvre toutes les sociétés établies en Tunisie et non cotées en bourse à l'exception de celles exerçant dans le secteur immobilier relatif à l'habitat.

A ce titre, la société « International SICAR » percevra par an :

- Une commission globale de Vingt-cinq mille Dinars (25 000 TND HT) par an, payable sur quatre tranches à la fin de chaque trimestre de l'exercice, qui englobe l'ensemble des prestations et services fournis par l'International Sicar dans le cadre de l'exécution de la présente Convention.
- Une commission de rendement sur placement SICAV IOS calculée sur la base de 40% en TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins-values dégagées au moment du rachat des titres IOS. Cette commission sera payable à la cession totale desdites actions SICAV.

Aucune charge n'a été supportée par la banque à ce titre en 2023.

→ **L'UIB** a conclu une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR, la gestion d'un fonds « FG UIB 25 » d'un montant de 5 000 KTND dans le cadre de l'optimisation fiscale.

Ce fond sera soumis à un ratio d'emploi de 80% qui couvre toutes les sociétés établies en Tunisie et non cotées en bourse à l'exception de celles exerçant dans le secteur immobilier relatif à l'habitat.

A ce titre, la société « International SICAR » percevra par an :

- Une commission globale de Vingt-cinq mille Dinars (25 000 TND HT) par an, payable sur quatre tranches à la fin de chaque trimestre de l'exercice, qui englobe l'ensemble des prestations et services fournis par l'International Sicar dans le cadre de l'exécution de la présente Convention.
- Une commission de rendement sur placement SICAV IOS calculée sur la base de 40% en TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins-values dégagées au moment du rachat des titres IOS. Cette commission sera payable à la cession totale desdites actions SICAV.

Aucune charge n'a été supportée par la banque à ce titre en 2023.

Les trois conventions précitées ont été autorisées par le conseil d'administration du 05 Mars 2024.

→ **L'UIB** a conclu un avenant global aux conventions de gestion de fonds « FG n°8, 9, 10, 11, 14, 16, 17, 18, et 20 » avec la société « International SICAR », portant sur ce qui suit :

1. Les parties sont convenues d'annuler et de remplacer la commission de gestion égale à 1% pour les participations effectives déclassées devenues compromises par une commission de recouvrement égale à 10% des récupérations en principal sur les participations non productives.
2. Les parties précisent que le montant global des commissions de recouvrement applicables aux

participations déclassées et à percevoir au titre des fonds cités en préambule ainsi qu'en vertu de toute autre convention de gestion de fonds est plafonné à 150.000 TTC TND par an, y compris les frais de justice et honoraires de toutes natures.

Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 05 Mars 2024.

→ **L'UIB** a conclu, le 20 octobre 2023, un contrat de mise à disposition avec la société « International SICAR » portant sur une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis à Rue du Lac Turkana, les Berges du Lac et une place de parking au sous-sol dudit immeuble et ce, en remplacement d'un ancien contrat de sous-location.

Ce contrat prend effet le 1^{er} avril 2023 et s'étend sur une période de 3 ans renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions.

En contrepartie, l'UIB perçoit, annuellement et d'avance, un loyer annuel global de 17 KTND toutes charges et taxes incluses et qui fera l'objet d'une augmentation annuelle cumulative de 5% à partir du 1^{er} avril 2024.

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2023 s'élève à 14 KTND HTVA.

Ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration du 11 juillet 2023.

OPÉRATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ « UIB FINANCE »

→ **L'UIB** a conclu, le 05 octobre 2023, une convention relative à la délégation du KYC et filtrage des bases clients et tiers avec la société « UIB Finance » pour une durée d'un an à partir du 01 janvier 2023 renouvelable par tacite reconduction, et en vertu de laquelle cette dernière confie à l'UIB :

- Les obligations d'identification, de vérification d'identité et de connaissance client (KYC) des clients communs entre les deux entités ; et
- La vigilance renforcée pour le KYC et le filtrage des négatives news des clients et des fournisseurs de services financiers exclusifs de l'UIB FINANCE

En contrepartie de ces prestations, l'UIB perçoit une rémunération annuelle de 3 KTND HTVA.

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2023 s'élève à 3 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 11 juillet 2023.

OPÉRATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ « L'INTERNATIONALE DE RECOUVREMENT DES CRÉANCES – IRC »

→ **L'UIB** a conclu, le 18 décembre 2023, un contrat de cession de créances avec la société « Internationale de Recouvrement des Créances – IRC » portant sur la cession à cette dernière de 4 173 créances totalisant un montant brut de 4 329 KTND moyennant un prix de 4 173 TND.

Ce contrat a été autorisé par le Conseil d'administration du 05 Mars 2024.

OPÉRATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ « UIB ASSURANCE »

→ **L'UIB** a conclu, le 29 septembre 2023, une convention cadre de bancassurance avec la société « UIB Assurances » qui mandate l'UIB pour conclure des contrats d'assurance en son nom et pour son compte par l'intermédiaire du réseau bancaire de l'UIB. L'UIB Assurances délègue ainsi la réalisation d'un certain nombre d'actes de gestion afférents au contrat d'assurance à l'intermédiaire UIB.

Le contrat est conclu pour une durée initiale fixée à trois ans et sera renouvelé annuellement par tacite reconduction.

En contrepartie, l'UIB bénéficie, dans le cadre de la distribution des contrats d'assurance, d'une rémunération sous la forme d'une commission de distribution calculée en pourcentage sur le montant de la prime d'assurance encaissée nette de droits et de taxes.

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2023 s'élève à 171 TND.

Ce contrat a été autorisé par le Conseil d'administration du 11 juillet 2023.

OPÉRATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ « FRANFINANCE »

→ **L'UIB** a conclu un contrat de cession de créance avec société FRANFINANCE, filiale de la Société Générale, portant sur

la cession d'une créance de la société FRANFINANCE à l'égard de la société KHADAMET (société en liquidation et détenue à concurrence de 89% par la société FRANFINANCE). Le montant de la créance en question est la somme des deux comptes bancaires ouverts au nom de la société KHADAMET auprès de l'UIB, et dont le solde global s'élève à 38 KTND au 09 octobre 2023.

Ladite cession a été réalisée à titre gracieux au profit de la banque.

Ce contrat a été autorisé par le Conseil d'administration du 05 Mars 2024.

II. OPÉRATIONS RÉALISÉES RELATIVES À DES CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTÉRIEURS ET RENOUVELÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2023

OPÉRATIONS AVEC LE GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

→ **L'UIB** a conclu avec Société Générale SA, Société Générale Global Solution Center SA en Roumanie et Société Générale Global Solution Center PVT en Inde (Filiales du Groupe SG) une convention de prestation de services Know Your Customer - RMA (Relationship Management Application).

Cette prestation a été régie courant les exercices 2021 et 2022 par le Protocole d'Accord entre Société Générale Global Solution Center PVT LTD « SG GSC » implantée en Inde et l'UIB, qui a été remplacé en 2023 par cette convention de prestation de services dite « TOMBANK ».

Cette convention est entrée en vigueur à partir du 1^{er} Janvier 2023 et s'étend sur une durée de 3 années renouvelable par tacite reconduction.

La charge supportée par la banque, à ce titre, en 2023, s'élève à 320 KTND.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 16 Mars 2023.

→ **L'UIB** a conclu avec Société Générale

SA, Société Générale Global Solution Center SA en Roumanie et Société Générale Global Solution Center Private Limited SA en Inde (Filiales du Groupe SG) une convention de filtrage et de gestion des alertes niveau 1 des transactions et des référentiels portant principalement sur un filtrage centralisé des transactions (flux) avec analyse centralisée des Alertes niveau 1 et un filtrage local des référentiels (clients et tiers) avec analyse locale des alertes niveau 1.

Cette convention est entrée en vigueur le 26 avril 2023, pour une période de 3 ans et sera reconduite systématiquement pour des périodes de 3 ans sauf notification à l'autre partie dans un délai de 6 mois avant la fin de la période en cours.

La charge supportée par la banque, à ce titre, en 2023, s'élève à 208 KTND.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 16 Mars 2023.

→ **L'UIB** a conclu avec la Société Générale SA une convention de prestation de services en vertu de laquelle la banque bénéficie de l'accès aux principaux services SWIFT via la plateforme SNAP du Groupe Société Générale.

La charge supportée par la banque à ce titre, en 2023, s'élève à 287 KTND en hors TVA.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 15 Septembre 2022.

→ **L'UIB** a conclu avec la Société Générale une convention de prestations de services « DIGITRADE » portant sur le déploiement de l'outil groupe DIGITRADE, au sein de la Banque.

DIGITRADE est un outil de filtrage, interfacé à d'autres applications (Forces Online, Lloyds pour des fins de récupération des données relatives aux navires, Base pays selon la classification Groupe SG, Watchlist, etc) et qui permet la prise en charge graduelle des contrôles conformité « sanction-embargo », anti-blanchiment et lutte contre le terrorisme et responsabilité sociale et environnementale avant le traitement des transactions de Trade finance et pour tous les événements qui surviennent pendant leur cycle de vie.

Ce contrat de prestations de services a été signé en octobre 2021 pour une durée de cinq ans. A l'issue de cette durée initiale,

il pourra être renouvelé pour une durée équivalente.

En contrepartie, la Société Générale percevra :

- Un montant de 40 000 EUR au titre du déploiement de la solution.
- Une rémunération annuelle calculée selon un coût unitaire de 4 EUR par dossier et par étape (ouverture, modification et règlement), portant sur les crédits documentaires, les remises documentaires, les garanties émises et reçues et les avals en devises.

La charge supportée par la banque au cours de l'exercice 2023 est de 95 KTND y compris la TVA non déductible.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 septembre 2021.

→ **L'UIB** a conclu avec « SG Consulting & Transformation », en octobre 2021, une convention d'accompagnement pour la revue stratégique de l'UIB dans le cadre de la « Démarche d'accompagnement - SGT & PWC - pour l'élaboration du plan stratégique UIB 2022-2025 ».

Ce contrat d'accompagnement prend effet le 25 octobre 2021 et s'étend jusqu'au 18 février 2022 avec remise du rapport final de la mission.

En contrepartie, « SG Consulting & Transformation » percevra une rémunération égale à 246 027 Euros HT. Cette rémunération est arrêtée sur la base de 287 Jours Homme pendant toute la période d'exécution de la mission.

La facturation définitive de la prestation de services a été arrêtée sur la base de 282 J/H pour un montant total de 915 KTND comptabilisé parmi les charges à répartir.

La charge de la résorption supportée par la banque au cours de l'exercice 2023 est de 305 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 19 octobre 2021.

→ **L'UIB** a conclu une convention d'adhésion à un contrat de coopération conclu entre la Société Générale et ABSA Group Limited qui permettra à l'UIB, d'une part, d'accompagner les grandes entreprises tunisiennes et les multinationales implantées en Tunisie

dans leur développement sur le continent africain et, d'autre part, la réception de nouveaux clients africains intéressés par l'investissement en Tunisie ou par les marchés publics lancés par les entreprises publiques (STEG, SONEDE, etc.).

L'adhésion de l'UIB à l'accord de coopération précité ne donnera lieu à aucune facturation.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 avril 2021.

→ **L'UIB** a conclu avec la Société Générale, une convention d'implémentation de l'outil de Cash Management « SOGECASH INTERNATIONAL-SFTP » portant sur la transmission électronique sécurisée par le protocole SFTP de fichiers d'ordres, entre la banque et sa clientèle Corporate dans le cadre du développement de la stratégie Global Cash UIB BANKING.

Les services rendus par la Société Générale seront facturés annuellement selon les termes suivants :

- 250 Euro annuellement par service souscrit et par client ; et
- Frais courants associés aux échanges de flux entre SG Paris et la banque à travers SWIFT NET et la plateforme GTB.

La banque n'a pas supporté des charges au cours de l'exercice 2023 à ce titre.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 avril 2021.

→ **L'UIB** a conclu avec la Société Générale un contrat pour la mise en place de l'outil « Rentabilité Brute de l'Opération » permettant la mesure de la rentabilité future d'une opération.

Ce contrat comprend :

- La conception, la réalisation et le déploiement pour un montant total de 45 216 Euro ; et
- La maintenance de l'outil pour un montant annuel de 4 522 Euro.

Ce contrat est valable pour une durée initiale de 3 ans à compter du 1^{er} Janvier 2018 et renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an.

La charge de maintenance constatée à ce titre, en 2023, s'élève à 21 KTND y compris la TVA non déductible.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 13 décembre 2018.

→ **L'UIB** a conclu avec la Société Générale un contrat de mise à disposition d'un outil de gestion du module ALM dynamique « RAPSODY », permettant d'étudier l'impact sur la marge nette d'intérêt et sur la valeur actuelle nette. Ce contrat est conclu pour une période de 6 ans moyennant une redevance annuelle.

La charge supportée par la banque à ce titre, au cours de l'exercice 2023, s'élève à 150 KTND y compris la TVA non déductible.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 13 décembre 2018.

→ **L'UIB** a reçu, en vertu de la décision de son conseil d'administration du 12 Mars 2015, une garantie de la Société Générale dans le cadre d'une convention entre BNP Paribas Securities Services et l'UIB en couverture des dépôts espèces du compte BNPSS ouvert dans les livres de l'UIB et ce, pour un montant forfaitaire maximum de 1 000 000 EUR. Cette garantie est rémunérée à un taux de 0,4805% l'an.

L'UIB a reconduit la convention conclue en 2015 avec révision du taux pour atteindre 0,1095%. Cette reconduction a été approuvée par le conseil d'administration du 22 Mars 2018.

Cette convention a pris fin le 31 juillet 2020.

L'UIB a reconduit cette convention en vertu de la décision du conseil d'administration du 28 janvier 2021.

Les commissions supportées par la banque en 2023 au titre de cette garantie, s'élèvent à 22 dinars y compris la TVA non déductible.

→ **L'UIB** a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le Prêt est remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie. Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2023, s'élèvent à 3 244 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 10 Juillet 2008 et approuvée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 Août 2008.

→ **L'UIB** a conclu une convention avec la Société Générale, en vertu de laquelle la banque assure la conservation des instruments financiers ainsi que les espèces détenues pour le compte de ses clients.

Les commissions facturées par l'UIB au cours de 2023 s'élèvent à 178 KTND Hors TVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 novembre 2011.

→ **L'UIB** a conclu avec la Société Générale un contrat de prestations de services « Internet Banking pour les Entreprises » portant sur l'assistance, le conseil et le support au projet de déploiement d'un dispositif de banque sur Internet à destination des entreprises.

La banque n'a pas supporté de charge au cours de l'exercice 2023.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 28 novembre 2014.

→ **L'UIB** a conclu avec la Société Générale une convention de prestations de services « AMLCOM » portant sur l'analyse de premier et second niveau des alertes du monitoring à posteriori de la lutte anti-blanchiment de la correspondance bancaire.

Les services rendus par la « Société Générale » sont facturés à l'UIB sur la base du nombre d'alertes générées chaque mois sur les flux de correspondance bancaire. Ces alertes sont chargées dans l'application « AMLCOM » pour analyse LAB.

Chaque alerte générée et chargée dans « AMLCOM » est facturée à 1€ à l'UIB. Ce traitement est indépendant du temps de traitement de l'alerte et de sa conclusion.

La convention de prestations de services entre en vigueur dès sa signature par les deux parties et ce, pour une durée indéterminée.

Un avenant a été conclu en 2023 portant sur la modification de l'étendue des

travaux réalisés dans le cadre de ce contrat tel que la mise à jour de la liste des prestataires pour inclure SG Global Solution Centre Private Limited (Inde).

La charge supportée par la banque au titre de l'exercice 2023 est de 2 KTND y compris la TVA non déductible.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 25 novembre 2020, et modifiée en vertu de l'avenant autorisé par le conseil d'administration du 11 juillet 2023.

→ **L'UIB** a conclu avec la Société Générale et la « Société Générale European Business Services » filiale de la Société Générale, une convention portant sur le traitement des alertes EMBARGO de niveau 2 et constituant le deuxième niveau de vérification dans le cadre du dispositif de traitement des alertes EMBARGO.

Les services rendus par la « Société Générale » et la « Société Générale European Business Services » rentrent dans le cadre des frais de siège et, par conséquent, ne seront pas facturés à l'UIB.

La convention de prestations de services entrera en vigueur dès sa signature par les deux parties et ce, pour une durée indéterminée.

Un avenant a été conclu en 2023 portant sur la modification de l'étendue des travaux réalisés dans le cadre de ce contrat, tel que la mise à jour de la liste des prestataires pour inclure SG Global Solution Centre Private Limited (Inde).

Au cours de l'exercice 2023, aucune charge n'a été supportée par la banque à ce titre.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 25 novembre 2020, et modifiée en vertu de l'avenant autorisé par le conseil d'administration du 11 juillet 2023.

OPÉRATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ « L'INTERNATIONALE DE RECouvreMENT DES CRÉANCES – IRC »

→ **L'UIB** a conclu, le 29 février 2012, une convention d'assistance avec l'IRC portant sur la réalisation des travaux d'assistance comptable,

l'établissement, le contrôle des déclarations fiscales et l'assistance à la gestion sociale de la société.

Cette convention a été résiliée et remplacée par une nouvelle convention conclue le 1^{er} janvier 2019, et portant sur la réalisation des travaux d'assistance comptable, l'établissement, le contrôle des déclarations fiscales et sociales, l'envoi du reporting BCT, la gestion du plan de continuité d'activité et la mise à la disposition des collaborateurs de l'IRC d'outils de travail. A ce titre, l'UIB perçoit des honoraires forfaitaires annuels de 50 KTND HTVA.

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2023 s'élève à 50 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 05 mars 2020.

→ **L'UIB** a conclu avec ses filiales l'International SICAR et l'IRC une convention en vertu de laquelle la banque et la SICAR confient à l'IRC un mandat de recouvrement des montants investis par la SICAR sur ses fonds propres, les fonds gérés de l'UIB, les fonds spéciaux FOPRODI et les financements sous forme de participations et de comptes courants associés y afférents.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 14 décembre 2017.

La banque n'a pas supporté de charge au titre de 2023.

→ Au cours de l'exercice 2017, l'UIB a conclu une convention avec l'IRC pour lui faire bénéficier du mécanisme de fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum.

Au 31 décembre 2023, les dépôts totalisent 469 KTND.

Les charges d'intérêt payées par la banque au titre de l'exercice 2023, s'élèvent à 41 KTND.

OPÉRATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ « UIB FINANCE »

→ **L'UIB** a conclu, le 24 novembre 2022, un contrat en vertu duquel elle loue à la société « UIB Finance » une partie du rez-de-chaussée, soit trois bureaux et une place de parking au sous-sol de

l'immeuble situé au Rue du Lac Toba 1053 les Berges du Lac 1, Tunis. Ce contrat de sous-location prend effet à compter du 1^{er} octobre 2022 et s'étend sur une période de 8 ans renouvelable par tacite reconduction.

En contrepartie, l'UIB perçoit annuellement et d'avance, un loyer annuel global de 15 KTND toutes charges et taxes incluses avec une augmentation annuelle cumulative de 5% à partir du 1^{er} octobre 2023.

La quote-part des revenus constatés par la banque au titre de cette location s'élève, en 2023, à 14 KTND.

Ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration du 16 Mars 2023.

→ **L'UIB** a conclu un contrat d'assistance comptable avec la société « UIB Finance ». Le contrat prévoit la perception par la banque d'une rémunération annuelle de 10 KTND Hors TVA.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2023, s'élève à 10 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 22 juillet 2011.

→ **L'UIB** a conclu, le 15 Novembre 2006, avec la société « UIB Finance » une convention portant sur l'exécution des ordres de bourse collectés par le réseau des agences de la banque. En vertu de cette convention la société « UIB Finance », perçoit une rémunération calculée par référence aux taux prévus par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Mars 1996 au titre des frais de transactions boursières, ainsi qu'une rémunération calculée au taux de 0,4% HTVA sur les transactions réalisées au profit de la banque, au titre des frais de courtage.

La charge constatée à ce titre, en 2023, s'élève à 8 KTND Hors TVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 18 mai 2007.

→ **L'UIB** a conclu, le 30 Août 2012, avec la société « UIB Finance » un contrat portant sur la maintenance du parc informatique et accessoires, en vertu duquel la banque perçoit une rémunération annuelle de 5 KTND Hors TVA.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2023, s'élève à 5 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 11 avril 2013.

→ **L'UIB** a conclu, le 30 Août 2012, avec la société « UIB Finance » un contrat de maintenance et de gestion du service back office de cette dernière, au titre duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 5 KTND Hors TVA.

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2023, s'élève à 5 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 11 avril 2013.

→ **L'UIB** a conclu une convention de filtrage avec la société « UIB Finance » pour une durée d'une année à partir du 1^{er} janvier 2019. Cette convention est renouvelable par tacite reconduction d'une année à une autre, et prévoit la perception par la banque d'une rémunération annuelle de 3 KTND Hors TVA.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2023, s'élève à 3 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 05 mars 2020.

→ Au cours de l'exercice 2012, l'UIB a conclu une convention avec l'UIB Finance pour lui faire bénéficier du mécanisme de fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum.

Au 31 décembre 2023, les dépôts totalisent 3 160 KTND.

Les charges d'intérêt payées par la banque au titre de l'exercice 2023, s'élèvent à 303 KTND.

OPÉRATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ « INTERNATIONAL SICAR »

→ **L'UIB** a conclu avec la société « International SICAR » une nouvelle convention d'assistance suite à la résiliation de l'ancienne convention autorisée par le conseil d'administration du 19 décembre 2013, en vertu de

laquelle l'UIB assure les travaux d'assistance comptable, l'assistance à la gestion fonctionnelle des logiciels et la prestation de service de filtrage de la base de données de l'International SICAR.

Cette nouvelle convention a été signée le 23 novembre 2021 pour une durée d'un an renouvelable annuellement par tacite reconduction, et en vertu de laquelle la banque perçoit des honoraires annuels de 45 KTND en contrepartie de ses services.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 18 mars 2022.

Un avenant à la convention d'assistance comptable a été autorisé par le conseil d'administration du 11 Juillet 2023 afin d'étendre le périmètre des prestations confiées à l'UIB par la délégation du KYC et le filtrage des negatives news moyennant une perception annuelle supplémentaire de 2 KTND HTVA.

Ledit avenant entre en vigueur à compter du premier Janvier 2023.

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2023 s'élève à 47 KTND HTVA.

→ **L'UIB** a conclu, au cours de l'exercice 2002, une convention avec la société « International SICAR » consistant à faire bénéficier la SICAR du mécanisme de fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum. Au 31 décembre 2023, les dépôts totalisent 28 KTND.

Les charges d'intérêt payées par la banque au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 5 KTND.

→ **L'UIB** a conclu avec la société « International SICAR » courant les exercices antérieurs plusieurs conventions en vertu desquelles la banque confie à cette dernière la gestion des fonds souscrits suivants :



FOND GÉRÉ	DATE DU CA AYANT AUTORISÉ LA CONVENTION	DATE DU CA AYANT AUTORISÉ L'AVENANT (1)	MONTANT SOUSCRIT	DATE DE SOUSCRIPTION
FONDS GÉRÉS 1 À 7	31/07/2015	16/03/2023	8 207	Avant 2008
FONDS GÉRÉS 8	12/03/2015	18/03/2022	2 000	2015
FONDS GÉRÉS 9	16/03/2016	18/03/2022	1 376	2016
FONDS GÉRÉS 10	17/03/2017	18/03/2022	1 570	2017
FONDS GÉRÉS 11	07/03/2018	18/03/2022	442	2018
FONDS GÉRÉS 12	07/03/2018	18/03/2022	10 000	2018
FONDS GÉRÉS 13	14/03/2019	17/06/2021	10 000	2019
FONDS GÉRÉS 14	14/03/2019	18/03/2022	528	2019

TYPE DE COMMISSION	CHARGE 2023
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé des fonds gérés	4
Commission de gestion : 1,5% l'an des fonds utilisés en participations effectives et productives	
Commission de recouvrement : 10% des récupérations en principal sur les participations non productives plafonnés à 150KDT	3
Commission égale à 10% des plus values de cession des participations	-
Commission égale à 20% des montants de dividendes reçus sur les participations	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	-
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	12
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	13
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	13
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	7
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	4
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	1
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	8
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	5
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	2
Rémunération forfaitaire de 50 KTND l'an	57
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	27
Rémunération forfaitaire de 50 KTND l'an	57
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	31
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	5
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	3

FOND GÉRÉ	DATE DU CA AYANT AUTORISÉ LA CONVENTION	DATE DU CA AYANT AUTORISÉ L'AVENANT (1)	MONTANT SOUSCRIT	DATE DE SOUSCRIPTION
FONDS GÉRÉS 15	05/03/2020	17/06/2021	10 000	2020
FONDS GÉRÉS 16	05/03/2020	18/03/2022	224	2020
FONDS GÉRÉS 17	16/04/2021	18/03/2022	215	2021
FONDS GÉRÉS 18	18/03/2022		388	2022
FONDS GÉRÉS 19	18/03/2022		10 000	2022
FONDS GÉRÉS 20	16/03/2023		2 400	2023
FONDS GÉRÉS 21	16/03/2023		5 000	2023
FONDS GÉRÉS 22	16/03/2023		5 000	2023

* Les avenants viennent modifier l'ancienne commission de rendement calculée au taux de 10% des produits perçus sur les placements de la trésorerie disponible, par une nouvelle commission de placement des fonds gérés libres en actions IOS SICAV, calculée au taux de 40% en TTC du montant des dividendes encaissés ajusté des plus ou moins-values réalisées lors du rachat des titres IOS.

TYPE DE COMMISSION	CHARGE 2023
Rémunération forfaitaire de 50 KTND l'an	57
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	54
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisés en participations effectives	2
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en FG	-
Commission égale à 10% des montants de dividendes encaissés	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins-values IOS	1
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisés en participations effectives	2
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en FG	-
Commission égale à 10% des montants de dividendes encaissés	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins-values IOS	4
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisés en participations effectives	3
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	-
Commission égale à 10% des montants de dividendes encaissés	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	10
Rémunération forfaitaire de 50 KTND HTVA l'an	57
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins-values IOS	226
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	14
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	-
Commission églale à 10% des montants de dividendes encaissésv	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	46
Rémunération forfaitaire de 25 KTND l'an	29
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	95
Rémunération forfaitaire de 25 KTND l'an	29
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	95

OPÉRATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ « UIB ASSURANCES »

→ **L'UIB** a conclu un contrat de sous location avec l'UIB Assurances portant sur la totalité du 2^{ème} étage de l'immeuble situé au Rue du Lac Toba 1053 les Berges du Lac 1 à Tunis et ce, pour le besoin d'exercice des activités assurancielles et commerciales relevant de l'objet social de la société.

Ce contrat prend effet le 31 mai 2021 et s'étend sur une période de dix ans, renouvelable par tacite reconduction.

En contrepartie, l'UIB percevra, annuellement et d'avance, un loyer annuel global de 92 KTND TTC avec une augmentation annuelle cumulative de 5% à partir du 1^{er} novembre 2022.

A ce titre, les revenus constatés par la banque en 2023, s'élèvent à 82 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 17 juin 2021.

→ **L'UIB** a conclu une convention « Infogérance » avec l'UIB Assurance portant sur le déploiement d'un système standard en termes d'hébergement, de traitement, de sauvegarde et de sécurité des données de l'UIB Assurances par la Banque.

Les prestations d'infogérance portent principalement sur ce qui suit :

- Support IT et Support Utilisateur : Le service de support utilisateur à destination de UIB Assurances.
- Hébergement : L'hébergement d'équipements informatiques physiques dédiés au Client dans les Datacenters externalisés.
- Connectivité Réseaux LAN, WAN et accès Internet.
- Approvisionnement : Gestion et administration des machines ; Gestion des serveurs physiques et virtuels pour le Client dans les Datacenters externalisés et mutualisés sur le site principal et le site secondaire.
- Gestion du Stockage et des fichiers : Fourniture au Client

de capacité de stockage avec le niveau de performance adéquat dans les Datacenters externalisés et mutualisés.

- Sauvegarde et restauration : Service de sauvegarde des données selon les politiques de sauvegarde prédéfinies ; Service de restauration des données à la demande.
- Base de Données : Service de mise à disposition et d'administration des bases de données utilisées par les applications du Client.
- Plan de continuité d'activité : Reprise des activités informatiques après un sinistre important.
- Sécurité Opérationnelle : Gestion et supervision de la sécurité de l'infrastructure au moyen d'antivirus, de correctifs, de surveillance et la gestion de solutions de sécurité informatique.

En contrepartie, la banque percevra une rémunération correspondant au prix de revient qui sera déterminé par les services financiers de la banque en se basant sur les coûts analytiques subis par la banque, majoré d'une marge de pleine concurrence et ce, en respect des règles de prix de transfert entre entités liées.

A ce titre, les revenus constatés par la banque en 2023 s'élèvent à 301 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 septembre 2021.

→ **L'UIB** a conclu un contrat avec l'UIB Assurances portant sur la tenue de registre des comptes en valeurs mobilières émises par cette dernière. A ce titre les services rendus par l'UIB sont les suivants :

- La tenue du capital ;
- La tenue des droits de votes ; et
- Le suivi comptable du registre : journal des mouvements et des événements comptables pouvant résulter d'instructions individuelles de titulaires (achats/ventes, nantissement, donations, successions, etc..).

En contrepartie des services rendus,

l'UIB recevra une rémunération annuelle de 1 KTND.

Les revenus constatés par la banque au titre de 2023 totalisent 1 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 avril 2021.

OPÉRATION AVEC LA SOCIÉTÉ « ZEMNI IMMOBILIÈRE »

L'UIB a conclu un contrat de location d'un local avec la société « Zemni Immobilière » gérée par l'administrateur de la banque M. Habib BOUAZIZ.

La charge supportée par la banque à ce titre, en 2023, s'élève à 61 KTND.

Cette convention a été approuvée par le conseil d'administration du 12 mars 2015.

III. OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA BANQUE ENVERS SES DIRIGEANTS

1. Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales, se présentent comme suit :

→ Les rémunérations brutes et avantages accordés au Président du Conseil d'Administration, au Directeur Général, et aux Directeurs Généraux Adjointes, sont fixés par les conseils d'administration du 16 avril 2021, du 26 juin 2020 et du 16 mars 2023 sur propositions du comité de nominations et de rémunérations.

Le Président du Conseil d'Administration perçoit une rémunération annuelle brute, de laquelle sont déduits les jetons de présence, et qui est soumise à la retenue à la source selon le taux en vigueur. Il bénéficie également de la mise à disposition de deux véhicules avec la prise en charge des frais y afférents.

Le Directeur Général perçoit une rémunération annuelle fixe et un intéressement variable sous forme de bonus. Il bénéficie également de la prise

en charge des frais d'utilité et de la mise à disposition de deux véhicules avec la prise en charge des frais y afférents.

Les deux Directeurs Généraux Adjointes perçoivent une rémunération annuelle fixe et un intéressement variable sous forme de bonus. Ils bénéficient également de la prise en charge des

frais d'utilité et de la mise à disposition d'un véhicule chacun avec la prise en charge des frais y afférents.

→ Les membres du conseil d'administration perçoivent des jetons de présence décidés annuellement par l'assemblée générale.

2. Les obligations et engagements de l'Union Internationale de Banques envers ses dirigeants (y compris les charges fiscales et sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023, sont détaillés au niveau du tableau suivant :

NATURE DE L'AVANTAGE	DIRECTEUR GÉNÉRAL		DIRECTEURS GÉNÉRAUX ADJOINTS		PCA & ADMINISTRATEURS	
	CHARGE DE L'EXERCICE	PASSIF AU 31/12/2023	CHARGE DE L'EXERCICE	PASSIF AU 31/12/2023	CHARGE DE L'EXERCICE	PASSIF AU 31/12/2023
Avantages à court terme :						
– Salaires bruts	796 888	-	816 551	-	-	-
– Intéressements sous forme de bonus	474 272	474 272	342 010	342 010		
– Congés payés	25 951	63 604	9 599	55 797	-	-
– Autres avantages	346 807	-	288 412	-	-	-
– Charges fiscales et sociales	454 035	140 224	402 982	103 708	-	-
– Rémunération PCA	-	-	-	-	687 174	158 950
– Jetons de présence	-	-	-	-	325 000	325 000
TOTAL	2 097 953	678 100	1 859 554	501 515	1 012 174	483 950

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et établissements financiers, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 29 mars 2024

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

FINOR

Walid BEN SALAH

AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE RELATIF À LA GESTION DU GROUPE UIB

1. Périmètre et Méthodes de consolidation
2. Activité des Filiales de l'UIB

p. 214

p. 215





PÉRIMÈTRE & MÉTHODES DE CONSOLIDATION

PÉRIMÈTRE

Le périmètre de consolidation du Groupe UIB comprend :

- **la société mère:** UIB,
- **les filiales:** les sociétés sur lesquelles l'UIB exerce un contrôle exclusif,

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

La méthode utilisée pour la consolidation des **sociétés faisant partie du périmètre est l'intégration globale.**

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe UIB :

UN PORTEFEUILLE DE FILIALES DE TAILLE RÉDUITE, EN LIEN AVEC L'ACTIVITÉ BANCAIRE

- **L'UIB détient des participations dans quatre filiales et ce, contrairement à la plupart des autres grandes banques qui en détiennent souvent un nombre beaucoup plus élevé.**
- **Le choix fait, est de centrer les filiales sur des activités porteuses de valeur ajoutée pour les clients (Gestion d'actifs - intermédiation en bourse - Assurances) ou directement en lien avec le recouvrement de créances.**

SOCIÉTÉS	SECTEUR	POURCENTAGE DE CONTRÔLE	QUALIFICATION	MÉTHODE DE CONSOLIDATION	POURCENTAGE D'INTÉRÊT
Union Internationale de Banques	Financier	100%	Mère	Intégration Globale	100%
UIB Assurances	Assurance	99,99%	Filiale	Intégration Globale	99,99%
Internationale de Recouvrement de Créances	Financier	99,97%	Filiale	Intégration Globale	99,97%
UIB Finance	Financier	99,92%	Filiale	Intégration Globale	99,92%
International SICAR	Financier	34%	Filiale	Intégration Globale	34%

- Un portefeuille de filiales de taille réduite, en lien avec l'activité bancaire :
- L'UIB détient des participations dans quatre filiales et ce, contrairement à la plupart des autres grandes banques qui en détiennent souvent un nombre beaucoup plus élevé.
- Le choix fait, est de centrer les filiales sur des activités porteuses de valeur ajoutée pour les clients (Gestion d'actifs - intermédiation en bourse - Assurances) ou directement en lien avec le recouvrement de créances.

ACTIVITÉ DES FILIALES DE L'UIB

INTERNATIONAL SICAR-(IS)

INDICATEURS D'ACTIVITÉ 2023 (EN KTND)

- Les ressources de l'International Sicar ont progressé sur un an de **18%** pour atteindre un volume de **77 903 KTND** au terme de l'exercice 2023,
- Le montant annuel des décaissements liés aux immobilisations financières au titre de l'exercice 2023 est de **4 000 KTND** contre **9 500 KTND** une année auparavant compte tenu des fonds disponibles et des obligations d'emploi à réaliser,
- Le montant global des rétrocessions réalisées en 2023 sur les fonds propres de la Sicar et les Fonds Gérés de l'UIB a atteint **1 105 KTND**,

	EN KTND						
RUBRIQUE	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ressources	25 553	35 796	45 433	55 463	55 623	66 104	77 903
– Capitaux propres	4 393	4 107	3 994	4 031	4 199	4 688	4 829
– Fonds Gérés	15 026	25 559	35 489	45 489	45 489	55 489	67 228
– Ressources spéciales	6 134	6 130	5 950	5 943	5 935	5 927	5 846
Rétrocessions annuelles en principal (A)	74w0	790	589	288	598	890	781
– Fonds propres	298	262	289	74	104	77	42
– Fonds Gérés UIB	442	528	300	214	494	813	739
Rétrocessions annuelles en plus-values (B)	324	285	253	375	455	484	324
– Fonds propres	84	24	16	22	16	22	5
– Fonds Gérés UIB	240	261	237	353	439	462	319
Recouvrement Annuel (A+B)	1 064	1 075	842	663	1 053	1 374	1 105
– Fonds propres	382	286	305	96	120	99	47
– Fonds Gérés UIB	682	789	537	567	933	1 275	1 058
Investissements Nouveaux	1 729	1 277	5 250	7 613	7 685	9 500	4 000
– Fonds propres	100	173	377	184	292	367	104
– Fonds Gérés	1 629	1 105	4 873	7 429	7 393	9 133	3 896

ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS

- Le Chiffre d'Affaires a atteint **1 133 KTND** en 2023 vs **1 262 KTND** en 2022
- Les revenus d'exploitation enregistrent une baisse de **-10%** soit **- 128 KTND** faisant suite essentiellement à la diminution des commissions d'étude et de mise en place de 216 KTND par rapport à 2022,
- Les charges d'exploitation enregistrent une augmentation de **+115 KTND** par rapport à l'exercice précédent résultant essentiellement de la constatation de provisions pour dépréciation des titres des participations pour 51 KTND et la constatation de provisions sur commissions impayées pour 28 KTND,
- Le résultat Net est passé de **488 KTND** en 2022 à **141 KTND** en 2023.

EN KTND	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Revenus d'exploitation	643	522	362	382	393	422	348	309	505	567	789	1 262	1 133
Charges d'exploitation	-467	-507	-595	-533	-481	-846	-738	-747	-770	-616	-713	-793	-908
— Dotations/reprises sur provisions	-221	-298	-878	-40	87	-264	-114	-80	-44	-15	-7	-33	-96
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-46	-282	-1 111	-191	-88	-424	-391	-438	-265	-49	76	468	225
Revenus des Placements Nets	63	71	78	124	150	154	127	152	154	88	57	57	66
Autres gains/Pertes ordinaires	0	0	1	-31	1	-10	-59	1	0	0	38	1	0
Impôts sur les sociétés et contrib.except	0	0	1	1	-1	-6	-1	-1	-2	-2	-2	-39	-150
RÉSULTAT NET	17	-212	-1 035	-99	61	-286	-324	-286	-113	37	168	488	141

Capitaux Propres (Avant Affectation)	6 287	6 075	5 040	4 941	5 003	4 717	4 393	4 107	3 994	4 031	4 199	4 688	4 829
TOTAL BILAN	37 804	34 202	34 700	34 324	33 499	34 258	32 892	43 287	53 080	62 943	63 631	74 982	85 068

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023 (UNITÉ : EN KTND)

ACTIFS	2023	2022
ACTIFS NON COURANTS		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	7	7
Amortissements Immobilisations incorporelles	-7	-7
Immobilisations incorporelles nettes	0,3	0,5
Immobilisations corporelles	150	156
Amortissements Immobilisations corporelles	-82	-75
Immobilisations corporelles nettes	68	81
Immobilisations financières brute Fonds Propres :	5 935	5 874
Immobilisations financières nettes FP	3 872	3 810
Plus values / immobilisations financières FP	2 063	2 064
Plus values réservés FP	-1 684	-1 684
Provisions	-1 508	-1 457
Immobilisations financières nettes sur Fonds Propres	2 743	2 732
Emplois sur fonds gérés pour compte	53 927	51 035
Immobilisations financières nettes FG	47 614	44 601
Plus values / immobilisations financières FG	6 314	6 434
Emplois sur Fonds Gérés pour compte nets	53 927	51 035
Quote part plus values / immobilisations financières FG	38	38
Quote part plus values réservés FG	-24	-24
Provision quote part plus values FG	-12	-12
Part SICAR (+) values des participations sur Fonds Gérés	1	1
Total des actifs non courants	56 740	53 850
ACTIFS COURANTS		
Autres actifs courants	1 114	1 979
Placements et autres actifs financiers	25 918	18 900
Liquidités et équivalents de liquidités/Fonds Propres	20	14
Trésorerie/ Fonds Gérés	1 276	239
Total des actifs courants	28 328	21 132
TOTAL DES ACTIFS	85 068	74 982

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023 (UNITÉ : EN KTND)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2023	2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	5 000	5 000
Réserves	1 039	1 039
Résultats reportés	-1 352	-1 840
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	4 688	4 199
Résultat de l'exercice	141	488
Total capitaux propres avant affectation	4 829	4 688
PASSIFS		
Passifs non courants		
Fonds gérés pour compte	79 648	69 702
Total des passifs non courants	79 648	69 702
Passifs courants		
Autres passifs courants	591	592
Total des passifs courants	591	592
TOTAL DES PASSIFS	80 239	70 295
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	85 068	74 982

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2023 (UNITÉ : EN KTND)

LIBELLÉ	2023	2022
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION		
Résultat Net d'Impôt	141	488
Ajustement pour :		
Amortissement	17	23
Provisions	51	10
Plus value sur cession d'immobilisations	0	0
Plus values réservées	0	2
Variation des :		
Passifs courants	- 1	245
Actifs courants	986	-556
Flux de Trésorerie Provenant de l'Exploitation	1 194	212
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'INVESTISSEMENT		
Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	-4	-3
Encaissement provenant de la cession des immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations financières	- 4 000	-9 500
Encaissement provenant de la cession des immobilisations financières	925	898
Flux de Trésorerie Provenant des Activités d'Investissement	- 3 079	- 8 605
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Décaissement Provenant des Fonds Gérés UIB	- 598	-388
Encaissement Provenant des Fonds Gérés UIB	12 400	10 388
Décaissement sur Fonds Gérés Foprodi	- 81	-8
Décaissement Provenant des Fonds Gérés Immobilière salambo	- 63	-
Encaissement Provenant du Gain sur fonds Gérés UIB	1 920	1 854
Décaissement Provenant du Gain sur fonds Gérés UIB	-3 490	-1 101
Encaissement provenant du gain sur fonds gérés non recouvré UIB	11	17
Encaissement provenant du gain à rétrocéder au fonds gérés Immobilier SALAMBO	0,08	0,3
Décaissement provenant du gain non recouvré au fonds gérés Immobilier SALAMBO	- 81	-145
Décaissement provenant du gain sur Foprodi	-32	-3
Encaissement provenant du gain à rétrocéder au fonds gérés Mr KAABI	0,2	0,1
Encaissement provenant du gain non recouvré sur Foprodi		
Décaissement provenant du gain non recouvré sur Foprodi		
Décaissement provenant du gain à rétrocéder BOUCHIBA	-0,2	-0,2
Décaissement provenant du gain non recouvré au fonds gérés BOUCHIBA	-30	0
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	9 946	10 619
VARIATION DE TRÉSORERIE	8 061	2 226
TRÉSORERIE DÉBUT DE L'EXERCICE	19 153	16 927
TRÉSORERIE FIN DE L'EXERCICE	27 214	19 153

INTERNATIONALE DE RECouvreMENT DES CRÉANCES (IRC)

- Le portefeuille global de l'IRC est composé de **56 425 dossiers** totalisant **217 MTND** vs **53 340 dossiers** totalisant **216 MTND** en 2022 et ce, suite à des opérations de radiation et/ou de recouvrement; en outre, 31 dossiers d'une valeur globale de **17 MTND** sont gérés pour le compte de la SICAR
- Les revenus de recouvrement ont atteint **4 607 KTND** en 2023 vs 2 456 en 2022
- Le résultat d'exploitation a atteint **3 007 KTND** en 2023 vs 839 KTND en 2022
- Le résultat net s'élève à **2 049 KTND** en 2023 vs 660 KTND en 2022

EN KTND	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Revenus de recouvrement	1 546	961	2 154	2 960	1 968	1 723	3 301	3 268	2 506	2 493	2 631	2 456	4 607
Charges de recouvrement	-91	-93	-192	-275	-122	-143	-237	-292	-178	-215	-181	-280	-383
Revenu net de recouvrement	1 455	868	1 962	2 685	1 846	1 580	3 064	2 976	2 328	2 278	2 450	2 175	4 224
Gain / Correction de valeurs sur portefeuille des créances à recouvrer	96	50	28	35	224	420	13	12	15	8	4	85	79
Charges opératoires	-422	-588	-655	-664	-609	-622	-724	-906	-918	-977	-1 137	-1 422	-1 296
Résultat d'Exploitation	1 129	330	1 336	2 056	1 461	1 379	2 352	2 082	1 424	1 309	1 317	839	3 007
Produits Nets de Placement	90	75	106	167	183	150	190	269	246	138	145	197	359
Impôts sur les Sociétés	-179	-554	-798	-424	-541	-537	-892	-847	-616	-543	-548	-586	-1 319
Résultat Net	791	224	887	1 423	1 103	877	1 652	1 502	1 051	927	915	660	2 049
Capitaux Propres (Avant Affectation)	1 862	1 330	1 991	2 556	2 252	1 989	2 778	2 621	2 214	2 134	2 120	1 871	3 212
TOTAL BILAN	2 055	1 533	2 655	3 249	3 942	2 433	3 535	3 056	2 746	2 647	2 689	2 701	4 732

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023 (UNITÉ : EN KTND)

LIBELLÉ	2023	2022
ACTIFS COURANTS		
AC1 Liquidités et équivalents de liquidité	469	999
AC2 Placements et autres actifs financiers		
Placement à court terme	4 000	1 500
AC3 Portefeuille de créances à recouvrer pour propre compte		
Créances bancaires	51	47
AC6 Autres actifs courants	98	40
AC7 Actifs non courants destinés à la vente	-	-
Total des actifs courants	4 619	2 585
ACTIFS NON COURANTS		
Immobilisations incorporelles	14	16
Immobilisations corporelles	99	99
Immobilisations financières	0,4	0,4
Total des actifs non courants	114	116
TOTAL DES ACTIFS	4 732	2 701
PASSIF COURANTS		
Fournisseurs et comptes rattachés	4	52
Autres passifs courants	1 306	580
Total des passifs courants	1 310	632
PASSIFS NON COURANTS		
PA7 Provisions pour risques et charges	210	198
Total des passifs non courants	210	198
TOTAL DES PASSIFS	1 521	830
CAPITAUX PROPRES		
CP1 Capital social	1 000	1 000
CP2 Réserves	148	142
CP4 Résultat reportés	14	70
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	1 162	1 211
CP5 Résultat de l'exercice	2 049	660
Total des capitaux propres avant affectation	3 212	1 871
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	4 732	2 701

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2023 (UNITÉ : EN KTND)

LIBELLÉ	2023	2022
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION		
Nominal recouvré et encaissé sur créances achetées	3 663	2 104
Intérêts encaissés sur créances achetées	1 091	475
Recouvrement en instance d'affectation		
Sommes versées aux cédantes de créances achetées		
Sommes versées aux fournisseurs	-629	-372
Sommes versées au personnel	-1 006	-896
Revenus des placements courants	270	197
Intérêts payés	-2	-2
Impôts et taxes payés	-106	-198
Impôts sur les bénéfices payé	-589	-551
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT/ AFFECTÉS À L'EXPLOITATION	2 693	756
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-23	-14
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	381
FLUX DE TRÉSORERIES AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-23	367
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes et autres distributions	-700	-900
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-700	-900
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		
VARIATION DE TRÉSORERIE	1 971	224
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	2 499	2 275
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	4 469	2 499

UIB FINANCE

ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS

- > Un total Produits d'Exploitation de **1 115 KTND** en 2023 vs 1 276 KTND en 2022
- > Un Résultat Net de **629 KTND** en 2023 vs 619 KTND en 2022
- > UIB Finance gère l'internationale obligataire SICAV dont l'actif net est passé de **163,8 millions** de dinars en 2022 à **162,4 millions** de dinars en 2023, avec un rendement de **+6,82%** en 2023 (5^{ème} meilleur rendement du secteur / 30 SICAV)

EN KTND	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Produits d'exploitation	527	305	437	187	186	288	278	292	386	603	942	1 276	1 115
Charges d'exploitation	-486	-342	-309	-329	-326	-349	-365	-403	-446	-406	-413	-643	-668
Dont Dotations/reprises nettes aux provisions et amortissements	-26	-27	-	-	-	-	1	1	-2	-6	-6	-33	0
Résultat d'exploitation	15	-65	128	-142	-140	-61	-86	-112	-59	196	529	633	448
Produits/charges financières et autres gains/pertes ordinaires	26	102	32	3	16	1	26	36	26	50	68	124	304
Impôts sur les sociétés et contribution exceptionnelle	-0,6	-0,4	-1,0	-0,5	-0,5	-1,7	-0,7	-0,9	-1,2	-1,7	-78,1	-138,4	-122,4
Résultat Net	39	37	160	-138	-124	-62	-61	-75,5	-41,1	243	519	619	629

Capitaux Propres (Avant Affectation)	569	607	766	628	504	1 103	1 042	966	925	1 168	1 688	2 306	2 935
TOTAL BILAN	1 110	2 103	1 201	1 059	1 167	1 947	1 781	2 148	2 860	3 636	3 513	4 131	4 715

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023 (UNITÉ : EN KTND)

ACTIFS	2023	2022
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	248	248
Moins : amortissements	-248	-248
	0	0
Immobilisations corporelles	2	2
Moins : amortissements	-2	-2
	0	0
Immobilisations Financières	878	841
Provisions	0	0
	878	841
Total des actifs immobilisés	878	841
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	878	841
Clients et comptes rattachés	5	39
(Moins : provisions)	-2	-2
	2	36
Intermédiaires acheteurs	38	12
Autres actifs courants	649	651
Liquidités et équivalents de liquidités	3 148	2 592
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	3 837	3 291
TOTAL DES ACTIFS	4 715	4 131
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		
Capital Social	1 094	1 094
Réserve légale	90	37
Autres capitaux propres	114	114
Résultats Reportés	1 008	442
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	2 306	1 688
Résultat de l'exercice	629	619
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	2 935	2 306
Passifs non courants		
Provision	135	126
Total des passifs non courants	135	126
Passifs courants		
Clients, et comptes rattachés Passifs	1 280	1 020
Intermédiaires vendeurs	4	28
Autres Passifs courants	360	651
Total des passifs courants	1 644	1 699
TOTAL DES PASSIFS	1 780	1 825
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	4 714	4 131

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2023 (UNITÉ : EN KTND)

LIBELLÉ	2023	2022
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	1 281	889
Sommes versés aux fournisseurs	-245	-59
Sommes versés au personnel	-375	-298
Encaissement de dividendes	80	60
Sommes versées à l'État	-202	-139
Intérêts encaissés	304	148
Intérêts payés	0	-21
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE (AFFECTÉS À) L'EXPLOITATION	843	579
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-37	-59
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	0	0
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	-37	-59
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-250	0
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-250	0
Flux de trésorerie liés aux activités de placement		
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) ACTIVITÉS DE PLACEMENT	0	0
VARIATION DE TRÉSORERIE	556	520
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	2 592	2 072
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	3 148	2 592

UIB ASSURANCES – SOCIÉTÉ EN VOIE DE LANCEMENT**ÉTAT DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2023 (UNITÉ : EN KTND)**

> Il est attendu que la société UIB Assurances entre en activité au cours du second trimestre 2024

LIBELLÉ	2023	2022
RTV Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	- 3 627	0
PRNT1 Produits des placements		
PRNT11 Revenus des placements	232	460
	232	460
CHNT3 Autres charges non techniques	-809	-588
RÉSULTAT PROVENANT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	-4 205	-128
CHNT4 Impôts sur le résultat	0	0
RÉSULTAT PROVENANT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES APRÈS IMPÔTS	-4 205	-128
CHNT5 Pertes Extraordinaires	-11	0
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	- 4 216	-128

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023 (UNITÉ : EN KTND)

ACTIFS	2023	2022
AC1 - Actifs incorporels		
AC12 - Concessions, brevets, licences, marques		
	5 111	4 570
AC2 - Actifs corporels d'exploitation		
AC21 - Installations techniques et machines	1 071	1 266
	1 071	1 266
AC3 - Placements		
AC336 - Autres	0	68
	0	68
AC6 - Créances		
AC62 - Créances nées des opérations de réassurance	3	0
AC63 - Autres créances		
AC631 - Personnel	10	20
AC632 - État, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	138	92
AC633 - Débiteurs divers	15	1
	166	113
AC7 - Autres éléments d'actif		
AC71 - Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	6 727	3 584
AC72 - Charges reportées		
AC722 - Autres charges à répartir	6 036	6 419
AC73 - Comptes de régularisation Actif		
AC733 - Autres comptes de régularisation	73	77
	12 836	10 080
TOTAL DE L'ACTIF	19 186	16 096

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023 (UNITÉ : EN KTND)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	2023	2022
Capitaux Propres		
CP1 - Capitaux Propres	30 000	30 000
CP1 - Capital souscrit non appelé	-7 500	-15 000
CP5 - Résultat reporté	-136	-7
Résultat reporté hors modifications comptables	-3 276	-3 148
Effet des modifications comptables	3 141	3 141
TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT RÉSULTAT DE L'EXERCICE	22 364	14 993
CP6 - Résultat de l'exercice	-4 216	-128
TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	18 148	14 864
PA3 - Provisions techniques brutes	3	0
	3	0
PA5 - Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	1	0
PA6 - Autres dettes		
PA63 - Autres dettes	0,2	0
PA632 - Personnel	363	319
PA633 - État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	225	269
PA634 - Créiteurs divers	445	644
	1 033	1 232
TOTAL DU PASSIF	1 037	1 232
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	19 186	16 096

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2023 (UNITÉ : EN KTND)

ACTIFS	2023	2022
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-3 105	-2 075
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	0	-2
Encaissements liés à la cession de placements financiers	68	13
Taxes sur les assurances versées au Trésor	-933	-1 680
Produits financiers reçus	232	436
Autres mouvements	-2	-2
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE (AFFECTÉS À) L'EXPLOITATION	-3 739	-3 310
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-618	-3 731
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-618	-3 731
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions	7 500	0
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	7 500	0
Variation de trésorerie	3 143	-7 041
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	3 584	10 625
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	6 727	3 584

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

1. Bilan Consolidé
2. État des Engagements Hors Bilan Consolidé
3. État de Résultat Consolidé
4. État de Flux de Trésorerie Consolidé
5. Notes aux États Financiers

p. 232
p. 233
p. 234
p. 235
p. 236



BILAN CONSOLIDÉ

ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023

CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS

	NOTES	31 DÉCEMBRE 2023	31 DÉCEMBRE 2022	
ACTIF				
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1)	119 505	95 996
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	(2)	397 981	141 904
AC3	Créances sur la clientèle	(3)	6 530 890	6 377 260
AC4	Portefeuille-titres commercial	(4)	97 362	93 236
AC5	Portefeuille d'investissement	(5)	382 584	371 385
AC6	Valeurs immobilisées	(6)	77 449	67 629
AC7	Autres actifs	(7)	79 288	67 611
	Actif d'impôt différé	(8)	38 483	37 618
	Titres mis en équivalence		-	7 284
	TOTAL ACTIFS		7 723 542	7 259 923
PASSIF				
PA1	Banque Centrale et CCP		-	-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(9)	2 920	5 800
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	(10)	6 284 396	5 885 608
PA4	Emprunts et ressources spéciales	(11)	197 792	252 962
PA5	Autres passifs	(12)	247 837	222 431
	Impôt différé Passif		18	18
	TOTAL PASSIFS		6 732 963	6 366 819
	Intérêts des minoritaires dans les autres capitaux propres		3 110	2 783
	Intérêts des minoritaires dans le résultat		94	327
	INTÉRÊTS MINORITAIRES		3 204	3 110
CAPITAUX PROPRES				
CP1	Capital		172 800	172 800
CP2	Réserves		652 737	546 234
CP5	Résultats reportés		36 855	38 421
	Résultats reportés hors modifications comptables		36 855	38 421
CP6	Résultat de l'exercice		124 983	132 539
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	(13)	987 375	889 994
	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		7 723 542	7 259 923

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023

CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS

	NOTES	31 DÉCEMBRE 2023	31 DÉCEMBRE 2022
PASSIFS ÉVENTUELS			
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	641 799	695 894
HB2	Crédits documentaires	294 378	397 751
TOTAL DES PASSIFS ÉVENTUELS		936 177	1 093 645
ENGAGEMENTS DONNÉS			
HB4	Engagements de financements donnés	169 749	185 365
HB5	Engagements sur titres	7 500	7 350
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS		177 249	192 715
ENGAGEMENTS REÇUS			
HB7	Garanties reçues	2 463 030	2 392 032
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS		2 463 030	2 392 032

“ Les états financiers consolidés du Groupe Union Internationale de Banques pour l'exercice clos le 31 Décembre 2023 font apparaître un total bilan de **7 723,5 MTND** et un bénéfice consolidé de **125 MTND** vs 132,5 MTND en 2022. ”

ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

**PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER
AU 31 DÉCEMBRE 2023**

CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS

	NOTES	DU 1 ^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023	DU 1 ^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022	
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(18)	642 171	540 851
PR2	Commissions (en produits)	(19)	161 871	159 079
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(20)	37 359	37 241
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(21)	29 361	26 957
PR4B	Résultat de l'activité d'assurance	-	-	-
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			870 762	764 128
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE				
CH1	Intérêts courus et charges assimilées	(22)	(338 666)	(263 821)
CH2	Commissions encourues	(23)	(9 115)	(7 061)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			(347 781)	(270 882)
PRODUIT NET BANCAIRE			522 981	493 246
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(24)	(47 736)	(35 515)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(25)	(1 283)	(93)
PR7	Autres produits d'exploitation		67	222
CH6	Frais de personnel	(26)	(189 707)	(175 339)
CH7	Charges générales d'exploitation	(27)	(59 353)	(54 640)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(11 408)	(12 646)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			213 561	215 235
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		101	476
	Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		-	(63)
CH11	Impôt sur les bénéfices	(28)	(74 135)	(76 389)*
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES			139 527	139 259
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(29)	(14 450)	(6 394)*
PART DE RÉSULTAT REVENANT AUX MINORITAIRES			94	326
RÉSULTAT NET DU GROUPE			124 983	132 539
RÉSULTAT NET APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES			124 983	132 539
	Résultat par action (en DT)	(30)	3,616	3,835

* Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 7.3)

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

**PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER
AU 31 DÉCEMBRE 2023**

CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS

	NOTES	DU 1 ^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023	DU 1 ^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022
FLUX D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		846 030	729 552
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(347 076)	(272 035)
Depôts / Retraits de dépôts auprès des établissements bancaires		26	(1)
Depôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements financiers		1 000	(4 500)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(199 751)	(437 457)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		396 771	463 692
Titres de placement		(5 000)	(64 568)
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(223 073)	(204 396)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		24 569	(31 722)
Impôt sur les bénéfices		(94 360)	(81 561)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		399 137	97 003
FLUX D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissements		10 645	10 313
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		(10 003)	(26 223)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(15 743)	(14 458)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		(15 101)	(30 368)
FLUX DE FINANCEMENT			
Emission / Remboursement d'emprunts		(72 668)	(85 119)
Augmentation / diminution ressources spéciales		3 796	838
Dividendes et autres distributions		(27 648)	(24 207)
Autres flux de financement		(7 819)	1 540
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		(104 339)	(106 948)
Incidence de la variation du périmètre de consolidation		3 584	-
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		279 698	(40 314)
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice		219 298	259 611
LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS FIN DE L'EXERCICE	(31)	502 580	219 298

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

1. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du Groupe UIB sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :

- La norme comptable générale NCT 1 ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ;
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04, n° 2001-12, n°2012-09 et n°2013-21.

2. DATE DE CLÔTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 Décembre 2023.

3. BASE DE MESURE

Les états financiers du Groupe UIB sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe UIB comprend :

Méthode de consolidation

La méthode utilisée pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre est la méthode d'intégration globale. Cette méthode requiert la substitution du coût

d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier contrôlées de manière exclusive par l'UIB.

L'UIB Assurance mise en équivalence en 2022 est désormais filiale de l'UIB à hauteur de 99,998% et ce suite à l'acquisition des parts de la SOGECAP, elle sera donc consolidée pour l'exercice 2023 par la méthode d'intégration globale.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe UIB :

SOCIÉTÉ	SECTEUR	% DE CONTROLE	NATURE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION	% D'INTÉRÊT	PAYS DE RÉSIDENCE
Union Internationale de Banques	Financier	100,00%	Mère	Intégration globale	100,00%	Tunisie
Internationale de Recouvrement de Créances	Financier	99,97%	Filiale	Intégration globale	99,97%	Tunisie
UIB Finance	Financier	99,92%	Filiale	Intégration globale	99,92%	Tunisie
Internationale SICAR	Financier	34,00%	Filiale	Intégration globale	34,00%	Tunisie
UIB Assurances	Assurance	99,99%	Filiale	Intégration globale	99,99%	Tunisie

La SICAR est consolidée selon la méthode d'intégration globale car la banque a un contrôle exclusif de cette filiale et dirige les politiques financières et opérationnelles de la SICAR. Le directeur général de la SICAR est du personnel de l'UIB.

Par ailleurs, la banque dispose du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration qui est présidé par un personnel de l'UIB.

5. PRINCIPES COMPTABLES DE PRÉSENTATION ET D'ÉVALUATION

5.1. PRISE EN COMPTE DES INTÉRÊTS ET AGIOS

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31 Décembre 2023, et au sens de la circulaire 91 – 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date.

Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

5.2. EVALUATION DES ENGAGEMENTS ET DES PROVISIONS Y AFFÉRENTES

5.2.1. Provisions individuelles

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N° 2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N° 2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

A – Actifs courants

B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier

B2 – Actifs incertains

B3 – Actifs préoccupants

B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants:

B2 – Actifs incertains	20%
B3 – Actifs préoccupants	50%
B4 – Actifs compromis	100%

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction:

- des agios réservés;
- des garanties reçues de l'État, des organismes d'assurance et des établissements de crédit;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

5.2.2. Provisions collectives

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par le circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, les règles ci-dessous ont été adoptées en vertu de la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1^{er} Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Décembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

En application de la circulaire de la BCT n°2012-20 du 6 décembre 2012 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par les circulaires de la BCT n° 2022-02 du 04 Mars 2022, n° 2023-02 du 24 février 2023 et n° 2024-01 du 19 Janvier 2024.

Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 90.916 KTND au 31 décembre 2023.

5.3. TRAITEMENT DES INTÉRÊTS IMPAYÉS SUR CRÉDITS

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés.

Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

5.4. PRÉSENTATION DES PROVISIONS

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 597 693 KTND au 31/12/2023 contre 548 511 KTND au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

	31 DÉCEMBRE 2023	31 DÉCEMBRE 2022
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	377 274	334 083
Provision/Décote de Garantie	72 260	72 264
Provision pour risques de contre partie hors bilan douteux	5 108	5 326
Provision Hors Bilan/Décote de Garantie	156	156
Provisions à caractère générale dite collective	90 916	89 582
Provision pour dépréciation de titres	5 335	5 290
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	7 445	6 235
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	764	384
Provision pour passifs et charges	38 435	35 191
TOTAL	597 693	548 511

5.5. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

→ Immobilisations d'exploitation	2%
→ Immobilisations hors exploitation	2%
→ Matériel roulant *	14%
→ Matériel et mobilier de bureau	10%
→ Matériel informatique	15%, 16.66%, 20%, 25% et 33.33%
→ Logiciel	10%, 20%
→ Agencement, aménagement et installation *	7%
→ Matériel et équipement de l'amicale UIB	10%

* Ces durées d'utilisation ont fait l'objet d'une réestimation courant l'exercice 2023 passant de 20 % à 14% pour le matériel roulant et de 10% à 7% pour les agencements et aménagements.

5.6. TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

Les règles de constatation du portefeuille « titres de participation » sont :

- **Règles de classification** : il s'agit de titre de placements dont l'intention de détention est à long terme.
- **Méthodes d'évaluation** : les participations sont comptabilisées à la valeur nominale d'acquisition. Une évaluation extracomptable est faite chaque année sur la base des états financiers en se référant à la situation nette réelle (fonds propres minorés des non valeurs), et ce pour calculer le besoin en provisionnement / reprise sur provisions du titre.
- **Règles de constatation du revenu** : les revenus des participations, les dividendes, sont constatés dès la réception du PV signé et enregistré de l'AGO statuant sur la clôture de l'exercice précédent, sur la base de la clause de répartition du capital et du nombre d'actions détenus par la banque.

5.7. ÉVALUATION DES AVOIRS ET DETTES EN DEVICES

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

6. METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

6.1. TRAITEMENT DES ÉCARTS DE PREMIÈRE CONSOLIDATION

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill. Néanmoins, les comptes du

Groupe arrêtés au 31 Décembre 2023 ne présentent pas d'écarts de première consolidation.

6.2. SOLDES ET OPÉRATIONS RÉCIPROQUES

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont intégralement éliminés du fait que le Groupe est constitué des filiales consolidées avec la méthode d'intégration globale.

6.3. TRAITEMENT DE L'IMPÔT

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passées ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDÉS

7.1. HOMOGENÉISATION DES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

7.2. ELIMINATION DES SOLDES ET TRANSACTIONS INTRA-GROUPE

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Les éliminations opérées ont principalement porté sur :

- Les comptes courants entre sociétés du Groupe ;
- Les commissions entre sociétés du Groupe ;
- Les intérêts entre sociétés du Groupe ;
- Les provisions constituées sur les titres des sociétés du Groupe ;
- Les dividendes et jetons de présence servis par les sociétés consolidées au profit de l'UIB

7.3. RETRAITEMENTS OPÉRÉS POUR LES BESOINS DE COMPARABILITÉ

Retraitements du bilan:

Au 31/12/2023, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 31/12/2022:

RUBRIQUES	NATURE DU RETRAITEMENT	MONTANT AVANT RETRAITEMENT	MONTANT DU RETRAITEMENT	MONTANT APRÈS RETRAITEMENT
CH11 Impôt sur les bénéfices		82 783	(6 394)	76 389
	Reclassement de la contribution sociale de solidarité exceptionnelle	82 783	(6 394)	76 389
PR9-CH10 Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		-	6 394	6 394
	Reclassement de la contribution sociale de solidarité exceptionnelle	-	6 394	6 394

8. NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS

8.1. NOTES SUR LES POSTES DE L'ACTIF

Note 1 : Caisse, BCT, CCP et TGT

- > Cette rubrique accuse au 31/12/2023 un solde de 119 505 KTND contre 95 996 KTND au 31/12/2022. Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Banque Centrale comptes ordinaires	62 468	40 785
Caisse espèces en dinars	22 060	22 539
Alimentation GAB	9 249	11 761
Remise des fonds à IBS	22 636	19 253
Caisse espèces en devises	2 168	1 617
Espèces en route	1 059	218
CCP et TGT comptes ordinaires	14	14
SOUS TOTAL	119 654	96 187
Provisions sur suspens caisse, CCP, BCT	(149)	(191)
TOTAL CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT	119 505	95 996

Note 2 : Créances sur les Etablissements bancaires et financiers

- Le solde de cette rubrique s'élève à 397 981 KTND au 31/12/2023 contre 141 904 KTND au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Placement dinars chez la BCT	196 000	10 000
Placements chez les correspondants étrangers	-	44 504
Comptes ordinaires chez des correspondants étrangers	13 351	18 920
Autres concours	5 219	4 023
Placement devises chez la BCT	171 444	51 806
Créances sur autres établissements financiers	12 000	13 000
Comptes ordinaires chez les correspondants locaux	(7)	(320)
SOUS TOTAL	398 007	141 933
Provisions sur suspens correspondants locaux et étrangers	(26)	(29)
TOTAL CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	397 981	141 904

Note 3 : Créances sur la clientèle

- Les créances sur la clientèle présentent au 31/12/2023 un solde de 6 530 890 KTND contre 6 377 260 KTND au 31/12/2022, soit une variation de 153 630 KTND et se détaillent ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Comptes ordinaires débiteurs	413 320	427 399
Autres concours à la clientèle	6 858 445	6 632 540
Crédits sur ressources spéciales	75 171	75 252
SOUS TOTAL	7 346 936	7 135 191
Agios et intérêts réservés	(275 596)	(262 002)
Provisions sur créances douteuses	(377 274)	(334 083)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	(72 260)	(72 264)
Provisions à caractère générale dite collective	(90 916)	(89 582)
TOTAL CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	6 530 890	6 377 260

> Les agios réservés et provisions sur la clientèle se détaillent ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Provisions sur créances douteuses	(377 274)	(334 083)
Provisions sur décotes de garanties	(72 260)	(72 264)
TOTAL PROVISIONS RISQUE DE CONTREPARTIE	(449 534)	(406 347)
Provisions à caractère générale dite collective	(90 916)	(89 582)
TOTAL PROVISIONS SUR CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	(540 450)	(495 929)
Agios sur comptes non mouvementés	(191 353)	(187 143)
Intérêts réservés sur consolidations	(8 903)	(8 863)
Intérêts réservés sur crédits à court terme	(8 689)	(7 533)
Intérêts réservés sur crédits moyen terme	(51 455)	(44 702)
Intérêts réservés/crédits sur ressources spéciales	(2 475)	(1 341)
Commissions réservées sur cautions dinars	(8)	(9)
Autres commissions réservées	(12 713)	(12 412)
TOTAL AGIOS ET INTÉRÊTS RÉSERVÉS	(275 596)	(262 003)
TOTAL AGIOS ET PROVISIONS SUR CLIENTÈLE	(816 046)	(757 932)

Note 4 : Portefeuille-Titres commercial

> Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2023 à 97 362 KTND contre 93 236 KTND au 31/12/2022. Le détail de cette rubrique est le suivant :

	31/12/2023	31/12/2022
TITRES DE PLACEMENTS		
Titres en pension	18 870	18 870
Bons de trésors à court terme	80 000	75 000
Créances rattachées	(1 508)	(634)
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	97 362	93 236

> Les titres de placement sont répartis comme suit:

	31/12/2023	31/12/2022
Bons de trésors à court terme	80 000	75 000
TITRE GREEN LABEL OIL	4 500	4 500
TITRE SAOUEF	6 370	6 370
TITRE BBM	8 000	8 000
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	98 870	93 870

Note 5 : Portefeuille d'investissement

- > Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2023 à 382 584 KTND contre 371 385 KTND au 31/12/2022. Le détail de cette rubrique est le suivant :

	31/12/2023	31/12/2022
Titres d'investissement	331 191	321 739
Titres de participations	64 173	61 171
SOUS TOTAL	395 364	382 910
Provisions pour dépréciation titres	(5 335)	(5 290)
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR - Titres d'investissement	(7 445)	(6 235)
TOTAL PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	382 584	371 385

- > Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Placement Fonds SICAR	25 917	18 900
Bons de trésor et assimilables (BTA)	178 743	215 658
Emprunt national	103 500	60 000
FCPR TANMYA	2 600	-
Emprunts obligataires	16 459	25 690
Créances rattachées sur fonds gérés SICAR	1 288	1 283
Créances rattachés sur BTA	(1 205)	(3 148)
Créances rattachés sur emprunt national	2 823	1 800
Créances rattachés sur emprunts obligataires	1 066	1 556
TOTAL TITRES D'INVESTISSEMENT	331 191	321 739

Note 6 : Valeurs immobilisées

- Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2023 à 77 449 KTND contre 67 629 KTND au 31/12/2022. Le détail de cette rubrique est le suivant :

	V. BRUTE AU 31/12/2022	ACQUIS	CESSION	RECLASSEMENT	CHANGEMENT DU PÉRIMÈTRE	V. BRUTE AU 31/12/2023	AMORT. CUMULÉ 31/12/2023	VCN AU 31/12/2023
Logiciels informatiques	41 201	2 670	-	1 482	4 548	49 901	(28 004)	21 897
Matériel pour traitements informatiques DELTA	2 408	-	-	-	-	2 408	(2 408)	-
Autre matériel informatique	37 278	4 104	-	1 763	564	43 709	(34 574)	9 135
Immeubles d'exploitation	20 838	-	-	(2 197)	-	18 641	(6 630)	12 011
Immeubles hors exploitation	635	-	-	-	-	635	(341)	294
Agencement aménagement installation	64 766	2 377	-	83	337	67 563	(49 635)	17 928
Terrains	991	-	-	-	-	991	-	991
Fonds de commerce	277	-	-	-	-	277	(268)	9
Matériel roulant	4 876	489	(2)	-	330	5 693	(4 040)	1 653
Matériel et mobilier de bureau	8 498	1 506	(14)	1	-	9 991	(5 702)	4 289
Équipements logements de fonction	1	-	-	(1)	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	3 463	3 236	-	(1 479)	-	5 220	-	5 220
Immobilisations corporelles en cours	2 070	1 219	-	349	-	3 638	-	3 638
Droit au bail	72	-	-	-	-	72	-	72
Matériels et équipements amical hors exploitation	-	-	-	-	-	-	(18)	(18)
Autres immobilisations corporelles	39	-	-	-	-	39	-	39
Immobilisations hors exploitation	372	-	-	-	-	372	(81)	291
TOTAL	187 785	15 601	(16)	1	5 779	209 150	(131 701)	77 449

	AMORT. CUMULÉ 31/12/2022	DOTATION	REPRISE	SORTIE	CHANGEMENT	AMORT. CUMULÉ 31/12/2023
Logiciels informatiques	(23 369)	(4 576)	-	-	(59)	(28 004)
Matériel pour traitements informatiques DELTA	(2 408)	-	-	-	-	(2 408)
Autre matériel informatique	(30 615)	(3 723)	-	-	(236)	(34 574)
Immeubles d'exploitation	(6 264)	(366)	-	-	-	(6 630)
Immeubles hors exploitation	(327)	(14)	-	-	-	(341)
Agencement aménagement installation	(47 999)	(1 636)	-	-	-	(49 635)
Fonds de commerce	(263)	(5)	-	-	-	(268)
Matériel roulant	(3 703)	(337)	-	-	-	(4 040)
Matériel et mobilier de bureau	(5 145)	(568)	-	11	-	(5 702)
Équipements logements de fonction	(1)	-	-	1	-	-
Matériels et équipements amical hors exploitation	(18)	-	-	-	-	(18)
Immobilisations hors exploitation	(44)	(37)	-	-	-	(81)
TOTAL	(120 156)	(11 262)	-	12	(295)	(131 701)

Note 7 : Autres Actifs

> Le poste des Autres Actifs accuse un solde de 79 288 KTND au 31/12/2023 contre 67 611 KTND au 31/12/2022 et se détaille ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Action en défense	8 192	3 227
Divers autres actifs	22 776	18 220
Comptes d'attente et de régularisation actifs	16 172	17 779
État impôts et taxes	1 443	1 295
Crédits aux personnels	29 548	23 850
Créances prises en charge par l'État	1 746	2 619
SG-Débit à régulariser	-	785
SOUS TOTAL AUTRES ACTIFS	79 877	67 775
Provisions sur autres actifs	(589)	(164)
TOTAL AUTRES ACTIFS	79 288	67 611

Note 8 : Actif d'impôt différé

> L'actif d'impôt différé totalise au 31/12/2023, 38 483 KTND contre 37 618 KTND au 31/12/2022. Il porte principalement sur le solde de l'actif d'impôt généré par la provision portant sur la décote de garantie affectée sur les capitaux propres d'ouverture de 2013 et non déduites fiscalement.

8.2. NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF**Note 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers**

> Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31/12/2023 à 2 920 KTND contre 5 800 KTND au 31/12/2022 se détaillant comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Dépôts et avoirs des établissements bancaires non résidentes	2 669	5 748
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	225	52
Autres sommes dues	26	-
TOTAL DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	2 920	5 800

Note 10 : Dépôts de la clientèle

> Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 6 284 396 KTND au 31/12/2023 contre 5 885 608 KTND au 31/12/2022. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Dépôts à vue	1 720 846	1 611 777
Comptes d'épargne	2 289 486	2 137 071
Comptes à terme et bons de caisse	2 035 385	1 850 593
Fonds gérés pour compte	12 938	13 224
Certificats de dépôts	94 105	109 402
Autres dépôts et avoirs	130 157	162 062
Compte de recouvrement SG (*)	1 479	1 479
TOTAL DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE	6 284 396	5 885 608

* Le compte de recouvrement SG est en rapport avec l'appel de la garantie donnée par la SG dans le cadre du plan d'assainissement UIB - 2008. La restitution des montants dus par l'UIB est en cours.

Note 11 : Emprunts et ressources spéciales

➤ Ce poste présente un solde de 197 792 KTND au 31/12/2023 contre 252 962 KTND au 31/12/2022 ; il se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires	33 920	45 698
Emprunts subordonnés	40 000	40 000
Ressources spéciales	30 928	27 228
Emprunt en devises	90 716	137 018
Dettes rattachées	2 228	3 018
TOTAL EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES	197 792	252 962

Note 12 : Autres passifs

➤ Les autres passifs présentent un solde de 247 837 KTND au 31/12/2023 contre 222 431 KTND au 31/12/2022; il se détaille comme suit:

	31/12/2023	31/12/2022
Provision pour passifs et charges*	38 435	35 191
Provision sur engagement hors bilan	5 108	5 326
Sommes dues au personnel	38 321	34 995
Charges provisionnées pour congé à payer	7 989	7 223
Cotisation CNSS	8 846	9 554
Provision sur chèques certifiés	21 436	12 336
Saisies arrêts clients	9 539	12 008
Fournisseurs factures à payer	1 335	2 840
Comptes d'attente et de régularisation passif	49 292	34 728
Valeurs exigibles après encaissement	23 673	23 733
État impôts et taxes	43 863	44 497
TOTAL AUTRES PASSIFS	247 837	222 431

La banque a reçu des bulletins de liquidation relatif aux chefs de redressements totalisant 5 334 KTND que la banque n'a pas accepté et une action en justice a été lancée.

* La banque a fait l'objet d'un contrôle social couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021, dont les résultats ont été notifiés le 23 janvier 2023, réclamant à la banque un complément de cotisations sociales de 7 400 KTND, dont 2 065 KTND de pénalités.

Faisant suite à ce redressement, la banque a contesté certains chefs de redressement évoqués par les services de contrôle de la CNSS.

Ainsi, une provision pour risques s'élevant à 2 275 KTND a été constituée, à ce titre, au 31 décembre 2022.

8.3. NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES

Note 13 : Capitaux propres

- Les capitaux propres du Groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2023 s'élèvent à 987 375 KTND au 31 Décembre 2023 contre 889 994 KTND au 31 Décembre 2022, soit une variation 97 382 KTND.

	CAPITAL SOCIAL	RÉSULTATS REPORTÉS	RÉSERVE LÉGALE	AUTRES RÉSERVES	FONDS SOCIAL	PRIME D'ÉMISSION	TOTAL DES CP AVANT RÉSULTAT	RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
SITUATION À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE 2022	172 800	40 226	17 280	424 618	17 520	24 800	697 243	82 782	780 025
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	22 387	-	59 395	1 000	-	82 782	(82 782)	-
Distribution de dividendes	-	(24 192)	-	-	-	-	(24 192)	-	(24 192)
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-	-	-	-	132 539	132 539
Changement de méthode comptable	-	-	-	1 525	-	-	1 525	-	1 525
Autres Reclassements	-	-	-	6	90	-	96	-	96
SITUATION À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE 2023	172 800	38 421	17 280	485 544	18 610	24 800	757 455	132 539	889 994
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	26 082	-	105 458	1 000	-	132 539	(132 539)	-
Distribution de dividendes	-	(27 648)	-	0	-	-	(27 648)	-	(27 648)
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-	-	-	-	124 983	124 983
Changement de périmètre	-	(0)	-	(236)	-	-	(236)	-	(236)
Reclassement / Fonds social	-	-	-	(10)	292	-	282	-	282
SITUATION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023	172 800	36 855	17 280	590 756	19 902	24 800	862 392	124 983	987 375

8.4. NOTES SUR L'ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 14 : Cautions, avals et autres garanties données

- Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 641 799 KTND au 31/12/2023 contre 695 894 KTND au 31/12/2022. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Cautions données sur ordre correspondants étrangers	374 809	424 138
Avals donnés en devises	30 604	28 848
Cautions émises en faveur de la clientèle	226 641	234 063
Avals donnés en dinars	9 745	8 845
TOTAL CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNÉES	641 799	695 894

Note 15: Crédits documentaires

- Les crédits documentaires s'élèvent à 294 378 KTND au 31/12/2023 contre 397 751 KTND au 31/12/2022. Le solde se détaille ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Ouverture de Credoc import confirmé	207 941	300 685
Ouverture Credoc import non confirmé	83 343	95 837
SOUS TOTAL CREDOC IMPORT	291 284	396 522
Confirmation de Credoc export	2 843	611
Acceptation et paiement différé sur Credoc export	251	618
SOUS TOTAL CREDOC EXPORT	3 094	1 229
TOTAL CRÉDITS DOCUMENTAIRES	294 378	397 751

Note 16 : Engagements de financements donnés

- Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits notifiés à la clientèle et dont le déblocage n'a pas eu lieu et aux autorisations de découvert qui ne sont pas utilisées à la date d'arrêté.

Les engagements donnés présentent un solde de 169 749 KTND au 31/12/2023 contre 185 365 KTND au 31/12/2022.

	31/12/2023	31/12/2022
Engagements de financements donnés aux clientèles	169 749	185 365
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS	169 749	185 365

Note 17 : Garanties reçues

- Les garanties reçues représentent un solde de 2 463 030 KTND au 31/12/2023 contre 2 392 032 KTND au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Garanties reçues des autres établissements de crédit	488 602	642 961
Compagnies d'assurance	240	240
Garanties reçues de la clientèle	1 830 495	1 607 347
Garanties reçus de l'État	125 992	125 185
Garantie ARIZ	17 701	16 299
TOTAL GARANTIES REÇUES	2 463 030	2 392 032

- Les garanties reçues des autres établissements de crédit totalisent 488 602 KTND au 31/12/2023 contre 642 961 KTND au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Cautions reçues des correspondants sur engagements donnés à leurs clients	374 808	424 138
Garanties données par la Société Générale	18	18
Garanties reçues des correspondants étrangers	108 135	154 464
Confirmation banque Credoc export	3 095	1 230
Garanties reçues des correspondants locaux	2 546	63 111
TOTAL GARANTIES REÇUES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	488 602	642 961

- Les garanties reçues de la clientèle totalisent 1 830 495 KTND au 31/12/2023 contre 1 607 347 KTND au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Garanties hypothécaires	1 700 989	1 467 389
Nantissement d'actions et valeurs mobilières	129 506	139 958
TOTAL GARANTIES REÇUES DE LA CLIENTÈLE	1 830 495	1 607 347

- Les garanties reçues de l'État représentent un solde de 125 992 KTND au 31/12/2023 contre 125 185 KTND au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Autres garanties reçues de l'État	52 582	47 406
SOTUGAR	55 326	58 607
FNG ,FOPRODI & FONAPRA	18 084	19 172
TOTAL GARANTIES REÇUES DE L'ÉTAT	125 992	125 185

Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en Hors bilan se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d'achat et de vente de devises (en rapport avec le délai d'usance des opérations de change au comptant) au 31/12/2023 se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Achat au comptant	16 479	31 664
Vente au comptant	16 241	30 763

- Les opérations d'achat et de vente de devises (dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours) constituent des opérations de change à terme et sont ventilées au 31 décembre 2023 comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Achat à terme	71 895	71 479
Vente à terme	70 118	69 389

Les opérations de changes à terme sont contractés à des fins de couverture dûment ordonnées par la clientèle et ayant un sous-jacent une opération commerciale.

8.5. NOTES SUR L'ÉTAT DE RÉSULTAT

Note 18 : Intérêts et revenus assimilés

- Les intérêts et revenus assimilés totalisent 642 171 KTND au 31/12/2023 se détaillant ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Opérations avec les étab. bancaires et financiers	17 380	6 768
Opérations avec la clientèle	611 644	515 909
Autres intérêts et revenus assimilés	13 147	18 174
TOTAL INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS	642 171	540 851

Note 19 : Commissions perçues

- Les commissions totalisent 161 871 KTND au 31/12/2023 se détaillant ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Commissions sur comptes	34 731	32 827
Commissions sur opérations de caisse	2 301	2 195
Commissions sur crédits	49 948	49 599
Commissions sur monétique banque à distance	37 476	37 597
Autres commissions	10 702	11 265
Commissions sur moyens de paiement	15 023	13 598
Autres produits sur services financiers	11 690	11 998
TOTAL COMMISSIONS (EN PRODUITS)	161 871	159 079

Note 20 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

- Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières totalisent 37 359 KTND au 31/12/2023 se détaillant ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Gain net sur titres de transaction	-	11
Gain net sur titres de placement	6 085	4 891
Gain net sur opérations de change	31 274	32 339
TOTAL GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES	37 359	37 241

Note 21 : Revenus du portefeuille investissement

> Les gains sur portefeuille investissement totalisent 29 361 KTND au 31/12/2023 se détaillant ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts sur autres titres d'investissement	2 374	2 846
Intérêts sur obligations	41	53
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	184	1 477
Intérêts sur bons de trésor assimilables	18 155	18 486
Intérêts sur emprunt national	6 682	3 493
Revenus titres d'investissement SICAR	1 925	602
TOTAL REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	29 361	26 957

Note 22 : Intérêts encourus et charges assimilées

> Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 338 666 KTND au 31/12/2023 se détaillant ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Opérations avec la clientèle	321 395	242 214
Emprunts et ressources spéciales	14 460	18 292
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	2 253	2 567
Autres intérêts et charges	558	748
TOTAL INTÉRÊTS COURUS ET CHARGES ASSIMILÉES	338 666	263 821

Note 23 : Commissions encourues

> Les commissions encourues totalisent 9 115 KTND au 31/12/2023 se détaillant ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Commissions monétiques	7 100	5 485
Redevances et prestations	523	357
Autres commissions	575	280
Rémunération du fonds géré SICAR	98	218
Frais de confection carnet de chèques	204	147
Frais télégrammes télex	254	230
Règlement télécom SMS Banking	361	344
TOTAL COMMISSIONS ENCOURUES	9 115	7 061

Note 24 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

> Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non par des provisions totalisent 47 736 KTND au 31/12/2023 se détaillant ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Cout net du risque clientèle	43 353	33 356
Cout net du risque divers	4 383	2 159
TOTAL DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CRÉANCES, HORS BILAN ET PASSIF	47 736	35 515

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

COÛT NET DU RISQUE CLIENTÈLE	AU 31/12/2023	AU 31/12/2022
Dotations aux provisions collectives	1 334	6 526
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie	57 302	42 021
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles	(12 083)	(13 268)
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles provenant de la décote	(4)	(199)
Dotations pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	241	547
Reprise pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	(460)	(839)
Pertes non couvertes de contrepartie	690	817
Reprise sur provisions hors bilan sur décote	-	(143)
Pertes couvertes de contrepartie	1 326	904
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées	(1 326)	(904)
Reprises sur agios réservés sur créances passées par pertes	(2 112)	(3 853)
Pertes couvertes sur agios réservés sur créances passées par pertes	2 112	3 853
Pertes couvertes sur agios réservés sur créances radiées	-	(8 905)
Reprises sur agios réservés sur créances radiées	-	8 905
Reprises sur provisions sur créances radiées	-	16 695
Pertes couvertes sur créances radiées	-	(16 695)
Recouvrement sur créances passées par perte	(78)	(93)
Reprise de provision suite aux recouvrement de créances chez l'IRC	(3 581)	(2 013)
Récupération créances amorties	(8)	-
TOTAL COUT NET DU RISQUE CLIENTELE	43 353	33 356

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Dotations aux provisions pour risques et charges	4 151	2 765
Reprises sur provisions pour risques et charges	(12)	(1 951)
Reprise de provision sur comptes d'actifs	(216)	(119)
Dotations aux provisions sur comptes d'actifs	340	261
Perte sur éléments hors exploitation	180	1 896
Gain sur éléments hors exploitation	(855)	(829)
Perte sur autres éléments d'exploitation	795	136
TOTAL COUT NET DU RISQUE DIVERS	4 383	2 159

Note 25 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

> Les dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement totalisent 1 283 KTND au 31/12/2023 se détaillant ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Dotation aux provisions sur titres de participation	9	-
Dotation aux provisions sur fonds géré SICAR	1 289	104
Plus value cession titres d'investissement	166	57
Reprise de provisions sur titres de participation	(181)	(68)
TOTAL DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	1 283	93

Note 26: Frais de personnel

> Les frais de personnel totalisent 189 707 KTND au 31/12/2023 se détaillant ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération du personnel	142 499	132 897
Charges sociales	37 081	34 623
Autres charges de personnel	8 006	7 074
Dotation au provision sur indemnité fin de carrière	2 121	745
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	189 707	175 339

Note 27 : Charges générales d'exploitation

> Les autres charges d'exploitation totalisent 59 353 KTND au 31/12/2023 se détaillant ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Travaux fournitures et services extérieurs	36 191	34 278
Frais divers de gestion	23 162	20 362
TOTAL CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	59 353	54 640

Les travaux et services extérieurs totalisent 36 191 KTND au 31/12/2023 se détaillant ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Loyers commerciaux	4 750	4 729
Maintenance logiciel informatique	5 383	4 880
Autres services extérieurs	1 055	994
Assurance globale banque	878	854
Entretien et nettoyage immeubles	924	792
Honoraires commissaires aux comptes	743	744
Maintenance matériel informatique	1 196	1 404
Loyer personnel logements de fonction	315	290
Assurance immeubles et voitures	588	516
Gardiennage et surveillance	811	1 191
Frais judiciaires	597	441
Rémunération d'intermédiaires	1 507	1 453
honoraires service assistance Société Générale	-	-
Sous-traitance archives	238	153
Sous- traitance informatique	28	25
Entretien et réparation divers	942	794
Commission fond de garantie de dépôts bancaire *	16 236	15 018
TOTAL TRAVAUX FOURNITURES ET SERVICES EXTÉRIEURS	36 191	34 278

* Contribution au Fonds de Garantie des Dépôts prévue par le décret gouvernemental N° 2017-268 du 1^{er} février 2017.

Note 28 : Impôt sur les sociétés

> L'impôt sur les sociétés s'élève à 74 135 KTND se détaillant ainsi :

	AU 31/12/2023	AU 31/12/2022
Impôt courant	74 863	82 754
Impôt différé	(728)	29
TOTAL	74 135	82 783

* Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité.

Note 29 : Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires

> Le solde des contributions fiscales exceptionnelles totalise 14 450 KTND au se détaillant ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Contribution Sociale de Solidarité exceptionnelle *	14 450	6 394
TOTAL SOLDE CONTRIBUTIONS FISCALES EXCEPTIONNELLES	14 450	6 394

* Institution d'une taxe conjoncturelle au profit du budget de l'État de 4% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'IS, décidée par l'article 64 de la loi N° 13-2023 du 11 décembre 2023 portant loi de finances pour l'année 2024.

* Relèvement de la contribution sociale de solidarité à 4% pour les sociétés soumises à l'impôt au taux de 35% décidé au niveau de l'article 22 du décret-loi N° 79-2022 du 22 décembre 2022 portant loi finances pour l'année 2023. Pour les sociétés et les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés à un taux inférieur à 35%, la contribution sociale de solidarité est égale à la différence entre l'impôt sur les sociétés dû au taux de 20%, 15% ou 10% selon le cas, majoré de 3 points

Note 30 : Résultat par Action

- > Le résultat par action au 31/12/2023, est de 3,616 DT.

	31/12/2023	31/12/2022
Résultat de la période	124 983	132 539
Capital social - nombre de titres	34 560 000	34 560 000
RÉSULTAT PAR ACTION EN DT	3,616	3,835

Le résultat par action ainsi déterminé en 2023 correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires et aux certificats d'investissement par le nombre moyen pondéré d'actions et de certificats d'investissement en circulation au cours de l'exercice.

8.6. NOTES SUR L'ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE**Note 31 : Liquidités et équivalents de liquidités**

- > Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31/12/2023 un solde de 502 580 KTND contre 219 298 KTND au 31/12/2022 se détaillant ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	119 654	96 188
Créances sur les établissements bancaires et financiers	385 819	128 909
Emprunts auprès de la banque centrale	-	-
Dépôts des établissements bancaires	(2 668)	(5 748)
Dépôts des établissements financiers	(225)	(51)
TOTAL	502 580	219 298

En application du paragraphe 27 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires **«Constituent des équivalents de liquidités ... les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers Payables dans un délai inférieur à 3 mois à partir de leur octroi en sont déduits.»**

Note 32 : Evènements postérieurs à la date de clôture

- > Les présents états financiers de la banque sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 05 mars 2024.

Note 33 : Contrôle fiscal

- > La banque a été notifiée le 22 décembre 2023 d'un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant de 2019 à 2022. Les résultats de ladite vérification ne sont pas encore notifiés à la banque.

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS





GROUPE UIB RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

MARS 2024

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS – EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES, DE L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES « UIB »,

I. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. OPINION

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 16 avril 2021, nous avons effectué l'audit des États Financiers consolidés de l'Union Internationale de Banques, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2023, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés, arrêtés par le Conseil d'Administration du 05 Mars 2024, font ressortir des capitaux propres positifs de 987 375 KTND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe, s'élevant à 124 983 KTND.

À notre avis, les États Financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les

responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section

« Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des États Financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. QUESTIONS CLÉS DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des États Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des États Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1. PRISE EN COMPTE PARI LES PRODUITS DES INTÉRÊTS, COMMISSIONS ET AGIOS

Point clé de l'audit :

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par le groupe s'élèvent, au

31 décembre 2023, à 804 042 KTND et représentent 92% du total des produits d'exploitation bancaire.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré que la prise en compte des revenus constitue un point clé de l'audit en raison du volume des transactions et de l'importance relative de ces revenus par rapport au total produits du groupe.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à ce qui suit :

- > La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance et de constatation des revenus.
- > La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés.
- > Des revues analytiques détaillées des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et la réglementation y afférente caractère.
- > La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés.
- > La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

3.2. CLASSIFICATION DES CRÉANCES ET ESTIMATION DES PROVISIONS

Point clé de l'audit :

Comme indiqué dans la note 5.2 « Evaluation des engagements et des provisions y afférentes », le groupe procède à la classification, l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31 Décembre 2023, les provisions constituées par le groupe pour couvrir son risque de contrepartie s'élèvent à 545 714 KTND (sur les engagements bilan et hors bilan).

Nous avons jugé ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu, de la complexité du processus de classification qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé et du niveau de jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre approche d'audit du processus de classification, évaluation des engagements et des provisions y afférentes, nos travaux ont consisté notamment à :

- > Prendre connaissance de la politique du groupe en matière de couverture des risques de contrepartie et des contrôles mis en place.
- > Dérouler des procédures analytiques sur l'évolution des encours des créances et des provisions.
- > Apprécier l'adéquation et la pertinence des critères quantitatifs et qualitatifs appliqués par le groupe.
- > Vérifier l'application correcte des méthodes de classification à travers la revue d'un échantillon représentatif de créances à la date de clôture.
- > Examiner les valeurs de garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécier les hypothèses et jugements retenus par le groupe sur la base d'un échantillon représentatif.

- > Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers sur la classification et l'évaluation des engagements et des provisions y afférentes.

4. PARAGRAPHES D'OBSERVATION

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les situations décrites au niveau de :

- La note 4 « Périmètre de consolidation » qui indique que la filiale UIB Assurances, mise en équivalence en 2022, a été consolidée selon la méthode d'intégration globale en 2023 et ce, suite à l'acquisition par l'UIB de la participation de SOGECAP dans ladite filiale qui est désormais détenue à hauteur de 99,998% par la banque.
- La note aux états financiers 5.2.2 « Provisions collectives » qui indique l'impact du changement de la méthode d'estimation des provisions collectives pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Le changement d'estimation opéré en 2023 est lié à l'ajustement à la fois des taux de provisionnement, des facteurs d'ajustement « Δg_j », et de la durée de calcul des taux de migration moyens par groupe en fonction de ceux prévus par la circulaire de la BCT n°2024-01 du 19 janvier 2024. Il en a résulté un stock de provisions collectives constitué par la société mère « UIB » au 31 décembre 2023 à hauteur de 90.916 KTND, soit une dotation au titre de l'exercice 2023 de 1.334 KTND.

- La note aux états financiers 12 « Autres passifs » qui décrit que la société mère « UIB », a fait l'objet, courant l'exercice 2022, d'un contrôle social au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021, dont les résultats ont été notifiés le 23 janvier 2023, réclamant à la banque un complément de cotisations sociales de 7 400 KTND, dont 2 065 KTND de pénalités.

Faisant suite à ce redressement, la banque a contesté certains chefs de redressement évoqués par les services de contrôle de la CNSS.

La société mère « UIB » a reçu des états de liquidation relatifs aux chefs de redressement totalisant 5 334 KTND qu'elle n'a pas accepté et qui ont fait l'objet d'une action en justice. Un jugement d'annulation desdits états a été prononcé par la Cour d'appel de Tunis en 2024.

Au 31 décembre 2023, la provision pour risques constituée à ce titre par la société mère « UIB », est de 2 275 KTND.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, l'impact ne peut être estimé de façon définitive que lors de la clôture de l'affaire.

- La note aux états financiers 33 « Contrôle fiscal » qui précise que la société mère « UIB » a été notifiée le 22 décembre 2023 d'un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant de 2019 à 2022.

Jusqu'à la date du présent rapport, l'administration fiscale n'a pas notifié les résultats de ladite vérification à la banque. Le risque final pouvant, le cas échéant, être associé à cette situation dépend du dénouement définitif du dossier de contrôle.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE PRÉSENTÉES DANS LE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration de la société mère.

Notre opinion sur les États Financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 05 Mars 2024.

En application des dispositions de

l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données relatives au groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les États Financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les États Financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des États Financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'États Financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des États Financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la

gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7. RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les États Financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des États Financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- > Nous identifions et évaluons les risques que les États Financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations

ou le contournement du contrôle interne ;

- > Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- > Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- > Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les États Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- > Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des États Financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les États Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- > Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations

importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Nous déterminons parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares,

nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

EFFICACITÉ DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14

novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

Tunis, le 29 mars 2024

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

FINOR

Walid BEN SALAH

AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI

CONVOCA- TION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE, FIXATION DE SON ORDRE DU JOUR ET PROJET DE RÉSOLUTIONS





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

VENREDI 26 AVRIL 2024 À 10H

ORDRE DU JOUR

- 1.** Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et des États Financiers Individuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2023.
- 2.** Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2023.
- 3.** Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission.
- 4.** Approbation des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2023.
- 5.** Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi N° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers.
- 6.** Quitus aux Administrateurs.
- 7.** Affectation des résultats de l'exercice 2023.
- 8.** Démission, Nomination & Renouvellement de mandats d'administrateurs
- 9.** Nomination des commissaires aux comptes.
- 10.** Fixation du montant des jetons de présence.
- 11.** Autorisation d'émission d'emprunts obligataires.
- 12.** Pouvoirs.

PROJET DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 26 AVRIL 2024

PREMIÈRE RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et la gestion du groupe et les rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve les rapports du Conseil d'Administration et les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier de leur gestion pour l'exercice 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

.....

DEUXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne acte au Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration, de répartir le bénéfice net de l'exercice 2023, qui s'élève à 126 616 624,324 TND majoré du report à nouveau positif de 866 845,351 TND, soit un bénéfice distribuable de 127 483 469,675 TND et ce, comme suit :

- Bénéfice distribuable
127 483 469,675 TND
- Réserve pour réinvestissement exonéré
22 685 000,000 TND
- Réserve Ordinaire
70 000 000,000 TND
- Fonds social
1 000 000,000 TND
- Dividendes
29 376 000,000 TND
- Report à nouveau
4 422 469,675 TND

La date de mise en paiement des dividendes, soit 0,850 TND par action, est fixée le
Le règlement s'effectuera auprès des intermédiaires en Bourse et teneurs de comptes dépositaires des titres via TUNISIE CLEARING.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de **M. Kamel NÉJI** en qualité d'administrateur et ce, pour une période de 3 ans. Il exercera ainsi sa fonction d'Administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler, également, le mandat de la Société Générale en qualité d'administrateur et ce, pour une période de 3 ans. Elle exercera ainsi sa fonction d'Administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026. La Société Générale sera représentée à titre permanent par **Monsieur François BLOCH**.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte et accepte la démission de la société Artes – représentée par **Monsieur Lassaad BEN AMMAR** - de ses fonctions d'Administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, en qualité d'administrateurs :

- **La société Assurances Maghrebria**, représenté par **Monsieur Habib Ben Hassine**
- **Monsieur Tahar BEN HATIRA**, Administrateur représentant des actionnaires minoritaires
- **Monsieur Karim Idrissi**
- **Madame Monia SAADAoui**, Administrateur indépendant
- **Monsieur Khaled SOUDANI**
- **Monsieur Rachid TMAR**, Administrateur indépendant
- **Madame Catherine ZENONI-HIMBER**

Les Administrateurs ainsi nommés exerceront leurs fonctions jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIÈME RÉSOLUTION :

Les mandats des Commissaires aux Comptes (Le cabinet **EY AMC** & le cabinet **FINOR**) étant arrivés à terme, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de :

- Nommer le cabinet **BDO**, représenté par Monsieur **Adnene ZGHIDI** en qualité de Commissaire aux Comptes et ce, pour une durée de trois ans qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.
- Nommer le cabinet **Lamjed BEN MBAREK** associé **Grant THORTON** en qualité de Commissaire aux Comptes et ce, pour une durée de trois ans qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de 325.000 dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

.....

NEUVIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise, sur proposition du Conseil d'Administration, l'émission de nouveaux emprunts obligataires, pour un montant ne dépassant pas 200 millions de dinars, en une ou plusieurs émissions et délègue, conformément à l'article 331 du code des sociétés commerciales au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions de chaque émission.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de fixer les modalités et les conditions de chaque émission.

Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

.....

DIXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Banque ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

.....

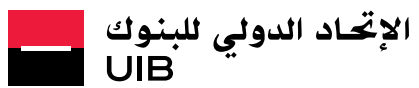
www.uib.com.tn

Retrouvez-nous sur :

 **UIB – Groupe Société Générale**

 **UIB – Groupe Société Générale**

 **@SG_UIB**



GRUPE SOCIETE GENERALE